

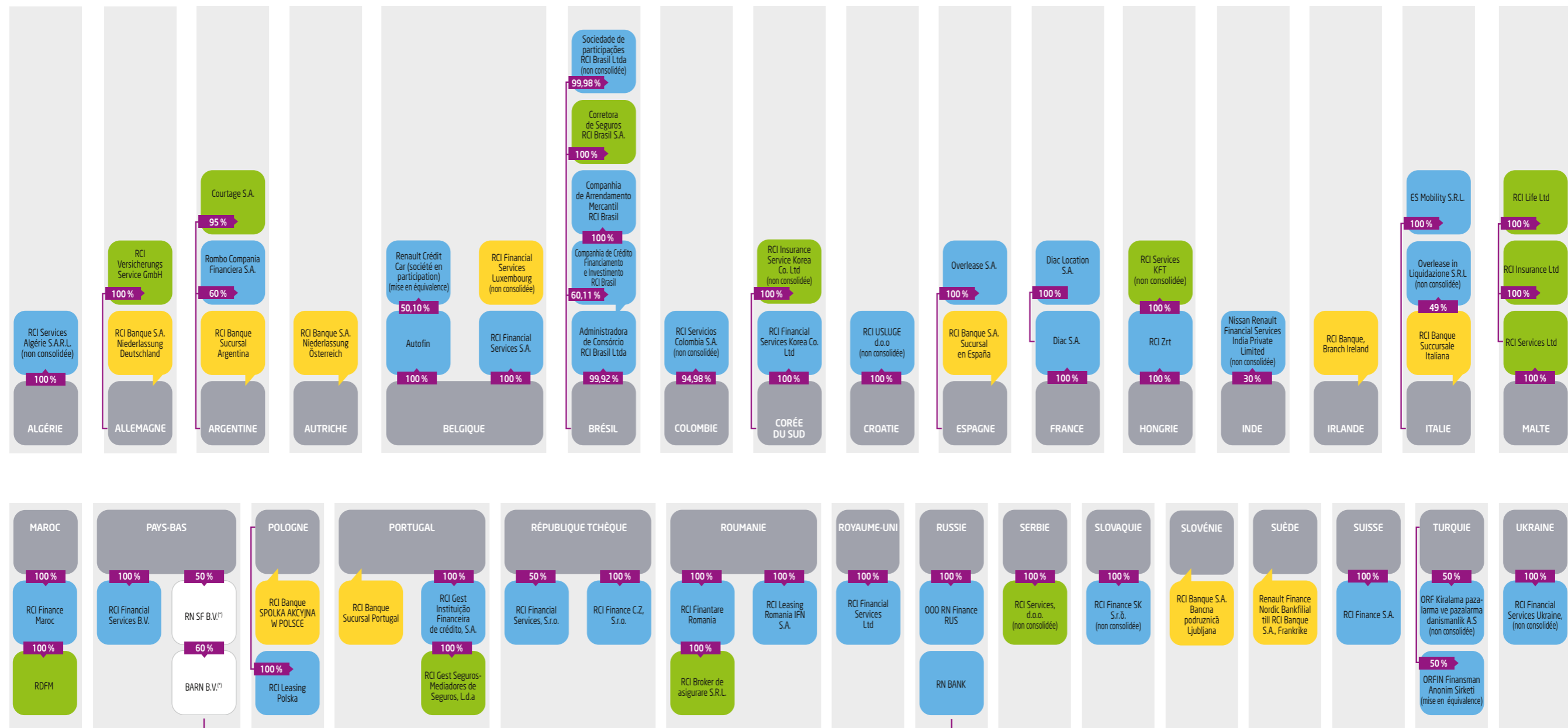
# RCI Banque

groupe RENAULT

R A P P O R T   A N N U E L   2 0 1 4



RENAULT S.A.S. **100%** RCI BANQUE S.A.



<sup>(\*)</sup> Organisation de l'activité en Russie

### ÉVOLUTIONS 2014

**France:** Fusion absorption de SOGESMA S.A.R.L par Diac SA.  
**Inde:** Création de Nissan Renault Financial Services India Private Limited

**Russie:** Consolidation de RN Bank  
**Pays-Bas:** Consolidation de RN SF BV et de BARN BV

## ÉVOLUTION DE LA GOUVERNANCE EN 2014

À compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014, la gouvernance de RCI Banque a été modifiée en conformité avec l'évolution de la réglementation bancaire européenne, qui a amené une séparation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général :

**Dominique THORMANN** conserve ainsi ses fonctions de Président du Conseil d'Administration ;

**Gianluca DE FICCHY** est nommé Directeur Général ;

**Patrick CLAUDE** est nommé Secrétaire Général et Directeur de la Gestion des Risques. Il est également Directeur Général Délégué.

Gianluca DE FICCHY et Patrick CLAUDE ont été agréés en tant que Dirigeants Effectifs par l'ACPR.

### COMITÉ EXECUTIF

**Gianluca DE FICCHY**  
Directeur Général

**Patrice CABRIER**  
Directeur clients  
et Systèmes d'information

**Patrick CLAUDE**  
Secrétaire général et Directeur  
de la Gestion des Risques

**Laurent DAVID**  
Directeur de la comptabilité  
et du contrôle de la performance

**Bertrand LANGE**  
Directeur des ressources humaines

**Daniel REBBI**  
Directeur Commercial

**Jean-Marc SAUGIER**  
Directeur financements  
et trésorerie

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Dominique THORMANN**  
Président

**Farid ARACTINGI**

**Patrice CABRIER**

**Gianluca DE FICCHY**  
Directeur Général

**Clotilde DELBOS**

**Bernard LOIRE**

**Jérôme STOLL**

**Stéphane STOUFFLET**

**Philippe GAMBA**  
Président d'honneur

### SOMMAIRE RAPPORT ANNUEL 2014

<b>Le mot du président</b>	<b>2</b>
<b>La lettre du directeur</b>	<b>4</b>
<b>Une organisation tournée vers le client</b>	<b>6</b>
<b>Activité commerciale</b>	<b>10</b>
Europe	12
Eurasie	20
Amériques	22
Afrique - Moyen-Orient - Inde	23
Asie-Pacifique	23
<b>Politique financière</b>	<b>24</b>
<b>Les risques</b>	<b>28</b>
<b>La sécurité financière</b>	<b>45</b>
<b>Etats financiers consolidés</b>	<b>57</b>
<b>Rapport des commissaires aux comptes</b>	<b>58</b>
<b>Informations sociales et sociétales</b>	<b>107</b>
<b>Informations générales</b>	<b>125</b>

### COMMISSAIRES AUX COMPTES

**KPMG S.A**  
**Ernst & Young Audit**

Toutes les informations financières  
et commerciales sont disponibles sur  
[www.rcibanque.com](http://www.rcibanque.com)



# RAPPORT ANNUEL 2014

**En tant que Financière des marques de l'Alliance, RCI Banque assure le financement des ventes des marques du Groupe Renault (Renault, Renault Samsung Motors, Dacia) dans le monde et du Groupe Nissan (Nissan, Infiniti, Datsun) principalement en Europe, en Russie et en Amérique du Sud.**

## RCI BANQUE POURSUIT SON INTERNATIONALISATION EN COHÉRENCE AVEC LE DÉVELOPPEMENT DES MARQUES DE L'ALLIANCE

En 2014, le groupe RCI Banque exerce désormais son activité dans 37 pays, après la réalisation des premiers contrats en Inde et finance une nouvelle marque de l'Alliance : Datsun.

De plus, le groupe s'est adapté à la réorganisation des régions au sein du Groupe Renault. RCI Banque est implantée dans les pays suivants :

- **en Europe :** France, Allemagne, Autriche, Belgique, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse ;
- **en Amériques :** Argentine, Brésil, Colombie ;
- **en Afrique, Moyen-Orient, Inde :** Algérie, Inde, Maroc ;
- **en Eurasie :** Bulgarie, Roumanie, Russie, Turquie, Ukraine ;
- **en Asie-Pacifique :** Corée du Sud.

## UNE ORGANISATION TOURNÉE VERS LE CLIENT

La vocation première de RCI Banque est la satisfaction de ses trois clientèles de référence : Particuliers, Entreprises et Réseaux de distribution. Elle propose des solutions adaptées à leurs besoins spécifiques et aux meilleures conditions pour faciliter l'accès aux véhicules des marques de l'Alliance, en offrant :

- **aux Particuliers :** une large gamme d'offres de crédits, de solutions locatives et de services pour les véhicules neufs comme pour les véhicules d'occasion afin d'accompagner les clients dans leurs différents besoins de mobilité ;
- **aux Entreprises (PME, artisans, commerçants, firmes multinationales) :** des solutions performantes adaptées à tous les segments de ces clients en fonction de leurs besoins de se recentrer sur leurs activités et de déléguer la gestion de leur parc à un partenaire solide ;
- **aux Réseaux de distribution des marques de l'Alliance :** le financement des stocks de véhicules neufs, de pièces et de véhicules d'occasion, ainsi que les besoins de trésorerie à court terme. RCI Banque se veut le premier partenaire financier des Réseaux et joue également un rôle de conseil afin d'assurer leur pérennité par la mise en place de normes financières et leur suivi régulier.

### L'activité Banque d'Épargne

RCI Banque a étendu son activité de collecte d'épargne à l'Autriche. Désormais déployée dans trois pays européens (France, Allemagne et Autriche), la collecte de dépôts atteint 6,5 Md€ soit près de 26 % de son encours productif moyen (EPM).

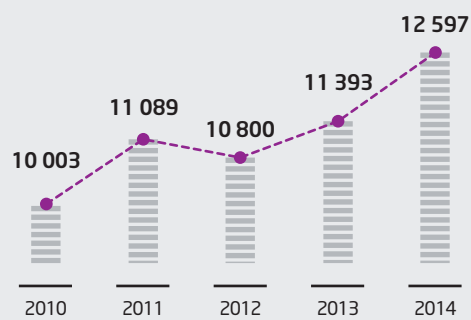
## Nombre total de dossiers véhicules

(en milliers)



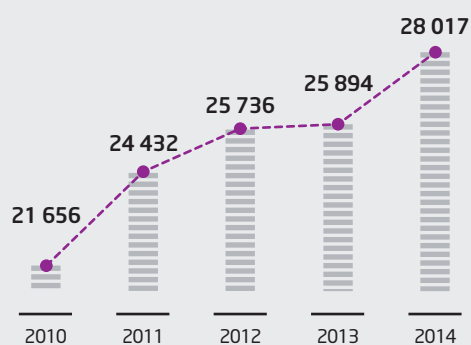
## Nouveaux financements

(en millions d'euros)



## Encours net à fin

(en millions d'euros)





## LE MOT DU PRÉSIDENT



L'année a été marquée par le lancement opérationnel du nouveau plan à moyen terme de RCI Banque. Ambitieux et structurant, il est inscrit dans le cadre des priorités du Groupe Renault.

### **Ce plan s'articule autour de 4 axes stratégiques :**

- **une approche centrée sur les clients** en proposant pour chaque pays une stratégie CRM (*Customer Relationship Management*) s'appuyant sur le digital ;
- **développer l'offre de produits de RCI Banque**, et en particulier réaliser une véritable rupture dans l'offre de services pour les automobilistes ;
- **soutenir la croissance internationale** pour accompagner le développement des marques de l'Alliance ;
- **faire évoluer nos organisations et nos processus**, avec le souci de développer un management multiculturel orienté vers la performance.

### **2014 a également connu des évolutions réglementaires et de gouvernance.**

Les résultats de l'évaluation de la qualité des actifs et les *stress tests*, supervisés par la Banque Centrale Européenne, ont permis de confirmer la robustesse du bilan de RCI Banque, ainsi que son niveau élevé de capitalisation. Cette solidité est un atout pour la suite du plan stratégique.

Par ailleurs, la gouvernance de RCI Banque a été modifiée en conformité avec l'évolution de la réglementation bancaire européenne. À compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014, les fonctions de Président ont été dûment séparées de celles de Directeur Général. Gianluca DE FICCHY assure désormais cette fonction et conduit la mise en œuvre opérationnelle du plan stratégique de RCI Banque.

Au terme de la première année du plan, RCI Banque a enregistré une augmentation conjointe de son taux d'intervention global, de ses volumes de financements de véhicules neufs et d'occasion, et de son taux global « assurances ». La marge opérationnelle du groupe s'établit également en croissance, alors que le résultat net a été affecté par des événements non récurrents.

En outre, le groupe a poursuivi son développement à l'international, notamment avec le démarrage de l'activité de la co-entreprise avec Nissan en Inde et en contribuant au lancement commercial de la marque Datsun en Russie.

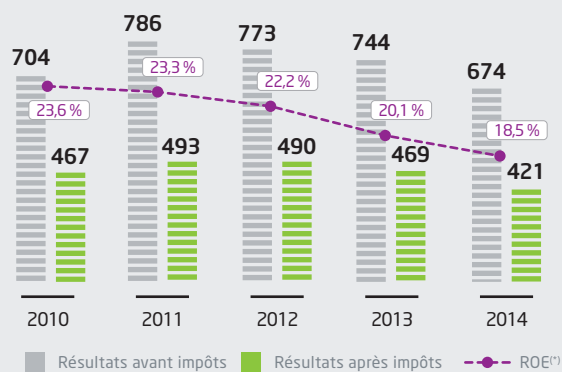
Sur le plan du refinancement, RCI Banque a continué la démarche d'internationalisation et de diversification engagée depuis plusieurs années. Après la France et l'Allemagne, l'activité de Banque Épargne a ainsi été étendue à l'Autriche.

RCI Banque se voit donc confortée dans sa capacité à croître, tout en assurant une rentabilité élevée de ses activités et en contribuant au succès des plans triennaux engagés par les constructeurs de l'Alliance.

### **Dominique Thormann**

## Résultats

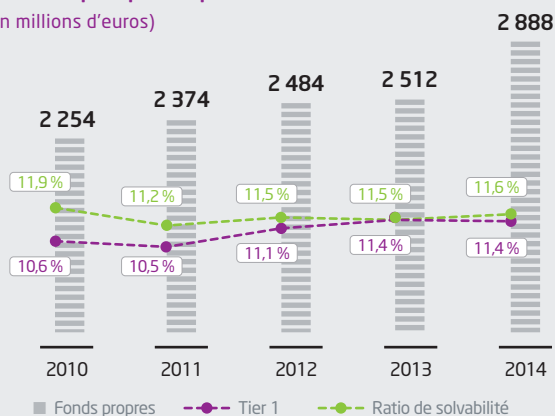
(en millions d'euros)



(\*) ROE: Return On Equity (hors éléments non récurrents).

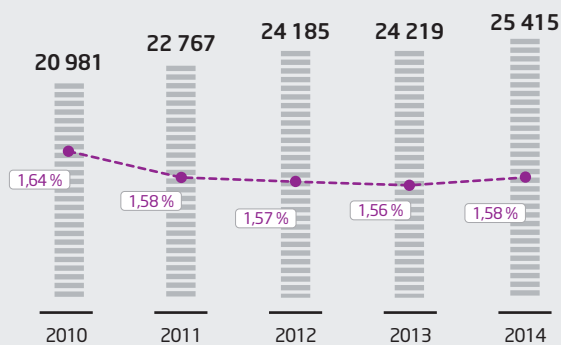
## Fonds propres pruden­tiels

(en millions d'euros)



## Encours productif moyen et ratio de frais sur encours

(en millions d'euros)







## LA LETTRE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



Le marché automobile mondial a atteint 85,4 millions de véhicules en 2014, soit une croissance similaire à l'année précédente, à + 3,5 %. Elle résulte de situations de marchés contrastées suivant les régions : l'Europe a en effet connu un rebond bienvenu (+ 5,9 %) alors que les pays émergents des régions Amériques et Eurasie ont vu le recul de leur marché s'accélérer (respectivement - 7,5 % et - 11,5 %). Sur le périmètre où RCI Banque opère, le marché toutes marques est resté stable par rapport à 2013.

Bénéficiant du dynamisme des marques de l'Alliance sur son périmètre d'intervention (+169 000 immatriculations Alliance), RCI Banque affiche une nouvelle amélioration de son taux d'intervention financements, + 0,6 pt à 35,2 %. Les nouveaux financements atteignent un niveau record à 12,6 Md€, soit une progression de 10,6 % (+ 1,2 Md€). Cette évolution concerne notamment les contrats de financement de véhicules neufs pour 1,0 million d'unités. Ces résultats commerciaux sont également portés par le développement de l'activité de financement de véhicules d'occasion qui atteint 196 900 dossiers. L'encours productif moyen (EPM) progresse ainsi à un niveau record de 25,4 Md€.

Les Services constituent une activité stratégique pour RCI Banque. Ils contribuent à la satisfaction des clients, favorisent la fidélité aux marques de l'Alliance tout en augmentant la rentabilité de l'activité de RCI Banque. En 2014, le seuil des 2 millions de dossiers services a été dépassé pour la première fois.

Depuis 2012, RCI Banque a diversifié ses sources de refinancement en déployant son activité d'Épargne en France, en Allemagne (2013) puis en Autriche (mai 2014). Les sommes collectées sont entièrement réinvesties dans la distribution de crédits automobiles pour les marques de l'Alliance Renault-Nissan. Avec un montant net collecté de 6,5 Md€ dans ces trois pays, l'activité Épargne représente près de 26 % de l'encours productif moyen de RCI Banque à fin décembre 2014.

Le produit net bancaire (PNB), hors éléments non récurrents, est en hausse de 44 M€ à 1 265 M€, malgré un effet de change négatif sur la région Amériques.

Le coefficient d'exploitation<sup>(\*)</sup> reste à un niveau maîtrisé à 31,8 %, démontrant ainsi la capacité de RCI Banque à encadrer ses frais de fonctionnement tout en poursuivant le développement de son activité. Le coût du risque global demeure à un niveau bas avec un taux de 0,43 % de l'encours productif moyen (EPM).

Le résultat avant impôts s'établit à 674 M€, en repli de 9,4 % par rapport à 2013. Cette baisse s'explique par des éléments non récurrents parmi lesquels :

- l'impact d'une décision de justice, touchant la plupart des acteurs du crédit automobile en Allemagne, portant sur les frais de dossier, avec effet rétroactif sur dix ans, pour 52 M€ ;
- un redressement fiscal sur la TVA en Allemagne pour 17 M€ ;
- l'incidence d'une nouvelle loi sur les prêts en devises en Hongrie, avec effet rétroactif sur dix ans, pour 5 M€.

Le ROE<sup>(\*\*)</sup> est en baisse à 18,5 % contre 20,1 % à fin décembre 2013, notamment sous l'effet de la hausse des fonds propres consolidés au cours de la période, qui atteignent 3,2 milliards d'euros en fin d'exercice.

**Gianluca De Ficchy**

<sup>(\*)</sup> Coefficient d'exploitation : frais de fonctionnement rapportés au produit net bancaire.

<sup>(\*\*)</sup> ROE : Return On Equity (hors éléments non récurrents).





# UNE ORGANISATION TOURNÉE VERS LE CLIENT

Rapport  
d'Activité

**RCI Banque accompagne le développement des marques du Groupe Renault (Renault, Renault Samsung Motors, Dacia) et du Groupe Nissan (Nissan, Infiniti et Datsun) et propose aux clients Particuliers, aux Entreprises et aux Réseaux de distribution une gamme complète de financements et de services innovants adaptés à leurs besoins. En tant que Financière de marques, RCI Banque a pour mission de contribuer à conquérir et fidéliser les clients des marques de l'Alliance.**

## L'ACTIVITÉ CLIENTÈLE

En 2014, RCI Banque est entrée dans son plan triennal 2014-2016, *Drive 4B (Drive for Business)*. Ce plan parfaitement intégré au plan Renault, *Renault Drive the Change*, s'articule autour de 4 axes stratégiques :

- élargir l'offre de produits et accélérer l'offre de services ;
- innover dans le digital pour développer la valeur client ;
- accompagner le développement à l'international de l'Alliance Renault-Nissan ;
- faire évoluer l'organisation pour développer davantage la culture de la performance.

C'est un plan stratégique ambitieux qui doit amener RCI Banque à renforcer son *business model*.

### Élargissement de l'offre de produits et de services

En tant que Financière des marques de l'Alliance, RCI Banque a pour but de proposer à l'ensemble de ses clients une offre de produits et de services complète afin de répondre à l'ensemble de leurs besoins.

Cela s'est traduit en 2014 par le déploiement en juillet d'une offre locative à destination des petites et moyennes entreprises en propre au Royaume-Uni, en Italie et en Espagne.

L'objectif est double : réaliser davantage de contrats de financement et obtenir une marge de bon niveau. Six mois après le lancement dans ces pays, près de 6 000 contrats ont déjà été souscrits, soit une augmentation de 70 % des volumes par rapport à la même période en 2013.

Fort de ces premiers succès, RCI Banque continuera le déploiement de ces offres dans d'autres pays dont la Pologne et le Maroc en 2015.

Une accélération sur les services a également été engagée en 2014, en s'appuyant sur ceux déjà présents dans l'offre de RCI Banque mais aussi en développant de nouvelles offres pour répondre plus précisément aux besoins des automobilistes.

À ce titre, une Direction Services *Stand Alone* a été créée en 2014 dans le but de proposer des services aux clients en dehors du processus de vente d'un véhicule. Près de 2,2 millions de contrats de services ont été souscrits en 2014 par ce biais, soit une augmentation de 30 % par rapport à 2013.

### Développement d'une activité Banque d'Épargne

Cette activité a été lancée avec succès en Autriche en 2014, après la France en 2012 et l'Allemagne en 2013.

L'encours tous pays à fin décembre 2014 atteint 6,5 Md€, soit une hausse de 50 % par rapport à fin 2013. Si le montant net d'épargne collectée à fin 2013 représentait 17 % des encours, à fin 2014 ce ratio est monté à plus de 25 %.

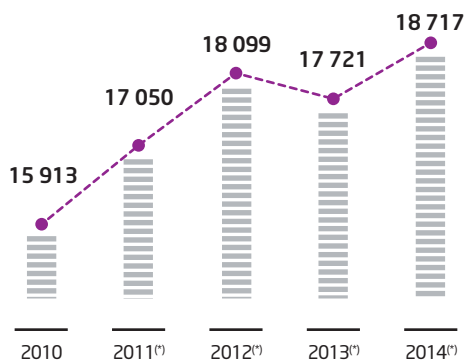
En s'engageant à réinvestir les fonds collectés dans son activité de financement automobile et en proposant une offre de produits d'épargne simple, performante et sûre, RCI Banque a su attirer plus de 190 000 clients en 2014 dans les trois pays.

Cela représente environ 60 00 clients de plus qu'en 2013.

# L'ACTIVITÉ CLIENTÈLE

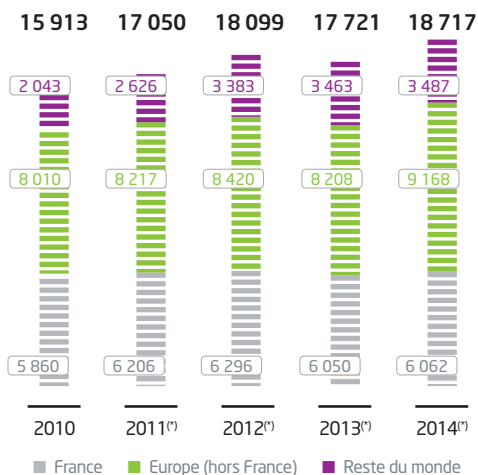
## Encours productif moyen

(en millions d'euros)



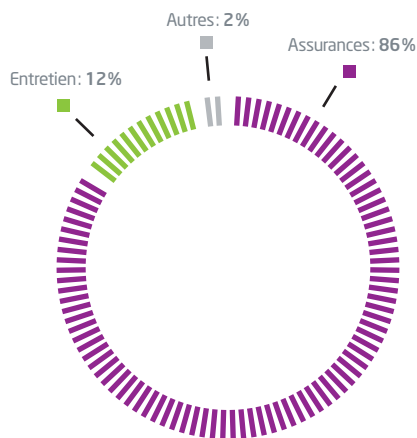
## Répartition géographique de l'encours productif moyen Clientèle

(en millions d'euros)



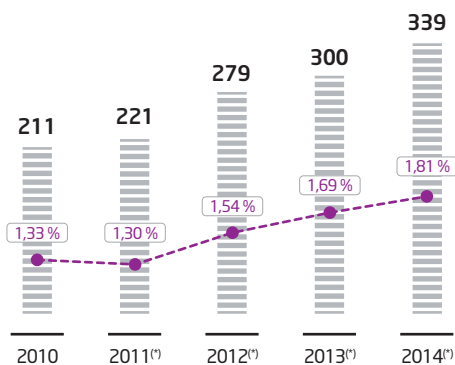
## Répartition de la marge sur services par produit

(en millions d'euros)



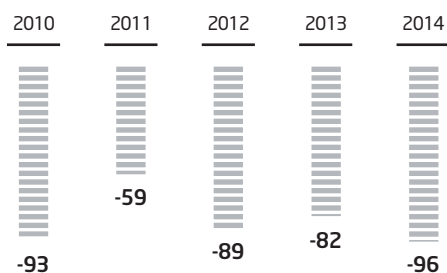
## Marge sur services

(en millions d'euros et en % de l'EPM Clientèle)



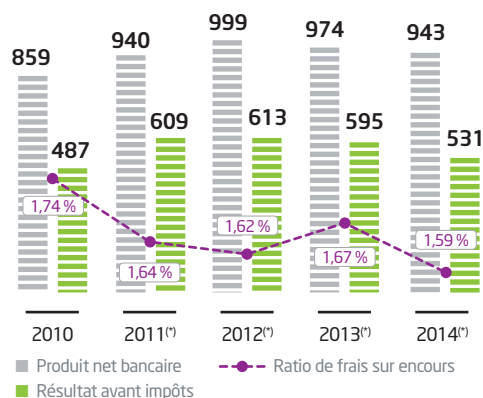
## Coût du risque (hors risque pays)

(en millions d'euros)



## Résultat et frais de fonctionnement

(en millions d'euros et en % de l'EPM Clientèle)



<sup>(\*)</sup> hors activité de location opérationnelle



### Accompagner le développement à l'international de l'Alliance Renault-Nissan

En 2014, RCI Banque a bénéficié du dynamisme des marques de l'Alliance qui ont vu leurs immatriculations progresser de 6 % sur le périmètre RCI Banque. Cette hausse globale masque une disparité entre les différents territoires : la forte progression de l'Europe compense des marchés en difficulté en Amérique latine (Argentine et Brésil) et dans une moindre mesure en Russie et en Turquie.

Dans ce contexte, le taux d'intervention financements (nombre de dossiers de financement / nombre de véhicules immatriculés par l'Alliance) a poursuivi sa progression pour atteindre 35,2 %, soit une hausse de près de 0,6 point par rapport à 2013. RCI Banque réalise une année record en enregistrant un peu plus d'un million de dossiers véhicules neufs en 2014.

L'internationalisation est un des points de développement incontournable pour RCI Banque. En 2014, la France reste le premier pays en volume de dossiers avec 250 000 contrats de financement véhicules neufs, le Brésil et la Russie sont respectivement les troisième et quatrième marchés pour RCI Banque avec 140 000 dossiers pour le Brésil et 109 000 pour la Russie.

De plus, RCI Banque participe au développement de l'implantation d'une activité en Inde, pays qui est pour l'Alliance Renault-Nissan - et donc pour RCI Banque - un marché stratégique. En 2014, RCI Banque y a obtenu une licence bancaire.

## LE FINANCEMENT RÉSEAUX

Le groupe RCI Banque finance les stocks de véhicules neufs et d'occasion, les pièces de rechange ainsi que les besoins de trésorerie à court terme des concessionnaires des marques de l'Alliance.

### Une activité soutenue et un risque maîtrisé

Dans un contexte 2014 contrasté, marqué par la reprise de la croissance des marchés et des volumes de l'Alliance en Europe et par un repli hors d'Europe, RCI Banque confirme sa politique de soutien aux constructeurs et à leurs réseaux de distribution par la mise à disposition de solutions de financement adaptées à leurs besoins.

Le pilotage des stocks avec les constructeurs et leur adéquation avec les différentes situations de marché sont restés une priorité tout au long de l'année.

En 2014, sur le périmètre d'activité de financement Réseaux de RCI Banque (27 pays), l'encours productif moyen a progressé de 3,1 %, tiré par la croissance des marques en Europe, notamment en France et au Royaume-Uni.

Les processus de suivi et de maîtrise du risque, renforcés depuis 2008, permettent une réactivité accrue ainsi que l'anticipation et la prévention des risques sur les réseaux de distribution.

Dans ce contexte, plus favorable qu'en 2013, le coût du risque sur les réseaux (hors risque pays) est en baisse, à 0,20 % de l'encours moyen productif.

### Développement à l'international

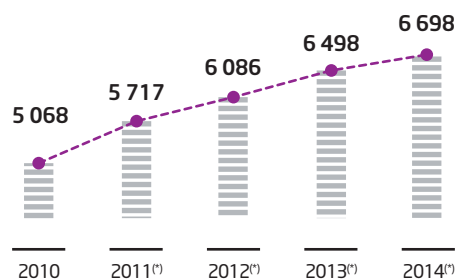
Dans la continuité de ce qui avait été initié en 2013 avec Nissan, le groupe a démarré en 2014 le financement des réseaux Renault et Datsun en Russie, au travers de RN Bank, *joint venture* entre RCI Banque (30 %), Nissan (30 %) et UniCreditGroup (40 %).



# LE FINANCEMENT RÉSEAUX

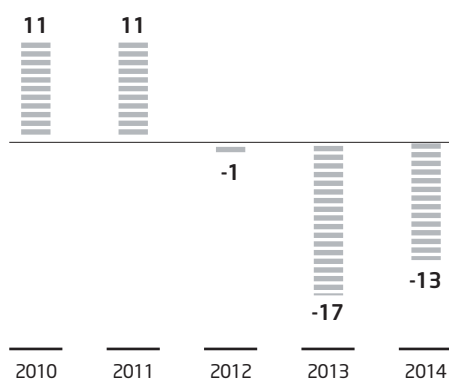
## Encours productif moyen

(en millions d'euros)



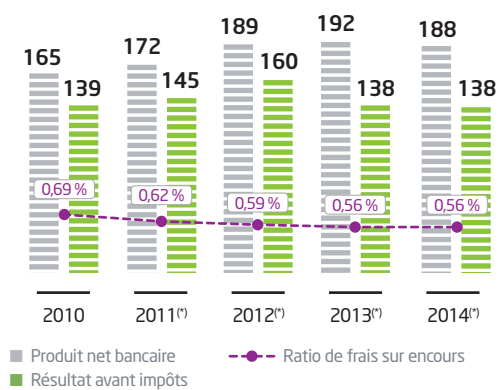
## Coût du risque (hors risque pays)

(en millions d'euros)



## Résultat et frais de fonctionnement

(en millions d'euros et en % de l'EPM Réseaux)



<sup>(\*)</sup> hors activité de location opérationnelle



# L'ACTIVITÉ COMMERCIALE

Rapport  
d'Activité

**Avec plus de 1 245 000 dossiers de financement, soit + 7,3 % par rapport à l'année dernière, RCI Banque confirme sa dynamique de croissance rentable en renforçant l'accompagnement commercial des marques de l'Alliance.**

Bénéficiant du rebond du secteur automobile européen et malgré un léger repli de ses principaux marchés émergents, RCI Banque a financé un nombre historique de 1 245 246 dossiers.

Dynamisée par la croissance des marques de l'Alliance, cette performance est également soutenue par un taux d'intervention financements qui progresse à 35,2 % (contre 34,6 % en 2013).

Axe majeur de la stratégie, les services poursuivent leur essor avec 2 168 035 nouveaux dossiers (contre 1 756 496 en 2013), permettant de porter le nombre de contrats en portefeuille à 5 350 804. Le taux d'intervention services atteint, quant à lui, 73,0 % contre 62,7 % en 2013.

En hausse sur l'ensemble des marques de l'Alliance, les nouveaux financements (hors cartes et prêts personnels) s'élèvent à 12,6 Md€ (+ 10,6 % par rapport à 2013).

Pénalisé par un effet de change défavorable sur la région Amériques, l'EPM<sup>(\*)</sup> progresse néanmoins de 4,9 % à 25,4 Md€, dont 18,7 Md€ sur l'activité Clientèle (+5,6 % comparé à 2013) et 6,7 Md€ sur l'activité de financement des Réseaux.

<sup>(\*)</sup> Encours productif moyen.

Marché VP+PVU <sup>(*)</sup>		PART DE MARCHÉ		TAUX D'INTERVENTION FINANCEMENTS RCI BANQUE (%)	NOUVEAUX DOSSIERS VÉHICULES (milliers)	NOUVEAUX FINANCEMENTS HORS CARTES ET PP (M€)
		MARQUES DU GROUPE RENAULT (%)	MARQUES DU GROUPE NISSAN (%)			
<b>Europe</b>	<b>2014</b>	<b>10,3</b>	<b>3,4</b>	<b>36,4</b>	<b>860</b>	<b>10 042</b>
	2013	9,7	3,2	35,1	759	8 810
dont Allemagne	<b>2014</b>	<b>5,3</b>	<b>2,1</b>	<b>43,6</b>	<b>138</b>	<b>1 840</b>
	2013	5,1	1,9	36,3	107	1 356
dont Espagne	<b>2014</b>	<b>13,2</b>	<b>4,6</b>	<b>46,8</b>	<b>90</b>	<b>936</b>
	2013	12,1	4,8	45,9	73	760
dont France	<b>2014</b>	<b>26,6</b>	<b>3,6</b>	<b>38,0</b>	<b>326</b>	<b>3 745</b>
	2013	25,4	3,3	36,9	304	3 650
dont Italie	<b>2014</b>	<b>8,9</b>	<b>3,6</b>	<b>47,5</b>	<b>95</b>	<b>1 226</b>
	2013	7,2	3,6	49,3	83	1 096
dont Royaume-Uni	<b>2014</b>	<b>3,9</b>	<b>5,3</b>	<b>27,5</b>	<b>94</b>	<b>1 288</b>
	2013	3,0	5,1	28,7	82	1 036
dont autres pays	<b>2014</b>	<b>9,6</b>	<b>2,5</b>	<b>25,3</b>	<b>117</b>	<b>1 006</b>
	2013	9,4	2,4	24,9	109	911
<b>Asie-Pacifique</b>	<b>2014</b>	<b>4,9</b>	<b>0,4</b>	<b>48,1</b>	<b>50</b>	<b>649</b>
Corée du Sud	2013	4,0	0,3	47,4	39	446
<b>Amériques</b>	<b>2014</b>	<b>8,1</b>	<b>1,8</b>	<b>38,9</b>	<b>169</b>	<b>1 409</b>
	2013	8,4	1,7	42,7	211	1 781
dont Argentine	<b>2014</b>	<b>12,9</b>	-	<b>16,3</b>	<b>18</b>	<b>90</b>
	2013	15,4	-	25,4	42	265
dont Brésil	<b>2014</b>	<b>7,1</b>	<b>2,2</b>	<b>45,1</b>	<b>151</b>	<b>1 318</b>
	2013	6,6	2,2	50,5	170	1 516
<b>Afrique, Moyen-Orient, Inde<sup>(**)</sup></b>	<b>2014</b>	<b>37,0</b>	-	<b>29,6</b>	<b>13</b>	<b>106</b>
	2013	38,9	-	30,5	14	116
<b>Eurasie<sup>(**)</sup></b>	<b>2014</b>	<b>10,9</b>	<b>5,5</b>	<b>26,9</b>	<b>153</b>	<b>391</b>
	2013	10,4	4,2	24,9	138	241
<b>TOTAL</b>	<b>2014</b>	<b>9,7</b>	<b>3,2</b>	<b>35,2</b>	<b>1 245</b>	<b>12 597</b>
	2013	9,3	2,9	34,6	1 161	11 393

<sup>(\*)</sup> Les données concernent les marchés voitures particulières (VP) et petits véhicules utilitaires (PVU).

<sup>(\*\*)</sup> Hors Inde et 2013 : pro forma.



ENCOURS NET À FIN (M€)	dont ENCOURS CLIENTÈLE NET À FIN (M€)	dont ENCOURS RÉSEAUX NET À FIN (M€)	ENCOURS PRODUCTIF MOYEN (M€)	PRODUIT NET BANCAIRE (M€)	RÉSULTAT AVANT IMPÔTS (M€)
<b>23 612</b>	<b>16 522</b>	<b>7 090</b>	<b>21 243</b>	<b>898</b>	<b>467</b>
21 395	14 920	6 475	19 933	873	498
<b>4 229</b>	<b>3 105</b>	<b>1 124</b>	<b>3 810</b>	<b>95</b>	<b>33</b>
3 710	2 718	992	3 638	134	95
<b>2 016</b>	<b>1 540</b>	<b>476</b>	<b>1 777</b>	<b>71</b>	<b>45</b>
1 673	1 215	458	1 585	58	31
<b>9 268</b>	<b>6 375</b>	<b>2 893</b>	<b>8 523</b>	<b>321</b>	<b>169</b>
9 023	6 266	2 757	8 380	318	151
<b>2 623</b>	<b>1 935</b>	<b>688</b>	<b>2 325</b>	<b>71</b>	<b>24</b>
2 340	1 701	639	2 188	72	32
<b>2 956</b>	<b>2 236</b>	<b>720</b>	<b>2 569</b>	<b>91</b>	<b>64</b>
2 295	1 727	568	2 026	78	60
<b>2 519</b>	<b>1 331</b>	<b>1 188</b>	<b>2 239</b>	<b>250</b>	<b>133</b>
2 355	1 293	1 062	2 116	213	129
<b>1 047</b>	<b>1 038</b>	<b>9</b>	<b>948</b>	<b>53</b>	<b>41</b>
954	946	8	1 027	58	39
<b>2 966</b>	<b>2 259</b>	<b>707</b>	<b>2 864</b>	<b>220</b>	<b>146</b>
3 170	2 148	1 022	2 920	223	156
<b>315</b>	<b>198</b>	<b>117</b>	<b>285</b>	<b>56</b>	<b>46</b>
511	295	216	434	60	44
<b>2 652</b>	<b>2 062</b>	<b>590</b>	<b>2 578</b>	<b>163</b>	<b>100</b>
2 660	1 853	807	2 486	163	111
<b>306</b>	<b>238</b>	<b>68</b>	<b>275</b>	<b>18</b>	<b>7</b>
283	215	68	249	16	7
<b>87</b>	<b>84</b>	<b>3</b>	<b>85</b>	<b>22</b>	<b>13</b>
92	89	3	90	50	44
<b>28 017</b>	<b>20 140</b>	<b>7 877</b>	<b>25 415</b>	<b>1 210</b>	<b>674</b>
25 894	18 318	7 576	24 219	1 221	744



## ACTIVITÉ COMMERCIALE

Rapport  
d'Activité

### ●●● ALLEMAGNE

**RCI BANQUE S.A. - NIEDERLASSUNG DEUTSCHLAND**  
JAGENBERGSTRASSE 1  
D-41468 NEUSS  
**DIRECTION : XAVIER DEROT + 49 2131 401 010**

Après deux années de baisse, le marché automobile allemand a connu en 2014 une croissance de 3,2 %, s'établissant à 3 270 680 unités.

Dans ce contexte, la part de marché des marques de l'Alliance s'élève à 7,4 % (Renault : 3,8 %, Dacia : 1,6 % et Nissan : 2,1 %), en hausse de 0,4 point par rapport à 2013.

RCI Banque Allemagne enregistre pour la deuxième année consécutive une forte croissance de son taux d'intervention financements à 43,6 % (+ 7,4 points comparé à 2013), soit 46,0 % pour Renault (+ 3,5 points par rapport à 2013), 39,5 % pour Dacia (+ 10,1 points) et 42,3 % pour Nissan (+ 12,8 points).

Le nombre de dossiers financés progresse de 29,3 % à près de 138 000 unités dont près de 105 500 dossiers véhicules neufs (+ 30,7 %), et près de 32 500 dossiers véhicules d'occasion (+ 24,9 %). Le montant des nouveaux financements progresse de 35,7 % par rapport à 2013, à 1,8 Md€.

Le montant des dépôts collectés sous la marque Renault Bank direct a progressé de 43,6 % par rapport à fin 2013 pour s'établir à presque 4,38 Md€.

Le résultat avant impôts s'élève à 33,2 M€ contre 95,2 M€ en 2013, essentiellement expliqué par des éléments non récurrents à hauteur de -68,7 M€. Les frais de fonctionnement (1,08 % de l'encours productif moyen) et le coût du risque (0,09 % de l'encours moyen) restent maîtrisés.

En milliers d'euros (hors taux et unité)	2014	2013
Nombre de nouveaux dossiers véhicules	137 977	106 730
Nouveaux financements nets Clientèle	1 840 388	1 355 930
<b>BILAN</b>		
Encours brut	4 268 470	3 758 773
Provisions	(39 055)	(48 197)
<b>Encours net</b>	<b>4 229 415</b>	<b>3 710 576</b>
<i>dont Réseaux</i>	<i>1 124 471</i>	<i>991 952</i>
Opérations de location opérationnelle nettes d'amortissement et de provisions	42 018	33 210
Placements	3 617 688	2 499 488
Autres actifs	73 692	51 428
Endettement	7 517 461	5 794 137
Autres passifs	298 122	302 376
Provisions pour risques et charges	15 171	4 972
Capitaux propres	132 059	193 217
<b>TOTAL BILAN</b>	<b>7 962 813</b>	<b>6 294 702</b>
<b>COMPTE DE RÉSULTAT</b>		
Produit net bancaire (hors résultat des activités non bancaires)	95 514	133 812
Résultat avant impôts	33 168	95 196
Résultat net (part du groupe)	24 546	68 275

### ●○○ AUTRICHE

**RCI BANQUE SA - NIEDERLASSUNG ÖSTERREICH**  
LAAER BERG-STRASSE 64  
POSTFACH 196 - A-1101 WIEN  
**DIRECTION : JAN-GERD HILLENS + 43 1 680 30 130**

Dans un marché automobile en baisse de 4,4 %, les immatriculations de l'Alliance reculent de 6,9 % à 34 669 véhicules (contre 37 227 en 2013). Renault stabilise sa part de marché à 5,7 %. Dacia progresse à 2,5 % (contre 2,3 % en 2013).

Avec 2,2 %, la part de marché Nissan est en retrait de 0,5 point par rapport à 2013.

Dans ce contexte, le taux d'intervention financements augmente pour s'établir à 22,6 % (contre 22,0 % en 2013) grâce à une progression sur l'activité Nissan (19,6 % contre 13,4 % en 2013). Ceux de Renault (22,5 %) et Dacia (25,2 %) sont en retrait respectivement de 1,8 et 1,4 point par rapport à 2013.

RCI Banque Autriche a financé 10 847 véhicules en 2014, soit une baisse de 4,0 % par rapport à l'année précédente. À 117,3 M€, les nouveaux financements diminuent de 1,9 % par rapport à 2013.

L'encours productif moyen s'élève à 220,2 M€ sur l'activité Clientèle, en hausse de 1,7 % par rapport à 2013. Sur l'activité Réseaux, il s'établit à 134,9 M€ (- 5,6 % par rapport à 2013).

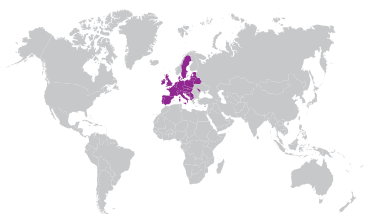
L'année 2014 a été marquée par le démarrage de l'activité de collecte de dépôts dont le montant atteint, à fin 2014, 373 M€.

Le résultat avant impôts de 4,3 M€ est en baisse de 1,2 M€ par rapport à 2013 suite à l'impact des coûts de la mise en place de l'activité de collecte de dépôts.

En milliers d'euros (hors taux et unité)	2014	2013
Nombre de nouveaux dossiers véhicules	10 847	11 298
Nouveaux financements nets Clientèle	117 330	119 570
<b>BILAN</b>		
Encours brut	368 348	380 668
Provisions	(6 646)	(6 102)
<b>Encours net</b>	<b>361 702</b>	<b>374 566</b>
<i>dont Réseaux</i>	<i>132 943</i>	<i>150 139</i>
Opérations de location opérationnelle nettes d'amortissement et de provisions	7 409	5 335
Placements	84 053	14 761
Autres actifs	3 584	8 651
Endettement	411 542	358 974
Autres passifs	5 239	5 455
Provisions pour risques et charges	1 012	894
Capitaux propres	38 955	37 990
<b>TOTAL BILAN</b>	<b>456 748</b>	<b>403 313</b>
<b>COMPTE DE RÉSULTAT</b>		
Produit net bancaire (hors résultat des activités non bancaires)	12 112	12 245
Résultat avant impôts	4 289	5 501
Résultat net (part des actionnaires de la société mère)	3 197	4 094



# EUROPE



## ●●● BELGIQUE

### RCI FINANCIAL SERVICES S.A.

W.A. MOZARTLAAN, 20  
1620 DROGENBOS

**DIRECTION : MARC DE BUFFEVEENT + 32 2 730 65 59**

Le marché automobile belge est stable par rapport à 2013 avec 593 126 véhicules. La part de marché des marques du Groupe Renault se maintient à 13,0 %, tandis que Nissan perd 0,3 point à 3,0 %.

Malgré la bonne performance de RCI Banque Belgique sur Nissan (+ 0,6 point à 18,9 %), le taux d'intervention financements total perd 2,4 points par rapport à 2013 et s'établit à 23,7 % du fait de la baisse du taux d'intervention financements Renault (- 2,5 points à 20,3 %) et de Dacia (-6,2 points à 39,3 %).

Bien que le nombre de contrats de financement souscrits en 2014 soit en recul de 9,3 % par rapport à 2013, les offres de financement *packagées* à des services continuent de progresser.

De nouveaux canaux de ventes ont été mis en place et l'activité de location financière auparavant assurée par un partenaire est dorénavant gérée en propre.

L'encours productif moyen Clientèle est en hausse de 5,5% à 26,0 M€, en raison de la reprise de l'activité de location financière.

L'encours Réseaux est, quant à lui, en baisse de 4,3 % à 157,5 M€.

Le résultat avant impôts atteint 7,3 M€, en hausse de 1,7 M€ par rapport à 2013.

En milliers d'euros (hors taux et unité)	2014	2013
Nombre de nouveaux dossiers véhicules	24 782	27 329
Nouveaux financements nets Clientèle	155 555	153 282
<b>BILAN</b>		
Encours brut	234 971	256 014
Provisions	(2 833)	(2 287)
<b>Encours net</b>	<b>232 138</b>	<b>253 727</b>
<i>dont Réseaux</i>	<i>193 654</i>	<i>230 744</i>
Opérations de location opérationnelle nettes d'amortissement et de provisions	10 770	5 147
Placement	4 799	679
Autres actifs	12 989	21 867
Endettement	216 604	241 640
Autres passifs	3 916	3 881
Provisions pour risques et charges		980
Capitaux propres	40 176	34 919
<b>TOTAL BILAN</b>	<b>260 696</b>	<b>281 420</b>
<b>COMPTE DE RÉSULTAT</b>		
Produit net bancaire (hors résultat des activités non bancaires)	10 385	8 785
Résultat avant impôts	7 347	5 623
Résultat net (part des actionnaires de la société mère)	5 257	3 855

## ●●● ESPAGNE

### RCI BANQUE S.A. - SUCURSAL EN ESPAÑA

EDIFICIO RENAULT  
AVENIDA DE BURGOS, 89 A - 28050 MADRID

**DIRECTION : CARLOS DE LA TORRE GIL +34 91 379 41 06**

Le marché automobile espagnol a continué sa reprise en 2014, à 969 487 véhicules, en progression de 19,9 % par rapport à 2013. La réussite du plan gouvernemental de prime à la casse mis en place fin 2012 et poursuivi en 2014 ainsi que les premiers signes de reprise de l'économie ont permis de confirmer une tendance positive.

Dans ce contexte, les immatriculations des marques de l'Alliance enregistrent 172 500 unités, soit + 25,8 %.

La part de marché de l'Alliance s'est établie à 17,8 % (contre 17,0 % en 2013), notamment avec une hausse importante de prime à la casse (4,7 % contre 4,0 % en 2013) marque bénéficiant fortement du plan de prime à la casse. La part de marché de Renault a été de 8,4 % (8,1 % en 2013) et celle de Nissan de 4,6 % (4,8 % en 2013).

Le taux d'intervention financements progresse de 0,9 point par rapport à 2013 pour atteindre 46,8 %, porté notamment par le succès des offres de financements avec services *packagés*. Sur la marque Nissan, il est de 37,6 % (contre 37,5 % en 2013), de 49,7 % sur Renault (contre 48,4 % en 2013) et de 51,0 % sur Dacia (contre 51,2 % en 2013).

L'encours productif moyen s'établit à 1,8 Md€, en hausse de 12,1 % par rapport à 2013.

La contribution au résultat avant impôts est de 45,1 M€ contre 30,7 M€ en 2013. Le coût du risque reste maîtrisé à 0,11 % de l'EPM (-7pb par rapport à 2013). Les frais de fonctionnement s'établissent à 23,8 M€ contre 24,7 M€ en 2013.

En milliers d'euros (hors taux et unité)	2014	2013
Nombre de nouveaux dossiers véhicules	90 195	72 981
Nouveaux financements nets Clientèle	936 153	759 863
<b>BILAN</b>		
Encours brut	2 095 827	1 781 461
Provisions	(78 978)	(108 905)
<b>Encours net</b>	<b>2 016 849</b>	<b>1 672 556</b>
<i>dont Réseaux</i>	<i>476 033</i>	<i>458 135</i>
Opérations de location opérationnelle nettes d'amortissement et de provisions	8 679	6 230
Placement	5 015	10 221
Autres actifs	119 644	129 025
Endettement	1 947 525	1 662 729
Autres passifs	52 755	34 799
Provisions pour risques et charges	2 177	3 243
Capitaux propres	147 730	117 261
<b>TOTAL BILAN</b>	<b>2 150 187</b>	<b>1 818 032</b>
<b>COMPTE DE RÉSULTAT</b>		
Produit net bancaire (hors résultat des activités non bancaires)	70 824	58 193
Résultat avant impôts	45 058	30 689
Résultat net (part des actionnaires de la société mère)	33 724	20 779



## ●○● FRANCE

### DIAC S.A.

14 AVENUE DU PAVÉ NEUF  
93 168 NOISY-LE-GRAND CEDEX

**DIRECTION : RICHARD BOULIGNY + 33 1 76 88 88 68**

Le marché automobile s'établit à 2 167 958 véhicules, en hausse de 0,5 % par rapport à 2013.

Dans ce contexte, les marques de l'Alliance affichent des immatriculations à 655 019 soit une part de marché de 30,2 % (+ 1,5 point par rapport à 2013).

L'évolution des volumes constructeurs, associée au taux d'intervention financements de 38,0 % (+ 1,1 point par rapport à 2013), permet à DIAC d'atteindre 325 975 dossiers (+ 7,1 % par rapport à 2013).

Les taux d'intervention financements sur Renault et Dacia s'améliorent respectivement de 0,9 point et de 4,0 points. Sur Nissan, il est en légère baisse (-1,1 point).

Le nombre de dossiers de financement de véhicules d'occasion est en hausse de 1,4 % à 76 678 unités.

Les nouveaux financements s'établissent à 3,7 Md€, en hausse de 2,6 % par rapport à 2013.

L'encours productif moyen Clientèle atteint 6,1 Md€ (+ 0,2 % par rapport à 2013); celui sur les Réseaux s'établit à 2,5 Md€ (+ 5,6 % par rapport à 2013).

Le résultat avant impôts atteint 168,8 M€ (+ 11,7 % par rapport à 2013), notamment du fait d'une amélioration du produit net bancaire de 2,7 M€ expliquée par la contribution croissante de la marge sur services.

Par ailleurs, la baisse du coût du risque (impact favorable de 11,6 M€) s'explique principalement par un niveau très bas sur l'activité Réseaux. Les frais de fonctionnement restent maîtrisés à 1,47 % de l'encours productif moyen.

En milliers d'euros (hors taux et unité)	2014	2013
Nombre de nouveaux dossiers véhicules	325 975	304 338
Nouveaux financements nets Clientèle	3 745 411	3 650 229
<b>BILAN</b>		
Encours brut	9 547 789	9 318 966
Provisions	(249 356)	(266 439)
<b>Encours net</b>	<b>9 298 433</b>	<b>9 052 527</b>
<i>dont Réseaux</i>	<i>2 893 372</i>	<i>2 757 122</i>
Opérations de location opérationnelle nettes d'amortissement et de provisions	144 619	106 923
Placements	2 368 242	2 440 048
Autres actifs	311 531	416 899
Endettement	10 540 268	10 618 033
Autres passifs	765 016	640 183
Provisions pour risques et charges	55 143	49 569
Capitaux propres	762 398	708 612
<b>TOTAL BILAN</b>	<b>12 122 825</b>	<b>12 016 397</b>
<b>COMPTE DE RÉSULTAT</b>		
Produit net bancaire (hors résultat des activités non bancaires)	320 903	317 785
Résultat avant impôts	168 821	150 722
Résultat net (part des actionnaires de la société mère)	100 667	84 675

## ●○● HONGRIE

### RCI ZRT.

RÓBERT KÁROLY KRT. 96-98  
H-1 135 BUDAPEST

**DIRECTION : FERENC THOMKA +36 1 358 6027**

Le marché automobile a progressé de 23,7 % en 2014 pour atteindre 83 534 véhicules.

Dans ce contexte, la part de marché des marques de l'Alliance s'établit à 14,2 % (contre 14,5 % en 2013). La part de marché Renault est en baisse de 0,7 point à 4,6 %, tandis que Dacia gagne 0,6 point à 5,5 % et Nissan se maintient à 4,0 %.

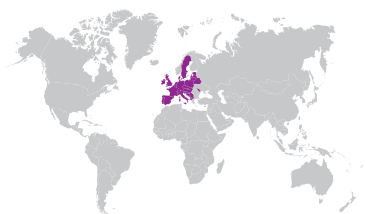
Depuis 2009, l'activité de financement Clientèle a été transférée à une société commerciale en partenariat (non consolidée). En phase d'achèvement de sa décroissance, l'encours productif moyen Clientèle s'établit à 1,3 M€ contre 3,6 M€ en 2013.

L'encours productif moyen Réseaux est de 25,1 M€, en hausse de 10,7 % par rapport à 2013.

Le résultat avant impôts affiche une perte de 3,9 M€ suite à la comptabilisation d'une provision pour charge exceptionnelle pour risques inhérents à la nouvelle loi sur les crédits à la consommation votée en juillet 2014.

En milliers d'euros (hors taux et unité)	2014	2013
Taux de change (taux de clôture)	0,3155	0,2970
Taux de change (taux moyen)	0,3087	0,2969
Nombre de nouveaux dossiers véhicules		
Nouveaux financements nets Clientèle		
<b>BILAN</b>		
Encours brut	29 074	27 926
Provisions	(776)	(2 178)
<b>Encours net</b>	<b>28 298</b>	<b>25 748</b>
<i>dont Réseaux</i>	<i>28 294</i>	<i>24 142</i>
Opérations de location opérationnelle nettes d'amortissement et de provisions		
Placements	2 313	269
Autres actifs	503	815
Endettement	22 501	17 755
Autres passifs	231	698
Provisions pour risques et charges	4 741	256
Capitaux propres	3 641	8 123
<b>TOTAL BILAN</b>	<b>31 114</b>	<b>26 832</b>
<b>COMPTE DE RÉSULTAT</b>		
Produit net bancaire (hors résultat des activités non bancaires)	(3 311)	1 788
Résultat avant impôts	(3 900)	983
Résultat net (part des actionnaires de la société mère)	(3 297)	875

# EUROPE



## ●●● IRLANDE

### RCI BANQUE BRANCH IRELAND

BLOCK 4, DUNDRUM TOWN CENTER  
SANDYFORD ROAD - DUMDRUM, DUBLIN 16

**DIRECTION : GAËLLE HUMBERT +353 1 605 55 00**

Le marché automobile irlandais affiche une franche reprise avec 1 13033 véhicules en 2014, en progression de 32,4 % par rapport à 2013. Les marques Renault et Dacia atteignent une part de marché de 8,2 %, en hausse de 1,4 point. L'importateur Nissan affiche quant à lui une part de marché stable par rapport à l'an dernier (+ 0,1 point) avec 7 982 véhicules immatriculés.

Avec des volumes en hausse de 42,1 % par rapport à 2013, RCI Banque Irlande a renforcé son taux d'intervention financements sur le Groupe Renault, notamment sur Dacia qui affiche une progression de 3,9 points à 46,2 % ; Renault restant stable à 54,6 %.

L'activité de financement des véhicules d'occasion est également en progression de 38,6 % avec 1 374 dossiers financés.

Grâce au lancement de nouveaux produits, 1 392 dossiers de services ont été vendus en 2014, soit une hausse 161,7 % par rapport à 2013.

Les nouveaux financements s'établissent à 99,3 M€.

L'encours productif moyen Clientèle atteint 97,7 M€ contre 60,9 M€ en 2013 et celui sur les Réseaux s'élève à 24,8 M€ contre 19,8 M€.

En novembre 2014, RCI Banque Irlande a atteint son seuil de rentabilité au regard de son investissement initial.

Le résultat avant impôts de 2014 est positif pour la deuxième année consécutive à 1,5 M€.

En milliers d'euros (hors taux et unité)	2014	2013
Nombre de nouveaux dossiers véhicules	7 063	4 971
Nouveaux financements nets Clientèle	99 287	68 916
<b>BILAN</b>		
Encours brut	1 736 38	98 705
Provisions	(2 671)	(1 177)
<b>Encours net</b>	<b>1 70 967</b>	<b>97 528</b>
<i>dont Réseaux</i>	<i>63 662</i>	<i>32 935</i>
Opérations de location opérationnelle nettes d'amortissement et de provisions	813	590
Placement	1 984	2 247
Autres actifs	1 513	490
Endettement	1 71 080	99 507
Autres passifs	3 659	2 079
Provisions pour risques et charges		
Capitaux propres	538	(731)
<b>TOTAL BILAN</b>	<b>175 277</b>	<b>100 855</b>
<b>COMPTE DE RÉSULTAT</b>		
Produit net bancaire (hors résultat des activités non bancaires)	4 315	2 732
Résultat avant impôts	1 450	815
Résultat net (part des actionnaires de la société mère)	1 269	713

## ●●● ITALIE

### RCI BANQUE SUCCURSALE ITALIANA (RNC S.P.A.)

VIA TIBURTINA, 1159  
I-00156 ROMA

**DIRECTION : GÉRY SAAS +39 06 41 773 474**

Avec un rebond de 5,3 % en 2014, le marché automobile s'établit à 1 477 398 unités. La part de marché Renault est en nette progression à 6,2 %, contre 5,2 % en 2013. Dacia poursuit sa conquête avec 2,7 % du marché (+ 0,7 point par rapport à 2013). Sur la période, les marques du Groupe Nissan ont enregistré une performance stable à 3,6 %.

Dans ce contexte, le taux d'intervention financements atteint 47,5 % en 2014 contre 49,3 % en 2013. RCI Banque Italie réalise sa meilleure performance commerciale depuis 2003, atteignant 1,2 Md€ de nouveaux financements, en hausse de 11,8 % par rapport à 2013.

Elle a, en outre, poursuivi sa politique de développement des services et de fidélisation de la clientèle en enregistrant 320 401 contrats de services, progressant de 26,7 % par rapport à 2013.

L'encours productif moyen est de 2,3 Md€, en hausse de 6,3 % par rapport à 2013.

Le produit net bancaire s'établit à 70,8 M€, soit 3,0 % de l'encours productif moyen, en recul de 1,2 % par rapport à 2013.

Dans un contexte difficile, le coût du risque Clientèle a été ramené à 0,80 % de l'encours productif moyen (contre 0,95 % en 2013). Le coût du risque Réseaux s'établit à 6,9 M€ (contre une reprise de provision de 0,1 M€ en 2013). Les frais de fonctionnement sont stables (1,08 % de l'encours productif moyen).

Le résultat avant impôts de l'exercice 2014 s'établit à 23,5 M€ contre 32,4 M€ en 2013.

En milliers d'euros (hors taux et unité)	2014	2013
Nombre de nouveaux dossiers véhicules	95 008	83 026
Nouveaux financements nets Clientèle	1 226 158	1 096 296
<b>BILAN</b>		
Encours brut	2 694 796	2 400 037
Provisions	(71 563)	(61 026)
<b>Encours net</b>	<b>2 623 233</b>	<b>2 339 011</b>
<i>dont Réseaux</i>	<i>688 331</i>	<i>638 685</i>
Opérations de location opérationnelle nettes d'amortissement et de provisions	10 969	8 727
Placement	109 478	123 923
Autres actifs	150 895	126 568
Endettement	2 789 290	2 499 856
Autres passifs	74 188	53 796
Provisions pour risques et charges	14 793	18 771
Capitaux propres	16 304	25 806
<b>TOTAL BILAN</b>	<b>2 894 575</b>	<b>2 598 229</b>
<b>COMPTE DE RÉSULTAT</b>		
Produit net bancaire (hors résultat des activités non bancaires)	70 795	71 626
Résultat avant impôts	23 542	32 350
Résultat net (part des actionnaires de la société mère)	174	9 696



## ACTIVITÉ COMMERCIALE

Rapport  
d'Activité

### ●● MALTE

**RCI LIFE LTD / RCI INSURANCE LTD / RCI SERVICES LTD**  
LEVEL 3 - TRANSPORT MALTA CENTER  
WINE MAKERS WHARF - MARSA, MRS 1917  
**DIRECTION : MICHAEL AROSKIN + 356 25 99 3000**

En 2014, l'activité d'assurance et de réassurance réalisée à Malte continue de croître en France, Allemagne, Italie et Espagne. À fin 2014, le portefeuille actif DIPE (Décès, Incapacité, Perte d'Emploi) représente 878 409 contrats (746 183 en 2013), dont 367 028 en France (331 649 en 2013), 169 170 en Allemagne (169 418 en 2013), 191 303 en Italie (160 062 en 2013) et 150 908 en Espagne (85 054 en 2013).

Le montant total des primes DIPE collectées est de 149,4 M€ (en augmentation de 21,8 % par rapport à 2013), dont 46,6 M€ en France; 33,0 M€ en Allemagne; 39,3 M€ en Italie et 30,6 M€ en Espagne.

Le montant des sinistres payés pour l'activité DIPE est de 12,3 M€ hors frais administratifs (10,0 M€ en 2013) dont 6,7 M€ en France; 3,8 M€ en Allemagne; 1,2 M€ en Italie et 0,6 M€ en Espagne.

Le montant des primes de réassurance pour l'activité Perte Financière est de 44,6 M€ (37,1 M€ en 2013) dont 38,1 M€ en France. Le lancement de cette activité en Allemagne contribue à hauteur de 6,5 M€ de primes additionnelles.

Le montant des sinistres payés pour l'activité Perte Financière est de 4,2 M€ (3,9 M€ en 2013).

Le résultat avant impôts des filiales maltaises atteint 70,9 M€ (65,9 M€ en 2013).

En milliers d'euros (hors taux et unité)	2014	2013
Nombre de nouveaux dossiers véhicules		
Nouveaux financements nets Clientèle		
<b>BILAN</b>		
Encours brut		
Provisions		
<b>Encours net dont Réseaux</b>		
Opérations de location opérationnelle nettes d'amortissement et de provisions		
Placement	219 389	185 412
Autres actifs	157 635	132 031
Endettement		
Autres passifs	114 615	97 128
Provisions pour risques et charges	225 461	183 234
Capitaux propres	36 948	37 081
<b>TOTAL BILAN</b>	<b>377 024</b>	<b>317 443</b>
<b>COMPTE DE RÉSULTAT</b>		
Produit net bancaire (hors résultat des activités non bancaires)	73 581	68 047
Résultat avant impôts	70 916	65 924
Résultat net (part des actionnaires de la société mère)	67 362	58 695

### ●●● PAYS-BAS

**RCI FINANCIAL SERVICES B.V.**  
BOEINGAVENUE 275  
1119 PD SCHIPHOL-RIJK  
**DIRECTION : MARC DE BUFFEVEN + 31(20) 354 96 66**

Le marché automobile néerlandais s'établit à 439 782 véhicules, en baisse de 6,0 % par rapport à 2013. Avec une part de marché de 12,1 %, les marques de l'Alliance connaissent une progression de 0,7 point, soutenue par Nissan (+ 1,2 point, à 2,8 %) et Dacia (+ 0,5 point à 1,2 %). Renault perd 0,9 point à 8,2 % en raison de la suppression d'un avantage fiscal sur le modèle Renault *Mégane*.

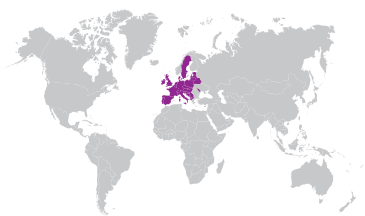
En croissance de 1,6 point, le taux d'intervention financements s'établit à 16,0 %. RCI Banque Pays-Bas a financé 11 295 contrats, soit 1 522 de plus qu'en 2013. Les offres de financement incluant des services (dont notamment une proposition de maintenance sur le segment Entreprises) continuent de progresser grâce à la mise en place de nouveaux canaux de ventes.

L'encours productif moyen Clientèle perd 3,8 % et s'établit à 137,5 M€ tandis que celui sur les Réseaux croît légèrement de 0,5 % à 138,9 M€. Le produit net bancaire atteint 12,3 M€, soit 4,44 % de l'encours productif moyen.

Le résultat avant impôts intègre des événements non récurrents négatifs sur l'activité Réseaux et atteint 3,0 M€ en baisse de 4,5 M€ par rapport à 2013.

En milliers d'euros (hors taux et unité)	2014	2013
Nombre de nouveaux dossiers véhicules	11 295	9 773
Nouveaux financements nets Clientèle	98 452	91 115
<b>BILAN</b>		
Encours brut	336 164	273 806
Provisions	(146 399)	(97 711)
<b>Encours net dont Réseaux</b>	<b>321 525</b>	<b>264 035</b>
Opérations de location opérationnelle nettes d'amortissement et de provisions	8 088	6 138
Placement	1 527	4 950
Autres actifs	18 678	21 776
Endettement	330 592	270 512
Autres passifs	5 046	5 844
Provisions pour risques et charges	571	713
Capitaux propres	13 609	19 830
<b>TOTAL BILAN</b>	<b>349 818</b>	<b>296 899</b>
<b>COMPTE DE RÉSULTAT</b>		
Produit net bancaire (hors résultat des activités non bancaires)	12 283	12 737
Résultat avant impôts	2 969	7 468
Résultat net (part des actionnaires de la société mère)	2 455	5 956

# EUROPE



## ●●● PAYS NORDIQUES

### RENAULT FINANCE NORDIC

ESBOGATAN 12 - BOX 1028

164 21 KISTA - SUÈDE

**DIRECTION : LISA DUBUC + 46 8 58 57 54 11**

RCI Banque Pays Nordiques opère au sein de deux marchés distincts : la Suède, où le marché automobile croît pour la première fois depuis 2011, et le Danemark, en constante croissance depuis 2008. En 2014 les ventes du Groupe Renault progressent de 13,4 % par rapport à l'exercice précédent sur ces deux pays, avec une part de marché de 6,6 % en légère hausse, soutenue notamment par la forte croissance de la marque Dacia au Danemark.

Dans ce contexte, RCI Banque Pays Nordiques a réalisé un taux d'intervention financements de 30,6 %, en progression de 2,3 points grâce à une meilleure performance sur le marché danois.

L'encours productif moyen Réseaux se hisse à 78,8 M€ en hausse de 23,9 % par rapport à 2013. RCI Banque Pays Nordiques ne porte pas les encours Clientèle, cette activité est gérée en partenariat dans une entité non consolidée. Le PNB atteint 4,9 M€ en augmentation de 30,0 %

Le résultat avant impôts atteint un niveau record de 2,7 M€, en hausse de 86 % par rapport à 2013, avec un coût du risque total à 0,04 % de l'encours productif moyen maîtrisé au cours de l'année.

En milliers d'euros (hors taux et unité)	2014	2013
Taux de change (taux de clôture)	9,3930	8,8591
Taux de change (taux moyen)	9,0969	8,6505
Nombre de nouveaux dossiers véhicules	15 507	13 315
Nouveaux financements nets Clientèle		
<b>BILAN</b>		
Encours brut	133 496	103 937
Provisions	(857)	(1 094)
<b>Encours net</b>	<b>132 639</b>	<b>102 843</b>
<i>dont Réseaux</i>	<i>132 639</i>	<i>102 843</i>
Opérations de location opérationnelle nettes d'amortissement et de provisions	7 011	5 886
Placement	27 502	16 811
Autres actifs	2 319	3 295
Endettement	166 071	126 404
Autres passifs	1 398	1 347
Provisions pour risques et charges		
Capitaux propres	2 002	1 085
<b>TOTAL BILAN</b>	<b>169 471</b>	<b>128 836</b>
<b>COMPTE DE RÉSULTAT</b>		
Produit net bancaire (hors résultat des activités non bancaires)	4 881	3 755
Résultat avant impôts	2 650	1 426
Résultat net (part des actionnaires de la société mère)	2 066	1 111

## ●○ POLOGNE

### RCI BANQUE S.A. ODDZIAŁ W POLSCE

ULICA MARYNARSKA 13

PL-02-674 WARSZAWA

**DIRECTION : PHILIPPE MÉTRAS + 48 22 541 13 00**

Dans un marché automobile de 372 394 véhicules, en hausse de 12,3 % par rapport à 2013, la part de marché de l'Alliance a connu une légère augmentation de 0,2 point, à 13,4 %.

Dans cet environnement, le taux d'intervention financements s'améliore, passant de 22,2 % en 2013 à 25,8 % en 2014 sur l'ensemble des marques de l'Alliance : Renault + 2,7 points, Dacia : + 5,3 points, Nissan : + 2,5 points.

RCI Banque Pologne réalise 14 123 dossiers de financements contre 10 904 en 2013, soit + 29,5 %. La filiale connaît sa meilleure année en termes de nouveaux financements avec 142,1 M€ contre 104,6 M€, soit + 35,8 %.

Le taux d'intervention services progresse de 8,1 points pour s'établir à 137,0 %, grâce à une hausse importante sur les assurances automobiles.

L'encours productif moyen s'établit à 149,5 M€ sur l'activité Clientèle (+ 20,5 % comparé à 2013) et 157,0 M€ sur l'activité Réseaux (+ 12,6 %).

Le produit net bancaire atteint 17,5 M€, en hausse de 7,5 %.

Le coût du risque Clientèle reste stable à 0,18 % de l'encours productif moyen. Le coût du risque Réseaux enregistre un produit du fait d'une reprise de provision.

Le résultat avant impôts s'élève à 12,8 M€.

En milliers d'euros (hors taux et unité)	2014	2013
Taux de change (taux de clôture)	4,2732	4,1543
Taux de change (taux moyen)	4,1845	4,1971
Nombre de nouveaux dossiers véhicules	14 123	10 904
Nouveaux financements nets Clientèle	142 097	104 605
<b>BILAN</b>		
Encours brut	364 374	301 753
Provisions	(10 422)	(10 795)
<b>Encours net</b>	<b>353 952</b>	<b>290 958</b>
<i>dont Réseaux</i>	<i>182 632</i>	<i>153 547</i>
Opérations de location opérationnelle nettes d'amortissement et de provisions	176	61
Placement	7 876	2 945
Autres actifs	18 585	13 753
Endettement	326 747	251 630
Autres passifs	4 699	4 064
Provisions pour risques et charges		282
Capitaux propres	49 143	51 741
<b>TOTAL BILAN</b>	<b>380 589</b>	<b>307 717</b>
<b>COMPTE DE RÉSULTAT</b>		
Produit net bancaire (hors résultat des activités non bancaires)	17 466	16 247
Résultat avant impôts	12 810	14 266
Résultat net (part des actionnaires de la société mère)	9 843	11 515



## ●● PORTUGAL

### RCI BANQUE SUCURSAL PORTUGAL

LAGOAS PARK

EDIFICIO 4 - 2740-267 PORTO SALVO

**DIRECTION : LUIS GONCALVES + 351 21 850 2000**

Dans un contexte économique encore fragile, les signes de reprise déjà observés fin 2013 se maintiennent avec une hausse importante du marché automobile de 36,2 % (169 128 véhicules contre 124 142 en 2013).

La part de marché des marques de l'Alliance augmente de 1,4 point pour atteindre 19,7 %. Avec 21 717 immatriculations (+ 35,6 % par rapport à 2013), la part de marché de Renault est de 12,8 %, confirmant sa position de leader du marché. Dacia et Nissan atteignent respectivement 2,3 % (1,6 % en 2013) et 4,5 % (3,8 % en 2013).

RCI Banque Portugal réalise un taux d'intervention financements de 30,0 % contre 31,0 % en 2013, avec des évolutions contrastées : sur Nissan, baisse importante (29,6 %, - 9,4 points par rapport à 2013); sur Renault, une augmentation de 1,9 point par rapport à 2013 à 31,7 %; sur Dacia (21,5 %) une stabilité avec un marché toujours très orienté vers le segment Entreprises.

L'encours productif moyen est de 274,8 M€, en croissance par rapport à 2013 (+ 0,5 %), après plusieurs années de baisse.

Le résultat avant impôts est de 6,3 M€, contre 8,6 M€ en 2013, avec un produit net bancaire de 3,5 % de l'encours productif moyen en baisse par rapport à 2013 (5,3 %); un coût du risque en amélioration pour atteindre 0,03 % de l'encours productif moyen (0,66 % en 2013) et des frais de fonctionnement qui se stabilisent à 4,1 M€.

En milliers d'euros (hors taux et unité)	2014	2013
Nombre de nouveaux dossiers véhicules	10 563	8 903
Nouveaux financements nets Clientèle	122 998	102 639
<b>BILAN</b>		
Encours brut	320 915	317 455
Provisions	(30 583)	(32 848)
<b>Encours net</b>	<b>290 332</b>	<b>284 607</b>
<i>dont Réseaux</i>	<i>115 234</i>	<i>96 965</i>
Opérations de location opérationnelle nettes d'amortissement et de provisions	1 218	2 445
Placement	3 869	3 355
Autres actifs	34 913	22 196
Endettement	289 391	276 823
Autres passifs	14 934	9 263
Provisions pour risques et charges	1 107	1 072
Capitaux propres	24 900	25 445
<b>TOTAL BILAN</b>	<b>330 332</b>	<b>312 603</b>
<b>COMPTE DE RÉSULTAT</b>		
Produit net bancaire (hors résultat des activités non bancaires)	9 752	14 510
Résultat avant impôts	6 310	8 649
Résultat net (part des actionnaires de la société mère)	4 028	6 717

## ●●○ RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

### RCI FINANCE CZ S.R.O

IBC POBREZNI 3

186 00 PRAHA 8

**DIRECTION : ZDENĚK JIROUTEK + 420 222 339 715**

Le marché automobile tchèque a atteint un record historique avec 205 501 immatriculations, soit une hausse de 16,4 % par rapport à 2013.

La part de marché des marques de l'Alliance a progressé de 9,1 % à 10,1 % en 2014.

Renault affiche une part de marché stable à 3,7 %. Dacia, à 4,8 %, poursuit sa forte croissance (+ 1,4 point). La part de marché de Nissan s'établit, quant à elle, à 1,6 %.

Le taux d'intervention financements passe de 24,8 % en 2013 à 23,8 % en 2014 et s'établit à 29,2 % sur Renault (+ 0,2 point par rapport à 2013) et à 22,2 % sur Dacia (contre 26,0 % en 2013). Sur la marque Nissan, il progresse de 3,4 points passant à 15,7 % en 2014.

Avec 5 052 unités le nombre de dossiers enregistré une hausse de 20,5 % par rapport à 2013.

La filiale a continué de développer l'activité Services, notamment sur les produits d'assurance hors financement.

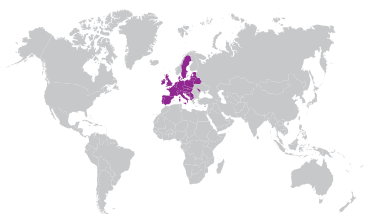
L'encours productif moyen s'établit à 122,6 M€ dont 81,5 M€ sur l'activité Clientèle et 41,1 M€ sur l'activité Réseaux.

Le résultat avant impôts s'élève à 7,8 M€, en hausse de 18,2 % par rapport à 2013.

En milliers d'euros (hors taux et unité)	2014	2013
Taux de change (taux de clôture)	27,7350	27,4270
Taux de change (taux moyen)	27,5358	25,9871
Nombre de nouveaux dossiers véhicules	5 052	4 193
Nouveaux financements nets Clientèle	38 812	33 111
<b>BILAN</b>		
Encours brut	139 673	130 677
Provisions	(4 289)	(4 286)
<b>Encours net</b>	<b>135 384</b>	<b>126 391</b>
<i>dont Réseaux</i>	<i>55 597</i>	<i>38 442</i>
Opérations de location opérationnelle nettes d'amortissement et de provisions		
Placement	1 759	411
Autres actifs	4 224	1 146
Endettement	97 570	79 536
Autres passifs	3 340	5 279
Provisions pour risques et charges		
Capitaux propres	40 457	43 133
<b>TOTAL BILAN</b>	<b>141 367</b>	<b>127 948</b>
<b>COMPTE DE RÉSULTAT</b>		
Produit net bancaire (hors résultat des activités non bancaires)	10 077	4 502
Résultat avant impôts	7 829	6 625
Résultat net (part des actionnaires de la société mère)	3 696	4 977



# EUROPE



## ROYAUME-UNI

### RCI FINANCIAL SERVICES LTD

EGALE HOUSE

78 ST ALBANS ROAD - WATFORD, WD17 1AF

DIRECTION : STEVE GOWLER + 44 1923 686 102

Dans un marché automobile dynamique (+10,3 %), la part de marché de l'Alliance a progressé de 1,1 point à 9,2 %, soit 258 381 immatriculations.

L'année 2014 a été marquée par la progression de la marque Renault avec 85 152 immatriculations, soit + 41,9 % par rapport à 2013, confirmant la réussite de la stratégie de recentrage « produit » annoncée en 2012.

La marque Nissan, quant à elle, a confirmé son dynamisme en atteignant 148 621 immatriculations (+ 15,6 % par rapport à 2013).

Le taux d'intervention financements de RCI Financial Services Ltd est de 27,5 % en recul de 1,3 point, soit 93 512 contrats (+ 11 224 par rapport à 2013). L'activité financement de véhicules d'occasion reste stable à 21 819 contrats.

Les nouveaux financements ont connu une forte augmentation de 24,3 % par rapport à 2013 et s'établissent à 1,3 Md€.

L'encours productif moyen Clientèle continue sa forte croissance à 1,9 Md€ (+ 27,6 % par rapport à 2013). L'EPM Réseaux atteint 0,6 Md€ (+ 24,5 %).

Le produit net bancaire est en hausse de 15,8 % à 90,5 M€.

Malgré une hausse par rapport à 2013, le coût du risque s'établit à un niveau maîtrisé de 0,19 % de l'encours productif moyen.

Le résultat avant impôts est en progression à 63,5 M€ (contre 59,5 M€ en 2013).

En milliers d'euros (hors taux et unité)	2014	2013
Taux de change (taux de clôture)	0,7789	0,8337
Taux de change (taux moyen)	0,8064	0,8493
Nombre de nouveaux dossiers véhicules	93 512	82 288
Nouveaux financements nets Clientèle	1 288 410	1 036 256
<b>BILAN</b>		
Encours brut	2 999 183	2 350 505
Provisions	(44 082)	(55 502)
<b>Encours net</b>	<b>2 955 101</b>	<b>2 295 003</b>
<i>dont Réseaux</i>	<i>720 025</i>	<i>567 912</i>
Opérations de location opérationnelle nettes d'amortissement et de provisions	58 273	7 715
Placement	1 009 222	140 998
Autres actifs	59 622	56 954
Endettement	3 731 984	2 183 216
Autres passifs	43 608	60 031
Provisions pour risques et charges	3 744	1 190
Capitaux propres	302 883	256 233
<b>TOTAL BILAN</b>	<b>4 082 219</b>	<b>2 500 670</b>
<b>COMPTE DE RÉSULTAT</b>		
Produit net bancaire (hors résultat des activités non bancaires)	90 501	78 142
Résultat avant impôts	63 518	59 548
Résultat net (part des actionnaires de la société mère)	48 159	46 588

## SLOVÉNIE

### RCI BANQUE S.A. - BANČNA PODRUŽNICA LJUBLJANA

DUNAJSKA 22

1511 LJUBLJANA

DIRECTION : LAURENT NIOX-CHATEAU + 386 1 472 32 00

Le marché automobile a enregistré une augmentation de 4,5 % par rapport à 2013, avec 60 310 ventes, notamment grâce aux exportations. Les ventes aux particuliers ont diminué de 5,2 % dans un pays toujours marqué par une récession économique.

La part de marché de l'Alliance augmente de 2,3 points à 23,9 %, principalement grâce à la forte hausse de Dacia (de 2,4 % à 5,3 %) et à l'amélioration de Nissan (+ 0,7 point). En revanche, avec 15,3 % de part de marché, Renault connaît une baisse de 1,2 point par rapport à l'an passé.

Le taux d'intervention financements est de 24,3 %, soit - 2,6 points du fait d'une baisse marquée sur Dacia (-10,1 points à 10,5 %). Les taux d'intervention financements affichés par Renault et Nissan sont respectivement de 30,2 % et 18,7 %. L'activité de financement des véhicules d'occasion connaît également une baisse en raison des conditions strictes d'acceptation imposées sur cette activité en début d'année.

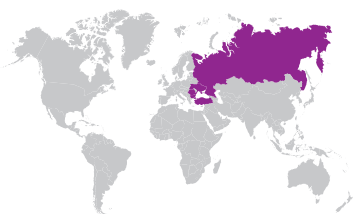
RCI Banque a repris en propre l'activité Clientèle à compter de septembre 2014.

Le produit net bancaire reste stable à 2,3 M€.

Les investissements initiaux réalisés pour développer l'activité en propre se traduisent par une hausse des frais de fonctionnement qui s'élevaient à 2,8 M€. Le résultat avant impôts est négatif à -0,5 M€, contre +1,2 M€ en 2013.

En milliers d'euros (hors taux et unité)	2014	2013
Nombre de nouveaux dossiers véhicules	3 836	3 753
Nouveaux financements nets Clientèle	10 839	
<b>BILAN</b>		
Encours brut	51 328	42 695
Provisions	(1 243)	(1 369)
<b>Encours net</b>	<b>50 085</b>	<b>41 326</b>
<i>dont Réseaux</i>	<i>33 429</i>	<i>30 679</i>
Opérations de location opérationnelle nettes d'amortissement et de provisions		
Placement	14	456
Autres actifs	1 275	210
Endettement	50 406	40 801
Autres passifs	1 513	467
Provisions pour risques et charges		
Capitaux propres	(545)	724
<b>TOTAL BILAN</b>	<b>51 374</b>	<b>41 992</b>
<b>COMPTE DE RÉSULTAT</b>		
Produit net bancaire (hors résultat des activités non bancaires)	2 293	2 371
Résultat avant impôts	(514)	1 179
Résultat net (part des actionnaires de la société mère)	(427)	878





## ●○ SUISSE

**RCI FINANCE S.A.**BERGERMOOSSTRASSE 4  
CH-8902 URDORF**DIRECTION : JAN-GERD HILLENS + 41 44 871 24 00**

Le marché automobile s'établit à 331 826 véhicules, en baisse de 1,8 % par rapport à 2013. Renault atteint une part de marché de 4,6 % (contre 5,2 % en 2013). La part de marché Dacia s'établit à 1,5 %, en léger retrait par rapport à 2013 (- 0,1 point). Malgré une baisse de 6,0 % de ses immatriculations, la part de marché Nissan se maintient à 2,5 % (contre 2,6 %).

Dans ce contexte, le taux d'intervention financements augmente pour s'établir à 35,6 %, contre 35,0 % en 2013, notamment en raison de la progression de l'activité Dacia (taux d'intervention financements de 42,3 % contre 35,5 % en 2013). L'activité véhicules d'occasion progresse à 3 981 contrats (+ 6,1 % comparé à 2013).

RCI Banque Suisse réalise 14 254 dossiers de financement (- 4,5 % par rapport à 2013), les nouveaux financements sont en retrait de 7,4 %, à 220,2 M€.

L'encours productif moyen Clientèle atteint 366,0 M€ (- 3,5 % par rapport à 2013).

Sur l'activité Réseaux, l'encours productif moyen est également en baisse à 90,5 M€ (- 11,5 % comparé à 2013).

Le résultat avant impôts qui s'établit à 11,0 M€, est en baisse de 23,4 % par rapport à 2013, année exceptionnelle durant laquelle des éléments non récurrents avaient été comptabilisés. Hors cet effet, le résultat avant impôts 2014 serait en légère hausse.

En milliers d'euros (hors taux et unité)	2014	2013
Taux de change (taux de clôture)	1,2024	1,2276
Taux de change (taux moyen)	1,2146	1,2309
Nombre de nouveaux dossiers véhicules	14 254	14 924
Nouveaux financements nets Clientèle	220 216	237 701
<b>BILAN</b>		
Encours brut	447 365	499 353
Provisions	(4 461)	(5 540)
<b>Encours net</b>	<b>442 904</b>	<b>493 813</b>
<i>dont Réseaux</i>	<i>73 166</i>	<i>68 646</i>
Opérations de location opérationnelle nettes d'amortissement et de provisions	8 050	5 491
Placement	9 022	9 813
Autres actifs	11 191	18 086
Endettement	403 806	452 211
Autres passifs	11 720	17 245
Provisions pour risques et charges	1 444	1 061
Capitaux propres	54 197	56 686
<b>TOTAL BILAN</b>	<b>471 167</b>	<b>527 203</b>
<b>COMPTE DE RÉSULTAT</b>		
Produit net bancaire (hors résultat des activités non bancaires)	17 934	21 789
Résultat avant impôts	10 952	14 297
Résultat net (part des actionnaires de la société mère)	8 215	11 411

## ●●● ROUMANIE

**RCI LEASING ROMANIA IFN S.A**BD. AVIATORILOR, N° 41, ETAJ 3,  
COD 01 1853 - SECTOR 1, BUCURESTI**DIRECTION : AURÉLIA LEOVEANU +40 21 201 2000**

Le marché automobile a progressé de 19,9 % pour s'établir à 94 236 véhicules.

Les immatriculations de l'Alliance atteignent 38 273 unités (+ 20,7 %), conservant une part de marché identique à 2013, à 40,6 %. Dacia reste leader sur le marché automobile roumain, avec une part de marché de 31,4 %.

Malgré 8 017 dossiers de financements enregistrés (+ 2,4 %), le taux d'intervention financements est en baisse à 19,9 % (23,9 % en 2013) du fait de la diminution du poids des ventes aux Entreprises.

Les nouveaux financements s'élèvent à 70,1 M€ contre 71,2 M€ en 2013.

L'encours productif moyen est de 84,6 M€ contre 89,7 M€ en 2013. La baisse du produit net bancaire (- 3,7 M€) est notamment due à des éléments non récurrents. Le coût du risque est maîtrisé à 0,02 % de l'encours productif moyen.

Le résultat avant impôts 2014 s'établit à 8,7 M€, soit - 3,3 M€ par rapport à 2013.

En milliers d'euros (hors taux et unité)	2014	2013
Nombre de nouveaux dossiers véhicules	8 017	7 830
Nouveaux financements nets Clientèle	70 060	71 224
<b>BILAN</b>		
Encours brut	87 734	93 775
Provisions	(945)	(1 407)
<b>Encours net</b>	<b>86 789</b>	<b>92 368</b>
<i>dont Réseaux</i>	<i>3 236</i>	<i>3 273</i>
Opérations de location opérationnelle nettes d'amortissement et de provisions	233	212
Placement	16 532	15 159
Autres actifs	2 103	4 132
Endettement	81 780	85 869
Autres passifs	3 130	3 694
Provisions pour risques et charges		
Capitaux propres	20 747	22 308
<b>TOTAL BILAN</b>	<b>105 657</b>	<b>111 871</b>
<b>COMPTE DE RÉSULTAT</b>		
Produit net bancaire (hors résultat des activités non bancaires)	11 553	15 269
Résultat avant impôts	8 707	11 986
Résultat net (part des actionnaires de la société mère)	7 296	9 970

## ●●● RUSSIE

### RN BANK

SILVER CITY - SEREBRYANICHESKAYA EMB., 29, 5TH FLOOR  
MOSCOW, 109028

**DIRECTION : BRUNO KINTZINGER + 7 495 775 40 39**

Le marché automobile russe a diminué de 10,6 % par rapport à 2013, avec 2 470 751 véhicules. La part de marché des marques de l'Alliance s'établit à 15,3 % en progression de 2,1 points par rapport à l'année précédente. L'Alliance a renforcé sa position avec 376 807 immatriculations, soit + 4,1 % par rapport à 2013 dans un marché en baisse.

Renault accroît sa part de marché à 7,9 % contre 7,6 % en 2013. Celle des marques du Groupe Nissan s'élève à 7,4 % contre 5,5 % en 2013 du fait du renouvellement de la gamme Nissan et le lancement en septembre de Datsun avec 11 402 véhicules vendus. Avec le lancement réussi de RN Bank en 2014, RCI Banque en Russie réalise un niveau record de 110 875 dossiers de financement. Le taux d'intervention financements atteint 28,9 % contre 25,0 % en 2013.

Le résultat avant impôts s'élève de 2,8 M€ dont 9,2 M€ de RN Finance et une perte de 6,5 M€ sur RN Bank pour sa première année d'exploitation.

En milliers d'euros (hors taux et unité)	2014	2013
Taux de change (taux de clôture)	72,3370	45,3246
Taux de change (taux moyen)	51,0113	42,3248
Nombre de nouveaux dossiers véhicules	110 875	92 047
Nouveaux financements nets Clientèle	1 486 47	
<b>BILAN</b>		
Encours brut		
Provisions		
<b>Encours net dont Réseaux</b>		
Opérations de location opérationnelle nettes d'amortissement et de provisions		
Placement	10 772	18 540
Autres actifs	36 189	5 167
Endettement		
Autres passifs	8 772	7 877
Provisions pour risques et charges		
Capitaux propres	38 189	15 830
<b>TOTAL BILAN</b>	<b>46 961</b>	<b>23 707</b>
<b>COMPTE DE RÉSULTAT</b>		
Produit net bancaire (hors résultat des activités non bancaires)	9 984	34 985
Résultat avant impôts	2 774	30 569
Résultat net (part des actionnaires de la société mère)	850	26 509

## ●●● TURQUIE

### ORFIN FINANSMAN A.S.

FATIH SULTAN MEHMET MH. BALKAN CAD.

NO: 47 CASPER PLAZA - 34770 ÜMRANIYE - ISTANBUL

**DIRECTION: LAURENT FILLION (DIRECTEUR ADJOINT)**

**+ 90 216 645 68 72**

Le marché automobile a enregistré une baisse de 10,0 % par rapport à 2013 pour s'établir à 767 681 véhicules.

Les immatriculations du Groupe Renault s'élèvent à 133 212 unités, soit 17,4 % de part de marché (+ 0,4 point). Renault réalise 98 743 ventes et Dacia 34 469, soit respectivement 12,9 % et 4,5 % de part de marché (+ 0,2 point pour chacune des marques).

Malgré une réglementation défavorable, notamment concernant la limitation du montant financé à 70 % du prix de vente des voitures pour les clients particuliers, ORFIN a financé 32 076 contrats, soit 172 M€ de nouveaux financements.

L'activité de location longue durée (en accord de partenariat) a représenté 1 890 contrats supplémentaires. Au global, le taux d'intervention financements est de 23,2 %.

Poursuivant sa stratégie de diversification du refinancement, ORFIN a réalisé sa deuxième émission obligataire pour un montant de 34 M€.

En *joint venture* avec OYAK et consolidée par mise en équivalence, la quote-part de résultat est de 1,2 M€, intégrée aux comptes consolidés du groupe RCI Banque.

En milliers d'euros (hors taux et unité)	2014	2013
Taux de change (taux de clôture)	2,8320	2,9605
Taux de change (taux moyen)	2,9070	2,5329
Nombre de nouveaux dossiers véhicules	33 966	37 970
Nouveaux financements nets Clientèle	172 182	169 778
<b>BILAN</b>		
Encours brut		
Provisions		
<b>Encours net dont Réseaux</b>		
Opérations de location opérationnelle nettes d'amortissement et de provisions		
Placement		
Autres actifs	17 108	15 236
Endettement		
Autres passifs		
Provisions pour risques et charges		
Capitaux propres	17 108	15 236
<b>TOTAL BILAN</b>	<b>17 108</b>	<b>15 236</b>
<b>COMPTE DE RÉSULTAT</b>		
Produit net bancaire (hors résultat des activités non bancaires)		
Résultat avant impôts	1 150	1 257
Résultat net (part des actionnaires de la société mère)	1 150	1 257



## ●○○ ARGENTINE

**RCI BANQUE - SUCURSAL ARGENTINA**

FRAY JUSTO SANTA MARIA DE ORO 1744

C1414DBB BUENOS AIRES

**DIRECTION : FRÉDÉRIC SCHNEIDER + 54 11 4778 2000**

Dans un contexte de forte dévaluation en début d'année 2014 et d'inflation réelle d'environ 40 %, le marché automobile a enregistré une très forte baisse de 28,4 % à 656 306 véhicules, après le niveau record de 2013. Renault enregistre près de 85 000 immatriculations (-39,8 % par rapport à 2013) et une part de marché de 12,9 % (-2,5 points). Le constructeur se positionne à la quatrième place du marché grâce à *Clio* et ce malgré les limitations d'importations imposées sur *Duster*, *Sandero* et *Logan*.

RCI Banque Argentine a réalisé 17 704 contrats de financement, en forte baisse de 57,4 % par rapport à 2013 soit un taux d'intervention de 16,3 % (-9,2 points). Cette baisse s'explique principalement par la hausse des taux d'intérêts et par un plan gouvernemental de soutien aux ventes automobiles durant le second semestre (intervention de la Banque Nationale proposant des taux client inférieurs à ceux pratiqués par le marché).

Suite à l'effet de change, l'encours productif moyen est en baisse de 34,3 % par rapport à 2013 (285,1 M€) mais seulement de 2,8 % en peso argentin. Le produit net bancaire à 56,4 M€ décroît légèrement de 5,4 %, soutenu par la contribution des services.

Malgré un effet de change fortement défavorable et grâce à une baisse mécanique du coût du risque en raison de la décroissance des encours, le résultat avant impôts s'établit à 46,1 M€ en hausse de 4,7 % par rapport à 2013.

En milliers d'euros (hors taux et unité)	2014	2013
Taux de change (taux de clôture)	10,3963	8,9798
Taux de change (taux moyen)	10,7737	7,2821
Nombre de nouveaux dossiers véhicules	17 704	41 523
Nouveaux financements nets Clientèle	90 457	264 548
<b>BILAN</b>		
Encours brut	325 533	521 925
Provisions	(10 574)	(10 966)
<b>Encours net</b>	<b>314 959</b>	<b>510 959</b>
<b>dont Réseaux</b>	<b>116 772</b>	<b>215 569</b>
Opérations de location opérationnelle nettes d'amortissement et de provisions		
Placement	29 749	29 415
Autres actifs	9 524	12 959
Endettement	234 680	453 051
Autres passifs	46 783	42 699
Provisions pour risques et charges	2 240	1 383
Capitaux propres	70 529	56 200
<b>TOTAL BILAN</b>	<b>354 232</b>	<b>553 333</b>
<b>COMPTE DE RÉSULTAT</b>		
Produit net bancaire (hors résultat des activités non bancaires)	56 360	59 581
Résultat avant impôts	46 131	44 068
Résultat net (part des actionnaires de la société mère)	21 778	20 425

## ●●● BRÉSIL

**RCI BRASIL**

RUA PASTEUR, 463 - CONJUNTO 203/204

BATEL - 80 250 080 CURITIBA

**DIRECTION : DOMINIQUE SIGNORA + 55 41 3025 1505**

Le marché automobile s'est contracté de 7,0 % en 2014 pour s'établir à 3 325 949 véhicules. Renault maintient sa position de cinquième constructeur automobile avec une part de marché à 7,1 % (+0,5 point) tandis que Nissan termine l'année à 2,2 % (stable par rapport à 2013). Le taux d'intervention financements de RCI Banque Brésil a reculé de 5,4 points à 45,1 % en 2014. Le nombre total de dossiers de financement a enregistré une baisse de 11,0 % par rapport à 2013. Suite à l'impact de la dévaluation de la devise brésilienne de 9 % par rapport à l'euro en moyenne annuelle, les nouveaux financements ont diminué de 13,1 %. Hors effet change, les nouveaux financements ont diminué de 5,3 %.

L'encours productif moyen a continué sa progression en 2014 pour se situer à 2,6 Md€ en hausse de 3,7 % par rapport à 2013, soit 13,0 % hors effet de change. À 1,33 % de l'encours productif moyen, le coût du risque reste maîtrisé à un niveau inférieur au seuil structurel, malgré le ralentissement de l'économie brésilienne impactant à la hausse les incidents de paiement. RCI Banque Brésil affiche un ratio de frais de fonctionnement sur encours productif moyen stable à 1,13 %.

Dans le cadre de la politique de diversification du refinancement et de la gestion de risque de liquidité, RCI Banque Brésil a lancé sa septième émission obligataire en octobre.

La contribution au résultat avant impôts du groupe RCI Banque a été de 100,1 M€ contre 111,4 M€ en 2013 en raison d'un effet de change défavorable.

En milliers d'euros (hors taux et unité)	2014	2013
Taux de change (taux de clôture)	3,2207	3,2576
Taux de change (taux moyen)	3,1228	2,8669
Nombre de nouveaux dossiers véhicules	150 873	169 551
Nouveaux financements nets Clientèle	1 318 067	1 516 220
<b>BILAN</b>		
Encours brut	2 693 460	2 687 619
Provisions	(41 782)	(28 183)
<b>Encours net</b>	<b>2 651 678</b>	<b>2 659 436</b>
<b>dont Réseaux</b>	<b>589 938</b>	<b>806 649</b>
Opérations de location opérationnelle nettes d'amortissement et de provisions		
Placement	106 695	118 015
Autres actifs	128 563	123 523
Endettement	2 323 375	2 401 290
Autres passifs	295 395	282 645
Provisions pour risques et charges	38 012	27 765
Capitaux propres	230 154	189 274
<b>TOTAL BILAN</b>	<b>2 886 936</b>	<b>2 900 974</b>
<b>COMPTE DE RÉSULTAT</b>		
Produit net bancaire (hors résultat des activités non bancaires)	163 469	163 366
Résultat avant impôts	100 056	111 445
Résultat net (part des actionnaires de la société mère)	42 515	46 554

## AFRIQUE MOYEN-ORIENT INDE



### ●● MAROC

#### RDFM / RCI FINANCE MAROC

44 AV. KHALID BNOU ALOUALID, AIN SEBAÂ  
CASABLANCA

**DIRECTION : XAVIER SABATIER +212 522 34 97 00**

Dans un marché automobile morose, les ventes du Groupe Renault reculent de 3,9 %, pour s'établir à 45 174 immatriculations. La part de marché du Groupe passe ainsi de 39,0 % à 37,0 %, avec une évolution contrastée : Dacia progresse de 2,5 points sur l'année, tandis que Renault perd 4,4 points.

Dans ce contexte, RCI Finance Maroc (RCI FM) réalise un taux d'intervention financements de 29,6 % contre 30,5 % en 2013, malgré une bonne performance sur le segment des particuliers.

Le nombre de dossiers de financements s'établit à 13 407 (- 6,8 % par rapport à 2013), pour un montant de 106,3 M€ de nouveaux financements.

RCI FM poursuit la stratégie de développement de son offre de services avec un taux d'intervention services de 44,1 % contre 37,8 % en 2013. L'encours productif moyen continue sa progression pour atteindre 275,4 M€, soit + 10,5 % par rapport à 2013, sous l'impulsion de l'encours productif moyen Clientèle qui progresse de 15,0 %.

Le produit net bancaire affiche une hausse de 10,4 % par rapport à 2013. Cette progression compense l'augmentation du coût du risque Clientèle (2,44 % de l'encours productif moyen). Les plans d'actions mis en place sur l'acceptation et le recouvrement ont déjà permis de revenir à un niveau de risque inférieur à 2013 sur les derniers mois de l'année.

La contribution de RCI FM au résultat avant impôts du groupe s'élève à 7,1 M€ contre 7,3 M€ en 2013 (-2,6 %).

En milliers d'euros (hors taux et unité)	2014	2013
Taux de change (taux de clôture)	10,9582	11,2358
Taux de change (taux moyen)	11,1392	11,1494
Nombre de nouveaux dossiers véhicules	13 407	14 391
Nouveaux financements nets Clientèle	106 335	115 577
<b>BILAN</b>		
Encours brut	323 544	295 645
Provisions	(17 606)	(12 233)
<b>Encours net</b>	<b>305 938</b>	<b>283 412</b>
<i>dont Réseaux</i>	<i>68 283</i>	<i>67 534</i>
Opérations de location opérationnelle nettes d'amortissement et de provisions		
Placement	9 874	7 050
Autres actifs	13 600	16 246
Endettement	274 401	255 081
Autres passifs	8 848	11 188
Provisions pour risques et charges	947	749
Capitaux propres	45 216	39 690
<b>TOTAL BILAN</b>	<b>329 412</b>	<b>306 708</b>
<b>COMPTE DE RÉSULTAT</b>		
Produit net bancaire (hors résultat des activités non bancaires)	17 737	16 065
Résultat avant impôts	7 118	7 309
Résultat net (part des actionnaires de la société mère)	4 470	5 227

## ASIE PACIFIQUE



### ●●● CORÉE DU SUD

#### RCI FINANCIAL SERVICES KOREA

9TH FL., RSM TOWER, 30 GASAN DIGITAL 2-R,  
GEUMCHEON-GU, SÉOUL

**DIRECTION : PIERRE-YVES BEAUFILS + 82 2 2021 5507**

Le marché automobile affiche une hausse de 7,8 % par rapport à 2013, avec 1 630 058 véhicules.

Renault Samsung Motors a vendu près de 80 000 véhicules, représentant une part de marché de 4,9 % en 2014, année marquée par le lancement réussi de QM3. Le Groupe Nissan est en forte hausse. Le taux d'intervention financements se situe à 48,1 % (+ 0,7 point par rapport à 2013). Grâce à ces bonnes performances, les nouveaux financements augmentent de 45,3 %.

L'EPM atteint 948,2 M€ (- 7,6 % par rapport à 2013) du fait de la baisse d'activité constatée sur les années antérieures. Le coût du risque est en forte baisse à 0,29 % de l'EPM (contre 0,67 % en 2013) grâce notamment à l'amélioration des processus de recouvrement et à la mise à jour des méthodes de provisionnement en accord avec les normes groupe. Les frais de fonctionnement représentent 0,97 % de l'EPM (contre 1,06 % en 2013) traduisant les efforts continus de maîtrise des dépenses.

Le résultat avant impôts s'établit à 40,7 M€ contre 39,3 M€ en 2013. L'année a par ailleurs été marquée par l'accélération de la diversification du refinancement de la filiale avec huit nouvelles émissions obligataires réalisées sur le marché coréen et trois émissions offshore en USD.

Fin 2014, ce refinancement local représente 100 % du refinancement total de la filiale (contre 85 % fin 2013).

En milliers d'euros (hors taux et unité)	2014	2013
Taux de change (taux de clôture)	1,3248	1,4509
Taux de change (taux moyen)	1,3990	1,4539
Nombre de nouveaux dossiers véhicules	50 415	38 574
Nouveaux financements nets Clientèle	648 692	446 370
<b>BILAN</b>		
Encours brut	1 073 832	983 742
Provisions	(26 999)	(29 884)
<b>Encours net</b>	<b>1 046 833</b>	<b>953 858</b>
<i>dont Réseaux</i>	<i>9 027</i>	<i>7 964</i>
Opérations de location opérationnelle nettes d'amortissement et de provisions	1 131	1 068
Placement	32 828	86 480
Autres actifs	32 432	28 059
Endettement	785 088	760 655
Autres passifs	33 225	35 125
Provisions pour risques et charges	1 639	1 526
Capitaux propres	293 272	272 159
<b>TOTAL BILAN</b>	<b>1 113 224</b>	<b>1 069 465</b>
<b>COMPTE DE RÉSULTAT</b>		
Produit net bancaire (hors résultat des activités non bancaires)	52 683	58 222
Résultat avant impôts	40 690	39 254
Résultat net (part des actionnaires de la société mère)	31 238	29 067



# LA POLITIQUE FINANCIÈRE

Rapport  
d'Activité

**L'année 2014 a été marquée par un fort contraste dans les performances économiques mondiales : les États-Unis et la Grande-Bretagne ont connu une reprise, la zone euro a continué de stagner et la croissance a ralenti dans les pays émergents. Les banques centrales ont adapté leurs politiques monétaires en conséquence.**

La Réserve Fédérale américaine a suspendu ses mesures de création monétaire, stabilisant ainsi son bilan, sans néanmoins commencer à reprendre les liquidités injectées par le passé.

La fin des mesures d'assouplissement quantitatif aux États-Unis a entraîné des rapatriements de capitaux contribuant à une dépréciation des devises émergentes, à l'exception du yuan chinois. Plusieurs banques centrales de ces pays ont alors été amenées à remonter leurs taux d'intérêt. Les conditions monétaires se sont donc durcies et le crédit a nettement ralenti depuis son pic de 2011.

À l'opposé, la BCE (Banque Centrale Européenne) a lancé une série de mesures de politique monétaire destinées à soutenir la reprise européenne et à relancer l'inflation. Les taux directeurs ont été réduits à leur plus bas historique, la fourchette basse se situant pour la première fois en territoire négatif. Afin d'accroître la liquidité du marché, la BCE a lancé des injections de liquidité à long terme sous forme de TLTRO (*Targeted Longer-Term Refinancing Operations*). Ces opérations à long terme, à taux avantageux, sont accordées aux banques finançant l'économie. En complément, la BCE a lancé un programme d'achat de titres portant sur des obligations sécurisées et des titrisations.

Dans ce contexte, les *spreads* obligataires ont continué leur resserrement au cours de 2014. Les taux euros, impactés par

les décisions de la BCE, ont également connu une détente. Le taux de *swap* 3 ans a ainsi perdu près de 50 points de base au cours de l'année pour atteindre 0,24 %.

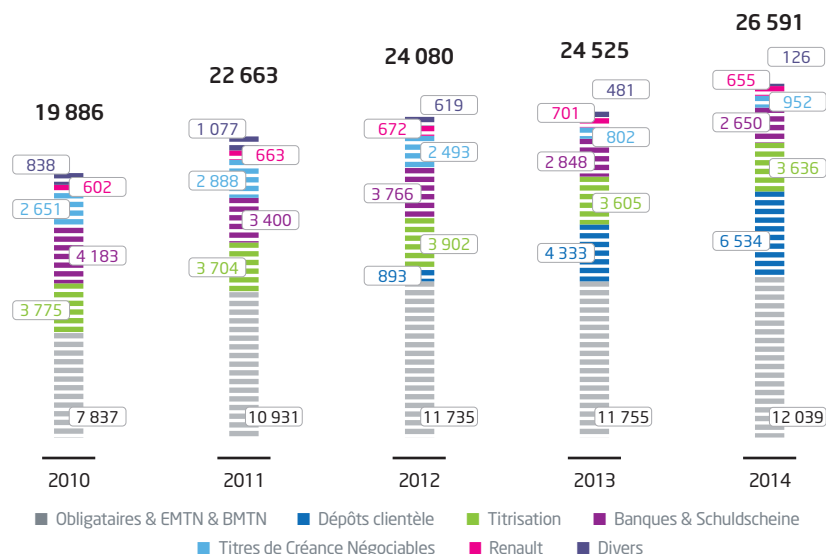
RCI Banque a profité des excellentes conditions de marché pour allonger la maturité de sa dette en émettant pour la première fois à sept ans. Cette opération d'un montant de 500 M€ a permis de toucher de nouveaux investisseurs à la recherche de durées plus longues. RCI Banque a également bénéficié de la réouverture du marché des émissions à taux variable et lancé deux *benchmarks* sous ce format qui n'avait plus été utilisé depuis la crise financière. En outre, RCI Banque a émis une obligation à taux fixe d'une durée de cinq ans. Enfin, après une émission réussie sur le marché GBP en 2013, le groupe a confirmé son accès à la liquidité dans cette devise en empruntant à deux reprises 250 millions de livres sterling à cinq puis trois ans.

Hors d'Europe, la filiale marocaine a réalisé sa première émission au mois de février et a confirmé son accès aux financements de marché par une seconde émission au mois de juin. Les entités du groupe en Argentine, au Brésil et en Corée du Sud ont également emprunté sur leurs marchés obligataires domestiques.

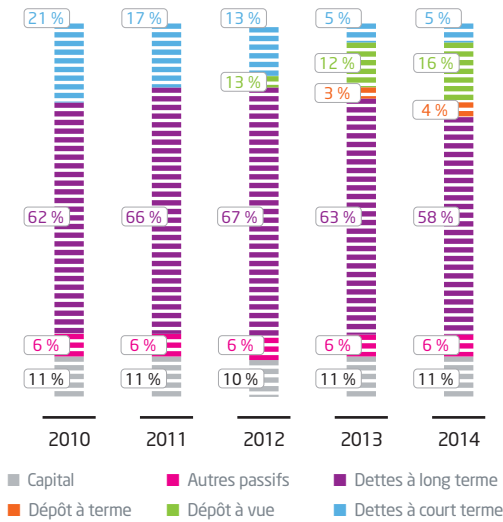
Sur le segment des financements structurés, RCI Banque a procédé au placement public d'une titrisation adossée à des

## Évolution de l'endettement

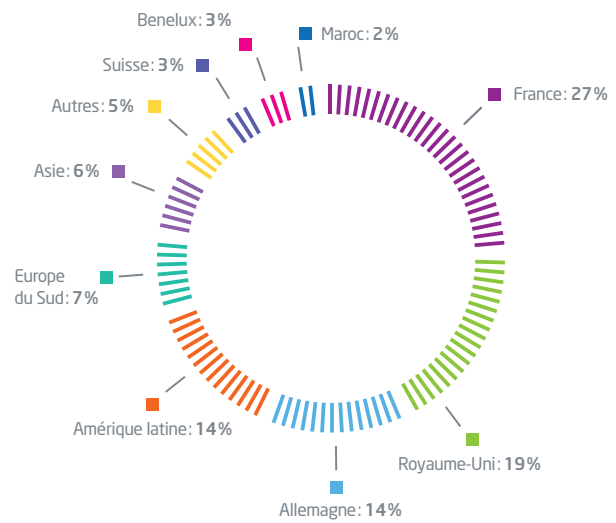
(en millions d'euros)



## Structure du passif

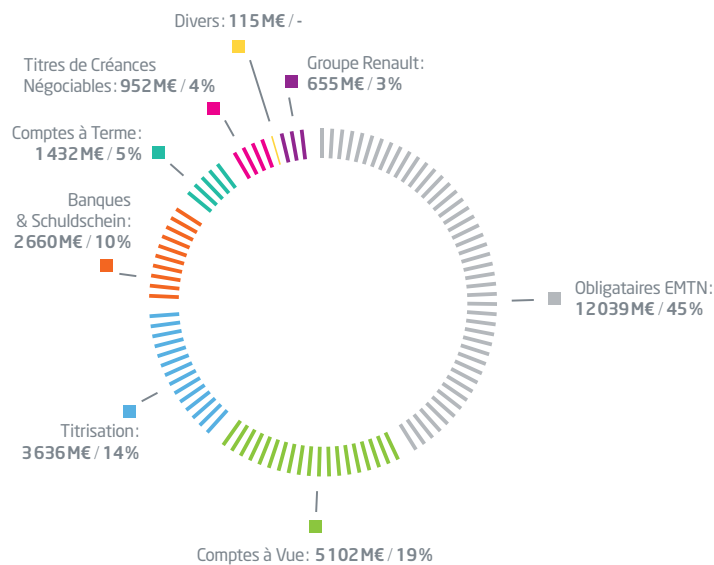


## Répartition géographique des ressources nouvelles à 1 an et plus (hors dépôts) au 31/12/2014



## Structure de l'endettement au 31/12/2014

au 31/12/2014





## LA POLITIQUE FINANCIÈRE

Rapport  
d'Activité

crédits clientèle en France pour 644 M€ et a renouvelé une titrisation privée de créances concessionnaires en Allemagne. Après avoir lancé en 2012 et 2013, en France et en Allemagne, une offre de livrets d'épargne et de comptes à terme à destination du grand public, le groupe a poursuivi le développement des activités d'épargne en lançant une activité de collecte de dépôts en Autriche. À fin décembre 2014, le total de dépôts de particuliers s'élevait à plus de 6,5 Md€ (5,1 Md€ de dépôts à vue et 1,4 Md€ de dépôts à terme), en hausse de plus de 50 % au cours des 12 derniers mois.

Ces ressources, auxquelles s'ajoutent sur le périmètre Europe, 4,0 Md€ de lignes bancaires confirmées non tirées, 1,9 Md€ de collatéral éligible aux opérations de politique monétaire de la BCE, 913 M€ d'actifs hautement liquides (HQLA) et un montant de cash disponible de 96 M€, permettent à RCI Banque d'assurer la continuité de son activité commerciale pendant plus de onze mois sans accès à la liquidité extérieure.

Dans un environnement complexe et volatil, la politique prudente menée par le groupe depuis plusieurs années s'est

montrée particulièrement justifiée. Elle permet de protéger la marge commerciale de chaque entité tout en assurant la sécurité du refinancement de ses activités. Elle est définie et mise en œuvre au niveau consolidé par RCI Banque et s'applique à toutes les entités de financement du groupe.

La sensibilité du bilan se mesure également par des risques de marché (taux, change, contrepartie) très faibles et quotidiennement contrôlés sur base consolidée :

- la sensibilité globale au risque de taux de RCI Banque s'est maintenue en dessous de la limite de 35 M€ fixée par le groupe ;
- au 31 décembre 2014, une hausse des taux de 100 points aurait eu un impact de :  
+1,0 M€ en EUR ; +0,9 M€ en GBP ; +0,5 M€ en MAD ;  
+0,4 M€ en CHF ; -0,5 M€ en BRL ; -0,3 M€ en KRW ;
- la somme des valeurs absolues des sensibilités dans chaque devise s'élève à 4,5 M€ ;
- la position de change consolidée du groupe RCI Banque atteint 6,5 M€.

## ÉMISSIONS ET PROGRAMMES DU GROUPE RCI BANQUE

Les émissions du groupe sont réalisées par six émetteurs : RCI Banque, DIAC, Rombo Compania Financiera (Argentine), RCI FS K (Corée du Sud), CFI (Brésil) et RCI Finance Maroc.

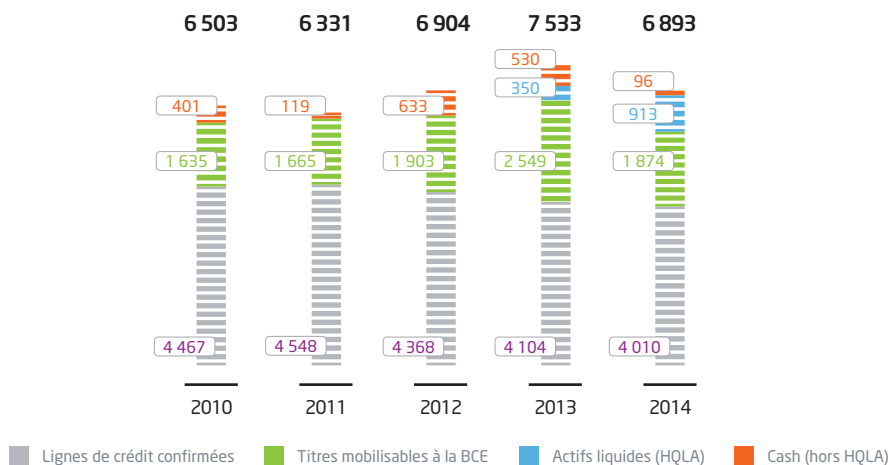
ÉMETTEUR	INSTRUMENT	MARCHÉ	MONTANT	S & P	MOODY'S	AUTRES
RCI Banque	Programme Euro CP	Euro	2 000 M€	A-2 (perspective négative)	P3 (en revue pour rehaussement)	R&I: a-2
RCI Banque	Programme Euro MTN	Euro	12 000 M€	BBB (perspective négative)	Baa3 (en revue pour rehaussement)	R&I: BBB+
RCI Banque	Programme CD	Français	4 500 M€	A-2 (perspective négative)	P3 (en revue pour rehaussement)	
RCI Banque	Programme BMTN	Français	2 000 M€	BBB (perspective négative)	Baa3 (en revue pour rehaussement)	
Diac	Programme CD	Français	1 000 M€	A-2 (perspective négative)		
Diac	Programme BMTN	Français	1 500 M€	BBB (perspective négative)		
Rombo Compania Financiera S.A.	Programme obligataire <sup>(1)</sup>	Argentin	1 000 MARS	raBB+ (perspective négative)	Aa2.ar	Fix Scr: AA (perspective négative)
RCI Financial Services Korea Co Ltd	Émissions obligataires <sup>(1)</sup>	Sud Coréen	875 MdKRW			KR, KIS, NICE: A+
CFI RCI Brasil	Émissions obligataires <sup>(1)</sup>	Brésilien	3 155 MBRL		Aa1	
RCI Finance Maroc	BSF	Marocain	1 000 MMAD			

<sup>(1)</sup> Notation locale.



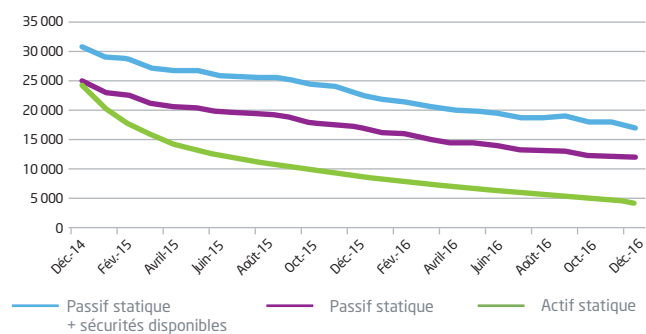
## Sécurités disponibles du groupe RCI Banque(\*)

(en millions d'euros)



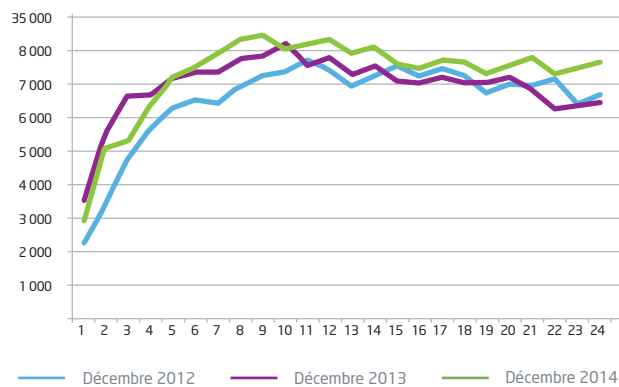
## Position de liquidité du groupe RCI Banque(\*)

(en millions d'euros)



## Gap de liquidité statique(\*)

(en millions d'euros)



(\*) Périmètre Europe



## LES RISQUES

**En 2014, RCI Banque a mis en place une nouvelle gouvernance, en adéquation avec les directives européennes en vigueur : le Président de RCI Banque avec son Conseil d'administration et ses comités spécialisés assurant la surveillance d'une activité elle-même pilotée par le Directeur Général, son Comité de direction et ses comités opérationnels. Dans ce contexte, le Secrétaire Général assure la fonction de gestion des risques en s'appuyant sur les services (Département Contrôle Permanent, Département Juridique, Département Fiscal) qui sont rattachés hiérarchiquement au « Secrétariat Général et Direction de la Gestion des Risques » (SGGR), ou sur ceux qui lui sont fonctionnellement rattachés (département Risque de Crédit, Pôle Risque et Conformité de la DCSI,...) et en charge de la gestion opérationnelle des risques. Le suivi des risques est animé et centralisé au sein du Département du Contrôle Permanent du SGGR qui veille aussi à la conformité de l'ensemble du dispositif.**

**Le Secrétaire Général et Directeur de la Gestion des Risques :**

- veille à la cohérence de la politique de risques ainsi qu'à l'efficacité des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques de l'établissement ;
- s'assure que le niveau des risques encourus est compatible avec les orientations de l'activité ainsi que les limites afférentes fixées par le Conseil d'administration de RCI Banque ;
- rend compte de l'exercice de ses missions au Conseil d'administration de RCI Banque et son Comité des Risques, ainsi qu'au Comité exécutif RCI Banque ; il les alerte de toute situation susceptible d'avoir des répercussions significatives sur la maîtrise des risques.

À cet effet, il met en place les systèmes et procédures permettant d'appréhender l'ensemble des risques associés aux activités bancaires et non bancaires, notamment de crédit, de marché ou de liquidité, les risques opérationnels et ceux liés à l'informatique ou à l'activité d'assurance. Il est responsable aussi de la mise en place d'un plan destiné à rétablir la situation financière en cas de détérioration significative.

Sous la direction du SGGR, le Département Contrôle Permanent est chargé de piloter le dispositif de contrôle interne. Il s'assure que les processus sont fiables et maîtrisés, que les opérations de mesure et de surveillance des risques sont efficaces et conformes aux bonnes pratiques. Il suit l'avancement de l'ensemble des plans d'actions, qu'ils soient issus de contrôles permanents, de contrôles périodiques ou de contrôles des autorités de tutelle. Il est garant des plans d'urgence et de poursuite d'activité pour l'ensemble du groupe et il suit également les évolutions réglementaires des dispositifs connexes comme la lutte anti-blanchiment.

Dans les domaines où le contrôle des risques est exercé au sein d'une entité opérationnelle, le SGGR associe des correspondants. C'est le cas à la direction Clients qui est garante de la performance des opérations et de l'efficacité des solutions d'organisation et des systèmes d'information. À ce titre, le responsable de la sécurité et de la conformité pour l'informatique intervient dans le dispositif de contrôle. De même, le département Risque de Crédit pilote le coût du risque des filiales et anime les plans d'actions destinés à atteindre les objectifs fixés. Les conditions d'octroi sont notamment soumises à des règles centrales strictes et la gestion des financements et de leur recouvrement fait l'objet de suivis structurés et approfondis. Les résultats sont ainsi bien maîtrisés par le concours des expertises et grâce à un pilotage centralisé par une fonction indépendante.



### 1) RISQUES DE CRÉDIT

Pour la Clientèle comme pour les Réseaux, la politique de prévention des risques de crédit vise à s'assurer de l'atteinte des objectifs de coût du risque fixés dans le cadre du processus budgétaire pour chaque pays, pour chacune de ses marques et pour chacun de ses marchés principaux.

#### GESTION DES RISQUES CLIENTÈLE

La politique d'acceptation est ajustée et les outils (scores et autres règles) optimisés régulièrement dans ce but. Le recouvrement des créances incidentées ou en défaut fait également l'objet d'ajustement de moyens ou de stratégie en fonction de la typologie de clientèle et des difficultés rencontrées. La résiliation contractuelle peut ainsi être accélérée face au risque que la créance ne devienne irrécouvrable à très court terme. Au niveau Corporate, le département Risque de Crédit pilote le coût du risque des filiales et anime les plans d'actions destinés à atteindre les objectifs fixés. Les conditions d'octroi sont notamment soumises à des règles centrales strictes et la gestion des financements et de leur recouvrement fait l'objet de suivis approfondis.

#### GESTION DES RISQUES RÉSEAUX

Au niveau de chaque filiale, la clientèle Réseaux est suivie en permanence et quotidiennement au travers d'indicateurs court et long terme, qui permettent l'identification en amont de toute affaire présentant un risque de non-recouvrement partiel ou total. Au niveau Corporate, le département Financement Réseaux établit le corpus de procédures du contrôle des risques. Les clients identifiés comme risqués sont classés en statut incidenté, pré-alerte ou alerte et font l'objet d'une revue lors des comités des risques au sein des filiales.

Ces derniers réunissent les Directeurs locaux des constructeurs et de RCI Banque en relation avec le réseau, afin de décider les plans d'actions et mesures conservatoires nécessaires à la maîtrise des risques.

### RÉSULTAT 2014 POUR L'ACTIVITÉ CLIENTÈLE

Le coût du risque Clientèle 2014 a atteint 0,50 % de l'encours productif moyen, en très légère augmentation par rapport au niveau bas de 0,47 % enregistré en 2013. Entre 2012 et 2014, le coût du risque est stable autour de 0,50 %, ce qui démontre une bonne maîtrise de la chaîne du risque tant en amont, au niveau des processus d'acceptation, qu'en aval, au niveau du recouvrement.

- **En France**, le coût du risque est presque stable, passant de 0,44 % à 0,42 % en 2014. Les entrées en recouvrement, en défaut et la LGD ont baissé tant sur le périmètre de Diac que sur Diac Location.
- **En Allemagne**, le coût du risque reste stable par rapport à 2013 à 0,07 %. Les entrées en recouvrement sont en baisse par rapport à l'année dernière, avec un impact positif sur les entrées en défaut qui baissent à 1,26 %.
- **En Espagne**, le processus de nettoyage du portefeuille a continué en 2014, avec la sortie de toutes les mauvaises générations d'avant 2009 et des entrées en production de très bonne qualité. Ce phénomène peut être constaté avec la forte amélioration des entrées en recouvrement et en défaut en 2014. Malgré une baisse permanente des volumes des entrées en défaut, la LGD s'améliore en 2014.
- **Au Royaume-Uni**, le coût du risque de l'année reste à un bon niveau, à 0,37 %.
- **En Italie**, le coût du risque à 0,80 % est en amélioration par rapport à 2013 (0,95 %), suite aux actions mises en place au cours de l'année, à la fois sur la sélection de la clientèle et sur les processus de recouvrement amiable et contentieux.
- **En Corée du Sud**, le niveau annuel du coût du risque est bas à 0,29 % du fait d'une opération de cession de créance et d'une amélioration du recouvrement amiable, dans un contexte de baisse de volume du portefeuille.
- **Au Brésil**, le coût du risque se dégrade en 2014 de 1,09 % à 1,48 %. Un contexte économique globalement défavorable, avec des éléments conjoncturels, a provoqué une augmentation forte des masses en recouvrement, non compensée par une amélioration de l'efficacité du recouvrement, ce qui a induit une hausse des entrées en défaut et une dégradation de la LGD.

Les encours douteux poursuivent leur diminution en 2014. Ils représentent 2,4 % des créances totales à fin 2014 contre 2,8 % à fin 2013. Cette baisse est à la fois liée à des cessions de créances dans plusieurs pays, à un bon contrôle du risque à l'entrée et à une amélioration globale de l'efficacité du recouvrement.

Le taux de provisionnement des encours douteux est de 77 % fin 2014, en légère baisse par rapport à 2013 (79 %).

## RÉSULTAT 2014 POUR L'ACTIVITÉ RÉSEAUX

RCI Banque a maintenu sa politique de soutien aux constructeurs et à leurs réseaux de distribution par la mise à disposition de solutions de financement adaptées. À ce titre, le pilotage des stocks en lien avec les constructeurs et leur adéquation avec les situations de marché sont restés une priorité tout au long de l'année 2014.

Le coût du risque de l'activité de financement des réseaux s'établit à 0,20 % de l'encours productif moyen, soit 13 M€. Ce niveau est en amélioration par rapport à 2013 et reste tout à fait maîtrisé.

## 2) RISQUES FINANCIERS

Les opérations sur instruments financiers réalisées par le holding RCI Banque sont, pour l'essentiel, liées à sa fonction de centrale de refinancement du groupe RCI Banque.

La solidité du bilan de RCI Banque repose notamment sur le contrôle et le pilotage des risques de marché : la gestion des risques globaux de liquidité, de taux, de change et de contrepartie est réalisée quotidiennement sur une base consolidée.

Le détail des risques financiers et de leur dispositif spécifique de contrôle est décrit dans le Rapport de gestion - États financiers consolidés - Les risques financiers.

## 3) RISQUES PAYS

Le groupe RCI Banque est présent dans plusieurs pays. À ce titre, il est soumis à des risques associés aux activités menées à l'échelle internationale. Ces risques incluent notamment une instabilité économique et financière, des changements dans les politiques gouvernementales, sociales et des banques centrales. Les résultats futurs de RCI Banque peuvent être négativement affectés par un de ces facteurs.

Les choix géographiques d'implantations du groupe RCI Banque sont déterminés dans le cadre de sa stratégie de croissance, en accompagnement des constructeurs, et tiennent compte des risques d'instabilité qui sont intégrés dans une approche globale.

Le périmètre de la politique financière s'étend à l'ensemble des filiales financières consolidées du groupe RCI Banque, y compris les filiales dont le refinancement n'est pas centralisé. Le refinancement des filiales situées dans un pays hors zone euro dont le risque de transfert et convertibilité est jugé matériel par RCI Banque est généralement réalisé localement afin de limiter tout risque « transfrontière ».

## 4) RISQUES OPÉRATIONNELS

Le dispositif de gestion des risques opérationnels est décrit dans le chapitre concernant la Sécurité Financière. Des précisions sur les risques transversaux liés à l'activité financement des ventes sont apportées ci-dessous.

### RISQUES JURIDIQUES ET CONTRACTUELS

Toute évolution de la législation impactant la distribution du crédit et de l'assurance sur le lieu de vente comme toutes les évolutions réglementaires concernant l'activité bancaire et d'assurance peuvent influencer l'activité du groupe RCI Banque.

RCI Banque met en œuvre des analyses juridiques sur les nouveaux produits distribués et un suivi régulier des réglementations auxquelles elle est soumise afin de s'y conformer.

### RISQUES FISCAUX

De par son exposition internationale, RCI Banque est soumise à de nombreuses législations fiscales nationales, susceptibles de modifications qui pourraient avoir un effet sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

Les contestations fiscales auxquelles RCI Banque peut être confrontée font l'objet d'un suivi particulier et, le cas échéant, de provisions destinées à couvrir le risque estimé.

### RISQUES INFORMATIQUES

Comme la quasi-totalité des entreprises, l'activité du groupe RCI Banque dépend en partie du bon fonctionnement de son informatique. Celle-ci est sous la responsabilité de la Direction Client et Systèmes d'Information RCI Banque (DCSI) qui contribue, par sa politique de sécurité, ses architectures techniques et ses processus à lutter contre les risques liés :

- À la destruction de ses serveurs de production situés dans des datacenters sécurisés, et qui abritent les applications RCI Banque. Les applications et leurs données sont dupliquées de façon à redémarrer en moins de 48 heures en cas de sinistre.
- À la « cyber-criminalité » : attaques informatiques globales ou visant RCI Banque, par exemple en réaction à un événement fortement médiatisé ou simplement en vue d'en tirer bénéfice (revente, chantage, etc.). Ces attaques visent à voler – ou corrompre – des données sensibles (informations confidentielles ou à caractère personnel), à bloquer des applications voire globalement le réseau intranet du groupe, et à défigurer les sites Internet de RCI Banque. Toutes les sociétés, y compris et notamment dans le domaine bancaire, sont la cible de tels actes. En outre, l'exposition de RCI Banque à de telles menaces risque de s'accroître avec le développement des sites Internet et du Digital.



## LES RISQUES

- À la non-conformité aux législations traitant de l'activité informatique et bancaire : protection des données à caractère personnel, secret des affaires / bancaire, loi sur la Confiance dans l'économie numérique, décret sur le contrôle interne, Bâle II/III, Solvency II, etc.

Ces risques auraient des impacts sur l'image de marque, des impacts financiers, et/ou une perte d'avantage concurrentiel.

### LA MAÎTRISE DE CES RISQUES EST ASSURÉE NOTAMMENT :

#### Sur le plan opérationnel :

- par l'existence d'un processus de définition des exigences de sécurité à mettre en place dans le cadre des projets informatiques en fonction du niveau de criticité de l'application et des données manipulées ; ces exigences prennent en compte l'évolution des technologies, comme les offres *cloud* ;
- par l'animation du suivi et prévention des risques opérationnels SI par le Responsable « Risque et Conformité DSI » (RCDG), incluant le suivi au quotidien des « Incidents Risques Opérationnels SI » et l'évaluation périodique des Risques Opérationnels SI, ainsi que leurs actions préventives, tel que demandé par la réglementation Bâle II/III. L'animation et le suivi sont réalisés avec l'appui et collaboration des métiers, des DSI et du réseau des contrôleurs internes des différentes filiales ;
- par l'animation, suivi et consolidation par RCDG, des tests de Plan de Reprise d'Activité (PRA), obligatoires sur toutes les filiales RCI Banque à enjeux important ;
- par l'animation de la conformité et sécurité des données dans chaque Métier par les Correspondants Métiers Sécurité et Sécurité Informatique (CMSSI), eux-mêmes animés et formés via le dispositif de contrôleurs internes rattachés au Secrétaire Général et Directeur de la Gestion des Risques RCI Banque ;
- par les actions, support et contrôles effectués par le Responsable Sécurité SI RCI Banque, qui s'appuie sur un réseau de Correspondants Sécurité Informatique au niveau de chaque DSI filiale ;
- par le niveau de protection du réseau informatique du groupe qui permet l'usage de ressources aux fournisseurs, partenaires, mais aussi à des entités installées dans des pays à risques ;
- par des actions de sensibilisation à la sécurité (*e-learning*, communications...).

#### Sur le plan organisationnel et de la gouvernance :

- Par un Comité Contrôle Interne – Risques Opérationnels – Conformité du groupe RCI Banque, piloté par le Contrôle Permanent RCI Banque, en collaboration avec le Département Audit et Contrôle Périodique RCI Banque, et réunissant les membres du Comité de Direction RCI Banque ;
- par des Comités Contrôle Interne – Risques Opérationnels – Conformité relatifs aux SI, co-pilotés par le Contrôle Permanent

RCI Banque et le RCDG en collaboration avec le Responsable Sécurité RCI Banque et réunissant les membres du Comité DSI ;

- par un Comité PCA/PRA co-piloté par le Contrôle Permanent RCI Banque (pour le Plan de Continuité d'Activité) et RCDG (pour le Plan de Reprise d'Activité), en présence du Secrétaire Général et Directeur de la Gestion des Risques RCI Banque, et réunissant le Comité DSI et la Direction Financement et Trésorerie ;
- par des Comités de Sécurité SI pilotés par la sécurité informatique de RCI Banque, réunissant le Comité DSI RCI Banque, et qui pilotent et suivent l'efficacité de l'application des actions de sécurité informatique, conformément à la Politique Sécurité des Systèmes d'Information et aux bonnes pratiques de place.

### LES PRINCIPAUX CHANTIERS SÉCURITÉ EN 2014 ONT CONCERNÉ :

- La vérification de la robustesse des systèmes, des machines et des processus de gestion de crise informatique :
  - le maintien du suivi et tests du dispositif de Plan de Reprise d'Activité Corporate (PRA) et filiales RCI Banque, avec renforcement en 2014 via des inspections du dispositif PRA des filiales (qui se poursuivront sur 2015) ;
  - la vérification de la sécurité physique des Centres Informatiques de Proximité (CIP) des filiales, avec notamment sur 2014 des inspections de ces CIP par les contrôleurs internes filiales sur la base d'un guide / questionnaire piloté par le central ;
  - la réalisation périodique de tests de vulnérabilité sur les applications RCI Banque accessibles depuis Internet (environ 70 applications) ;
  - la poursuite du déploiement des moyens pour renforcer la sécurité et conformité de gestion des données personnelles ou sensibles (chiffrement des données, purges,...).
- L'accompagnement sécurité des projets :
  - l'accompagnement sécurité pour les projets y compris de partenariats stratégiques à l'international (Russie,...) ;
  - l'accompagnement des projets dans la contractualisation avec les fournisseurs lors d'achat de prestations, par exemple *cloud* ;
  - la formalisation, l'outillage et le déploiement par des communications ciblées et la mise à disposition sur l'intranet sécurité SI RCI Banque de guides, annexes, procédures pour l'intégration de la sécurité dans les projets.
- Le renforcement de la surveillance et de la gestion sécurisée de l'intranet et des accès externes (prestataires,...).
- L'animation du réseau de Correspondants Sécurité Informatique dans les différents pays du groupe RCI Banque.

## COUVERTURE DES RISQUES PAR LES ASSURANCES

### DOMMAGES ET PERTES D'EXPLOITATION

Les sociétés françaises du groupe RCI Banque sont affiliées au programme mondial d'assurance dommages/pertes d'exploitation du Groupe Renault. Ce programme fait une large place à l'auto-assurance du fait de l'existence de franchises importantes au niveau des deux volets (20 000 euros pour le risque dommages aux biens et trois jours de production pour le risque perte d'exploitation). Cette part d'auto-assurance implique une politique de prévention des risques par :

- la mise en place de systèmes de sécurité performants ;
- la formation du personnel (prise de conscience de son rôle dans cette prévention en matière de dommages aux biens) ;
- l'installation de sauvegardes dans le cas de perte d'exploitation, la production du groupe étant très dépendante du bon fonctionnement des systèmes informatiques.

Dans les filiales étrangères du groupe RCI Banque, les contrats sont négociés avec les assureurs locaux et font l'objet en central d'une surveillance afin de vérifier leur bonne adaptation dans l'appréhension des risques à couvrir.

### RESPONSABILITÉ CIVILE

La responsabilité civile d'exploitation (responsabilité de l'entreprise pour les dommages causés à un tiers au cours ou à l'occasion de l'exercice de ses activités, en tous lieux, du fait de la personne assurée, du personnel, des bâtiments et matériels servant à l'activité) des filiales françaises est assurée depuis janvier 2010 par le programme mondial du Groupe Renault.

Seule la responsabilité civile après livraison et/ou professionnelle (dommages résultant d'une mauvaise gestion ou du non-respect d'une obligation contractuelle vis-à-vis des tiers) spécifique aux activités du groupe RCI Banque reste couverte par des contrats propres au groupe RCI Banque :

- un contrat couvre la responsabilité après livraison et/ou professionnelle du groupe DIAC en ce qui concerne notamment les prestations de location longue durée et de gestion de parcs automobiles ;
- un contrat couvre les filiales DIAC et DIAC LOCATION pour assurer les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant leur incomber en leur qualité de propriétaire ou de bailleur de véhicules et matériels automobiles en raison des activités garanties au titre de ce contrat, à savoir le crédit-bail, la location avec option d'achat et la location longue durée, étant précisé que ce contrat est une police d'assurance de 2<sup>e</sup> rang qui a vocation à intervenir en cas de défaut d'assurance du preneur ;
- en matière d'intermédiation en assurance (contrats d'assurance proposés en complément aux produits de financement et de location) RCI Banque et les filiales DIAC et DIAC LOCATION sont assurées par des contrats spécifiques de Responsabilité civile professionnelle assortis d'une Garantie

financière conformément aux articles L 512-6, R 512-14 et A 512-4 du Code des Assurances, réglementation résultant de la loi française du 15 décembre 2005 de transposition de la Directive Européenne du 9 décembre 2002.

Pour les filiales et succursales de RCI Banque à l'étranger, les contrats de responsabilité civile d'exploitation et professionnelle, y compris la responsabilité professionnelle de l'intermédiaire en assurances, sont négociés avec les assureurs locaux et en conformité avec la réglementation locale résultant de la transposition de la Directive Européenne du 9 décembre 2002 pour des pays Européens, ou d'une autre réglementation équivalente pour les pays hors CEE.

Fin 2013, une nouvelle étude a été initiée avec le support d'une société de courtage en assurances afin de reconsidérer le risque de responsabilité professionnelle du groupe RCI Banque en France et à l'étranger, du fait notamment du développement de l'activité du groupe RCI Banque en produits d'épargne et en services, et d'analyser l'opportunité d'une couverture plus complète et homogène pour l'ensemble des entités du groupe au niveau mondial.

Cette étude a abouti, avec la résiliation au 31 décembre 2014 des contrats de Responsabilité civile spécifiques aux activités du groupe tels que mentionnés ci-dessus, à la mise en place à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2015 d'un nouveau programme global d'assurance Responsabilité civile professionnelle pour le groupe RCI BANQUE et à la reconduction à l'identique des contrats spécifiques couvrant DIAC S.A. et DIAC LOCATION S.A. pour la couverture des risques Responsabilité civile professionnelle liés à leurs activités de bailleur et aux prestations de location longue durée et de gestion de parcs automobiles.

Au titre de la police d'assurance « Master » souscrite par RCI Banque S.A., pour son compte et celui de l'ensemble de ses succursales et filiales dans le monde, l'assureur prendra en charge le paiement des conséquences pécuniaires (frais de défense civile) afférent à toute réclamation introduite par un tiers et fondée sur une faute professionnelle commise dans le cadre exclusif des activités assurées, telles que décrites ci-après, mettant en cause la Responsabilité civile professionnelle d'un ou plusieurs Assurés (filiales du groupe RCI Banque).

#### Le programme couvre les deux volets suivants :

- activités dites « réglementées » (celles pour lesquelles une assurance des risques Responsabilité civile professionnelle est légalement obligatoire) : les activités d'intermédiation en assurance et, pour certains pays, en opérations de banque, définies comme « activité consistant à présenter, proposer ou aider à conclure des contrats d'assurance, respectivement, des opérations de banque ou de services de paiement, ou à effectuer tous travaux et conseils préparatoires à leur réalisation » ;
- activités dites « non-réglées » (celles pour lesquelles aucune obligation de souscrire une assurance des risques Responsabilité civile professionnelle n'est imposée par la réglementation) : les activités dans le domaine bancaire, boursier, financier, immobilier, de l'assurance et de réassurance.





## 5) LES AUTRES RISQUES

### RISQUES SUR VALEURS RÉSIDUELLES

La valeur résiduelle correspond à la valeur estimée du véhicule au terme de son financement. L'évolution du marché des véhicules d'occasion peut entraîner un risque pour le porteur de ces valeurs résiduelles, qui s'engage à reprendre les véhicules au terme de leur financement à un prix fixé au départ. Ce risque peut être porté par RCI Banque, par le constructeur ou par un tiers (en particulier le réseau).

L'évolution du marché des véhicules d'occasion fait l'objet d'un suivi approfondi en lien avec la politique de gamme et de prix du constructeur afin de réduire au mieux ce risque, notamment dans les cas où RCI Banque reprend les véhicules à son propre compte.

### Ventilation du risque sur les valeurs résiduelles

(en millions d'euros)

	Montant des valeurs résiduelles								Montant de la provision correspondante							
	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007
<b>Entreprises :</b>	<b>28</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>16</b>	<b>46</b>	<b>109</b>	<b>133</b>	<b>161</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>11</b>	<b>20</b>	<b>16</b>
France	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Union Européenne (hors France)	28	0	3	16	46	109	133	161	1	0	0	2	4	11	19	16
Europe hors Union Européenne	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Grand Public :</b>	<b>884</b>	<b>569</b>	<b>460</b>	<b>397</b>	<b>273</b>	<b>188</b>	<b>189</b>	<b>280</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
Union Européenne (hors France)	884	569	460	397	273	188	189	280	4	2	2	2	0	1	1	2
<b>Total Risque sur Valeurs résiduelles</b>	<b>912</b>	<b>569</b>	<b>463</b>	<b>413</b>	<b>319</b>	<b>297</b>	<b>322</b>	<b>441</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>12</b>	<b>21</b>	<b>18</b>

### Risques sur valeurs résiduelles non portés par le groupe RCI Banque

(en millions d'euros)

	Montant des valeurs résiduelles						
	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008
<b>Entreprises et Grand Public :</b>							
Engagements reçus du Groupe Renault	1 908	1 472	1 510	1 414	1 384	1 306	959
Engagements reçus autres (Réseaux et Clientèle)	1 321	1 720	1 776	1 656	1 498	1 987	2 025
<b>Total Risque sur Valeurs résiduelles</b>	<b>3 229</b>	<b>3 192</b>	<b>3 286</b>	<b>3 070</b>	<b>2 882</b>	<b>3 293</b>	<b>2 984</b>

## RISQUES ASSURANCE

Les activités d'assurance auprès de la clientèle dont le risque est porté par RCI Banque pourraient subir des pertes si les réserves étaient insuffisantes pour couvrir les sinistres constatés.

Les réserves sont calibrées statistiquement pour faire face aux pertes attendues. L'exposition au risque est par ailleurs limitée par la diversification du portefeuille de contrats d'assurance et de réassurance ainsi que celle des zones géographiques de souscription. Le groupe met en œuvre une sélection stricte des contrats, dispose de guides de souscription et utilise des accords de réassurance.

Le dispositif de gestion du risque assurance est décrit plus largement dans les notes sur les comptes consolidés du chapitre États Financiers.

## 6) ADÉQUATION DES FONDS PROPRES AUX RISQUES

### CAPITAL INTERNE

Le besoin en capital interne correspond à l'évaluation des fonds propres nécessaires pour faire face à l'ensemble des risques de RCI Banque (Pilier I + Pilier II).

Il correspond à la valeur plancher en termes de capital que le management du groupe estime nécessaire pour faire face à son profil de risque et à sa stratégie.

En outre, les activités et variations de périmètre prévisionnelles font l'objet de simulations pour déterminer les éventuels besoins de fonds propres supplémentaires, garantissant ainsi le respect des ratios prudentiels futurs.

L'objectif de la politique du groupe RCI Banque en matière de gestion du capital est d'optimiser l'utilisation des fonds propres pour maximiser le rendement à court et long terme pour l'actionnaire, tout en maintenant un niveau de capitalisation (ratio *Core Tier one*) cohérent avec la cible de *rating* nécessaire pour optimiser le refinancement.

Par ailleurs, la Banque Centrale Européenne a mené en 2014 une revue qualitative destinée à apprécier la couverture des pertes attendues par les provisions, puis des tests de résistance pour examiner la résilience des banques en cas de crises. Cette revue a démontré la solidité des processus, des procédures et un niveau de provisionnement adéquat des actifs de RCI Banque. Aucun ajustement significatif de ses fonds propres prudentiels n'a été demandé. Ensuite, l'exercice de *stress-test* a mis aussi en évidence que RCI Banque respecte largement le niveau de fonds propres requis par le régulateur. Le ratio de solvabilité qui en ressort est en effet bien supérieur au seuil imposé dans le pire des scénarios.

## RATIO DE SOLVABILITÉ (FONDS PROPRES ET EXIGENCES) ET RATIO DE LEVIER

Les fonds propres prudentiels sont déterminés conformément au règlement (UE) n° 575/2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (CRR).

### FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (COMMON EQUITY TIER 1 « CET 1 »)

Les fonds propres de base correspondent au capital social et aux primes d'émission associées, aux réserves, aux résultats nets d'impôts non distribués ainsi qu'aux autres éléments du résultat global accumulés et intérêts minoritaires après application des dispositions transitoires relatives aux filtres prudentiels.

**Les principaux filtres prudentiels Bâle III applicables au groupe sont :**

- l'exclusion des réserves en juste valeur relatives aux pertes et aux gains générés par la couverture des flux de trésorerie ;
- l'exclusion des pertes ou les gains enregistrés par l'établissement sur ses passifs évalués à la juste valeur et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement ;
- la déduction progressive de l'exclusion des intérêts minoritaires ;
- la déduction progressive des impôts différés actifs (IDA) dépendant de bénéfices futurs liés à des déficits reportables.

Les déductions comprennent notamment les actifs incorporels et les écarts d'acquisition.

Les participations supérieures à 10 % dans les entités du secteur financier et les IDA dépendant de bénéfices futurs liés à des différences temporelles sont inférieures, après application du seuil, à la double franchise de 17,5 % commune et reçoivent donc une pondération à l'actif de 250 %.

Il est à noter que les fonds propres de base CET1 de RCI Banque représentent respectivement 99,6 % et 97,9 % des fonds propres prudentiels totaux 2013 et 2014.

### FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 (ADDITIONAL TIER 1 « AT1 »)

Ils correspondent aux instruments de dette perpétuelle, dégagés de toute incitation ou obligation de remboursement (en particulier les sauts dans la rémunération).

Le groupe RCI Banque ne détient aucun instrument de ce type au 31 décembre 2014.



## LES RISQUES

### FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 (COMMON EQUITY TIER 2 « CET 2 »)

Ils correspondent aux instruments de dettes subordonnées d'une durée minimale de 5 ans et ne comportant pas de remboursement anticipé au cours des 5 premières années.

Ces instruments subissent une décote pendant la période des cinq années précédant leur échéance.

Le groupe RCI Banque classe dans cette catégorie les titres participatifs Diac pour 10 millions d'euros à fin 2014 ainsi que des titres subordonnés qui font l'objet d'un amortissement annuel de 50 millions d'euros et dont le montant net pris en compte à fin 2014 s'élève à 17 millions d'euros.

De même sont déduits des fonds propres, dans le cadre de l'approche avancée du risque de crédit, la différence négative entre le solde des provisions et des pertes attendues. Lorsque le montant des pertes attendues est inférieur aux ajustements de valeurs et dépréciations collectives, le solde est ajouté aux fonds propres complémentaires dans la limite de 0,6 % des risques pondérés des expositions traitées en méthode « notations internes ».

### FONDS PROPRES BÂLE III - PILIER III

	31/12/2014
<b>Fonds propres de catégorie 1</b>	<b>2 826</b>
Capitaux propres IFRS	3 161
• Capital + Primes d'émissions	814
• Report à nouveau et résultat groupe	1 231
• Autres réserves	1 102
• Réserves + résultat minoritaires	14
Dividendes prévisionnels	-180
Ajustements prudentiels	-155
• Gains ou pertes latents retraités (dont CFH)	0
• Immobilisations incorporelles et écart d'acquisition	-94
• Autres déductions prudentielles	-3
• Différence négative entre les ajustements de valeurs et les pertes attendues	-58
<b>Fonds propres de catégorie 2</b>	<b>62</b>
Dettes subordonnées + Titres participatifs	27
Différence positive entre les ajustements de valeurs et les pertes attendues dans la limite de 0,6% des risques pondérés en notations internes	35
<b>Total des fonds propres prudentiels</b>	<b>2 888</b>

### FONDS PROPRES BÂLE II - PILIER III

	31/12/2013
<b>Fonds propres de base (Core Tier one)</b>	<b>2 502</b>
Capitaux propres IFRS	2 923
Dividendes prévisionnels	-260
Gains ou pertes latents retraités (dont CFH)	-5
Immobilisations incorporelles et écart d'acquisition	-89
Autres déductions prudentielles	-67
<b>Fonds propres complémentaires</b>	<b>10</b>
Dettes subordonnées	76
Autres déductions prudentielles	-67
Différence positive entre les ajustements de valeurs et les pertes attendues dans la limite de 0,6% des risques pondérés en notations internes	0
<b>Fonds propres sur-complémentaires</b>	<b>0</b>
<b>Total des fonds propres prudentiels</b>	<b>2 512</b>
Détail des autres déductions prudentielles (CRD : 50% Tier1, 50% Tier2)	-134
Différence négative entre les ajustements de valeurs et pertes attendues	-31
• Participations dans les établissements de crédit	-66
• Participations dans les sociétés d'assurance	-36

## RISQUES PONDÉRÉS

Les exigences prudentielles sont déterminées conformément aux textes et dispositions transitoires applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement publiés au Journal Officiel de l'Union européenne le 26 juin 2013 (directive 2013/36/EU et règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil) et transposés par l'ordonnance n° 2014-158 du 20 février 2014 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Hors exigences transitoires au titre des niveaux planchers, le ratio de solvabilité « pilier 1 » global ressort à 15,07 % au 31 décembre 2014 (dont *Core Tier one* 14,75 %) contre 14,53 % (dont *Core Tier one* 14,48 %) au 31 décembre 2013.

Le ratio de levier correspondant au rapport non pondéré des actifs sur les fonds propres s'élève à 8,4 % au 31 décembre 2014 ; il est calculé selon les modalités du règlement (UE) N° 575/2013.

(en millions d'euros)	Risques pondérés	
	31/12/2014	31/12/2013
<b>Risque de crédit</b>	<b>17 013</b>	<b>15 595</b>
<b>1) Méthode notation interne</b>	<b>8 668</b>	<b>8 242</b>
• Entreprises	3 461	3 262
• Clientèle de détail	5 207	4 980
<b>2) Méthode standard</b>	<b>8 345</b>	<b>7 353</b>
• Administrations centrales et Banques centrales	304	143
• Établissements	647	296
• Entreprises	3 664	3 790
• Clientèle de détail	3 276	3 005
• Actions	20	10
• Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	434	109
<b>Risque de marché</b>	-	-
<b>Risque d'ajustement de l'évaluation de crédit</b>	<b>111</b>	-
<b>Risque opérationnel</b>	<b>2 038</b>	<b>2 033</b>
<b>Risque pondéré au titre des niveaux planchers</b>	<b>5 671</b>	<b>4 262</b>
<b>Total des risques pondérés</b>	<b>24 832</b>	<b>21 890</b>
<b>Total des fonds propres prudentiels <sup>(1)</sup></b>	<b>2 888</b>	<b>2 562</b>
<b>Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) <sup>(1)</sup></b>	<b>2 826</b>	<b>2 552</b>
<b>Ratio de solvabilité global <sup>(1)</sup></b>	<b>11,63 %</b>	<b>11,70 %</b>
<b>Ratio de solvabilité Core Tier one <sup>(1)</sup></b>	<b>11,38 %</b>	<b>11,66 %</b>

<sup>(1)</sup> Après modification du dividende prévisionnel pour 2013

## PÉRIMÈTRE PRUDENTIEL

Le périmètre prudentiel utilisé pour calculer le ratio de solvabilité est identique au périmètre de consolidation décrit dans l'annexe des états financiers IFRS, à l'exception des sociétés d'assurances implantées à Malte et prudemment mises en équivalence.

Par ailleurs, les entités consolidées comptablement par la méthode de l'intégration proportionnelle avant l'application de la norme IFRS 11 et désormais consolidées comptablement par la méthode de mise en équivalence, restent prudemment consolidées par intégration proportionnelle. L'information sur ces entités ainsi que leur méthode de consolidation comptable sont présentées dans les Comptes consolidés en note 8. RCI Banque n'a pas opté pour l'option dite des « conglomérats » ; par conséquent, le ratio de solvabilité est calculé « hors assurance », éliminant au numérateur et au dénominateur les contributions des compagnies d'assurances du groupe.

RCI Banque a obtenu de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution courant septembre 2007 une dérogation à l'assujettissement sur base individuelle des établissements de crédit français Diac SA, les conditions d'exemption posées par l'article 4-1 du règlement CRBF n° 2000-03 étant respectées par le groupe.

Le passage à la directive 2013/36/UE (CRD IV) ne remet pas en cause les exemptions individuelles accordées par l'ACPR avant le 1<sup>er</sup> janvier 2014, sur la base de dispositions réglementaires préexistantes.

RCI Banque respecte toujours le cadre des prescriptions de l'article 4-2 du règlement 2000-03 :

- il n'existe pas d'obstacle au transfert de fonds propres entre filiales ;
- les systèmes de mesure et de contrôle des risques au sens du règlement n° 97-02 relatif au contrôle interne sont mis en œuvre sur base consolidée, filiales incluses.



## LES RISQUES

En conséquence, le groupe RCI Banque est exonéré du respect sur la base individuelle du ratio de solvabilité sur chacune des sociétés financières françaises. Néanmoins, il suit mensuellement l'évolution de ce ratio au niveau consolidé du groupe.

### RISQUES DE MARCHÉ

En l'absence de portefeuille de négociation, la totalité du risque de marché résulte de la position de change du groupe. Cette dernière est principalement liée à l'exposition de change structurelle sur les titres de participation des filiales en dehors de la zone Euro.

Depuis mai 2009, RCI Banque a été autorisé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution à exclure les actifs durables et structurels de sa position de change. En conséquence, la position de change se situant en dessous du seuil de 2 % des fonds propres tel que défini à l'article 351 du règlement (UE) n° 575/2013, RCI Banque ne calcule pas d'exigences en fonds propres au titre du risque de change.

Les objectifs et stratégies poursuivies par RCI Banque relatifs au risque de change sont décrits dans la partie « Risques financiers » du Rapport de gestion.

### RISQUE OPÉRATIONNEL

Le risque opérationnel est traité en méthode standard. L'exigence en fonds propres est calculée à partir du Produit Net Bancaire moyen observé sur les 3 dernières années, ventilé sur deux lignes d'activité (Banque de détail et Banque commerciale) dont les coefficients réglementaires sont respectivement 12 % et 15 %.

Le dispositif de gestion des risques opérationnels est décrit dans le chapitre concernant la Sécurité Financière.

### RISQUES DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE

Dans sa lettre du 28 janvier 2008, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution a autorisé RCI Banque à utiliser son système avancé de notations internes pour la valorisation de ses risques de crédit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

#### INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CRÉDIT EN MÉTHODE AVANCÉE

RCI Banque a retenu les méthodes les plus avancées proposées par la réforme dite Bâle II / III pour la mesure et la surveillance de ses risques de crédit, l'ensemble des paramètres est donc estimé en interne. Les valorisations sont appliquées au calcul des risques sur les expositions des marchés Grand Public, Entreprises et Réseaux. Six grands pays (Allemagne, Espagne, France, Italie, Corée du Sud et Royaume-Uni) sont traités selon l'approche avancée basée sur les notations internes. Suite à l'homologation des 4 premiers pays début 2008, le déploiement

de cette démarche s'est effectué au Royaume-Uni en 2010 puis poursuivi en Corée du Sud en 2011 pour l'activité Grand Public ainsi que pour l'affacturage France.

Dans la période plus récente, les travaux réalisés ont porté principalement sur le projet de déploiement des systèmes de notations internes au Brésil (activités Grand Public, Entreprises et Réseaux).

#### Organisation

Les outils et processus de calcul des actifs pondérés au titre des risques de crédit, ainsi que la publication d'états permettant l'optimisation du pilotage des risques de crédit, sont sous la responsabilité du département Clients et Risques de Crédit.

La consolidation du ratio de solvabilité, la production des états réglementaires et l'évaluation du capital interne sont assurées par la direction de la Comptabilité et Contrôle de la Performance.

#### Système d'information

La base commune des risques (BCR) compile les données liées au risque de crédit provenant des applicatifs d'acceptation, de gestion et comptables, sur les trois marchés et pour les pays les plus significatifs.

La BCR alimente un environnement décisionnel permettant de réaliser des analyses de risque et le progiciel Risk AuthorityY (RAY) calcule le ratio de solvabilité. RAY est également alimenté par des données en provenance du système de gestion des opérations de refinancement KTP Cristal et de l'outil de consolidation Sycomore Business Object Finance. Depuis juin 2010, RAY publie également les états réglementaires COREP.

Les données collectées et calculées dans ces systèmes d'information sont contrôlées techniquement et fonctionnellement tout au long de la chaîne de production, de la collecte des informations à partir des systèmes amont jusqu'aux résultats finaux. Ces contrôles de qualité font l'objet d'un suivi mensuel et de plans d'actions éventuels.

Le système d'information mis en place permet de disposer des axes nécessaires à l'analyse du ratio. Ainsi, des états mensuels affichent les composantes du montant d'actifs pondérés au titre de la méthode avancée (probabilité de défaut, pertes en cas de défaut, expositions, pertes attendues, etc.) selon plusieurs critères :

- un découpage des encours sains et des encours en défaut, par type de financement ;
- une séparation entre les expositions provenant du bilan et celles provenant du hors-bilan ;
- une décomposition par pays ;
- une répartition par catégorie de clientèle (particuliers, professionnels personnes physiques, petites entreprises, moyennes et grandes entreprises selon le chiffre d'affaires, très grandes entreprises et le réseau de concessionnaires) ;

- une distribution selon les caractéristiques du client (âge du client ou de l'entreprise, secteur d'activité,...), selon les caractéristiques du financement (durée initiale, montant d'apport,...) et selon les caractéristiques du bien financé (véhicule neuf ou occasion, modèles,...).

Ces axes sont également utilisés pour l'analyse mensuelle du coût du risque de gestion évalué à partir des entrées en défaut réellement constatées et des taux de pertes observés.

### Segmentation des expositions en méthode avancée

L'ensemble des informations chiffrées relatives aux expositions en risque de crédit concerne les expositions brutes, c'est-à-dire avant application des Facteurs de Conversion en Équivalent Crédit et des Techniques de Réduction des Risques.

Les taux moyens de pondération (risques pondérés/expositions) s'élèvent à 36 % pour le portefeuille Clientèle et à 42 % pour le portefeuille Entreprises global (dont 26 % pour le Réseau).

Les exigences en fonds propres au titre du risque de crédit tiennent compte d'une sûreté financière (sous la forme de convention gage espèces) accordée par le constructeur Renault d'un montant de 550 millions d'euros et protégeant RCI Banque contre le risque de défaillance du réseau Renault Retail Groupe.

Les facteurs de conversion appliqués aux expositions unitaires du hors-bilan sont les taux réglementaires (0 %, 20 %, 50 % et 100 %). Les taux moyens calculés ressortent à 100 % pour les engagements de financement à la clientèle (représentant 689 millions d'euros), et à 90 % pour les autorisations en faveur du réseau (représentant 123 millions d'euros), en fonction de leur nature.

### Axe emprunteur paramètre Probabilité de Défaut (PD)

La méthodologie de notation interne développée dès 2004 à des fins de réévaluation mensuelle du risque de la clientèle s'appuie sur :

- un modèle d'ordonnement du risque de défaut,
- une méthode de quantification de la probabilité de défaut associée.

#### Modèle d'ordonnement du risque

L'ordonnement du risque des contreparties est issu d'un score intégrant à la fois les caractéristiques du client et son comportement de paiement. La méthodologie est ajustée à chaque typologie de clientèle pour tenir compte de la nature des informations à disposition et habituellement utilisées par les experts métier pour apprécier le risque.

Le tableau ci-après reprend la cartographie des modèles développés.

#### Affectation à une classe de risque et quantification de la PD associée à chaque classe

Les échelles de notation comportent un nombre de classes ajusté à la granularité du portefeuille. La clientèle de détail est répartie en dix classes pour le portefeuille sain et une classe défaut ; le portefeuille Entreprises est ventilé sur sept classes, plus une classe défaut.

L'exigence de fiabilité de la notation interne a cependant conduit à découper chaque portefeuille « pays / segment de clientèle » de façon spécifique : pour un même segment, le risque d'une classe en France, mesuré par sa PD représentative, n'est pas le même que celui de cette même classe en Espagne.

La PD associée à chaque classe est calculée en tenant compte des taux de défaut constatés historiquement.

#### Contrôle des modèles de PD

Dans de nombreux pays, les *back tests* de modèles de PD ont fait ressortir une capacité intacte des modèles à hiérarchiser les risques, mais aussi une surestimation des PD par classe. Cette situation est illustrée sur les graphes ci-après.

## Expositions de crédit en méthode avancée

(en millions d'euros)

<b>Entreprises</b>	<b>8 273</b>
dont Réseaux	6 210
<b>Clientèle détail</b>	<b>14 415</b>
dont petites ou moyennes entreprises	32
<b>Total des expositions en méthode avancée</b>	<b>22 688</b>

Périmètre : Expositions en méthode avancée sur le bilan et le hors-bilan, sain et défaut, sur l'Allemagne, l'Espagne, la France, l'Italie, le Royaume-Uni et la Corée du Sud.

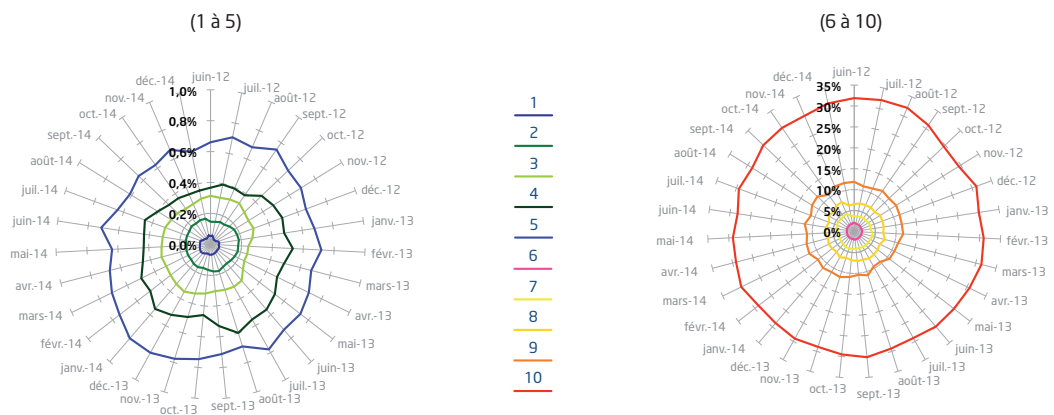


# LES RISQUES

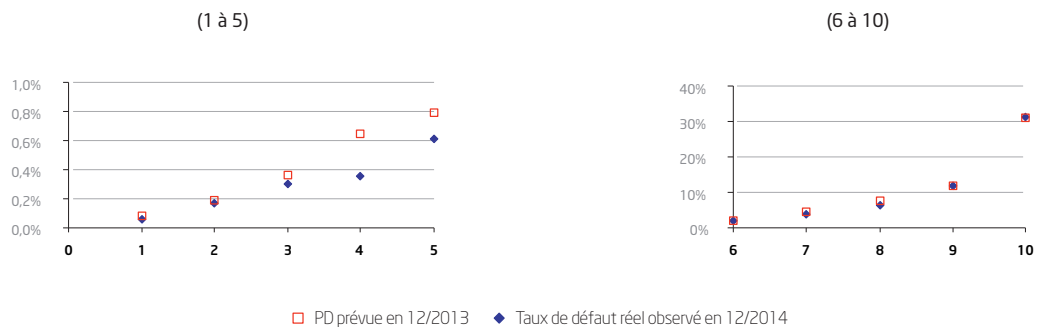
Rapport d'Activité

Catégorie d'exposition	Pays IRBA	Population couverte par le modèle	Type de modèle (statistique / combiné)	Nature de modèle (Interne / Externe)
Clientèle de détail	Allemagne	Grand Public	Statistique	Interne
	Espagne			
	France			
	Italie			
	Royaume-Uni			
Petites et Moyennes Entreprises	Allemagne	Entreprises	Statistique	Interne
	Espagne			
	France			
	Italie			
Grandes Entreprises	France	Très Grandes Entreprises	Combiné	Interne + Cotation externe
	France	Affacturation	Combiné	Interne + Cotation externe
	Toutes Filiales	Réseaux	Statistique	Interne

## Historique taux de défaut par classe



## Back test du modèle PD Grand Public Allemagne à fin décembre 2014





## Axe transaction - paramètre Pertes en cas de défaut (LGD)

Les pertes économiques sont estimées à partir des flux actualisés des récupérations pour le Grand Public et les Entreprises, ou bien des abandons de créance pour le Réseau, sur la base de données historiques remontant en général à plus de dix ans. Les frais imputables au recouvrement sont pris en compte selon les phases de gestion traversées. Une analyse a permis de regrouper les transactions en segments représentatifs de niveaux de pertes homogènes.

La quantification de ces pertes par segment résulte d'un modèle statistique dont les vecteurs principaux sont l'analyse générationnelle des récupérations, la vitesse de recouvrement et la prise en compte de tendances. L'avis d'experts intervient aussi pour confirmer les estimations proposées afin d'appréhender au mieux les effets de cycles économiques.

La moyenne des pertes en cas de défaut sur le portefeuille sain est de 43% pour la Clientèle de détail et 17 % pour le segment Entreprises, ce dernier se décomposant en 40 % pour les Entreprises hors Réseaux et 10 % pour les Réseaux.

Catégorie d'exposition	Pays IRBA	Population couverte par le modèle	Segmentation de la population	Type de modèle (statistique / expert / combiné / autres)	Nature de modèle (Interne/ Externe)	Profondeur historique disponible	Paramètres calculés
CLIENTÈLE DE DÉTAIL	France	Grand Public + Entreprises	Crédit	Statistique	Interne	Depuis janvier 1997	LGD sur sain LGD défaut BEEL défaut
			Leasing				
	Allemagne		Crédit VN			Depuis avril 1999	
			Crédit VO				
	Espagne		Leasing			Depuis novembre 1994	
			Crédit VN				
			Crédit VO				
	Italie		Leasing			Depuis mai 1998	
			Durée ≤ 48 mois				
	Royaume-Uni		Durée > 48 mois			Depuis janvier 1996	
			Segment unique				
	Corée du Sud		Segment unique			Depuis janvier 2008	
ENTREPRISES	Toutes Filiales	Réseaux	Stock VN	Unitaire	Interne	Depuis 1988	LGD BEEL
			Autres Produits				

## Procédures de surveillance de la notation interne

La notation donne lieu à une surveillance mensuelle des résultats et des principales données qui la constituent.

De façon trimestrielle, les évolutions constatées entraînent une analyse formalisée selon un protocole standard. Ces analyses assurent une adhérence des modèles aux processus opérationnels (acceptation et recouvrement) et un enrichissement régulier des modèles de notation.

Les écarts entre prévisions et réel font l'objet d'un compte rendu formalisé qui intègre également la quantification de l'impact au niveau des exigences en fonds propres.

La performance des modèles de notation fait l'objet d'une présentation annuelle spécifique au Comité Exécutif à l'occasion d'un comité Bâle II / III.

## L'utilisation opérationnelle des notations internes

### Clientèle

#### Politique d'octroi

Sur le périmètre Clientèle, les clients faisant une demande de financement sont systématiquement notés ; cette situation préexistante aux notations « bâloises » sur certains segments de marché, notamment les particuliers, a été systématisée avec la mise en place de Bâle II. Cela permet une première orientation du dossier dans le processus de décision, le processus d'étude se concentrant sur les risques « intermédiaires ». Au-delà du processus opérationnel, la politique d'acceptation est régulièrement ajustée en fonction des taux de défaut et de l'analyse de rentabilité par niveau de probabilité de défaillance et de perte en cas de défaut.



## LES RISQUES

### Recouvrement

Les modèles statistiques utilisés dans le cadre du calcul des risques pondérés et de la perte attendue permettent une réactualisation mensuelle de la probabilité de défaillance utilisée à l'octroi par intégration du comportement de paiement client. Cette réactualisation, qui assure une bonne visibilité sur la perte attendue du portefeuille dans le cadre du « processus budget » est également un outil de plus en plus utilisé pour anticiper l'activité des plateformes de recouvrement amiable et contentieux. Sur la base des mêmes informations clients, des « scores de recouvrement » ont été déployés sur l'Espagne et la Corée du Sud pour améliorer l'efficacité du processus.

### Réseaux

Sur le périmètre Réseaux, toutes les contreparties sont systématiquement notées. L'ensemble des pans qui composent la notation, ou la notation elle-même, est intégré dans les processus opérationnels clés d'acceptation, de gestion et de suivi de l'activité et des risques.

Le provisionnement de l'activité financement des réseaux repose sur la catégorisation des contreparties, individuellement, et à partir de l'examen d'indicateurs objectifs de dépréciation. Les éléments constitutifs de la notation interne sont la base de cette différenciation.

### INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CRÉDIT EN MÉTHODE STANDARD

Les expositions de risque de crédit traitées en méthode standard sont essentiellement composées des encours de financement des ventes des filiales non traitées en méthode avancée, des

créances envers les établissements de crédit et banques centrales, ainsi que de l'ensemble des autres actifs consolidés ne correspondant pas à des obligations de crédit.

Pour calculer l'exigence de fonds propres au titre du risque de crédit en méthode standard, RCI Banque utilise l'agence de notation externe Moody's pour apprécier ses expositions vis-à-vis des souverains et banques et respecte la mise en correspondance réglementaire avec ces évaluations externes.

En ce qui concerne le portefeuille Entreprises, le groupe RCI Banque applique les pondérations réglementaires des expositions non notées. Ce traitement se justifie par la taille généralement modeste des entreprises clientes dans les pays hors France, Allemagne, Italie et Espagne, qui ne peuvent bénéficier d'une évaluation externe attribuée par une agence de notation agréée.

Les exigences en fonds propres au titre du risque de crédit en méthode standard tiennent compte d'une sûreté financière (sous la forme de *Letras de Cambio*) protégeant la filiale brésilienne CFI RCI Brasil contre le risque de défaillance de son réseau de concessionnaires pour un montant à fin décembre 2014 de 246 millions d'euros.

### AJUSTEMENT DE CRÉDIT

Pour tous les dérivés de gré à gré autres que les dérivés de crédit reconnus comme réduisant les montants d'exposition pondérés pour risque de crédit, le groupe RCI Banque détermine une exigence de fonds propres pour risque de CVA « Credit valuation adjustment ».

Cette exigence est calculée par la méthode définie à l'article 384 « Méthode standard » du règlement (UE) N° 575/2013.

Notation Moody's	Notation Banque de France	Expositions de crédit en méthode standard en millions d'euros
Aaa	1	1 560
Inférieures à Aaa	2 à 6	1 140
Expositions non notées	7	9 296
<b>Total des expositions de crédit en méthode standard</b>		<b>11 996</b>
• dont Entreprises		3 916
• dont Clientèle de détail		4 633
• dont Autres catégories d'exposition		3 447

## PRINCIPAUX INDICATEURS BÂLE II / III

### Ventilation des expositions brutes (Méthode standard et avancée)

En millions d'euros	Entreprises	Clientèle détail	Autres catégories d'exposition	Total
<b>Expositions de crédit moyennes en 2014</b>	10 766	18 331	3 583	32 680
France	5 602	4 949	1 596	12 147
Allemagne	1 327	3 254	386	4 967
Espagne	767	1 460	136	2 363
Italie	969	1 977	221	3 167
Royaume-Uni	619	2 469	316	3 404
Corée du Sud	11	1 066	53	1 130
Autres pays	2 894	3 873	739	7 506
<b>Solde des expositions de crédit</b>	<b>12 189</b>	<b>19 048</b>	<b>3 447</b>	<b>34 684</b>
Durée résiduelle inférieure à 3 mois	4 959	2 956	1 414	9 329
de 3 mois à 1 an	5 909	3 762	1 469	11 140
de 1 à 5 ans	969	11 544	478	12 991
supérieure à 5 ans	352	786	86	1 224

L'EAD comprend les expositions de crédit inscrites au bilan et en hors bilan. Par ailleurs le périmètre prudentiel est différent du périmètre de consolidation comptable.

La valeur des expositions de crédit du tableau ci-dessus est donc différente de celle de la Note 17 de l'annexe aux comptes consolidés relative aux actifs financiers par durée restant à courir.

### Expositions brutes de crédit en défaut et ajustements de valeur

En millions d'euros	Entreprises	Clientèle détail	Total
France	108	226	334
Allemagne	38	17	55
Espagne	32	42	74
Italie	34	63	97
Royaume-Uni	15	17	32
Corée du Sud	0	26	26
Autres pays	160	96	256
<b>Total des expositions en arriérés de paiement ou en défaut</b>	<b>387</b>	<b>487</b>	<b>874</b>
<b>2013.12</b>			
Solde bilantiel des ajustements de valeurs	205	435	640
Solde bilantiel des provisions collectives	42	51	93
Solde total des provisions collectives et ajustements de valeurs	247	486	733
<b>2014.12</b>			
Solde bilantiel des ajustements de valeurs	256	340	596
Solde bilantiel des provisions collectives	63	34	97
Solde total des provisions collectives et ajustements de valeurs	319	374	693

Les expositions en défaut et ajustements de valeurs sur les « autres catégories d'exposition » sont non significatifs.



## LES RISQUES

Rapport  
d'Activité

### Segmentation des expositions brutes de crédit en méthode avancée

En millions d'euros	Entreprises	Clientèle détail	Total
PD < 1%	1 085	9 759	10 844
1% ≤ PD < 5%	4 231	3 350	7 581
5% ≤ PD < 10%	1 493	394	1 887
10% ≤ PD < 20%	783	346	1 129
20% ≤ PD < 100%	458	201	659
PD = 100%	223	365	588
<b>Expositions de crédit en méthode avancée (A)</b>	<b>8 273</b>	<b>14 415</b>	<b>22 688</b>
<b>Taux de pertes en cas de défaut</b>	<b>17%</b>	<b>43%</b>	<b>33%</b>
<b>Expositions pondérées (B)</b>	<b>3 461</b>	<b>5 207</b>	<b>8 668</b>
<b>Taux de pondération moyen (B) / (A)</b>	<b>42%</b>	<b>36%</b>	<b>38%</b>

### INFORMATIONS RELATIVES AUX ACTIFS (NON) GREVÉS

Certains éléments du passif sont sécurisés par des actifs. Il s'agit principalement des titrisations et des financements auprès de la Banque Centrale. La titrisation est une technique financière par laquelle des créances sont cédées à un véhicule *ad hoc* qui émet de la dette. Les *cash flows* des créances à l'actif du véhicule de titrisation servent alors à assurer le service de sa dette. Au 31 décembre 2014, le montant total des actifs grevés sous forme de cession à un véhicule de titrisation ou d'apport en garantie s'élève à 6 035 M€.

### Informations financières relatives aux actifs grevés

Tableau A - Actifs		Valeur comptable des actifs grevés	Juste valeur des actifs grevés	Valeur comptable des actifs non grevés	Juste valeur des actifs non grevés
<b>010</b>	<b>Actifs de l'établissement déclarant</b>	<b>6 034 902 377</b>	-	<b>26 018 639 516</b>	-
020	Prêts à vue	477 056 589	-	625 692 517	-
030	Instrument de capitaux propres	0	0	132 070 717	0
040	Titres de créance	0	0	534 894 927	0
100	Prêts et avances autres que prêts à vue	5 557 845 788	-	23 192 639 882	-
120	Autres actifs	0	-	1 533 341 473	-

Tableau B - Sûretés reçues		Juste valeur des sûretés grevées reçues ou des propres titres de créance grevés émis	Juste valeur des sûretés reçues ou des propres titres de créance émis pouvant être grevés
<b>130</b>	<b>Sûretés reçues par l'établissement déclarant</b>	<b>0</b>	<b>755 448 194</b>
140	Prêts à vue	0	755 448 194
150	Instrument de capitaux propres	0	0
160	Titres de créance	0	0
220	Prêts et avances autres que prêts à vue	0	0
230	Autres actifs	0	0
<b>240</b>	<b>Propres titres de créances émis autres que propres obligations garanties ou titres adossés à des actifs</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Tableau C - Actifs grevés/sûretés reçues et passifs associés		Passifs correspondants, passifs éventuels ou titres prêtés	Actifs, sûretés reçues et propres titres de créance émis autres que propres obligations garanties grevées et titres adossés à des actifs grevés
<b>010</b>	<b>Valeur comptable de passifs financiers sélectionnés</b>	<b>4 192 893 603</b>	<b>6 034 902 377</b>



## LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE



# LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

Rapport  
d'Activité

## KPMG Audit

Le Belvédère  
1, Cours Valmy - CS 50034  
92923 Paris La Défense Cedex

**Commissaire aux comptes**  
Membre de la Compagnie régionale de Versailles

## ERNST & YOUNG Audit

1/2, Place des Saisons  
92 400 Courbevoie - Paris La Défense 1  
S.A.S. à capital variable

**Commissaire aux comptes**  
Membre de la Compagnie régionale de Versailles

## RCI BANQUE S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2014

**Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de RCI Banque S.A.**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la RCI Banque S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

**Il nous appartient :**

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

*Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.*

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225 37 du Code de commerce.

### **Autres informations**

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Paris La Défense, le 12 février 2015

### **Les Commissaires aux Comptes**

**KPMG Audit**  
Département de KPMG S.A.

**Valéry Foussé**  
Associé

**ERNEST & YOUNG Audit**

**Bernard Heller**  
Associé

# LOI SUR LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

## RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET LE CONTRÔLE INTERNE

**Le dispositif de contrôle interne du groupe RCI Banque est structuré conformément à la réglementation bancaire et financière.** RCI Banque est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

### Il a pour principaux objectifs de :

- s'assurer de l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction générale ;
- préserver le patrimoine et les actifs de l'entreprise ;
- maîtriser l'activité en limitant les aléas et en anticipant les écarts ;
- s'assurer du respect du cadre législatif et réglementaire ;
- informer les organes dirigeants et le conseil des risques et de leur niveau de maîtrise ;
- produire des informations comptables et financières fiables et sincères.

RCI Banque s'est dotée d'un dispositif de contrôle interne et de gestion des risques conforme à la réglementation bancaire et financière qui vise à réduire la probabilité de survenance des risques encourus par l'entreprise, par la mise en œuvre de plans d'action appropriés.

### Successivement sont abordés ci-dessous :

- l'organisation du groupe RCI Banque ;
- le cadre général de contrôle interne et de gestion des risques du groupe RCI Banque ;
- les instances et acteurs ;
- l'organisation spécifique qui préside à l'élaboration de l'information financière et comptable.

Il a été préparé avec le concours des directions concernées (Secrétariat général, Direction de la gestion des risques, Direction comptabilité et contrôle de la performance) et a fait l'objet d'un examen et d'une approbation par le Conseil d'administration lors de sa séance du 4 février 2015.





## I. ORGANISATION DU GROUPE RCI BANQUE

L'organisation du groupe RCI Banque vise à développer l'action commerciale liée au financement des ventes des constructeurs de l'Alliance et aux services associés et donne aux fonctions support une vocation plus globale afin d'accompagner le développement international. Le pilotage de cette organisation comprend trois volets :

### La ligne hiérarchique

- le **comité exécutif** du groupe RCI Banque, organe de direction générale du groupe, oriente la politique et la stratégie de RCI Banque,
- les **comités de direction**, en central et dans les succursales et filiales contrôlées, assurent le relais du comité exécutif dans la mise en œuvre des opérations nécessaires à l'atteinte des objectifs.

### La ligne fonctionnelle

Elle est exercée par les directions métiers et activités qui jouent un rôle de « père technique » aux fins suivantes :

- définir les politiques spécifiques et les règles de fonctionnement (système d'information, ressources humaines, politique financière, gestion des risques de crédit, etc.);
- accompagner les directions opérationnelles et s'assurer de la correcte mise en œuvre par ces dernières des politiques définies.

Le groupe dispose par ailleurs d'une cartographie normalisée et standardisée de l'ensemble des processus de l'entreprise.

### La surveillance

En 2014, conformément à l'ordonnance d'application de la CRD IV et à l'arrêté du 3 novembre sur le contrôle interne, la surveillance du groupe a été renforcée en séparant les fonctions de Président (Dominique THORMANN) et de Directeur Général (Gianluca DE FICCHY). Par ailleurs, une direction de la gestion des risques (Patrick CLAUDE) a été créée en remplacement de la filière risques.

En 2015, pour matérialiser davantage ce renforcement de la surveillance, le conseil d'administration s'appuiera sur quatre comités en son sein : un comité des risques, un comité des rémunérations, un comité des nominations et un comité stratégique.

## II. CADRE GÉNÉRAL DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES DU GROUPE RCI BANQUE

RCI Banque est doté d'un système global de contrôle interne qui vise à recenser, analyser et piloter les principaux risques identifiables au regard des objectifs de la société. (cf. partie « Les Risques » du rapport annuel RCI Banque) Le comité contrôle interne groupe RCI Banque a validé le cadre général de ce dispositif décrit dans la charte de contrôle interne.

Cette charte définit le dispositif applicable à l'ensemble du groupe et précise notamment :

- le dispositif général de pilotage du contrôle interne;
- les dispositifs locaux des filiales, succursales et *joint-ventures*;
- les dispositifs spécifiques des différents domaines fonctionnels.

Les volets les plus significatifs du système global de contrôle interne sont explicités ci-après.

### II.1 DES PROCESSUS PRÉVISION / REPORTING

Le processus de prévision s'appuie sur des objectifs stratégiques intégrés dans un plan à 3 ans au niveau du groupe et de chacune de ses entités.

Sur la base des objectifs et directives fixés par la Direction générale en fonction de ce plan et des données prévisionnelles d'environnement économique (prévision de croissance, parités, taux de refinancement, marchés constructeurs automobiles), chacune des entités du groupe établit annuellement une prévision constituée par :

- une projection chiffrée de ses indicateurs commerciaux et financiers à horizon de fin de l'année suivante;
- un plan d'action pour remplir sa contribution aux objectifs.

La consolidation par le groupe de ces travaux permet de vérifier la cohérence des résultats financiers avec les objectifs de rentabilité et de structure financière fixés par la Direction générale et de définir les actions correctrices, si nécessaire, dans le cadre de reprévisions.

Les processus de reprévisions et de reporting reposent sur des règles et des outils qui permettent la remontée d'informations fiables et utiles ainsi que leur répartition par activités (Clients, Réseaux) et par marques (Renault, Renault Samsung Motors, Dacia, Nissan et Infiniti).

## II.2 DES RESPONSABILITÉS ET DES DÉLÉGATIONS INTERNES CLAIREMENT DÉFINIES

Un système de délégations internes a été mis en place et contribue à la maîtrise du déploiement des politiques du groupe au niveau des opérations élémentaires. Les domaines de responsabilité et de délégation sont fixés par des :

- **Définitions de fonctions**

L'organisation du groupe est définie par un organigramme formalisé. Chaque niveau de l'organigramme fait l'objet de définitions de responsabilités destinées à préciser le périmètre et la portée des responsabilités de chacun au travers de définitions de fonctions.

- **Délégations internes**

Le dispositif de décision au sein du groupe RCI Banque repose sur un système de délégation décliné à partir des pouvoirs de décision du Président dans le but de répondre à un double objectif :

- faciliter la responsabilisation des opérationnels au plus près du terrain ;
- s'assurer que la maîtrise des engagements est exercée au bon niveau.

Il fixe précisément les domaines et le niveau des décisions pouvant être prises par les opérationnels et constitue ainsi un référentiel dont l'application peut être vérifiée *a posteriori*.

Les circuits d'avis et de validation assurent la prise de décision d'engagement et d'investissement à un niveau adéquat.

Le groupe dispose de trois formulaires de prise de décision : NRI (note de règlement intérieur), ND (note de décision) et CPI (contrat de projet d'investissement).

Le dispositif comprend aussi un système de limites encadrant notamment les risques financiers et de crédit, validé par l'actionnaire.

## II.3 DES PROCÉDURES OU MODES OPÉRATOIRES

Le groupe RCI Banque s'est doté d'un dispositif général de procédures précisant le cadre d'élaboration des procédures des filiales et du groupe.

Tous les collaborateurs du groupe accèdent à l'ensemble des procédures via un outil de consultation, de gestion et de mise à jour.

Les principaux processus de RCI Banque (acceptation, recouvrement/contentieux, refinancement, sécurité des systèmes, sécurité des actifs physiques, suivi des risques, comptabilité, etc.) sont couverts par des procédures qui reposent notamment sur les principes de délégations internes et de séparation des tâches.

## II.4 LES DIFFÉRENTS NIVEAUX DE CONTRÔLE INTERNE

Le système global de contrôle interne du groupe RCI Banque comprend deux types de contrôles et trois niveaux d'intervention :

### LE CONTRÔLE PERMANENT

- **De premier niveau**

Il est constitué par les dispositifs d'autocontrôle de chaque direction et de chaque implantation géographique. Ces entités ont notamment en charge, pour leur domaine respectif d'activité, d'appliquer les procédures existantes et d'effectuer tous les contrôles prévus par ces dernières. Le contrôle de premier niveau est essentiellement opérationnel et donc réalisé par des propriétaires de processus qui ont été formés à cet effet. Ce contrôle de premier niveau couvre les principaux risques opérationnels.

- **De deuxième niveau**

Ce niveau de contrôle est piloté par le département du Contrôle permanent et animé par les contrôleurs internes locaux. Ces derniers, indépendants des unités opérationnelles, effectuent des missions d'inspection sur la régularité et la conformité des opérations.

### LE CONTRÔLE PÉRIODIQUE OU CONTRÔLE DE TROISIÈME NIVEAU

Il est exercé par des organes de contrôle indépendants (autorités de tutelle, cabinets indépendants mandatés, commissaires aux comptes, etc.), ainsi que par le département audit et contrôle périodique du groupe RCI Banque qui met en œuvre le plan d'audit annuel approuvé par le comité d'audit et des comptes. Ce contrôle porte sur la conformité des opérations, le respect des procédures, le niveau de risque effectivement encouru, l'efficacité et le caractère approprié du dispositif de contrôle permanent.

Les Commissaires aux comptes évaluent le niveau de contrôle interne des processus d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière en tant que de besoin pour l'exercice de leur mission et émettent le cas échéant des recommandations.



### II.5 LA GESTION DES RISQUES OPÉRATIONNELS

Le dispositif de gestion des risques opérationnels couvre l'ensemble des macro-processus du groupe RCI Banque et comprend les outils suivants :

- **La cartographie des risques opérationnels** est déployée dans toutes les filiales consolidées du groupe RCI Banque identifie les risques opérationnels majeurs qui sont gérés et inspectés périodiquement. Cette cartographie des risques opérationnels fait l'objet d'une mise à jour annuelle par les Directions métiers et d'une évaluation par les propriétaires des processus.
- **Des dispositifs connexes** aux risques opérationnels ont été mis en place pour ces risques :
  - **Le risque de non-conformité**
    - une procédure cadre du contrôle de la conformité, déclinée en procédure locale par chaque filiale, comporte les modalités d'approbation des nouveaux produits, le circuit et les responsables de la veille réglementaire, et la mise en place d'un dispositif d'alerte professionnelle ;
    - un comité de conformité se réunit chaque trimestre, dans la continuité des comités de contrôle interne et des comités de risques opérationnels, et au cours duquel le contrôleur interne présente les évolutions réglementaires à venir, les actions à mettre en œuvre et celles en cours de réalisation.
  - **Le risque de fraude interne**
  - **Le risque lié à l'externalisation des prestations essentielles ou importantes**
  - **Le risque lié aux opérations de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme**
- **La base de collecte des incidents** identifie les données relatives aux incidents de risques opérationnels afin de mettre en place les actions correctives et préventives nécessaires et de produire les reportings réglementaires, de pilotage et de gestion. Le dispositif fixe des seuils nécessitant une communication immédiate de certains incidents au comité exécutif, au Conseil d'administration, au Comité d'éthique et de conformité (CEC) du Groupe Renault et à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).
- **Les indicateurs clés de risques** permettent de suivre l'évolution de certains risques opérationnels critiques et de mettre en œuvre, en fonction du seuil d'alerte fixé, des actions préventives en vue d'anticiper la survenance d'incidents. Ces indicateurs sont définis sur les processus « clientèles entreprises et grand public », « crédit Réseaux », « refinancement », « comptabilité » et « informatique ».

### II.6 LE SUIVI DES PLANS D'ACTION

Une base de données centralise l'ensemble des plans d'action des filiales consécutifs à l'évaluation de la cartographie des risques opérationnels, à la collecte des incidents, aux inspections menées par les contrôleurs interne et aux missions menées par l'audit. Un ensemble de rapports et d'indicateurs d'avancement des missions et des actions est mis à disposition des opérationnels et fonctions de pilotage et permet d'assurer le suivi et l'animation des plans d'action. Une information trimestrielle est transmise au comité contrôle interne groupe.

### II.7 DES SYSTÈMES D'INFORMATION ADAPTÉS AUX OBJECTIFS

RCI Banque met en œuvre la politique de Sécurité des SI du Groupe Renault, en prenant également en compte les exigences bancaires, et en accordant une place toute particulière à la gestion des accès à ses applications, la protection des données personnelles ou sensibles et la continuité d'activité.

Le Plan de Continuité d'Activité du groupe RCI Banque permet d'assurer la continuité des produits et services essentiels de l'entreprise en cas de choc extrême concernant l'indisponibilité des systèmes d'information, des compétences, des télécommunications, des locaux ou de la prestation d'un fournisseur critique.

La continuité d'activité des fonctions support les plus vitales, telles que le refinancement et les flux financiers, est testée chaque année. Un plan de continuité des activités est mis en place dans la plupart des filiales de RCI Banque. Le plan de continuité d'activité du groupe RCI Banque est testé au moins une fois par an.

Les plans de reprise des activités – volet SI du plan de continuité d'activité - sont opérationnels sur l'ensemble des applications déployées et locales du groupe RCI Banque. Ils sont testés au minimum une fois par an.

Les utilisateurs du Système d'Information sont assujettis contractuellement à un respect des règles d'usage de l'outil informatique. RCI Banque veille à conserver le même niveau de protection dans le cadre de développement de nouvelles activités (véhicule électrique, déploiement vers de nouveaux territoires).

L'hébergement de l'essentiel des moyens d'exploitation de l'informatique de l'ensemble des pays sur les centres de données « C2 » (centre principal) et « C3 » (centre de secours) nous permet de garantir le meilleur niveau de protection et disponibilité de nos systèmes et applications.

## III. LES INSTANCES ET ACTEURS

### III.1 LES INSTANCES

#### III.1.1 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration, organe délibérant, a pour rôle de surveiller et orienter le Comité exécutif afin de s'assurer de la mise en œuvre du contrôle interne. Il consacre au moins une séance annuelle à des revues complètes du dispositif de contrôle interne et valide le Rapport annuel sur le contrôle interne adressé à l'ACPR et s'appuie sur les travaux du Comité d'audit et des comptes.

Afin de décrire et d'exposer les processus et les méthodes de travail ainsi que la répartition des pouvoirs des organes dirigeants qui conduisent aux décisions par ces derniers, il sera successivement présenté :

- la composition du Conseil d'administration ainsi que le mode et l'étendue des pouvoirs de la Direction générale de la société ;
- les conditions de préparation des réunions du conseil ;
- l'activité du conseil au cours de l'exercice 2014.

#### III.1.1.1 Composition du Conseil d'administration et mode de Direction générale

##### III.1.1.1.1 Composition du Conseil d'administration

Au 31 décembre 2014 le Conseil d'administration de RCI Banque S.A. est composé de huit administrateurs dont la durée des mandats est fixée à six ans, sauf cooptation.

Conformément à l'article L. 225-37 du Code de commerce, le collège de ces huit administrateurs au sein duquel figure une femme au jour de la rédaction du rapport confirme qu'il a pris connaissance de la loi 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle. Les dispositions de cette loi et notamment celles instaurant progressivement cette mixité font l'objet d'une étude attentive et seront respectées conformément aux délais d'application fixés par le législateur.

Les rémunérations et avantages de toutes natures accordés aux mandataires sociaux sont décidés au niveau du Groupe Renault et font l'objet d'un examen par le Comité des rémunérations créé par le conseil du 23 juillet 2012 (Directive CRD III transposée par décret 20/01/2012).

Les administrateurs ont été nommés au Conseil d'administration du fait de leurs connaissances de l'activité et des métiers de la société, de leurs compétences techniques et générales, ainsi que, pour certains, de leur expérience résultant de leur fonction dans les sociétés actionnaires.

### Conseil d'administration, au 31 décembre 2014

Nom / Prénom	Fonction exercée dans la société	Date de nomination ou de renouvellement	Date d'échéance du mandat en cours	Nbre de titres	% de capital
<b>Dominique THORMANN</b>	Président	23/07/14	mai-18	1	0,01%
<b>Farid ARACTINGI</b>		21/05/12	mai-18	1	
<b>Patrice CABRIER</b>	Directeur Clients & Systèmes d'Information	21/05/12	mai-18	1	
<b>Gianluca DE FICCHY</b>	Directeur Général	21/11/14	mai-20	1	
<b>Clotilde DELBOS</b>		21/11/14	mai-20	1	
<b>Bernard LOIRE</b>		21/05/12	mai-18	1	
<b>Jérôme STOLL</b>		25/05/09	mai-15	1	
<b>Stéphane STOUFFLET</b>		25/03/11	mai-15	1	
<b>Actionnaire au 31 décembre 2014</b>					
<b>RENAULT s.a.s</b>				999 992	99,99%



Chaque administrateur est propriétaire d'au moins une action conformément aux dispositions statutaires.

Les administrateurs ne sont pas rémunérés au titre de leurs mandats.

Monsieur Patrick CLAUDE, Directeur Général délégué et Monsieur Laurent DAVID, Directeur de la comptabilité et du contrôle de la performance, ainsi que tout autre personne dont l'expertise pourrait être utile, peuvent participer aux réunions du conseil sur proposition du Président.

### III.1.1.1.2 Mode et étendue des pouvoirs de la Direction générale

Conformément à l'article L 225-51-1 du code de commerce, le Conseil d'administration avait opté, dans sa séance du 25 septembre 2002 pour une concentration des pouvoirs. Monsieur Dominique THORMANN a occupé ainsi les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2014.

Le Conseil d'administration du 23 juillet 2014 a décidé la dissociation à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014 des fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général avec nomination à effet du 1<sup>er</sup> octobre 2014 de :

**Monsieur Dominique THORMANN**  
en tant que Président du Conseil ;

**Monsieur Gianluca DE FICCHY**  
en tant que Directeur Général ;

et de :

**Monsieur Patrick CLAUDE**  
en tant que Directeur Général Délégué.

**Messieurs DE FICCHY et CLAUDE** ont été nommés par ce conseil en tant que Dirigeants effectifs au sens de l'article L.511-13 du code Monétaire et financier sous réserve de leur agrément par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). L'agrément a été obtenu le 5 décembre 2014 et notifié le 17 décembre.

Il est indiqué que la fonction de Directeur général ne connaît pas de limitations autres que celles dictées par la loi et l'intérêt de la société. Cependant, il est précisé que le conseil a apporté une limitation à la fonction du Directeur général qui doit obtenir l'autorisation du Conseil d'administration pour acquérir, vendre ou hypothéquer des immeubles, pouvoirs que le conseil entend se réserver.

### III.1.1.2 Préparation des réunions du Conseil d'administration

Le conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur convocation du secrétaire des conseils mandaté par le Président, dans un délai suffisant, par lettre simple conformément aux dispositions statutaires.

Conformément à l'article L. 823-17 du Code de commerce, les commissaires aux comptes sont convoqués par lettre recommandée aux réunions du conseil portant sur l'examen des

comptes et notamment celle se prononçant sur l'arrêté des comptes annuels (février), ainsi que celle examinant pour validation les comptes semestriels (juillet).

Tous les documents techniques et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur sont communiqués dans le respect des dispositions légales et statutaires.

Conformément aux dispositions en vigueur, les administrateurs disposent d'un droit permanent de communication et d'information.

### III.1.1.3 Activité du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2014

Lors de l'exercice 2014, le Conseil d'administration s'est réuni à cinq reprises.

**Le 4 février 2014**, la réunion a été consacrée à l'examen et à l'arrêté des comptes annuels consolidés et sociaux au 31 décembre 2013 pour soumission à l'assemblée des actionnaires ainsi qu'au compte rendu des opérations financières réalisées dans l'année.

Ce conseil a également confirmé le statut de Banque de RCI Banque pour satisfaire à la réglementation CRD IV et validé le budget 2014.

**Le 23 juin 2014**, le conseil a confirmé la contribution de RCI Banque à l'augmentation du capital de RN BANK en Russie

**Le 23 juillet 2014**, le Conseil a :

- décidé, comme mentionné ci-dessus, la dissociation à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014 des fonctions de Président du Conseil et de Directeur général et Monsieur Patrick CLAUDE, Secrétaire Général sur proposition du Directeur général a été nommé à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014 Directeur général délégué, responsable de la gestion des risques et Dirigeant effectif au sens de l'article L.511-13 du code Monétaire et financier sous réserve de son agrément par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) de la Banque de France (*cet agrément a été obtenu le 5 décembre 2014 et notifié le 17 décembre*) ;
- arrêté les comptes semestriels au 30 juin 2014 après examen du rapport sur l'activité ;
- actualisé l'information financière pour les émissions obligataires de fin d'année ;
- renouvelé conformément à l'article L.228-40 du Code de Commerce, l'autorisation d'émissions d'obligations et délégué au Directeur général et/ou au Directeur financements et trésorerie les pouvoirs pour mise en œuvre de ces émissions.

Ce conseil a également :

- validé le rapport 2013 sur le contrôle interne tel que transmis à l'ACPR et a pris acte du point fait sur le premier semestre 2014 ;
- entendu le compte rendu du Comité des rémunérations créé en juillet 2012 en application du décret du 20 janvier 2012 et qui s'est réuni le 10 mars 2014.

- approuvé le projet d'ouverture d'une succursale de RCI Banque en Grande-Bretagne afin de pouvoir assurer la collecte de dépôts comme déjà effectué en France et ce sous réserve de l'autorisation de l'ACPR. (*autorisation du 28 octobre 2014, notifiée le 3 novembre*);
- délégué tous pouvoirs à Monsieur Éric SPIELREIN Secrétaire Général et administrateur pour demander à l'autorité de tutelle de RCI Banque (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution ACPR) une dérogation afin que la liquidité gérée actuellement sur base individuelle au niveau de DIAC et des succursales de RCI Banque puisse être gérée sur base consolidée. (*Autorisation ACPR le 5 décembre notifiée par courrier du 17 décembre.*)

**Le 10 octobre 2014**, le conseil a convoqué une assemblée générale le 21 novembre 2014 afin de procéder à la nomination de nouveaux administrateurs en remplacement d'administrateurs démissionnaires (*cette assemblée a nommé Madame Clotilde DELBOS et Monsieur Gianluca DE FICCHY administrateurs*).

**Le 27 novembre 2014**, le conseil suite au point fait sur l'évolution des marchés, à la présentation du plan de financement 2014 et des opérations réalisées a approuvé le plan de financement 2015 et autorisé les émissions prévues.

Conformément à la transposition du volet réglementaire de la directive européenne CRD IV dans l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la Banque, ce conseil a approuvé tels que présentés les indicateurs et les limites du risque de liquidité et a décidé le maintien pour l'exercice 2015 des précédentes limites et seuils d'alerte de ces indicateurs.

Ce conseil a également :

- approuvé un nouveau périmètre de refinancement ;
- procédé à la création, ou le cas échéant à l'évolution, des cinq comités suivants :
  - **un Comité des Comptes et de l'Audit** (comité réglementaire, régi par le code de commerce);
  - **un Comité des Rémunérations** (comité réglementaire, régi par le code monétaire et financier);
  - **un Comité des Nominations** (comité réglementaire, régi par le code monétaire et financier);
  - **un Comité des Risques** (comité réglementaire, régi par le code monétaire et financier);
  - **un Comité Stratégique** (comité non réglementaire, à la demande du Président);
- donné son accord **sur les responsabilités du contrôle permanent et périodique et sur la fonction de gestion des risques au niveau du groupe RCI Banque** ;
- accepté la délégation à son Comité des Risques, Comité des Nominations et Comité des Rémunérations, des fonctions respectives des Comité des Risques, Comité des Nominations et Comité des Rémunérations, de sa filiale DIAC S.A.

Lors de ces réunions dont le taux de présence des administrateurs sur l'année a été de 80 %, l'activité et les résultats opérationnels des différents secteurs du groupe ont été présentés en détail.

Ces informations faisaient partie du dossier de chacun des membres du conseil.

Lors de chaque réunion et conformément à la loi, le Conseil d'administration assure le contrôle continu de la gestion de la société. Il tient des statuts de la société le pouvoir d'autoriser les opérations sur le capital, les émissions obligataires, la passation ou la dénonciation d'accords avec d'autres entreprises engageant l'avenir de la société, ainsi que les opérations majeures de nature à modifier de manière substantielle le périmètre d'activité ou la structure financière de la société et du groupe qu'elle contrôle.

Le conseil s'assure que la stratégie mise en œuvre est conforme aux orientations à long terme du groupe.

Enfin, le Conseil d'administration décide des changements des membres du conseil, convoque les assemblées générales, notamment l'assemblée générale des actionnaires pour approbation des comptes, conformément aux dispositions des statuts (Art. 27 à 33) et délègue les pouvoirs.

Les réunions du Conseil d'administration se sont tenues au 13-15, Quai Le Gallo, 92512 Boulogne-Billancourt au siège social de la société mère Renault s.a.s.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration sont établis par le secrétaire du conseil, approuvés au cours de la séance suivante avec report sur le registre légal et sont tenus à la disposition de tous les administrateurs au siège social de la société.

### III.1.2 LE COMITÉ D'AUDIT ET DES COMPTES DU GROUPE RCI BANQUE

Le comité d'audit et des comptes de RCI Banque est en charge, sous la responsabilité du conseil d'administration, de porter son appréciation sur la qualité du contrôle interne et notamment sur les systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques. Il valide les plans d'audit, prend connaissance des résultats des missions d'audit et suit l'avancement des plans d'actions. Il examine les projets de comptes sociaux et consolidés et s'assure de la conformité aux standards en vigueur des méthodes adoptées pour l'établissement de ces comptes. Il prend connaissance du rapport de synthèse des Commissaires aux comptes et donne son avis sur la qualité des travaux des commissaires aux comptes et veille au respect des règles garantissant leur indépendance. Il se réunit deux fois par an. Ses membres sont nommés par le conseil d'administration parmi les administrateurs.





### III.1.3 LE COMITÉ DE CONTRÔLE INTERNE GROUPE RCI BANQUE

Le comité de contrôle interne RCI Banque réunit quatre fois par an l'ensemble du comité exécutif et a pour objectif de contrôler la qualité du système de contrôle interne et des dispositifs connexes et de suivre l'évolution des risques opérationnels. Il communique au comité d'audit et des comptes ainsi qu'au conseil d'administration les informations nécessaires à leurs travaux.

Cette instance est déclinée dans les filiales.

### III.1.4 LES COMITÉS SPÉCIFIQUES

Des comités spécifiques, réunissant des membres du comité exécutif, assurent un contrôle régulier des différents domaines de risque couverts par la réglementation bancaire : suivi de l'exposition du groupe au risque de crédit, analyse de la rentabilité globale et par type de produit des sociétés du groupe, contrôle de l'exposition du groupe aux risques financiers (taux, liquidité, change, contrepartie) et de la conformité des opérations par rapport à la liste des produits autorisés.

### III.1.5 LE COMITÉ EXÉCUTIF

Le comité exécutif du groupe RCI Banque, organe de direction générale du groupe, oriente la politique et la stratégie de RCI Banque. Il est composé du :

**Directeur Général**

(Gianluca DE FICCHY);

**Directeur Clients et Systèmes d'information**

(Patrice CABRIER);

**Secrétaire Général & Directeur de la Gestion des Risques**

(Patrick CLAUDE);

**Directeur de la Comptabilité et du Contrôle de la Performance**

(Laurent DAVID);

**Directeur des Ressources Humaines**

(Bertrand LANGE);

**Directeur Commercial**

(Daniel REBBI);

**Directeur Financements et Trésorerie**

(Jean-Marc SAUGIER).

## III.2 FOCUS SUR LES ACTEURS DU CONTRÔLE INTERNE

### III.2.1 LES ACTEURS DU CONTRÔLE PERMANENT

Le directeur du département du contrôle permanent (DCP), rattaché au directeur de la gestion des risques, est responsable du contrôle permanent, du contrôle de la conformité aux normes, lois et règlements, et de l'animation du système général de contrôle interne sur l'ensemble du groupe.

Au niveau du pilotage du contrôle interne dans les filiales du groupe RCI Banque, le DCP s'appuie sur les contrôleurs internes qui lui sont rattachés fonctionnellement. Les contrôleurs internes sont rattachés hiérarchiquement au directeur général de la filiale. Les contrôleurs internes ont pour principales missions sur le périmètre de la filiale :

- d'animer et piloter le déploiement du contrôle interne (animation des comités contrôle interne, gestion des procédures, suivi des plans d'action);
- de réaliser des contrôles de second niveau;
- de suivre et mesurer les risques opérationnels;
- de détecter et prévenir les fraudes internes et le blanchiment d'argent;
- d'assurer l'efficacité du plan de continuité d'activité;
- de s'assurer du déploiement de la charte d'éthique du groupe;
- d'animer le dispositif local de contrôle de la conformité.

De même, concernant le pilotage du dispositif de contrôle interne dans les directions du groupe RCI Banque, le DCP s'appuie sur des correspondants au sein des fonctions de pilotage.

Enfin, des propriétaires de processus ont été désignés pour chaque macro processus et sont responsables de la réalisation et de l'actualisation des procédures et des contrôles de premier niveau.

Des responsables de veille réglementaire sont chargés de suivre, analyser et informer les opérationnels de toute évolution réglementaire impactant RCI Banque dans le cadre du dispositif de contrôle de la conformité mis en œuvre afin de garantir la bonne gouvernance de l'entreprise.

Des correspondants métiers sûreté et sécurité informatique veillent, pour leur domaine applicatif, à la bonne application de la politique de sécurité informatique et des règles d'accès, et notamment :

- la gestion des habilitations (modalités d'habilitations, définition des profils métier et des droits applicatifs associés);
- les principes de contrôle interne (respect de la séparation des tâches, des délégations internes et mise en place de contrôles automatisés);
- le respect des règles groupe et de la réglementation (par exemple règles CNIL, purge des données, confidentialité).



### III.2.2 LES ACTEURS DU CONTRÔLE PÉRIODIQUE

Le directeur de l'audit et du contrôle périodique du groupe RCI Banque est rattaché au Directeur général et est indépendant du contrôle permanent ; il intervient dans les différentes entités du groupe RCI Banque selon un plan d'audit annuel validé en comité d'audit et des comptes. Les audits donnent lieu à des rapports écrits dont les recommandations sont communiquées au comité de contrôle interne et au comité d'audit et des comptes. Les contrôles effectués sont également portés à la connaissance du conseil d'administration. Ces contrôles sont présentés dans le rapport annuel sur le contrôle interne, transmis à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) conformément à la réglementation bancaire.

## IV. L'ORGANISATION DE L'ÉLABORATION DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Le groupe RCI Banque élabore des comptes consolidés à partir d'un outil de consolidation unique, structuré selon un plan de rubriques de consolidation commun à toutes les entités. L'outil de consolidation produit les *reportings* comptables et de gestion au travers d'une saisie unique des données, garantissant l'homogénéité des informations contenues dans les états financiers et dans les différents tableaux de bords internes.

La société RCI Banque élabore des comptes individuels en compilant les comptes du siège et de ses succursales. Pour se faire, elle utilise les éléments figurant dans l'outil commun de consolidation, et les transforme en normes comptables françaises.

### IV.1 LES PRINCIPES D'ÉLABORATION DES COMPTES

La société consolidante RCI Banque définit, anime et assure la supervision de l'élaboration de l'information financière et comptable. La responsabilité de l'établissement des comptes sociaux et des comptes retraités pour la consolidation échoit aux directeurs administratifs et financiers des filiales, sous l'autorité des présidents et directeurs généraux de ces mêmes filiales.

À tous les niveaux du groupe, les grands principes qui prévalent et qui sont mis en œuvre pour l'élaboration des comptes sont les suivants :

- le traitement de l'exhaustivité des transactions ;
- le respect des principes comptables applicables au groupe. Ainsi, un ensemble de documents de référence définit les normes communes de présentation et d'évaluation du groupe et les schémas comptables. Ces documents, mis à la disposition de toutes les entités, concourent à l'homogénéité de l'information financière remontée ;

- la revue périodique des actifs, passifs et engagements de hors-bilan (créances, emprunts, instruments dérivés, disponibilités...) au travers de procédures de rapprochement de la comptabilité avec les systèmes opérationnels, de justification des comptes et d'inventaires. En outre, l'organisation groupe d'évaluation du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques opérationnels décrit ci-avant s'applique au processus d'élaboration de l'information financière et comptable.

Une procédure groupe définit les principes de justification des comptes dans l'ensemble du groupe RCI Banque. Elle s'applique aux comptes sociaux et aux comptes consolidés et participe ainsi à la maîtrise des risques liés à l'organisation comptable et au traitement de l'information.

La bonne articulation du *reporting* financier avec les systèmes opérationnels du groupe constitue la clé de voûte de l'élaboration de l'information financière et comptable. Le volume d'informations à traiter, la qualité requise pour les données traitées et le délai de remontée (J+4), imposent de s'appuyer sur des systèmes d'information performants et contrôlés.

### IV.2 LES SYSTÈMES D'INFORMATION ET L'ORGANISATION

#### IV.2.1 L'UTILISATION D'UN PROGIciel INTÉGRÉ

Le groupe RCI Banque a choisi de mettre en place un outil comptable intégré (*Entreprise Ressource Planning* ou ERP) reconnu sur le marché. L'utilisation d'un tel progiciel intégré, très structuré, permet d'exploiter sa propre logique de contrôle interne et d'assurer la cohérence et la fiabilité de l'information traitée. Notamment, la définition et le suivi des profils utilisateurs contribuent au respect des règles de séparation des tâches.

Ce progiciel, associé à un interpréteur comptable groupe, a fait l'objet d'une conception permettant, au travers de l'utilisation de ses différents modules, d'intégrer les spécificités des activités du groupe.

La fiabilité de l'information comptable et financière est essentiellement favorisée par la maîtrise et la standardisation des transactions élémentaires traitées par des systèmes opérationnels suivant un référentiel groupe. Ces transactions élémentaires alimentent, par interfaces, l'interpréteur comptable groupe, qui lui-même transmet la traduction comptable des événements de gestion ou des données d'inventaire à l'ERP.

La maintenance centralisée du système comptable (interpréteur comptable et ERP) au sein d'une équipe d'experts fonctionnels et techniques permet de renforcer la maîtrise de la production comptable.



### IV.2.2 LES SYSTÈMES OPÉRATIONNELS ET LE CONTRÔLE

Les premiers actes de contrôle sont opérés au niveau des systèmes opérationnels majeurs pour les opérations de financement, de service et de refinancement sous la responsabilité des grands métiers (acceptation, recouvrement/contentieux, services, refinancement). C'est ainsi que les outils d'acceptation, de gestion des contrats de financements et de services, de gestion des relations clients et fournisseurs, d'administration du refinancement, de suivi des commandes d'achat, de gestion des effectifs portent leurs propres logiques de contrôle. Ils s'inscrivent dans le cadre de procédures opérationnelles qui contribuent à la maîtrise des transactions physiques et financières, dans le respect des procédures d'autorisation et de délégation en vigueur dans le groupe.

Une attention particulière est apportée par les équipes comptables au contrôle des transferts d'opérations entre les systèmes opérationnels non intégrés et les systèmes comptables.

Ainsi par exemple, au niveau du groupe :

- en liaison avec les systèmes de gestion des financements, des services, des comptes clients et fournisseurs et du refinancement, le contrôle de l'égalité est assuré par comparaison des flux et des soldes comptables avec les mouvements et les stocks d'opérations de gestion. Les écarts mis en évidence sont analysés et suivis ;
- en liaison avec les systèmes d'achats et de suivi des investissements, les factures d'achats sont contrôlées par rapport aux commandes et la comptabilisation des immobilisations est réalisée.

La tenue des comptes s'effectue selon les normes groupe avec un plan de compte opérationnel unique (plan de comptes groupe enrichi en fonction des besoins spécifiques des pays). Cependant, des comptabilisations selon les normes locales sont possibles et permettent de produire simultanément une comptabilité aux normes groupe et aux normes locales.

L'intégralité des données de l'information financière nécessaire à l'élaboration des comptes consolidés du groupe RCI Banque est collectée et gérée par un outil unique. Le processus de contrôle intégré dans cet outil et sa maintenance effectuée par une cellule dédiée assurent la justesse et la cohérence des données des filiales.

### IV.2.3 LE RÔLE DES ÉQUIPES COMPTABLES ET DE GESTION

Les équipes comptables des filiales secondées par les fonctions centrales opèrent une analyse des comptes et expliquent les évolutions des données financières d'une période à l'autre. Ce travail d'analyse se fait en liaison avec celui des contrôleurs de gestion locaux et centraux qui analysent les performances par comparaison avec les données budgétaires et les prévisions. Si l'analyse des écarts ou tout autre processus de vérification révèle une faiblesse dans la qualité de l'information

émanant des systèmes opérationnels ou comptables liés, des plans d'action sont mis en œuvre avec la participation active des opérationnels et de la fonction finance pour enrayer les causes de ces anomalies.

### IV.2.4 LE RÔLE DU CONTRÔLE COMPTABLE GROUPE

En complément du dispositif existant (contrôle interne, audit RCI Banque, commissaires aux comptes, etc.) et dans l'optique d'un processus permanent de fiabilisation de l'information financière, le service de contrôle comptable groupe, rattaché au département du Contrôle Permanent, assure des missions d'évaluation de la qualité du contrôle interne comptable. L'objectif du service est de contrôler régulièrement les comptabilités des filiales consolidées. Ce dispositif permet ainsi d'améliorer la connaissance et l'application des principes comptables groupe au sein des filiales.

### IV.2.5 L'ANIMATION DE LA FONCTION COMPTABLE

Une personne dédiée à l'animation de la fonction comptable s'assure des conditions d'élaboration et de justification des comptes par la remontée d'indicateurs permettant de suivre plus spécifiquement les principaux points comptables critiques. Ces indicateurs sont renseignés par le responsable financier de chaque filiale quatre fois par an.

De plus, chaque année, les directions financières des différentes entités évaluent leurs dispositifs de maîtrise des risques comptables et financiers par rapport à la politique de gestion du groupe. Cette évaluation s'inscrit dans la démarche globale d'évaluation des risques du groupe RCI Banque.

L'ensemble de ces informations en provenance des filiales fait l'objet, en central, d'analyses et de contrôles.

Par ailleurs, l'avancement des plans d'action (liés aux missions de contrôle comptable) et les insuffisances constatées dans les dispositifs de maîtrise des risques comptables font l'objet d'un suivi.

### IV.2.6 LA PUBLICATION DES COMPTES

Le groupe publie des informations semestrielles au 30 juin et annuelles au 31 décembre. Ces arrêtés sont anticipés par la réalisation de pré-clôtures assurées deux fois par an : au 31 mai pour l'arrêté de juin et au 31 octobre pour celui de décembre.

Des réunions de synthèse sont organisées entre la direction du groupe (principalement avec la direction financière) et les commissaires aux comptes.

Le groupe RCI Banque établit ses comptes consolidés en conformité avec le référentiel IFRS publié par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) et dont le règlement d'adoption est paru au Journal officiel de l'Union européenne à la date d'arrêté des comptes.





# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## KPMG S.A.

Immeuble Le Palatin  
3, Cours du Triangle - CS 80039  
92939 Paris La Défense Cedex

**Commissaire aux comptes**  
Membre de la Compagnie régionale de Versailles

## ERNST & YOUNG Audit

1/2, Place des Saisons  
92 400 Courbevoie - Paris La Défense 1  
S.A.S. à capital variable

**Commissaire aux comptes**  
Membre de la Compagnie régionale de Versailles

## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

### GROUPE RCI BANQUE

**Exercice clos le 31 décembre 2014**

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes consolidés**

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes consolidés du groupe RCI Banque, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### 1. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

#### 2. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

##### Estimations comptables

Votre groupe constitue des provisions pour couvrir des risques de crédit inhérents à ses activités, comme mentionné dans les notes 2-D, 2-E, 4, 5.1, 5.2 et 6 de l'annexe aux comptes consolidés. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons revu les processus mis en place par la direction ainsi que leur adaptation à l'environnement de crise financière pour identifier ces risques, les évaluer et déterminer leur niveau de couverture par des provisions à l'actif ou au passif du bilan. Nous avons apprécié l'analyse des risques encourus sur une sélection de débiteurs individuels ainsi que, pour une sélection de portefeuilles évalués collectivement, les données et les paramètres sur lesquels votre groupe a fondé ses estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

#### 3. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris La Défense, le 12 février 2015

#### Les Commissaires aux Comptes

**KPMG S.A.**  
Valéry Foussé  
Associé

**ERNST & YOUNG Audit**  
Bernard Heller  
Associé

## BILAN CONSOLIDÉ

ACTIF - En millions d'euros	Notes	12/2014	12/2013
Caisse, Banques centrales		465	524
Instruments dérivés	2	298	203
Actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers	3	756	134
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4	750	1 160
Prêts et créances sur la clientèle	5 et 6	28 397	26 328
Comptes de régularisation et actifs divers	7	876	831
Participations dans les entreprises associées et coentreprises	8	50	15
Opérations de location opérationnelle	5 et 6	309	195
Immobilisations corporelles et incorporelles	9	28	28
Écarts d'acquisition	10	90	87
<b>Total actif</b>		<b>32 019</b>	<b>29 505</b>

PASSIF - En millions d'euros	Notes	12/2014	12/2013
Instruments dérivés	2	89	130
Dettes envers les établissements de crédit	11.2	2 660	3 227
Dettes envers la clientèle	11.3	7 304	5 136
Dettes représentées par un titre	11.4	16 627	16 162
Comptes de régularisation et passifs divers	13	1 549	1 368
Provisions	14	141	115
Provisions techniques des contrats d'assurance	14	227	183
Dettes subordonnées	16	261	261
Capitaux propres		3 161	2 923
- Dont capitaux propres part des actionnaires de la société mère		3 148	2 908
Capital souscrit et réserves liées		814	814
Réserves consolidées et autres		2 029	1 750
Gains ou pertes latents		(116)	(125)
Résultat de l'exercice		421	469
- Dont capitaux propres part des participations ne donnant pas le contrôle		13	15
<b>Total passif</b>		<b>32 019</b>	<b>29 505</b>



## ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

En millions d'euros	Notes	12/2014	12/2013
Intérêts et produits assimilés	24	1 914	1 925
Intérêts et charges assimilées	25	(962)	(1 001)
Commissions (Produits)		23	24
Commissions (Charges)		(12)	(15)
Gains (pertes) nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	26	(4)	
Gains (pertes) nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres	27	2	16
Produits (charges) nets des autres activités	28	249	272
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>1 210</b>	<b>1 221</b>
Charges générales d'exploitation	29	(417)	(376)
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		(6)	(7)
<b>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>787</b>	<b>838</b>
Coût du risque	30	(109)	(102)
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>678</b>	<b>736</b>
Part dans le résultat des entreprises associées et coentreprises	8	(5)	7
Gains ou pertes nets sur autres actifs immobilisés		1	1
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔTS</b>		<b>674</b>	<b>744</b>
Impôts sur les bénéfices	31	(218)	(238)
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>456</b>	<b>506</b>
Dont part des participations ne donnant pas le contrôle		35	37
Dont part des actionnaires de la société mère		421	469
<b>Résultat net par action (*) et en euros</b>		<b>420,74</b>	<b>468,90</b>
<b>Résultat net dilué par action et en euros</b>		<b>420,74</b>	<b>468,90</b>

(\*) Résultat net - Part des actionnaires de la société mère rapportée au nombre d'actions

### ÉTAT DE RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

En millions d'euros	12/2014	12/2013
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>456</b>	<b>506</b>
<b>Autres éléments du résultat global</b>	<b>10</b>	<b>(59)</b>
Écart actuariel régimes de retraite à prestations définies	(5)	2
<b>Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net</b>	<b>(5)</b>	<b>2</b>
Opérations de couverture de flux de trésorerie	(1)	21
Différences de conversion	16	(82)
<b>Total des éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net</b>	<b>15</b>	<b>(61)</b>
<b>RÉSULTAT GLOBAL</b>	<b>466</b>	<b>447</b>
Dont part des participations ne donnant pas le contrôle	36	41
Dont part des actionnaires de la société mère	430	406

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En millions d'euros	Capital (1)	Réserves liées au capital (2)	Réserves consolidées	Écarts de conversion (3)	Gains / pertes latents ou différés (4)	Résultat net revenant aux actionnaires de la société mère	Capitaux propres (Part des actionnaires de la société mère)	Capitaux propres (Part des part. ne donnant pas le contrôle)	Total capitaux propres conso.
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2012</b>	<b>100</b>	<b>714</b>	<b>1 438</b>	<b>(46)</b>	<b>(16)</b>	<b>490</b>	<b>2 680</b>	<b>1</b>	<b>2 681</b>
Affectation du résultat de l'exercice précédent			490			(490)			
<b>Capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2013</b>	<b>100</b>	<b>714</b>	<b>1 928</b>	<b>(46)</b>	<b>(16)</b>		<b>2 680</b>	<b>1</b>	<b>2 681</b>
Variations de valeur des instruments financiers (CFH & AFS) affectant les capitaux propres					17		17	4	21
Écart actuariel régimes de retraite à prestations définies					2		2		2
Différences de conversion				(82)			(82)		(82)
Résultat de la période avant affectation						469	469	37	506
<b>Résultat global de la période</b>				<b>(82)</b>	<b>19</b>	<b>469</b>	<b>406</b>	<b>41</b>	<b>447</b>
Effet des variations de périmètre, stock-options et autres			1				1	13	14
Distribution de l'exercice			(175)				(175)	(12)	(187)
Engagement de rachat des participations ne donnant pas le contrôle			(4)				(4)	(28)	(32)
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2013</b>	<b>100</b>	<b>714</b>	<b>1 750</b>	<b>(128)</b>	<b>3</b>	<b>469</b>	<b>2 908</b>	<b>15</b>	<b>2 923</b>
Affectation du résultat de l'exercice précédent			469			(469)			
<b>Capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2014</b>	<b>100</b>	<b>714</b>	<b>2 219</b>	<b>(128)</b>	<b>3</b>		<b>2 908</b>	<b>15</b>	<b>2 923</b>
Variations de valeur des instruments financiers (CFH & AFS) affectant les capitaux propres					(2)		(2)	1	(1)
Écart actuariel régimes de retraite à prestations définies					(5)		(5)		(5)
Différences de conversion				16			16		16
Résultat de la période avant affectation						421	421	35	456
<b>Résultat global de la période</b>				<b>16</b>	<b>(7)</b>	<b>421</b>	<b>430</b>	<b>36</b>	<b>466</b>
Distribution de l'exercice			(210)				(210)	(17)	(227)
Engagement de rachat des participations ne donnant pas le contrôle			20				20	(21)	(1)
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2014</b>	<b>100</b>	<b>714</b>	<b>2 029</b>	<b>(112)</b>	<b>(4)</b>	<b>421</b>	<b>3 148</b>	<b>13</b>	<b>3 161</b>

<sup>(1)</sup> Le capital social de RCI Banque SA de 100 millions d'euros est composé de 1 000 000 actions ordinaires de 100 euros entièrement libérées - 999 992 actions ordinaires étant détenues par Renault s.a.s.

<sup>(2)</sup> Les réserves liées au capital comprennent les primes d'émission de la société mère.

<sup>(3)</sup> La variation des écarts de conversion constatée au 31 décembre 2014 concerne principalement l'Argentine, le Brésil, la Corée du Sud et la Fédération de Russie. Au 31 décembre 2013, elle concernait principalement le Brésil, l'Argentine, le Royaume-Uni, la Corée du Sud.

<sup>(4)</sup> Comprend notamment la juste valeur des instruments financiers dérivés utilisés en couverture des flux de trésorerie et des titres disponibles à la vente pour 3,7 M€ et les écarts actuariels IAS 19 pour - 7,8 M€ à fin décembre 2014.



## ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

En millions d'euros	12/2014	12/2013
<b>Résultat net revenant aux actionnaires de la société mère</b>	<b>421</b>	<b>469</b>
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	5	6
Dotations nettes aux provisions	19	(25)
Dividendes reçus et part dans les résultats des entreprises associées et des coentreprises	5	(7)
Produits et charges d'impôts différés	(10)	19
Pertes et gains nets des activités d'investissement	(2)	(14)
Résultat net - Part des participations ne donnant pas le contrôle	35	37
Autres (portefeuille d'instruments dérivés en juste valeur par résultat)	(33)	(19)
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>440</b>	<b>466</b>
Autres mouvements (créances et dettes rattachées, charges constatées d'avance)	173	3
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net et autres ajustements</b>	<b>192</b>	
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	(94)	(657)
- Encaissements / décaissements liés aux créances sur établissements de crédit	348	(381)
- Encaissements / décaissements liés aux dettes sur établissements de crédit	(442)	(276)
Flux liés aux opérations avec la clientèle	237	2 347
- Encaissements / décaissements liés aux créances sur la clientèle	(1 941)	(1 219)
- Encaissements / décaissements liés aux dettes sur la clientèle	2 178	3 566
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(422)	(2 075)
- Encaissements / décaissements liés au portefeuille de titres de placements	(665)	3
- Encaissements / décaissements liés aux dettes représentées par des titres	250	(1 937)
- Encaissements / décaissements liés aux valeurs à l'encaissement	(7)	(141)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	(111)	47
<b>Diminution / augmentation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>	<b>(390)</b>	<b>(339)</b>
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)</b>	<b>223</b>	<b>131</b>
Flux liés aux actifs financiers et aux participations	(15)	(17)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(4)	(6)
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)</b>	<b>(19)</b>	<b>(23)</b>
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	(227)	(187)
- Dividendes versés	(227)	(187)
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)</b>	<b>(227)</b>	<b>(187)</b>
<b>Effet des variations des taux de change et de périmètre sur la trésorerie et équivalents (D)</b>	<b>7</b>	<b>(30)</b>
<b>Augmentation / (diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie (A+ B+C+D)</b>	<b>(16)</b>	<b>(110)</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture :	972	1 082
- Caisse, Banques centrales (actif et passif)	524	616
- Comptes (actif et passif) et prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit	448	466
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture :	956	973
- Caisse, Banques centrales (actif et passif)	466	524
- Comptes actif et prêts à vue auprès des établissements de crédit	615	678
- Comptes passif et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	(125)	(229)
<b>Variation de la trésorerie nette</b>	<b>(16)</b>	<b>(110)</b>

La ligne « Trésorerie et équivalents de trésorerie » est composée d'opérations au jour le jour et de dépôts à vue. Ces éléments constitutifs sont présentés en notes 4 et 11.2.



## ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

RCI Banque S.A., société mère du groupe, est une société anonyme à conseil d'administration, au capital de 100 000 000 € entièrement libéré, entreprise soumise à l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires des établissements de crédit, et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le n° SIREN 306 523 358.

Le siège social de RCI Banque S.A. est situé au 14, avenue du Pavé-Neuf, 93168 Noisy-le-Grand CEDEX.

RCI Banque S.A. a pour principale activité le financement des marques de l'Alliance.

Les états financiers consolidés du groupe RCI Banque S.A. au 31 décembre portent sur la Société et ses filiales, et sur les intérêts du groupe dans les entreprises associées et les entités sous contrôle conjoint.

### 1. APPROBATION DES COMPTES DISTRIBUTIONS

Les comptes consolidés du groupe RCI Banque, pour l'année 2014, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 4 février 2015 et seront présentés pour approbation à l'Assemblée Générale du 28 mai 2015.

Pour mémoire, l'Assemblée Générale du 22 mai 2014 a fixé le dividende de l'exercice 2013 à 210 euros par action, soit un total de 210 M€.

Les comptes consolidés sont exprimés en millions d'euros, sauf indication contraire.

### 2. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

En application du règlement n° 1606/2002 adopté le 19 juillet 2002 par le Parlement européen et le Conseil européen, les comptes consolidés du groupe RCI Banque de l'exercice 2014 sont préparés en conformité avec le référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) publié par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) au 31 décembre 2014 et tel qu'adopté dans l'Union européenne à la date de clôture des comptes.

#### A) ÉVOLUTIONS DES PRINCIPES COMPTABLES

Au 31 décembre 2014, le groupe a appliqué les nouveaux textes suivants parus au Journal Officiel de l'Union européenne et d'application obligatoire.

#### Nouveaux textes d'application obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2014

Amendement à la norme IAS 32	Présentation - Compensation des actifs financiers et passifs financiers
Amendement à la norme IAS 36	Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers
Amendement à la norme IAS 39	Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture
Amendements d'IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27	Entités d'investissement

L'amendement de la norme IAS 32 apporte des précisions sur les conditions à remplir pour la compensation d'un actif et d'un passif financiers.

L'amendement à la norme IAS 36 requiert, pour les actifs ou unités génératrices de trésorerie faisant l'objet d'une dépréciation ou d'une reprise de dépréciation, de publier le montant de leur valeur recouvrable et de fournir des informations complémentaires (niveau de juste valeur...) pour les actifs faisant l'objet d'une dépréciation sur la base de leur juste valeur nette.

L'amendement à la norme IAS 39 permet de poursuivre la comptabilité de couverture dans le cas où un dérivé, désigné comme instrument de couverture, fait l'objet d'une novation lorsque celle-ci est la conséquence de nouvelles lois ou règlements.

Les amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27 proposent une exemption de consolidation aux sociétés d'investissement. Ils sont sans conséquence pour le groupe.

Par ailleurs, le groupe avait choisi d'appliquer dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013 les textes suivants dont l'application était obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

#### Textes appliqués par anticipation au 1<sup>er</sup> janvier 2013

IFRS 10	États financiers consolidés
IFRS 11	Partenariats
IFRS 12	Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités
Amendements d'IFRS 10, d'IFRS 11 et d'IFRS 12	États financiers consolidés, partenariats et informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités Dispositions transitoires
Amendement d'IAS 28	Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

Le groupe n'a pas appliqué par anticipation les amendements ci-dessous, parus au Journal Officiel de l'Union Européenne et dont l'application sera obligatoire pour RCI Banque au 1<sup>er</sup> janvier 2015 ou postérieurement. Le groupe n'anticipe aucun impact significatif sur les comptes consolidés du fait de l'application de ces amendements.



Nouveaux textes non appliqués par anticipation par le groupe	
IFRIC 21	Taxes
Amendement à IAS 19	Régimes à prestations définies Cotisations des membres du personnel
Améliorations annuelles Cycle 2010-2012	Diverses dispositions
Améliorations annuelles Cycle 2011-2013	Diverses dispositions

Par ailleurs, l'IASB a publié de nouvelles normes majeures non adoptées à ce jour par l'Union Européenne. Le groupe procède actuellement à l'étude des impacts dans les comptes de ces nouveaux textes.

Nouvelles normes IFRS non adoptées par l'Union Européenne	Date d'application selon l'IASB
IFRS 9 Instruments financiers	1 <sup>er</sup> janvier 2018
IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirées de contrats conclus avec des clients	1 <sup>er</sup> janvier 2017

Les comptes consolidés de RCI Banque sont, par ailleurs, intégrés globalement dans ceux du Groupe Renault.

## B) PRINCIPES DE CONSOLIDATION

### PÉRIMÈTRE ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés intègrent les comptes des sociétés contrôlées au sens d'IFRS 10 ou d'IFRS 11 (influence notable – entreprises associées ou contrôle conjoint – co-entreprises), directement ou indirectement, par le groupe (filiales et succursales).

Les entreprises associées et co-entreprises sont consolidées par mise en équivalence.

Lorsqu'il est coparticipant dans une activité conjointe, le groupe comptabilise directement ses actifs et passifs (y compris sa quote-part des actifs détenus conjointement et des passifs assumés conjointement), ainsi que les produits qu'il a tirés de la vente de sa quote-part de la production générée par l'activité conjointe, sa quote-part des produits tirés de la vente de la production générée par l'activité conjointe et les charges qu'il a engagées, y compris sa quote-part des charges engagées conjointement, le cas échéant.

Les actifs titrisés de Diac SA, RCI FS Ltd, des succursales italienne et allemande, ainsi que les prêts consentis à Renault Retail Groupe, pour lesquels le groupe RCI Banque a conservé la majorité des risques et avantages, sont maintenus à l'actif du bilan.

Les transactions significatives entre les sociétés consolidées, ainsi que les profits internes non réalisés sont éliminés.

Les sociétés consolidées par RCI Banque sont principalement les sociétés de financement des ventes de véhicules Renault, Nissan, Dacia, Samsung et Datsun ainsi que les sociétés de service associées.

### COÛT D'ACQUISITION DES TITRES ET ÉCARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition (*goodwill*) sont évalués, à la date d'acquisition, comme étant l'excédent entre :

- le total de la contrepartie transférée évaluée à la juste valeur ainsi que le montant éventuel d'une participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise ;

et,

- le solde net des montants des actifs identifiables acquis et des passifs.

Les frais connexes à l'acquisition comme les commissions d'apporteurs d'affaires, les honoraires de conseil, juridiques, comptables, de valorisation et autres honoraires professionnels ou de conseil, sont enregistrés en charges pour les périodes au cours desquelles les coûts sont encourus et les services reçus.

Les coûts d'émission de titres d'emprunt ou de capitaux propres sont eux comptabilisés selon IAS 32 et IAS 39.

Si le regroupement d'entreprises génère un écart d'acquisition négatif, celui-ci est enregistré immédiatement en résultat.

Un test de dépréciation est effectué, au minimum une fois par an et dès que survient un indice de perte de valeur, en comparant la valeur comptable des actifs à leur valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée entre la juste valeur (diminuée du coût de cession) et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est fondée sur une approche de marché, elle est déterminée par l'utilisation de multiples pour chacun des groupes d'unités génératrices de trésorerie, constituées d'entités juridiques ou de regroupement d'entités juridiques dans un même pays. Un taux d'actualisation unique est utilisé pour l'ensemble des UGT testées, composé du taux sans risque à 10 ans augmenté de la prime de risque moyenne du secteur dans lequel ces dernières évoluent.

L'horizon des données prévisionnelles relatives au résultat est de 1 an.

Les écarts d'acquisition sont donc évalués à leur coût diminué du cumul des pertes de valeur éventuelles. Le cas échéant, cette dépréciation est inscrite au compte de résultat.

Les transactions avec les participations ne donnant pas le contrôle (achats/cessions) sont comptabilisées comme des transactions en capital. La différence entre la rémunération reçue ou versée et la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle cédées ou rachetées est reconnue directement en capitaux propres.

### PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Le groupe a consenti à des participations ne donnant pas le contrôle de certaines filiales consolidées par intégration globale des engagements de rachat de leurs participations. Ces engagements de rachat correspondent pour le groupe à des engagements optionnels (ventes d'options de vente). Le prix

d'exercice de ces options est établi en estimant le prix de rachat éventuel que le groupe RCI Banque aurait à payer aux participations ne donnant pas le contrôle si ces dernières étaient exercées, en tenant compte notamment des résultats futurs du portefeuille de financement existant à la date de clôture et en référence aux dispositions définies dans les contrats de coopération.

Conformément aux dispositions prévues par la norme IAS32, le groupe a enregistré un passif au titre des options de vente vendues aux participations ne donnant pas le contrôle des entités contrôlées de manière exclusive, pour un montant total de 203 millions d'euros au 31 décembre 2014, contre 204 millions d'euros au 31 décembre 2013. Ce passif est comptabilisé initialement pour la valeur actualisée du prix d'exercice estimé des options de vente.

La contrepartie de ce passif est enregistrée en diminution des participations ne donnant pas le contrôle sous-jacent aux options et pour le solde en diminution des capitaux propres - part des actionnaires de la société mère. L'obligation d'enregistrer un passif alors même que les options de vente ne sont pas exercées conduit, par cohérence, à retenir initialement le même traitement comptable que celui appliqué aux augmentations de pourcentage d'intérêts dans les sociétés contrôlées. À l'échéance de l'engagement, si le rachat n'est pas effectué, les écritures antérieurement comptabilisées sont extournées; si le rachat est effectué, le montant constaté en passif est annulé en contrepartie du décaissement de trésorerie lié au rachat de la participation ne donnant pas le contrôle.

## C) PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états de synthèse sont établis selon le format proposé par l'Autorité des Normes Comptables (ANC) dans sa recommandation RECO n° 2013-04 du 7 novembre 2013 relative au format des comptes consolidés des établissements du secteur bancaire établis selon les normes comptables internationales. Le résultat d'exploitation inclut l'ensemble des produits et coûts directement liés aux activités du groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles, comme les coûts de restructuration.

## D) ESTIMATIONS ET JUGEMENTS

Pour établir ses comptes, RCI Banque doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. RCI Banque revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes de celles qui avaient été prévues, les montants figurant dans ses futurs états

financiers pourraient différer des estimations actuelles. La valeur recouvrable des créances sur la clientèle et les provisions sont les principaux postes des états financiers dépendant d'estimations et jugements.

Ces estimations sont prises en compte dans chacune des notes correspondantes.

## E) PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE ET CONTRATS DE « LOCATION FINANCEMENT »

### PRINCIPE D'ÉVALUATION (HORS DÉPRÉCIATION) ET DE PRÉSENTATION DES PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

Les créances de financement des ventes à la clientèle finale et de financement du réseau appartiennent à la catégorie des « prêts et créances émis par l'entreprise ». À ce titre, elles sont enregistrées initialement à la juste valeur et comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux de rendement interne jusqu'à l'échéance ou, pour les créances à taux révisable, jusqu'à la date la plus proche de refixation du taux. L'amortissement actuariel de toute différence entre le montant initial de la créance et son montant à l'échéance est calculé selon la méthode du TIE.

Le coût amorti des créances de financement des ventes comprend, outre la part contractuelle de la créance, les bonifications d'intérêt reçues du constructeur ou du réseau dans le cadre de campagnes promotionnelles, les frais de dossiers payés par les clients et les rémunérations versées aux apporteurs d'affaires. Ces différents éléments, qui concourent au rendement de la créance, sont présentés en minoration ou majoration du montant de la créance. Leur constatation au compte de résultat fait l'objet d'un étalement actuariel au TIE des créances auxquelles ils sont rattachés.

Les contrats de « Location Financement » identifiés selon les règles décrites au point E sont comptabilisés en substance comme des créances de financement des ventes.

Les résultats des opérations de revente de véhicules à l'issue des contrats de location financière sont classés parmi les « Produits (et charges) net(te)s des autres activités ».

Ainsi, les plus et moins-values sur revente de véhicules relatives aux contrats sains, les flux de provisions pour risques sur valeurs résiduelles ainsi que les plus et moins-values sur véhicules dégagées à l'occasion de sinistres et les indemnités d'assurance correspondantes sont classés dans les « Autres produits d'exploitation bancaire » et « Autres charges d'exploitation bancaire ».

### IDENTIFICATION DU RISQUE DE CRÉDIT

Différents systèmes de notation interne sont actuellement utilisés dans le groupe RCI Banque :



## ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

- une notation groupe pour les emprunteurs « Réseaux », utilisée aux différentes phases de la relation avec l'emprunteur (acceptation initiale, suivi du risque, provisionnement) ;
- une notation groupe pour les contreparties bancaires, établie à partir des *ratings* externes et du niveau de fonds propres de chaque contrepartie ;
- pour les emprunteurs « Clientèle », différents systèmes de score d'acceptation sont utilisés en fonction des filiales et des types de financement concernés.

Toute créance présentant un risque avéré de non-recouvrement partiel ou total est classée parmi l'une des deux catégories suivantes :

- **encours douteux** : le classement en créance douteuse intervient au plus tard lorsqu'une échéance est impayée depuis plus de trois mois. Le classement en douteux d'une créance entraîne le transfert en créance douteuse de l'intégralité des encours sur le client concerné ;
- **encours douteux compromis** : l'identification des encours compromis intervient lorsque la déchéance du terme (crédit) ou la résiliation du contrat (location) est prononcée en raison de la situation financière dégradée de la contrepartie. En l'absence de déchéance du terme ou résiliation, elle intervient un an au plus tard après le classement en encours douteux.

Compte tenu de l'incidence de pratiques de gestion locales différenciées, la déchéance du terme ou la résiliation n'ont pas lieu au même âge dans les différents pays où s'exerce l'activité du groupe RCI Banque. Toutefois, on constate une certaine convergence des pratiques par grandes zones géographiques :

- **Europe du Nord** : la déchéance du terme ou la résiliation a généralement lieu dans les 3 à 4 mois qui suivent le premier impayé ;
- **Europe du Sud** : la déchéance du terme ou la résiliation a généralement lieu dans les 6 à 8 mois qui suivent le premier impayé ;
- **Amérique du Sud** : la déchéance du terme ou la résiliation intervient généralement dans les 6 à 8 mois qui suivent le premier impayé.

Le retour d'un encours douteux vers l'encours sain intervient lorsque les arriérés ont été apurés.

### DÉPRÉCIATION POUR RISQUE DE CRÉDIT

Des dépréciations pour risque de crédit avéré sont constituées pour couvrir les risques de non-recouvrement des créances. Ces dépréciations sont déterminées sur base individuelle (selon le cas, de manière unitaire ou à partir d'une approche statistique des risques) ou sur base collective et classées au bilan en déduction des postes d'actif auxquels elles se rattachent.

#### Activité Clientèle

L'approche statistique sur base individuelle est appliquée à l'activité Clientèle. Elle vise à estimer la perte finale sur l'encours douteux, l'encours compromis et l'encours avec incident de

paiement. Les créances « Clientèle » sont dépréciées par groupes de risque représentatifs des types de financement et des biens financés.

Les flux prévisionnels utilisés dans le cadre de la dépréciation statistique sont déterminés par l'application au montant des créances lors du défaut, d'un taux de récupération périodique en fonction de l'âge au douteux. Les flux de récupération sont projetés sur une durée de plusieurs années à l'issue de laquelle le dernier flux représente un forfait des récupérations au-delà de cette durée. Les taux de récupération utilisés résultent de l'observation des récupérations réelles, lissées sur une période de 12 mois.

La dépréciation sur encours douteux est calculée en comparant la valeur recouvrable estimée, constituée des flux de récupération prévisionnels actualisés, avec la valeur comptable des créances concernées. Étant donné le caractère statistique de la méthode permettant de mesurer les flux de récupération prévisionnels, le calcul de la valeur recouvrable estimée est effectué non pas individuellement pour chaque créance, mais collectivement par génération de contrats.

L'encours incidenté non douteux est déprécié en tenant compte de la probabilité de passage en douteux et sur la base d'un taux de récupération au moment du passage en douteux. Il s'agit « *d'incurred loss* », le fait avéré étant constitué par un défaut de paiement inférieur à 3 mois.

Dans le cas où l'approche statistique sur base individuelle n'est pas pertinente, les créances incidentées et douteuses font l'objet d'un suivi unitaire, la dépréciation est alors déterminée en fonction d'une classification des entreprises et des phases de recouvrement ou de procédure engagées.

Dès qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers similaires a été déprécié à la suite d'une perte de valeur, les produits d'intérêt ultérieurs sont comptabilisés sur la base du taux d'intérêt utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs en vue d'évaluer la perte de valeur.

#### Activité Réseaux

Les dépréciations pour risques de crédit de l'activité Réseaux sont calculées selon 3 types de créances : incidentée, douteuse et saine, dont les faits générateurs et le principe de calcul sont décrits ci-après.

Les créances non douteuses (incidentées ou saines) font l'objet d'une dépréciation sur base collective soit selon une base statistique (historique des trois dernières années) soit selon l'expertise interne validée par le Comité des Experts Risques Réseau Groupe présidé des membres du Comité Exécutif. Le classement dans la catégorie des créances incidentées est généré par des faits tels que : dégradation de la structure financière, perte de rentabilité, irrégularité de paiement, anomalie des contrôles de stock.

Les dépréciations pour créances douteuses sont déterminées de façon unitaire et individuelle en fonction des encours produits (véhicule neuf, véhicule d'occasion, pièces de rechange,

cash,...) et selon une classification des contreparties en état de pré-alerte ou en état d'alerte et après une dégradation continue et critique des indicateurs cités ci-dessus par les opérationnels du groupe RCI Banque.

Quant aux encours non douteux et non incidentés qui sont ainsi classés sains, ils sont dépréciés de façon collective selon les risques de crédit et systémiques de chaque pays appréciés. Les montants dépréciés sont déterminés en fonction des taux techniques et sectoriels du sain et sont spécifiques à chaque pays. Les dépréciations des actifs sains du financement Réseaux constituées ou libérées au titre des risques systémiques sont regroupées au compte de résultat consolidé dans le poste coût du risque Réseaux des filiales concernées.

### RISQUE PAYS (CLIENTÈLE)

Les dépréciations pour risques pays sont constituées en fonction du risque de crédit auquel sont exposés les débiteurs d'un pays dont la situation économique se dégrade de façon continue et persistante.

Les pays dont la notation pays selon Standard et Poor's est inférieure à BBB + et qui sont situés hors de la zone Euro font l'objet de ces dépréciations d'actifs. Au regard du portefeuille actuel du groupe RCI Banque sont concernés : le Brésil, l'Argentine, la Roumanie et le Maroc.

Le calcul consiste à appliquer aux actifs de financement non dépréciés sur base individuelle et par pays un taux de défaut prévisionnel et un taux de perte en cas de défaut et ce, sur les encours de l'activité Clientèle seulement. En effet, les actifs de financement Réseaux ont déjà été intégrés dans les dépréciations de l'activité Réseaux sur une base de calcul similaire.

Le taux de défaut prévisionnel (PD) utilisé est fonction de la durée résiduelle du portefeuille, de la notation du pays et de la zone géographique (Pays émergents, Europe, Amérique du Nord). Ce taux de défaut indique la probabilité de défaillance des entreprises du pays concerné. Le groupe RCI Banque utilise les taux publiés par S&P sur les pays émergents et estimés sur une base historique comprise entre 1996 et 2013. Par ailleurs, le taux de perte en cas de défaut (LGD) se réfère à celui du Brésil et il est calculé sur une moyenne de 12 mois par expertise interne en fonction de la tendance observée sur les pays concernés.

Au bilan, les dépréciations au titre du risque pays sont classées en déduction des prêts et créances de la clientèle. Ces dépréciations constituées ou libérées au titre des risques systémiques sont regroupées au compte de résultat consolidé dans le poste coût du risque de RCI Banque S.A.

Cependant, quand un pays est classé en « Défaut sélectif », la provision relative à ce pays est figée au dernier solde comptable de cette provision avant changement du *rating*, pour éviter une reprise de provision due à la seule dépréciation de la devise locale.

### RÈGLES DE PASSAGE EN PERTES

Lorsqu'une créance présente un risque avéré depuis trois ans et qu'aucun élément ne permet d'envisager le recouvrement, le montant de la dépréciation est repris et l'encours brut est passé en pertes sur créances irrécouvrables.

### DÉPRÉCIATION DES VALEURS RÉSIDUELLES

Le groupe RCI Banque assure un suivi systématique et régulier des valeurs de revente des véhicules d'occasion afin notamment d'optimiser la tarification des opérations de financement.

La détermination des valeurs résiduelles des contrats se fait dans la plupart des cas par l'utilisation de grilles de cotation qui fournissent pour chaque catégorie de véhicules une valeur résiduelle caractéristique du couple durée/kilométrage.

Pour les contrats dans lesquels la valeur de reprise des véhicules n'est pas garantie au terme contractuel par un tiers externe, une dépréciation est constituée en comparant :

- la valeur économique du contrat : à savoir, la somme des flux futurs contractuels et de la valeur résiduelle réestimés aux conditions de marché à la date d'évaluation et actualisés au taux du contrat ;
- la valeur comptable inscrite au bilan au moment de la valorisation.

La valeur de revente prévisionnelle est estimée en prenant notamment en compte l'évolution récente et connue du marché des véhicules d'occasion, qui peut être influencée par des facteurs externes (situation économique, fiscalité) ou internes (évolution de la gamme, baisse des tarifs du constructeur).

La dépréciation est calculée sans compensation avec les profits éventuels.

## F) LES CONTRATS DE « LOCATION OPÉRATIONNELLE » (IAS 17)

En application de la norme IAS 17, le groupe RCI Banque opère une distinction entre les contrats de « location financement » et les contrats de « location opérationnelle ».

Le principe général conduisant le groupe RCI Banque à qualifier ses contrats de location en « location opérationnelle » est celui du « non-transfert » des risques et avantages inhérents à la propriété. Ainsi, les contrats qui prévoient que le véhicule loué soit repris en fin de contrat par une entité du groupe RCI Banque sont qualifiés de contrat de « location opérationnelle », la majorité des risques et avantages n'étant pas transférée à un tiers extérieur au groupe. La qualification de « location opérationnelle » des contrats comportant un engagement de reprise par le groupe RCI Banque tient également compte de la durée estimée de ces contrats. Celle-ci est très inférieure à la durée de vie économique des véhicules, estimée par le Groupe Renault à sept ou huit ans selon le type de véhicule, ce qui conduit l'ensemble des contrats assortis de cet engagement à être considérés comme des contrats de « location opérationnelle ».



## ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

La qualification en « location opérationnelle » des locations de batteries de véhicules électriques se justifie par la conservation par le groupe RCI Banque des risques et avantages commerciaux inhérents à la propriété tout au long de la durée de vie automobile des batteries fixée à 8 ans pour les batteries de *Twizy* et à 10 ans pour les batteries des autres véhicules électriques, durée bien plus longue que les contrats de location.

Les contrats de « location opérationnelle » sont comptabilisés en immobilisations données en location et font apparaître au bilan les immobilisations en valeur brute, desquelles sont déduits les amortissements et auxquelles s'ajoutent les créances de loyer et les coûts de transactions restant à étaler. Les loyers et les amortissements sont comptabilisés de manière distincte au compte de résultat dans les produits (et charges) net(te)s des autres activités. Les amortissements s'effectuent hors valeur résiduelle et sont rapportés au résultat de manière linéaire comme les coûts de transactions. L'évaluation du risque de contrepartie et l'appréciation du risque sur les valeurs résiduelles ne sont pas remises en cause par cette classification.

Le traitement des opérations de revente de véhicules à l'issue de contrats de « location opérationnelle » est identique à celui exposé au point : prêts et créances sur la clientèle et contrats de « location financement ».

### G) OPÉRATIONS ENTRE LE GROUPE RCI BANQUE ET L'ALLIANCE RENAULT-NISSAN

Les transactions entre parties liées sont réalisées selon des modalités équivalentes à celles qui prévalent dans le cas de transactions soumises à des conditions de concurrence normale si ces modalités peuvent être démontrées.

Le groupe RCI Banque contribue à conquérir et fidéliser les clients des marques de l'Alliance Renault-Nissan en apportant une offre de financements et de services intégrée à leur politique commerciale.

**Les principaux indicateurs et flux entre les deux entités sont les suivants :**

- **L'aide à la vente**

Au 31 décembre 2014, le groupe RCI Banque a assuré 12 659 M€ de nouveaux financements (cartes incluses) contre 11 455 M€ au 31 décembre 2013.

- **Relations avec le réseau de concessionnaires**

Le groupe RCI Banque agit en partenaire financier afin de garantir et maintenir la bonne santé financière des réseaux de distribution de l'Alliance Renault-Nissan.

Au 31 décembre 2014, les financements Réseaux nets de dépréciations s'élèvent à 7 877 M€ contre 7 576 M€ au 31 décembre 2013.

Au 31 décembre 2014, 585 M€ sont des financements directement consentis à des filiales ou succursales du Groupe Renault contre 473 M€ au 31 décembre 2013.

Au 31 décembre 2014, le réseau de concessionnaires a perçu, en tant qu'apporteur d'affaires, une rémunération de 405 M€ contre 320 M€ au 31 décembre 2013.

- **Relations avec les constructeurs**

Le groupe RCI Banque règle les véhicules livrés aux concessionnaires dont il assure le financement. À l'inverse, en fin de contrat, le groupe RCI Banque est réglé par le Groupe Renault du montant des engagements de reprise des véhicules dont ce dernier s'est porté garant. Ces opérations génèrent d'importants flux de trésorerie entre les deux groupes.

Au titre de leur politique commerciale et dans le cadre de campagnes promotionnelles, les constructeurs participent à la bonification des financements octroyés à la clientèle par le groupe RCI Banque. Au 31 décembre 2014, cette participation s'élève à 393 M€ contre 397 M€ au décembre 2013.

### H) COMPTABILISATION ET ÉVALUATION DU PORTEFEUILLE DE TITRES (IAS 39)

Le portefeuille de titres de RCI Banque est classé suivant les catégories d'actifs financiers fixées par la norme IAS 39.

#### TITRES DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

Ce sont les titres destinés à être cédés à une très brève échéance ou détenus afin de réaliser des plus-values.

L'évaluation de ces titres se fait à la juste valeur (coupons courus inclus), les variations de valeur étant comptabilisées au compte de résultat.

#### TITRES DISPONIBLES À LA VENTE

Catégorie par « défaut », elle regroupe les titres qui ne sont ni destinés à être détenus jusqu'à l'échéance, ni détenus à des fins de transaction.

L'évaluation de ces titres se fait à la juste valeur (intérêts courus inclus), les variations de valeur (hors intérêts courus) sont comptabilisées en réserve de réévaluation directement dans les capitaux propres. Les intérêts courus sont comptabilisés au compte de résultat. S'il existe une indication objective de la dépréciation de ces titres telle que défaut de paiement ou la probabilité croissante de faillite de l'emprunteur, la perte cumulée qui a été comptabilisée directement en capitaux propres doit être sortie des capitaux propres et comptabilisée en résultat.



## I) IMMOBILISATIONS (IAS16 / IAS36)

Les immobilisations sont comptabilisées et amorties selon l'approche par composants. Les éléments d'un ensemble plus ou moins complexe sont séparés en fonction de leurs caractéristiques et de leurs durées de vie ou de leur capacité à procurer des avantages économiques sur des rythmes différents.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût historique d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur le cas échéant.

Les immobilisations corporelles autres que les terrains sont généralement amorties linéairement sur les durées estimées d'utilisation suivantes :

- **Constructions** ..... 15 à 30 ans
- **Autres immobilisations corporelles** ..... 4 à 8 ans

## J) IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS (IAS12)

Les retraitements apportés aux comptes annuels des sociétés consolidées afin de les mettre en harmonie avec les normes IAS, ainsi que les reports d'imposition dans le temps qui existent dans les comptes sociaux, dégagent des différences temporaires entre le résultat fiscal et le résultat comptable. Une différence temporaire est également constatée dès lors que la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale.

Ces différences donnent lieu à la constatation d'impôts différés dans les comptes consolidés. Selon la méthode du report variable retenue par le groupe RCI Banque, les impôts différés sont calculés en appliquant le dernier taux d'impôt voté à la date de clôture et applicable à la période de reversement des différences temporaires. Au sein d'une même entité fiscale (société juridique, établissement ou groupe d'entités redevable de l'impôt auprès de l'administration fiscale), les impôts différés actifs et passifs sont présentés de manière compensée, dès lors que celle-ci a le droit de compenser ses actifs et passifs d'impôts exigibles. Les actifs d'impôts différés sont dépréciés lorsque leur réalisation n'est pas probable.

Pour les sociétés intégrées globalement, un passif d'impôt différé est reconnu à hauteur des impôts de distribution dont le versement est anticipé par le groupe.

## K) ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET ASSIMILÉS (IAS19)

### PRÉSENTATION DES RÉGIMES

Le groupe RCI Banque a recours à différents types de régimes de retraite et avantages assimilés :

### Régimes à prestations définies :

Ces régimes donnent lieu à la constitution de provisions et concernent :

- les indemnités de fin de carrière (France) ;
- les compléments de retraites : les principaux pays ayant recours à ce type de régime sont le Royaume-Uni, les Pays-Bas et la Suisse ;
- les régimes légaux d'épargne : c'est le cas de l'Italie.

Les régimes à prestations définies sont parfois couverts par des fonds. Ces derniers font périodiquement l'objet d'une évaluation actuarielle par des actuaires indépendants. La valeur de ces fonds, lorsqu'ils existent, est déduite du passif.

Les filiales du groupe RCI Banque qui ont recours à des fonds de pension externes sont RCI Financial Services Ltd, RCI Financial Services BV et RCI Finance SA.

### Régimes à cotisations définies :

Le groupe verse, selon les lois et usages de chaque pays, des cotisations assises sur les salaires à des organismes nationaux ou privés chargés des régimes de retraite et de prévoyance.

Ces régimes libèrent l'employeur de toutes obligations ultérieures, l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leur sont dus. Les paiements du groupe sont constatés en charges de la période à laquelle ils se rapportent.

### MÉTHODE D'ÉVALUATION DES PASSIFS RELATIFS AUX RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âges de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie et d'une durée correspondant à la durée moyenne estimée du régime évalué.

Les écarts actuariels résultant de révisions des hypothèses de calcul et des ajustements liés à l'expérience sont enregistrés en autres éléments du résultat global.

La charge nette de l'exercice, correspondant au coût des services rendus éventuellement majorée du coût des services passés, au coût lié à la désactualisation des provisions diminuée de la rentabilité des actifs du régime est constatée en résultat dans les charges de personnel.



### L) CONVERSION DES COMPTES DES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

La monnaie de présentation du groupe est l'euro.

La monnaie fonctionnelle des sociétés étrangères est généralement leur monnaie locale. Dans les cas où la majorité des transactions est effectuée dans une monnaie différente de la monnaie locale, c'est cette monnaie qui est retenue.

Pour déterminer si un pays est en hyperinflation, le groupe se réfère à la liste publiée par l'*International Task Force* de l'AICPA (*American Institute of Certified Public Accountants*). Aucun pays dans lequel RCI Banque exerce une activité significative ne figure sur cette liste.

Les comptes des sociétés étrangères du groupe sont établis dans leur monnaie fonctionnelle, leurs comptes étant ensuite convertis dans la monnaie de présentation du groupe de la manière suivante :

- les postes du bilan, à l'exception des capitaux propres, qui sont maintenus au taux historique, sont convertis au taux de clôture ;
- les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen de la période ; ce taux étant utilisé comme une valeur approchée du cours applicable aux transactions sous-jacentes, sauf cas de fluctuations significatives ;
- l'écart de conversion est inclus dans les capitaux propres consolidés et n'affecte pas le résultat.

Les *goodwills* et les écarts d'évaluation dégagés lors d'un regroupement avec une société étrangère sont traités comme des actifs et des passifs de l'entité acquise.

Lors de la cession d'une société étrangère, les différences de conversion sur ses actifs et passifs, constatées précédemment en capitaux propres, sont reconnues en résultat.

### M) CONVERSION DES TRANSACTIONS EN MONNAIE ÉTRANGÈRE

Les opérations libellées dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de l'entité qui les réalise sont initialement converties et comptabilisées dans la monnaie fonctionnelle au cours en vigueur à la date de ces transactions.

À la date de clôture, les actifs et passifs monétaires exprimés dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de l'entité sont convertis au cours de change à cette même date. Les différences de change qui résultent de ces opérations sont comptabilisées dans le compte de résultat.

### N) LES PASSIFS FINANCIERS (IAS 39)

Le groupe RCI Banque enregistre un passif financier constitué d'emprunts obligataires et assimilés, de titres de créances négociables, de titres émis dans le cadre des opérations de titrisation ainsi que de dettes auprès des établissements de crédit.

Les éventuels frais d'émission et primes qui y sont rattachés sont étalés actuariellement selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de l'émission.

Lors de leur comptabilisation initiale, les passifs financiers sont mesurés à la juste valeur nette des coûts de transaction qui sont directement attribuables à leur émission.

À chaque clôture, en dehors des modalités spécifiques liées à la comptabilité de couverture, les passifs financiers sont évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges financières ainsi calculées prennent en compte les frais d'émission et les primes d'émission ou de remboursement.

Les passifs faisant l'objet d'une couverture de juste valeur sont comptabilisés selon les principes exposés dans les règles et méthodes comptables au point : Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture (IAS 39).

Les programmes d'émission du groupe à moyen et long terme ne présentent pas de clause qui pourrait conduire à une exigibilité anticipée de la dette.

### O) ÉMISSIONS STRUCTURÉES ET DÉRIVÉS INCORPORÉS (IAS 39)

Les émissions structurées sont présentes en faible nombre. Elles sont adossées à des instruments dérivés qui viennent neutraliser le dérivé sous-jacent de façon à obtenir un passif synthétique à taux révisable.

Les seuls dérivés incorporés identifiés dans le groupe RCI Banque correspondent à des sous-jacents contenus dans des émissions structurées. Lorsque les dérivés incorporés ne sont pas étroitement liés au contrat hôte, ils sont évalués et comptabilisés séparément à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont alors comptabilisées en compte de résultat. Après extraction du dérivé, l'émission structurée (contrat hôte) est évaluée et comptabilisée au coût amorti.

Les émissions structurées sont ainsi associées à des *swaps* dont la branche active présente des caractéristiques strictement identiques à celles du dérivé incorporé, assurant sur le plan économique une couverture efficace. Néanmoins, la couverture d'un dérivé par un autre dérivé étant interdite par l'IAS 39, les dérivés incorporés séparés du contrat hôte et les *swaps* associés aux émissions structurées sont comptablement réputés détenus à des fins de transaction.

### P) INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET COMPTABILITÉ DE COUVERTURE (IAS 39)

#### RISQUES

La gestion des risques financiers par le groupe RCI Banque (risque de taux, risque de change, risque de contrepartie et liquidité) est exposée au chapitre 'Les risques financiers' annexé au présent document.



Les instruments financiers dérivés sont contractés par le groupe RCI Banque dans le cadre de sa politique de gestion des risques de change et de taux. La comptabilisation des instruments financiers en tant qu'instruments de couverture dépend ensuite de leur éligibilité ou non à la comptabilité de couverture.

Les instruments financiers utilisés par RCI Banque peuvent être qualifiés de couverture de juste valeur ou de flux futurs de trésorerie. Une couverture de juste valeur permet de se prémunir contre les variations de juste valeur des actifs et passifs couverts. Une couverture de flux futurs permet de se prémunir contre les variations de valeur des flux de trésorerie associés à des actifs ou des passifs existants ou futurs.

### ÉVALUATION

Les dérivés sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Par la suite, à chaque clôture, la juste valeur des dérivés est réestimée.

Celle-ci correspond, en application de la norme IFRS 13 « Évaluation de la juste valeur », au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre participants de marché à la date d'évaluation. Lors de la comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier représente le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif (valeur de sortie).

- La juste valeur des contrats de change à terme et des *swaps* de devises est déterminée par actualisation des flux financiers, en utilisant les taux (change et intérêt) du marché à la date de clôture. Elle intègre par ailleurs la valorisation des effets « de base » des *swaps* de taux et de change.
- Celle des dérivés de taux représente ce que le groupe recevrait (ou paierait) pour dénouer à la date de clôture les contrats en cours, en prenant en compte les plus ou moins-values latentes déterminées à partir des taux d'intérêts courants à la date de clôture.

### Ajustement de crédit

Un ajustement comptable est constaté sur la valorisation des portefeuilles de dérivés de gré à gré au titre du risque de crédit des contreparties (ou CVA, *Credit Valuation Adjustment*) et du risque de crédit propre (ou DVA, *Debt Valuation Adjustment*). L'exposition (EAD - *Exposure At Default*) est approximée par la valeur de marché (MTM) incrémentée ou diminuée d'un *add-on*, représentant le risque potentiel futur et en tenant compte des accords de compensation avec chaque contrepartie. Ce risque potentiel futur est estimé par l'utilisation de la méthode standard proposée par la réglementation bancaire française (règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement, article 274).

La perte en cas de défaut (LGD - *Loss Given Default*) est estimée par défaut à 60 %.

La probabilité de défaut (PD) correspond à la probabilité de défaut associée aux CDS (*Credit Default Swap*) de chaque contrepartie. Dans certains pays, lorsque l'information n'est pas disponible, la probabilité de défaut est approchée avec celle du pays de la contrepartie.

### COUVERTURE DE JUSTE VALEUR

RCI Banque a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture de juste valeur (« *fair value hedge* ») dans les cas suivants :

- couverture du risque de taux d'un passif à taux fixe par un *swap* ou *cross currency swap* receveur fixe / payeur variable ;
- couverture du risque de change d'un actif ou passif en devises par un *cross currency swap*.

Cette comptabilité de couverture est appliquée sur la base d'une documentation de la relation de couverture à la date de mise en place et des résultats des tests d'efficacité des couvertures de juste valeur qui sont réalisés à chaque arrêté.

Les variations de valeurs des dérivés de couverture de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat.

Pour les passifs financiers couverts en juste valeur, seule la composante couverte est évaluée et comptabilisée à la juste valeur, conformément aux dispositions de la norme IAS 39. Les variations de valeur de la composante couverte sont comptabilisées en résultat. La fraction non couverte de ces passifs est évaluée et comptabilisée au coût amorti.

En cas d'arrêt anticipé de la relation de couverture, le dérivé de couverture est qualifié d'actif ou de passif détenu à des fins de transaction et l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti pour un montant égal à sa dernière évaluation en juste valeur.

### COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE

RCI Banque a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture de flux de trésorerie (« *cash-flow hedge* ») dans les cas suivants :

- couverture du risque de taux sur des passifs à taux variable par un *swap* receveur variable / payeur fixe ; permettant ainsi de les adosser aux actifs à taux fixe (sur le plan économique, il s'agit de la macro-couverture) ;
- couverture de flux futurs ou probables en devises.

Des tests d'efficacité des couvertures de flux de trésorerie sont réalisés à chaque arrêté pour s'assurer de l'éligibilité des opérations concernées à la comptabilité de couverture. En ce qui concerne le deuxième type de couverture, le test pratiqué consiste à s'assurer que l'exposition au risque de taux liée aux actifs financiers non dérivés est bien réduite par les flux liés aux instruments dérivés utilisés en couverture.

Les variations de valeur de la part efficace des dérivés de couverture de flux de trésorerie sont comptabilisées en capitaux propres, dans un compte spécifique de réserve de réévaluation.



## ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### OPÉRATIONS DE TRANSACTION

On retrouve dans ce poste les opérations non éligibles au sens d'IAS 39 à la comptabilité de couverture et les opérations de couverture de change pour lesquelles le groupe RCI Banque n'a pas souhaité appliquer la comptabilité de couverture.

Les variations de valeur de ces dérivés sont comptabilisées en compte de résultat.

Il s'agit essentiellement :

- des opérations de change dont la durée initiale est inférieure à 1 an ;
- des dérivés incorporés identifiés dans le cadre des émissions structurées du groupe et des *swaps* qui leurs sont associés ;
- des *swaps* contractés dans le cadre des opérations de titrisation ;
- des *swaps* de taux variables/variables sur une même devise couvrant le risque de taux d'émissions à taux variable.

### Q) SECTEURS OPÉRATIONNELS (IFRS 8)

Les informations sectorielles sont présentées dans les états financiers annuels, selon la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels ».

RCI Banque a pour mission d'apporter une gamme complète de financements et services à ses deux marchés de référence : la clientèle finale (Grand Public et Entreprises) et le réseau de concessionnaires des marques Renault, Nissan, Dacia, Samsung et Datsun. Ces deux clientèles ont des attentes différentes qui nécessitent une approche spécifique en termes de marketing de l'offre, de processus de gestion, de ressources informatiques, de méthodes commerciales et de communication. L'organisation du groupe a été aménagée pour être en parfaite cohérence avec ces deux clientèles, pour renforcer son rôle de pilotage et de support, ainsi que pour accroître l'intégration avec Renault et Nissan, notamment dans les aspects marketing et commerciaux.

Conformément à la norme IFRS 8, la répartition par marché a donc été adoptée en tant que segmentation opérationnelle. Elle correspond à l'axe stratégique développé par l'entreprise. Les informations présentées sont établies sur la base des *reportings* internes communiqués au Comité Exécutif Groupe, identifié comme le « principal décideur opérationnel » au sens de la norme IFRS 8.

Les contributions par marché sont ainsi analysées, pour les différentes périodes présentées, sur les principaux agrégats du compte de résultat ainsi que sur l'encours moyen productif.

Le comité exécutif ayant décidé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009 de suivre les précédentes activités Grand Public et Entreprises de manière consolidée (marché « Clientèle »), la répartition des secteurs opérationnels demandée par IFRS 8 a suivi la même segmentation.

L'activité Réseaux recouvre les financements octroyés au réseau de concessionnaires de l'Alliance Renault-Nissan.

L'activité Clientèle recouvre l'ensemble des financements et services associés, autres que ceux du réseau.

Les résultats de chacun de ces deux segments de marché sont présentés séparément.

Les activités de refinancement et de *holding* sont regroupées au sein des « Autres activités ».

Les activités de financements des ventes Renault, Nissan, Dacia, Samsung et Datsun sont regroupées.

### R) ASSURANCE

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par les contrats d'assurance émis par les sociétés d'assurance consolidées sont établis conformément à la norme IFRS 4.

Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du groupe et sont présentés dans les postes de même nature du bilan et du compte de résultat consolidé.

#### PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE :

- **provisions pour primes non acquises (assurance non vie) :** les provisions techniques pour primes non acquises correspondent à la part des primes qui se rapportent à la période comprise entre la date d'inventaire et la prochaine échéance du contrat. Elles sont calculées *pro rata temporis* ;
- **provisions mathématiques (assurance vie) :** elles sont destinées à couvrir les obligations futures (ou flux d'indemnisation) correspondant aux engagements donnés, ainsi que les coûts de gestion de ces contrats ;
- **provisions pour sinistres à payer :** les provisions pour sinistres à payer représentent l'estimation, nette des recours à encaisser, du coût de l'ensemble des sinistres déclarés non réglés à la clôture de l'exercice ;
- **provisions IBNR (*Incurred But Not Reported*) :** il s'agit des provisions relatives aux sinistres non encore déclarés, estimées sur une base statistique.

Les garanties proposées couvrent le risque décès, l'invalidité, l'incapacité et la perte d'emploi dans le cadre d'une assurance emprunteur. Ces types de risques sont contrôlés par l'utilisation de tables de mortalité appropriées, par un contrôle statistique de la sinistralité sur les populations assurées et par un programme de réassurance.

Test de suffisance des passifs : un test d'adéquation des passifs visant à s'assurer que les passifs d'assurance sont suffisants au regard des estimations actuelles de flux de trésorerie futurs générés par les contrats d'assurance est réalisé à chaque arrêté comptable. Les flux de trésorerie futurs résultant des contrats prennent en compte les garanties et options qui y sont attachées. En cas d'insuffisance, les pertes potentielles sont comptabilisées en intégralité en contrepartie du résultat.

#### COMPTE DE RÉSULTAT :

Les produits et les charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis par le groupe sont présentés au compte de résultat sous les rubriques « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

### 3. STRUCTURE DU GROUPE

#### ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION EN 2014

- La société associée de financement des ventes à la clientèle et au réseau en Russie, RN Bank, créée par l'Alliance et un partenaire extérieur (Unicredit) est consolidée par mise en équivalence en 2014. RN Bank est détenue au travers d'une co-entreprise RN SF BV, *holding* commune RCI Banque et Nissan, qui détient avec le partenaire extérieur la société associée BARN BV, actionnaire de RN Bank. Ces deux *holdings* sont également consolidées par mise en équivalence en 2014. Le pourcentage d'intérêt de RCI Banque dans RN Bank et BARN BV s'établit à 30 % et celui dans RN SF BV à 50 %. L'écart de première consolidation de cette entité est non significatif.
- Absorption de Sogesma par DIAC S.A. le 30/09/2014 avec effet rétroactif au 01/01/2014.
- Nouvelles émissions de Fonds communs de titrisation :
  - FCT CARS Alliance Auto Loans France V 2014-1 a émis en octobre 2014 des titres notés AAA et A adossés des crédits automobiles à la clientèle pour une valeur respective de 600 M€ et 44 M€ ;
  - CARS Alliance Auto Loans Germany Master, créé en mars 2014 a émis plusieurs séries de titres AAA auto-souscrites par RCI Banque Niederlassung Deutschland pour un montant de 674 M€ au 31/12/2014.
- Arrivée à terme du Fonds commun de titrisation de FCT Cars Alliance DFP France.
- Arrivée à terme du Fonds commun de titrisation CARS Alliance Auto Loans Germany FCT.

#### FILIALES ÉTRANGÈRES N'AYANT PAS CONCLU DE CONVENTION FISCALE AVEC LA FRANCE

Conformément à l'arrêté du 6 octobre 2009 portant application de l'article L. 511-45 du code monétaire et financier, RCI Banque déclare détenir en Colombie la société RCI Servicios Colombia S.A. à hauteur de 95 %. L'activité de cette dernière, consiste à percevoir des commissions sur les crédits apportés à un partenaire commercial. Les principaux indicateurs de gestion de cette filiale font l'objet d'un suivi mensuel. Au 31 décembre 2014, le résultat avant impôts est de 2,4 M€.

### 4. ADAPTATION À L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

Dans un environnement économique contrasté, RCI Banque maintient une politique financière prudente et renforce son dispositif de gestion et de contrôle de la liquidité.

#### LIQUIDITÉ

RCI Banque porte une grande attention à la diversification de ses sources d'accès à la liquidité. Depuis le déclenchement de la crise financière, l'entreprise a largement diversifié ses sources de financement. Au-delà de la base d'investisseurs obligataire historique en euro, de nouvelles zones de placement ont été exploitées avec succès, permettant l'accès aux marchés obligataires dans des devises multiples (USD, CHF, GBP, BRL, KRW, etc), que ce soit pour financer les actifs européens ou pour accompagner le développement hors Europe.

Le recours au financement par titrisation, de format privé ou public, permet également d'élargir la base d'investisseurs.

Enfin, le lancement de l'activité de collecte de dépôts vient compléter cette diversification et permet à l'entreprise de s'adapter aux exigences de liquidité futures résultant des normes Bâle III.

Le pilotage du risque de liquidité de RCI Banque est fondé sur plusieurs indicateurs ou analyses, réactualisés mensuellement sur la base des dernières prévisions d'encours (Clientèle et Réseaux) et des opérations de refinancement réalisées. Les lois d'écoulement des dépôts ont fait l'objet d'hypothèses conservatrices, un coefficient multiplicateur étant appliqué aux sorties de trésorerie stressées retenues par le Comité de Bâle. Le dispositif a fait l'objet d'un audit interne en 2013, d'une revue par le régulateur bancaire (ACPR) et a été renforcé par l'actualisation des procédures internes.

#### RISQUE AU TITRE DE L'ACTIVITÉ DE CRÉDIT

Le pilotage de la nouvelle production par la probabilité de défaut issue des systèmes de score a permis de maintenir la qualité du portefeuille sur tous les grands marchés.

Les perspectives économiques restant incertaines, le pilotage centralisé de la politique d'acceptation mise en place au début de la crise a été maintenu. Le réglage des systèmes d'acceptation est ajusté en fonction de *stress-test* mis à jour trimestriellement sur les principaux pays par marché (particuliers, entreprises). Au final, la qualité de la production est en ligne avec les objectifs.

Dans un environnement en évolution permanente, RCI Banque a pour cible de maintenir le risque de crédit global à un niveau compatible avec les attentes de la communauté financière et les cibles de rentabilité.



### RENTABILITÉ

RCI Banque revoit régulièrement les coûts de liquidité internes utilisés pour la tarification des opérations Clientèle, permettant ainsi de maintenir une marge sur la production de nouveaux crédits en ligne avec les cibles budgétaires. De façon similaire, la tarification des financements accordés aux concessionnaires est indexée sur un taux de base interne reflétant le coût des fonds empruntés et des coussins de liquidité nécessaires à la continuité d'activité. Cette méthode permet de maintenir constante la rentabilité de cette activité.

### GOVERNANCE

Le suivi des indicateurs de liquidité fait l'objet d'un point spécifique à chacun des comités financiers mensuels.

Les comités de gestion pays suivent également systématiquement les indicateurs de risque et de marge instantanée prévisionnelle, qui complètent les analyses habituelles de la rentabilité des filiales.

### EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT NON COMMERCIAL

Le risque de contrepartie bancaire résulte du placement des excédents de trésorerie temporaires, investis sous forme de dépôts à court terme, et des opérations de couverture du risque de taux ou de change par des produits dérivés.

Ces opérations sont réalisées auprès d'établissements bancaires de premier ordre préalablement autorisés par le Comité de Contrepartie. RCI Banque porte par ailleurs une attention particulière à la diversification des contreparties.

De plus, pour satisfaire aux exigences réglementaires résultant de la mise en application du ratio de liquidité à 30 jours « LCR » (*Liquidity Coverage ratio*), RCI Banque investit désormais en actifs liquides tels que définis par le comité de Bâle. Au cours du premier semestre, les actifs liquides détenus par RCI Banque étaient principalement constitués de dépôts à la Banque Centrale. Depuis l'arrêt de la politique de reprise de liquidités par l'institut d'émission, ces actifs liquides sont principalement constitués de titres émis par des états ou des émetteurs supranationaux européens détenus en direct. La durée de ce portefeuille est inférieure à un an.

En complément, RCI Banque a également investi dans un fond dont l'actif est constitué de titres de dettes émis par des agences et souverains européens et des émetteurs supranationaux. L'objectif de sensibilité moyenne au risque de crédit est de 7 ans avec une limite à 9 ans. Le fonds vise une exposition nulle au risque de taux avec un maximum de 2 ans.

## 5. REFINANCEMENT

RCI Banque a profité des excellentes conditions de marché pour allonger la maturité de sa dette en émettant pour la première fois à 7 ans. Cette opération d'un montant de 500 M€ a permis de toucher de nouveaux investisseurs à la recherche de durées plus longues. RCI Banque a également bénéficié de la réouverture du marché des émissions à taux variable et lancé deux *benchmarks* sous ce format qui n'avait plus été utilisé depuis la crise financière. En outre, RCI Banque a émis une obligation à taux fixe d'une durée de 5 ans. Enfin, après une émission réussie sur le marché GBP en 2013, le groupe a confirmé son accès à la liquidité dans cette devise en empruntant à deux reprises 250 millions de livres sterling à 5 puis 3 ans.

Sur le segment des financements structurés, RCI Banque a procédé au placement public d'une titrisation adossée à des crédits Clientèle en France pour 644 M€, et renouvelé une titrisation privée de créances concessionnaires en Allemagne.

Hors d'Europe, la filiale marocaine a réalisé sa première émission au mois de février et a confirmé son accès aux financements de marché par une seconde émission au mois de juin. Les entités du groupe en Argentine, au Brésil et en Corée du Sud ont également emprunté sur leurs marchés obligataires domestiques.

Après avoir lancé en 2012 et 2013, en France et en Allemagne, une offre de livrets d'épargne et de comptes à terme à destination du grand public, le groupe a poursuivi le développement des activités d'épargne en lançant une activité de collecte de dépôts en Autriche. À fin décembre, le total de dépôts de particuliers s'élevait à plus de 6,5 Md€ (5,1 Md€ de dépôts à vue et 1,4 Md€ de dépôts à terme), en hausse de plus de 50 % au cours des 12 derniers mois.

Ces ressources auxquelles s'ajoutent 4,0 Md€ de lignes bancaires confirmées non tirées (périmètre Europe), 1,9 Md€ de collatéral éligible aux opérations de politique monétaire de la BCE, 913 M€ d'actifs hautement liquides (HQLA), et un montant de cash disponible de 96 M€, permettent à RCI Banque d'assurer la continuité de son activité commerciale pendant plus de 11 mois sans accès à la liquidité extérieure.

## 6. EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français la Directive 2013/36/UE concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CRD IV) et le règlement (UE) 575/2013, le groupe RCI Banque est soumis au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan (ratio de levier).

Les ratios calculés en 2014 ne mettent pas en évidence un non-respect des exigences réglementaires.

## PARTICIPATION DE RCI BANQUE À L'AQR

RCI Banque a fait partie des 130 établissements bancaires sélectionnés par la Banque Centrale Européenne (BCE) pour la réalisation du *Comprehensive Assessment* dans le cadre du Mécanisme de Supervision Unique. L'ensemble des résultats par établissement a été publié par la BCE le 26 octobre 2014. Dans le cadre de la revue qualitative des actifs, aucun ajustement significatif de ses fonds propres prudentiels n'a été demandé à RCI Banque.

Dans un scénario fortement stressé tel que défini par le régulateur européen, les fonds propres prudentiels de RCI Banque sont restés très supérieurs au niveau requis, avec un ratio de *Common Equity Tiers 1* (CET1) s'élevant à 9,08 %, à comparer au seuil imposé de 4 % en 2014.

## 7. NOTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

### NOTE 1 : SECTEURS OPÉRATIONNELS

#### 1.1 - SEGMENTATION PAR MARCHÉ

En millions d'euros	Clientèle	Réseaux	Autres	Total 12/2014
Encours productif moyen	18 717	6 698		<b>25 415</b>
Produit net bancaire	943	188	79	<b>1 210</b>
Résultat brut d'exploitation	625	151	11	<b>787</b>
Résultat d'exploitation	529	138	11	<b>678</b>
Résultat avant impôts	530	138	6	<b>674</b>

En millions d'euros	Clientèle	Réseaux	Autres	Total 12/2013
Encours productif moyen	17 721	6 498		<b>24 219</b>
Produit net bancaire	974	192	55	<b>1 221</b>
Résultat brut d'exploitation	674	156	8	<b>838</b>
Résultat d'exploitation	589	139	8	<b>736</b>
Résultat avant impôts	595	138	11	<b>744</b>

Les contributions par marché sont analysées, pour les différentes périodes présentées, sur les principaux agrégats du compte de résultat ainsi que sur l'encours moyen productif.

Au niveau du Produit Net Bancaire, étant donné que la majorité des produits sectoriels du groupe RCI Banque provient d'intérêts, ces derniers sont présentés nets des charges d'intérêts.

La détermination des résultats par secteur d'activité repose sur des conventions analytiques internes de refacturation ou de valorisation des moyens affectés. Les fonds propres alloués à chacun des pôles d'activité sont ceux effectivement mis à la disposition des filiales et succursales, répartis ensuite entre activités en fonction de règles analytiques internes.

L'Encours Productif Moyen est l'indicateur opérationnel utilisé pour le suivi des encours. Cet indicateur représentant une moyenne arithmétique des encours, sa valeur est par conséquent différente des encours figurant à l'actif du groupe RCI Banque tels que présentés aux notes 5 et 6 des Annexes : Opérations avec la clientèle et assimilées / Ventilation des opérations avec la clientèle par segment d'activité.

### 1.2 SEGMENTATION GÉOGRAPHIQUE

L'information sur la contribution aux résultats financiers et commerciaux des principales zones géographiques est présentée dans le tableau « Activité du groupe » annexé au présent document.

### NOTE 2 : INSTRUMENTS DÉRIVÉS

En millions d'euros	12-2014		12-2013	
	Actif	Passif	Actif	Passif
<b>Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés dans la catégorie des dérivés détenus à des fins de transaction</b>	<b>36</b>	<b>42</b>	<b>3</b>	<b>38</b>
Instruments dérivés de taux				22
Instruments dérivés de change	36	39	3	15
Autres instruments dérivés		3		1
<b>Juste valeur des actifs et passifs financiers désignés en couverture</b>	<b>262</b>	<b>47</b>	<b>200</b>	<b>92</b>
Instruments dérivés de taux et de change: couverture de juste valeur	248	32	187	85
Instruments dérivés de taux: couverture de flux de trésorerie futurs	14	15	13	7
<b>Total des instruments dérivés</b>	<b>298</b>	<b>89</b>	<b>203</b>	<b>130</b>

Ces postes comprennent essentiellement des instruments dérivés contractés sur les marchés de gré à gré par le groupe RCI Banque dans le cadre de sa politique de couverture de l'exposition aux risques de change et de taux d'intérêt.

Les opérations ayant donné lieu à une comptabilisation dans ce poste sont décrites dans les règles et méthodes comptables aux points : « Les passifs financiers (IAS 39) » et « Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture (IAS 39) ».



## ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### Variation de la réserve de réévaluation des instruments financiers de couvertures de flux de trésorerie

En millions d'euros	Couvertures de flux de trésorerie	Échéancier de transfert en résultat de la réserve de couverture de flux de trésorerie		
		< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans
<b>Solde au 31 décembre 2012</b>	<b>(13)</b>	<b>(9)</b>	<b>(4)</b>	
Variation de juste valeur en capitaux propres	4			
Transfert en résultat net d'impôt sur les sociétés	13			
<b>Solde au 31 décembre 2013</b>	<b>4</b>		<b>4</b>	
Variation de juste valeur en capitaux propres	(3)			
Transfert en résultat net d'impôt sur les sociétés	2			
<b>Solde au 31 décembre 2014</b>	<b>3</b>	<b>(1)</b>	<b>4</b>	

Le tableau ci-dessus indique pour les couvertures de flux de trésorerie, les périodes au cours desquelles RCI Banque s'attend à ce que les flux de trésorerie interviennent et influent sur le résultat.

La variation de la réserve de couverture de flux de trésorerie résulte d'une part de la variation de la juste valeur des instruments de couverture portée en capitaux propres, ainsi que du transfert en résultat de la période selon le même rythme que l'élément couvert.

### Ventilation des nominaux d'instruments dérivés par durée résiduelle et par intention de gestion

En millions d'euros	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	Total 12/2014
<b>Couverture du risque de change</b>				
<b>Opérations de change à terme</b>				
Ventes	1 765			<b>1 765</b>
Achats	1 777			<b>1 777</b>
<b>Opérations de change au comptant</b>				
Prêts	112			<b>112</b>
Emprunts	112			<b>112</b>
<b>Opérations de swap de devises</b>				
Prêts	94	1 241		<b>1 335</b>
Emprunts	117	1 172		<b>1 289</b>
<b>Couverture du risque de taux</b>				
<b>Opérations de swap de taux</b>				
Prêteurs	5 820	5 579	350	<b>11 749</b>
Emprunteurs	5 820	5 579	350	<b>11 749</b>

(\*) Dont entreprises liées

92

En millions d'euros	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	Total 12/2013
<b>Couverture du risque de change</b>				
<b>Opérations de change à terme</b>				
Ventes	1 465			<b>1 465</b>
Achats	1 453			<b>1 453</b>
<b>Opérations de change au comptant</b>				
Prêts	53			<b>53</b>
Emprunts	53			<b>53</b>
<b>Opérations de swap de devises</b>				
Prêts	332	1 060		<b>1 392</b>
Emprunts	335	1 124		<b>1 459</b>
<b>Couverture du risque de taux</b>				
<b>Opérations de swap de taux</b>				
Prêteurs	2 941	6 356		<b>9 297</b>
Emprunteurs	2 941	6 356		<b>9 297</b>

### NOTE 3 : ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

En millions d'euros	12-2014	12-2013
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>743</b>	<b>77</b>
Effets publics et valeurs assimilées	455	37
Titres à revenus variables	118	8
Obligations et autres titres à revenus fixes	170	32
<b>Autres actifs financiers</b>	<b>13</b>	<b>57</b>
Participations dans les sociétés non consolidées	13	57
<b>Total des actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers</b>	<b>756</b>	<b>134</b>



## NOTE 4 : PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

En millions d'euros	12-2014	12-2013
<b>Créances à vue sur les établissements de crédit</b>	<b>615</b>	<b>677</b>
Comptes ordinaires débiteurs	586	659
Prêts au jour le jour	27	17
Créances rattachées	2	1
<b>Créances à terme sur les établissements de crédit</b>	<b>135</b>	<b>483</b>
Comptes et prêts à terme	128	473
Valeurs reçues en pension ou achetées ferme	3	8
Créances douteuses		1
Créances rattachées	4	1
<b>Total des prêts et créances sur les établissements de crédit (*)</b>	<b>750</b>	<b>1 160</b>

(\*) Dont entreprises liées

114

Les créances à vue sont un élément constitutif du poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » figurant dans le tableau de flux de trésorerie.

Les comptes courants bancaires détenus par les fonds commun de titrisation contribuent pour partie au rehaussement de crédit des fonds. Ils s'élèvent à 479 M€ à fin 2014 et sont classés parmi les comptes ordinaires débiteurs.

Les opérations de prêt au jour le jour avec la Banque Centrale figurent dans la rubrique « Caisse, Banques Centrales ».

## NOTE 5 : OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE ET ASSIMILÉES

En millions d'euros	12-2014	12-2013
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>28 398</b>	<b>26 328</b>
Opérations avec la clientèle	22 325	20 104
Opérations de location financière	6 073	6 224
<b>Opérations de location opérationnelle</b>	<b>309</b>	<b>195</b>
<b>Total opérations avec la clientèle et assimilées</b>	<b>28 707</b>	<b>26 523</b>

La valeur brute des encours restructurés, suite à l'ensemble des mesures et de concessions envers les clients emprunteurs qui rencontrent (ou sont susceptible à l'avenir de rencontrer) des difficultés financières, s'élève à 24,9 M€ et est dépréciée à hauteur de 7,7 M€ au 31 décembre 2014.

## 5.1 - OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

En millions d'euros	12-2014	12-2013
<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>22 951</b>	<b>20 802</b>
Affacturage	509	487
Autres créances commerciales	1	87
Autres crédits à la clientèle	21 387	19 132
Comptes ordinaires débiteurs	319	302
Créances douteuses et compromises	735	794
<b>Créances rattachées sur clientèle</b>	<b>38</b>	<b>57</b>
Autres crédits à la clientèle	27	40
Comptes ordinaires débiteurs	2	
Créances douteuses et compromises	9	17
<b>Éléments intégrés au coût amorti sur créances clientèle</b>	<b>(76)</b>	<b>(136)</b>
Étalement des frais de dossiers et divers	(72)	(96)
Étalement de la participation reçue du constructeur ou du réseau	(412)	(372)
Étalement des rémunérations versées aux apporteurs d'affaires	408	332
<b>Dépréciation des créances sur la clientèle</b>	<b>(588)</b>	<b>(619)</b>
Dépréciation sur créances incidentées ou à risque	(166)	(165)
Dépréciation des créances douteuses et compromises	(397)	(432)
Dépréciation de la valeur résiduelle	(25)	(22)
<b>Total net des créances sur la clientèle</b>	<b>22 325</b>	<b>20 104</b>

Les opérations de titrisation n'ont pas eu pour conséquence de déconsolider l'encours cédé. Les créances cédées, les intérêts courus qui y sont rattachés ainsi que les provisions afférentes figurent toujours à l'actif du bilan du groupe.

Les créances d'affacturage résultent de l'acquisition par le groupe de créances commerciales cédées par l'Alliance Renault-Nissan.



# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## 5.2 - OPÉRATIONS DE LOCATION FINANCIÈRE

En millions d'euros	12-2014	12-2013
<b>Créances sur opérations de location financière</b>	<b>6 208</b>	<b>6 378</b>
Crédit-bail et location longue durée	6 085	6 244
Créances douteuses et compromises	123	134
<b>Créances rattachées sur opérations de location financière</b>	<b>7</b>	<b>8</b>
Crédit-bail et location longue durée	5	5
Créances douteuses et compromises	2	3
<b>Éléments intégrés au coût amorti sur opérations de location financière</b>	<b>(39)</b>	<b>(49)</b>
Étalement des frais de dossiers et divers	(16)	(18)
Étalement de la participation reçue du constructeur ou du réseau	(102)	(117)
Étalement des rémunérations versées aux apporteurs d'affaires	79	86
<b>Dépréciation des créances sur opérations de location financière</b>	<b>(103)</b>	<b>(113)</b>
Dépréciation sur créances incidentées ou à risque	(10)	(10)
Dépréciation des créances douteuses et compromises	(89)	(98)
Dépréciation de la valeur résiduelle	(4)	(5)
<b>Total net des créances sur opérations de location financière</b>	<b>6 073</b>	<b>6 224</b>

### Rapprochement entre l'investissement brut dans les contrats de location financière à la date de clôture et la valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir

En millions d'euros	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	Total 12/2014
Location financière - Investissement net	3 058	3 116	2	<b>6 176</b>
Location financière - Intérêts futurs à recevoir	209	178		<b>387</b>
<b>Location financière - Investissement brut</b>	<b>3 267</b>	<b>3 294</b>	<b>2</b>	<b>6 563</b>
Valeur résiduelle garantie revenant au groupe RCI Banque	1 451	1 406	1	<b>2 858</b>
<i>Dont valeur résiduelle garantie par les parties liées</i>	<i>1 009</i>	<i>806</i>	<i>1</i>	<i>1 816</i>
Paiements minimaux à recevoir au titre de la location (hors montants garantis par les parties liées en application d'IAS 17)	2 257	2 487	2	<b>4 746</b>

En millions d'euros	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	Total 12/2013
Location financière - Investissement net	3 100	3 233	4	<b>6 337</b>
Location financière - Intérêts futurs à recevoir	225	164		<b>389</b>
<b>Location financière - Investissement brut</b>	<b>3 325</b>	<b>3 397</b>	<b>4</b>	<b>6 726</b>
Valeur résiduelle garantie revenant au groupe RCI Banque	1 433	1 461	2	<b>2 896</b>
<i>Dont valeur résiduelle garantie par les parties liées</i>	<i>841</i>	<i>609</i>	<i>2</i>	<i>1 452</i>
Paiements minimaux à recevoir au titre de la location (hors montants garantis par les parties liées en application d'IAS 17)	2 485	2 789	2	<b>5 276</b>

## 5.3 - OPÉRATIONS DE LOCATION OPÉRATIONNELLE

En millions d'euros	12-2014	12-2013
<b>Immobilisations données en location</b>	<b>308</b>	<b>195</b>
Valeur brute des immobilisations données en location	346	220
Amortissements sur immobilisations données en location	(38)	(25)
<b>Créances sur opérations de location opérationnelle</b>	<b>4</b>	<b>3</b>
Créances rattachées	1	1
Créances saines	3	1
Créances douteuses et compromises		1
<b>Dépréciation des opérations de location opérationnelle</b>	<b>(3)</b>	<b>(3)</b>
Dépréciation des contrats douteux et compromis		(1)
Dépréciation de la valeur résiduelle	(3)	(2)
<b>Total net des opérations de location opérationnelle</b>	<b>309</b>	<b>195</b>

### Montant des paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats de location opérationnelle non résiliables

En millions d'euros	12-2014	12-2013
Inférieur à 1 an	26	21
De 1 an à 5 ans	65	26
Supérieur à 5 ans		1
<b>Total</b>	<b>91</b>	<b>48</b>

## 5.4 - EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE CRÉDIT ET INDICATION SUR LA QUALITÉ DES CRÉANCES JUGÉES SAINES PAR LE GROUPE RCI BANQUE

L'exposition consolidée maximale au risque de crédit s'établit à 32 686 M€ au 31 décembre 2014. Cette exposition comprend principalement les encours nets de financement des ventes, débiteurs divers et produits dérivés actifs ainsi que les engagements de financement irrévocables présents au hors bilan consolidé de RCI Banque (cf. note 22 Engagements reçus).

### Montant des créances échues

En millions d'euros	12/2014	dont non dépréciées (1)	12/2013	dont non dépréciées (1)
<b>Total des créances échues</b>	<b>840</b>	<b>416</b>	<b>518</b>	<b>15</b>
Depuis 0 à 3 mois	455	416	82	<b>15</b>
Depuis 3 à 6 mois	44		61	
Depuis 6 mois à 1 an	27		36	
Depuis plus de 1 an	314		339	

(1) Ne comprend que les créances de financement des ventes non dépréciées, soit totalement, soit partiellement sur une base individuelle.



Les risques sur la qualité des crédits de la clientèle font l'objet d'une évaluation (par système de *score*) et d'un suivi par type d'activité (Clientèle et Réseaux). A la date de clôture des comptes, aucun élément ne remet en cause la qualité de crédit des créances de financement des ventes non échues et non dépréciées.

Par ailleurs, il n'existe pas de concentration de risques significative au sein de la clientèle du Financement des ventes.

Le montant des garanties détenues sur les créances douteuses ou incidentées est de 469 M€ au 31 décembre 2014 contre 655 M€ au 31 décembre 2013.

### 5.5 - VALEURS RÉSIDUELLES EN RISQUE PORTÉ PAR RCI BANQUE

Le montant total des risques sur valeurs résiduelles porté en propre par RCI Banque s'élève à 912 M€ au 31 décembre 2014 contre 569 M€ au 31 décembre 2013. Il est provisionné à hauteur de 5,7 M€ au 31 décembre 2014 (concerne pour l'essentiel le Royaume-Uni).

## NOTE 6: VENTILATION DES OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE PAR SEGMENT D'ACTIVITÉ

En millions d'euros	Clientèle	Réseaux	Autres	Total 12/2014
<b>Valeur brute</b>	<b>20 932</b>	<b>8 090</b>	<b>379</b>	<b>29 401</b>
Créances saines	20 428	7 727	377	<b>28 532</b>
Créances douteuses	178	324	1	<b>503</b>
Créances compromises	326	39	1	<b>366</b>
% des créances douteuses et compromises sur le total des créances	2,41%	4,49%	0,53%	2,96%
<b>Dépréciation sur base individuelle</b>	<b>(444)</b>	<b>(153)</b>	<b>(1)</b>	<b>(598)</b>
Dépréciation créances saines	(59)	(53)		<b>(112)</b>
Dépréciation créances douteuses	(106)	(61)		<b>(167)</b>
Dépréciation créances compromises	(279)	(39)	(1)	<b>(319)</b>
<b>Dépréciation collective sectorielle</b>	<b>(37)</b>	<b>(59)</b>		<b>(96)</b>
Dépréciation des créances	(6)	(59)		<b>(65)</b>
Risque pays	(31)			<b>(31)</b>
<b>Total des valeurs nettes<sup>(1)</sup></b>	<b>20 451</b>	<b>7 878</b>	<b>378</b>	<b>28 707</b>

<sup>(1)</sup> Dont entreprises liées (Hors participations reçues et rémunérations versées)

241	585	273	1 099
-----	-----	-----	-------

En millions d'euros	Clientèle	Réseaux	Autres	Total 12/2013
<b>Valeur brute</b>	<b>19 036</b>	<b>7 787</b>	<b>435</b>	<b>27 258</b>
Créances saines	18 496	7 379	434	<b>26 309</b>
Créances douteuses	155	368		<b>523</b>
Créances compromises	385	40	1	<b>426</b>
% des créances douteuses et compromises sur le total des créances	2,84%	5,24%	0,23%	3,48%
<b>Dépréciation sur base individuelle</b>	<b>(484)</b>	<b>(157)</b>	<b>(1)</b>	<b>(642)</b>
Dépréciation créances saines	(58)	(53)		<b>(111)</b>
Dépréciation créances douteuses	(95)	(64)		<b>(159)</b>
Dépréciation créances compromises	(331)	(40)	(1)	<b>(372)</b>
<b>Dépréciation collective sectorielle</b>	<b>(39)</b>	<b>(54)</b>		<b>(93)</b>
Dépréciation des créances	(8)	(54)		<b>(62)</b>
Risque pays	(31)			<b>(31)</b>
<b>Total des valeurs nettes<sup>(1)</sup></b>	<b>18 513</b>	<b>7 576</b>	<b>434</b>	<b>26 523</b>

<sup>(1)</sup> Dont entreprises liées (Hors participations reçues et rémunérations versées)

163	473	249	885
-----	-----	-----	-----

L'information sectorielle est détaillée en note 1.

La classification « Autres » regroupe principalement les comptes acheteurs et ordinaires avec les concessionnaires et le Groupe Renault.

La provision pour risque pays concerne essentiellement l'Argentine et dans une moindre mesure le Brésil, le Maroc et la Roumanie.

## NOTE 7: COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

En millions d'euros	12-2014	12-2013
<b>Créances d'impôts et taxes fiscales</b>	<b>239</b>	<b>214</b>
Créances d'impôts courants	37	46
Créances d'impôts différés	105	86
Créances fiscales hors impôts courants	97	82
<b>Comptes de régularisation et actifs divers</b>	<b>637</b>	<b>618</b>
Autres débiteurs divers	203	231
Comptes de régularisation actif	29	33
Valeurs reçues à l'encaissement	295	261
Part des réassureurs dans les provisions techniques	110	93
<b>Total des comptes de régularisation et actifs divers<sup>(1)</sup></b>	<b>876</b>	<b>832</b>

<sup>(1)</sup> Dont entreprises liées

153	174
-----	-----

Les actifs d'impôts différés sont analysés en note 31.



## ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

La variation de la part des réassureurs dans les provisions techniques s'analyse ainsi :

### Variation de la part des réassureurs dans les provisions techniques

En millions d'euros	12-2014	12-2013
<b>Part des réassureurs dans les provisions techniques au début de la période</b>	<b>93</b>	<b>80</b>
Augmentation des provisions techniques à la charge des réassureurs	24	19
Sinistres mis à la charge des réassureurs	(7)	(6)
<b>Part des réassureurs dans les provisions techniques à la fin de la période</b>	<b>110</b>	<b>93</b>

### NOTE 8 : PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET COENTREPRISES

En millions d'euros	12-2014		12-2013	
	Valeur bilan des SME	Résultat	Valeur bilan des SME	Résultat
NR Finance Mexico SA de CV				3
RCI Financial Services, s.r.o.				3
RN SF B.V.	33	(6)		
Orfin Finansman Anonim Sirketi	17	1	15	1
<b>Total des participations dans les entreprises associées et coentreprises</b>	<b>50</b>	<b>(5)</b>	<b>15</b>	<b>7</b>

### NOTE 9 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

En millions d'euros	12-2014	12-2013
<b>Valeur nette des immobilisations incorporelles</b>	<b>4</b>	<b>3</b>
Valeur brute	34	32
Amortissements et provisions	(30)	(29)
<b>Valeur nette des immobilisations corporelles</b>	<b>24</b>	<b>25</b>
Valeur brute	114	112
Amortissements et provisions	(90)	(87)
<b>Total net des immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>28</b>	<b>28</b>

### NOTE 10 : ÉCARTS D'ACQUISITION

En millions d'euros	12-2014	12-2013
Allemagne	12	12
Royaume-Uni	40	37
Italie	9	9
Argentine	4	5
Corée du Sud	19	18
République tchèque	6	6
<b>Total des écarts d'acquisition ventilés par pays</b>	<b>90</b>	<b>87</b>

L'ensemble de ces écarts d'acquisition a fait l'objet de tests de dépréciation (selon les méthodes et hypothèses décrites en note B). Ces tests n'ont pas fait apparaître de risque de dépréciation au 31 décembre 2014.

Pour rappel, le *goodwill* de la Hongrie est entièrement déprécié depuis 2008. En 2013, un *goodwill* de 6,4 M€ a été enregistré au titre de la signature d'un nouvel accord de partenariat avec Unicredit ayant permis la prise de contrôle de la société RCI Financial Services s.r.o, en République Tchèque, par RCI Banque S.A.

### NOTE 11 : DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE OU REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

#### 11.1 - VENTILATION DES DETTES PAR MÉTHODE D'ÉVALUATION

En millions d'euros	12-2014	12-2013
<b>Dettes évaluées au coût amorti Hors couverture juste valeur</b>	<b>20 720</b>	<b>18 597</b>
Dettes envers les établissements de crédit	2 650	3 062
Dettes envers la clientèle	7 304	5 136
Dettes représentées par un titre	10 766	10 399
<b>Dettes évaluées au coût amorti Couverture juste valeur</b>	<b>5 871</b>	<b>5 928</b>
Dettes envers les établissements de crédit	10	165
Dettes représentées par un titre	5 861	5 763
<b>Total des dettes financières</b>	<b>26 591</b>	<b>24 525</b>

## 11.2 - DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

En millions d'euros	12-2014	12-2013
<b>Dettes à vue envers les établissements de crédit</b>	<b>125</b>	<b>229</b>
Comptes ordinaires créditeurs	47	130
Autres sommes dues	78	99
<b>Dettes à terme envers les établissements de crédit</b>	<b>2 535</b>	<b>2 998</b>
Comptes et emprunts à terme	2 396	2 847
Dettes rattachées	139	151
<b>Total des dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>2 660</b>	<b>3 227</b>

Les dettes à vue sont un élément constitutif du poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » figurant dans le tableau de flux de trésorerie.

La valeur comptable des créances apportées en garantie à la Société de Financement de l'Économie Française (SFEF) par RCI Banque est nulle au 31 décembre 2014, suite à la main levée de ces créances. Il n'y a plus de refinancement SFEF (celui-ci s'élevait à 210 M€ au 31 décembre 2013).

Le solde du financement accordé par la Banque Centrale Européenne (BCE) en contrepartie des créances mobilisées s'élève à 550 M€ à fin décembre 2014 (nul à fin décembre 2013). Il est présenté dans le poste « Banques Centrales » au passif.

La valeur comptable du collatéral présenté à la Banque de France (3G) s'élève au 31 décembre 2014 à 2 850 M€, soit 398 M€ en créances privées, et 2 452 M€ en titres des véhicules de titrisations.

## 11.3 - DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

En millions d'euros	12-2014	12-2013
<b>Comptes créditeurs de la clientèle</b>	<b>7 280</b>	<b>5 114</b>
Comptes ordinaires créditeurs	75	58
Comptes créditeurs à terme	671	723
Comptes d'épargne - Livret Ordinaire	5 102	3 549
Dépôts à terme de la clientèle	1 432	784
<b>Autres sommes dues à la clientèle et dettes rattachées</b>	<b>24</b>	<b>22</b>
Autres sommes dues à la clientèle	17	20
Dettes rattachées sur comptes créditeurs à vue	6	
Dettes rattachées sur comptes créditeurs à terme	1	2
<b>Total des dettes envers la clientèle<sup>(1)</sup></b>	<b>7 304</b>	<b>5 136</b>

<sup>(1)</sup> Dont entreprises liées 677 717

Les comptes créditeurs à terme tiennent compte d'une convention de gage espèces accordée à RCI Banque par le constructeur Renault pour un montant de 550 M€ couvrant sans distinction géographique les risques de défaillance du groupe Renault Retail Groupe.

RCI Banque a lancé son activité d'épargne en février 2012 en France, en février 2013 en Allemagne et en avril 2014 en Autriche, en commercialisant des comptes sur livrets ainsi que des dépôts à terme.

## 11.4 - DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

En millions d'euros	12-2014	12-2013
<b>Titres de créances négociables<sup>(1)</sup></b>	<b>952</b>	<b>802</b>
Certificats de dépôt	797	589
Billets de trésorerie, Papiers commerciaux et assimilés	111	184
BMTN et assimilés	10	
Dettes rattachées sur titres de créances négociables	34	29
<b>Autres dettes représentées par un titre<sup>(2)</sup></b>	<b>3 636</b>	<b>3 605</b>
Autres dettes représentées par un titre	3 635	3 602
Dettes rattachées sur autres dettes représentées par un titre	1	3
<b>Emprunts obligataires et assimilés</b>	<b>12 039</b>	<b>11 755</b>
Emprunts obligataires	11 784	11 490
Dettes rattachées sur emprunts obligataires	255	265
<b>Total des dettes représentées par un titre<sup>(1)</sup></b>	<b>16 627</b>	<b>16 162</b>

<sup>(1)</sup> Dont entreprises liées 203 203

<sup>(1)</sup> Les certificats de dépôts, les billets de trésorerie et les papiers commerciaux sont émis par RCI Banque S.A., CFI RCI Brasil S.A. et Diac S.A..

<sup>(2)</sup> Les autres dettes représentées par un titre correspondent principalement aux titres émis par les véhicules de titrisation créés pour les besoins des opérations de titrisation française (Diac S.A.), italienne (RCI Banque Succursale Italiana), allemande (RCI Banque S.A. Niederlassung Deutschland) et anglaise (RCI Financial Services Ltd).



## ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### 11.5 - VENTILATION DE L'ENDETTEMENT PAR TAUX AVANT DÉRIVÉS

En millions d'euros	12-2014			12-2013		
	Variable	Fixe	Total	Variable	Fixe	Total
Dettes sur les établissements de crédit	1 011	1 649	<b>2 660</b>	1 089	2 138	<b>3 227</b>
Dettes envers la clientèle	5 728	1 576	<b>7 304</b>	4 134	1 002	<b>5 136</b>
Titres de créances négociables	452	500	<b>952</b>	407	395	<b>802</b>
Autres dettes représentées par un titre	3 063	572	<b>3 635</b>	3 393	212	<b>3 605</b>
Emprunts obligataires	2 409	9 631	<b>12 040</b>	1 340	10 415	<b>11 755</b>
<b>Total de l'endettement par taux</b>	<b>12 663</b>	<b>13 928</b>	<b>26 591</b>	<b>10 363</b>	<b>14 162</b>	<b>24 525</b>

### 11.6 - VENTILATION DES DETTES PAR ÉCHÉANCE

La ventilation des dettes par échéance est exposée en note 17.

### NOTE 12 : TITRISATION

En millions d'euros	TITRISATION - Opérations publiques								
	France					Italie	Allemagne		
Pays	France					Italie	Allemagne		
Entités cédantes	DIAC SA	DIAC SA	DIAC SA	DIAC SA	DIAC SA	RCI Banque Succursale Italiana	RCI Bank Niederlassung	RCI Bank Niederlassung	
Collatéral concerné	Crédits automobiles à la clientèle	Crédits automobiles à la clientèle	Crédits automobiles à la clientèle	Crédits automobiles à la clientèle	Crédits automobiles à la clientèle	Crédits automobiles à la clientèle	Crédits automobiles à la clientèle	Crédits automobiles à la clientèle	
Véhicule d'émission	CARS Alliance Auto Loans France FCT Master	CARS Alliance Auto Loans France F 2012-1	CARS Alliance Auto Loans France V 2012-1	CARS Alliance Auto Loans France V 2014-1	FCT Cars Alliance DFP France	Cars Alliance Warehouse Italy SRL	CARS Alliance Auto Loans Germany Master	CARS Alliance Auto Loans Germany V2013-1	
Date de début	mai 2012	juin 2012	novembre 2012	octobre 2014	juillet 2013	juin 2012	mars 2014	décembre 2013	
Maturité légale des fonds	août 2030	septembre 2021	février 2024	janvier 2026	juillet 2023	décembre 2029	mars 2031	décembre 2024	
Montant des créances cédées à l'origine	715 M€	867 M€	826 M€	700 M€	1 020 M€	777 M€	674 M€	977 M€	
Rehaussement de crédit à la date initiale	Cash reserve pour 1% Sur-collatéralisation en créances de 15,1%	Cash reserve pour 1% Sur-collatéralisation en créances de 12%	Cash reserve pour 1% Sur-collatéralisation en créances de 13,5%	Cash reserve pour 1% Sur-collatéralisation en créances de 11,5%	Cash reserve pour 1% Sur-collatéralisation en créances de 20,35%	Cash reserve pour 2% Sur-collatéralisation en créances de 14,5%	Cash reserve pour 1% Sur-collatéralisation en créances de 8%	Cash reserve pour 1% Sur-collatéralisation en créances de 12%	
Créances cédées au 31/12/14	447 M€	97 M€	379 M€	671 M€	1 054 M€	511 M€	946 M€	904 M€	
Titres émis au 31/12/14 (y compris parts éventuellement souscrites par le groupe RCI Banque)	Class A notation : AAA 377 M€	Class A notation : AAA 4 M€	Class A notation : AAA 285 M€	Class A notation : AAA 600 M€	Class A notation : AAA 750 M€	Class A notation : AAA 433 M€	Class A notation : AAA 870 M€	Class A notation : AAA 800 M€	
	Class B Non noté 68 M€	Class B Non noté 102 M€	Class B Non noté 109 M€	Class B notation : A+ 44 M€				Class B Non noté 76 M€	Class B notation : A 57 M€
				Class C Non noté 34 M€					Class C Non noté 52 M€
Période	Revolving	Amortissement	Amortissement	Revolving	Revolving	Amortissement	Revolving	Revolving	
Nature de l'opération	Auto-souscrite	Marché	Marché	Marché	Auto-souscrite	Auto-souscrite	Auto-souscrite	Marché	

En 2014, le groupe RCI Banque a procédé à deux opérations de titrisation publiques en France et en Allemagne, par l'intermédiaire de véhicules *ad hoc*. Certaines ont été souscrites par RCI Banque S.A. et permettent ainsi d'obtenir des titres mobilisables auprès de la BCE.

En complément et dans le cadre de la diversification du refinancement, des opérations ont été assurées par conduit. Ces émissions étant privées, leurs modalités ne sont pas détaillées dans le tableau ci-dessus. Ont été titrisées des créances à la clientèle au Royaume-Uni et en Italie ainsi que des créances leasing et des créances concessionnaires en Allemagne.

Au 31 décembre 2014, le montant total des financements obtenus à travers les titrisations par conduit est de 1 931 M€, le montant des financements obtenus par les titrisations publiques placées sur les marchés est de 1 711 M€.

Toutes les opérations de titrisation du groupe répondent à l'exigence de rétention de 5 % du capital économique mentionné à l'article 405 de la directive européenne n° 575/2013. Ces opérations n'ont pas eu pour conséquence la décomptabilisation des créances cédées, le montant des créances de financement des ventes ainsi maintenu au bilan s'élève à 7 724 M€ au 31 décembre 2014 (7 680 M€ au 31 décembre 2013), soit :

- pour les titrisations placées sur le marché : 2 052 M€
- pour les titrisations auto-souscrites : 2 958 M€
- pour les titrisations privées : 2 714 M€

La juste valeur de ces créances est de 7 901 M€ au 31 décembre 2014.

Un passif de 3 636 M€ a été comptabilisé en « Autres dettes représentées par un titre » correspondant aux titres émis lors des opérations de titrisation, la juste valeur de ce passif est de 3 670 M€ au 31 décembre 2014.

La différence entre le montant des créances cédées et le montant du passif cité précédemment correspond au rehaussement de crédit nécessaire à ces opérations ainsi qu'à la

quote-part des titres conservés par le groupe RCI Banque, constituant une réserve de liquidité.

## NOTE 13 : COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

En millions d'euros	12-2014	12-2013
<b>Dettes d'impôts et taxes fiscales</b>	<b>445</b>	<b>451</b>
Dettes d'impôts courants	74	76
Dettes d'impôts différés	339	329
Dettes fiscales hors impôts courants	32	46
<b>Comptes de régularisation et passifs divers</b>	<b>1 104</b>	<b>917</b>
Dettes sociales	38	58
Autres créditeurs divers	875	676
Comptes de régularisation passif	186	176
Comptes d'encaissement	5	7
<b>Total des comptes de régularisation et passifs divers (*)</b>	<b>1 549</b>	<b>1 368</b>

(\*) Dont entreprises liées 187 64

Les passifs d'impôts différés sont analysés en note 31.

## NOTE 14 : PROVISIONS

En millions d'euros	12/2013	Dotations	Reprises		Autres (*) variations	12/2014
			Utilisées	Non Utilisées		
<b>Provisions sur opérations bancaires</b>	<b>214</b>	<b>197</b>	<b>(55)</b>	<b>(86)</b>		<b>270</b>
Provisions pour risques de litiges	4	43	(27)			20
Autres provisions, y compris provisions techniques d'assurance	210	154	(28)	(86)		250
<b>Provisions sur opérations non bancaires</b>	<b>84</b>	<b>26</b>	<b>(14)</b>	<b>(6)</b>	<b>8</b>	<b>98</b>
Provisions pour engagements de retraite et ass.	34	4	(4)		7	41
Provisions pour restructurations	5		(1)			4
Provisions pour risques fiscaux et litiges	41	20	(8)	(3)		50
Autres provisions	4	2	(1)	(3)	1	3
<b>Total des provisions</b>	<b>298</b>	<b>223</b>	<b>(69)</b>	<b>(92)</b>	<b>8</b>	<b>368</b>

(\*) Autres variations = Reclassement, effet des variations de change, effet de la variation du périmètre

Chacun des litiges connus dans lesquels RCI Banque ou des sociétés du groupe sont impliqués fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes. Après avis des conseils juridiques, les provisions jugées nécessaires sont, le cas échéant, constituées pour couvrir les risques estimés.

Les sociétés du groupe font périodiquement l'objet de contrôles fiscaux dans les pays où elles sont implantées. Les rappels d'impôts et taxes acceptés sont comptabilisés par voie de

provisions. Les rappels contestés sont pris en compte, au cas par cas, selon des estimations intégrant le risque que le bien-fondé des actions et recours engagés puisse ne pas prévaloir. Les provisions pour restructurations à fin décembre 2014 concernent principalement l'Espagne, le Royaume-Uni et l'Allemagne.

Les autres provisions sur opérations bancaires sont principalement constituées de la provision technique d'assurance



## ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

correspondant aux engagements des captives d'assurance vis-à-vis des assurés et des bénéficiaires des contrats. La provision technique d'assurance s'élève à 227 M€ à fin décembre 2014.

Les provisions pour litiges sur opérations bancaires comprennent notamment celle de la succursale allemande (RCI Banque S.A. Niederlassung Deutschland) qui s'élève à 13 M€ à fin décembre 2014 dont 1 M€ au titre de l'audit fiscal sur la TVA et 12 M€ au titre des frais de dossiers abusifs suite à la décision de la Cour Suprême allemande ainsi que celle de la filiale hongroise (RCI ZRT) qui s'élève à 5 M€ suite à une loi à effet rétroactif sur les contrats en devises.

La variation des provisions techniques relatives aux contrats émis par les captives d'assurance s'analysent ainsi :

### Variation de la provision technique d'assurance

En millions d'euros	12-2014	12-2013
<b>Passifs relatifs aux contrats d'assurance en début de période</b>	<b>183</b>	<b>151</b>
Dotation aux provisions techniques des contrats d'assurance	62	46
Prestations payées	(18)	(14)
<b>Passifs relatifs aux contrats d'assurance en fin de période</b>	<b>227</b>	<b>183</b>

### RISQUE D'ASSURANCE

Le risque principal encouru par le groupe du fait des contrats d'assurance et de réassurance souscrits consiste en ce que le montant réel des sinistres et des indemnités et/ou la cadence de paiement de ceux-ci peuvent différer des estimations. La fréquence des sinistres, leur gravité, l'évaluation des indemnités versées, la nature des sinistres dont certains sont à développement long, ont une influence sur le risque principal encouru par le groupe. Le groupe veille à ce que ses provisions disponibles soient suffisantes pour couvrir ses engagements.

L'exposition au risque est limitée par la diversification du portefeuille de contrats d'assurance et de réassurance ainsi que celle des zones géographiques de souscription. La volatilité des risques est également réduite par une sélection stricte des contrats, le respect des guides de souscription et au le recours à des accords de réassurance.

Afin de limiter ses risques, le groupe a recours à la réassurance. Les contrats cédés en réassurance sont conclus sur une base proportionnelle. Les traités de réassurance en quote-part sont conclus afin de réduire les expositions globales du groupe pour toutes les activités et dans tous les pays. Les montants recouvrables auprès des réassureurs sont évalués conformément à la provision pour sinistres et conformément aux traités de réassurance. La réassurance ne décharge cependant pas la cédante de ses engagements face aux assurés. Dans la mesure où le réassureur ne serait pas en mesure de respecter ses obligations, le groupe est exposé à un risque de crédit sur les contrats cédés. Les traités de réassurance sont conclus avec une contrepartie de notation A. Le groupe surveille de manière

active la notation du réassureur. Le groupe a évalué les risques couverts par les contrats de réassurance et est d'avis qu'aucune rétrocession n'est nécessaire.

### Hypothèse clés

La principale hypothèse sous-jacente aux estimations de passif est que l'évolution des sinistres futurs suivra un modèle identique à l'évolution des sinistres passés du groupe.

Le groupe a donc considéré un taux de perte ultime afin d'estimer le coût total des sinistres et de ses provisions (IBNR). Compte tenu des traités de réassurance conclus, une dégradation ou une amélioration de ce taux de perte n'aura pas un impact significatif sur les résultats de l'année.

### Provisions pour engagements de retraite et assimilés

En millions d'euros	12-2014	12-2013
Montant de la provision sociétés françaises	32	28
Montant de la provision sociétés étrangères	9	6
<b>Total de la provision pour engagements de retraite</b>	<b>41</b>	<b>34</b>

### Filiales sans fonds de pension

	France	
Principales hypothèses actuarielles retenues	12-2014	12-2013
Âge de départ à la retraite	67 ans	67 ans
Évolution des salaires	2,26 %	2,16 %
Taux d'actualisation financière	1,89 %	3,19 %
Taux de départ	5,83 %	4,25 %

### Filiales avec fonds de pension

	Royaume-Uni	
Principales hypothèses actuarielles retenues	12-2014	12-2013
Duration moyenne	27 ans	27 ans
Taux d'indexation des salaires	3,00 %	3,35 %
Taux d'actualisation	3,80 %	4,75 %
Taux de rendement REEL des actifs de couverture	12,10 %	6,80 %

	Suisse	
Principales hypothèses actuarielles retenues	12-2014	12-2013
Duration moyenne	17 ans	11 ans
Taux d'indexation des salaires	1,00 %	1,00 %
Taux d'actualisation	1,50 %	2,00 %
Taux de rendement REEL des actifs de couverture	2,00 %	1,40 %

	Pays-Bas	
Principales hypothèses actuarielles retenues	12-2014	12-2013
Duration moyenne	12 ans	12 ans
Taux d'indexation des salaires	1,25 %	1,25 %
Taux d'actualisation	2,60 %	3,20 %
Taux de rendement REEL des actifs de couverture	2,60 %	3,20 %

## Variation des provisions pour engagements de retraite au cours de l'exercice

En millions d'euros	Valeur actuarielle de l'obligation (A)	Juste valeur des actifs du régime (B)	Plafonnement de l'actif (C)	Passif (actif) net au titre de prestations définies (A) - (B) - (C)
<b>Solde à l'ouverture de la période</b>	<b>67</b>	<b>33</b>		<b>34</b>
Coût des services rendus de la période	3			3
Intérêt net sur le passif (actif) net	2	1		1
<b>Charge (produit) au compte de résultat</b>	<b>5</b>	<b>1</b>		<b>4</b>
Pertes et gains actuariels sur l'obligation découlant des changements d'hypothèses démographiques	(2)			(2)
Pertes et gains actuariels sur l'obligation découlant des changements d'hypothèses financières	11			11
Rendement des actifs du régime (hors partie en intérêts nets)		3		(3)
Pertes et gains actuariels sur l'obligation découlant des effets d'expérience	1			1
<b>Réévaluation du passif (actif) net en Autres éléments du résultat global</b>	<b>10</b>	<b>3</b>		<b>7</b>
Contributions versées au régime		1		(1)
Prestations payées au titre du régime	(4)	(1)		(3)
Effet des variations de cours de change	2	(2)		
<b>Solde à la clôture de l'exercice</b>	<b>80</b>	<b>38</b>		<b>42</b>

## Nature des fonds investis

En millions d'euros	12-2014		12-2013	
	Côtés sur un marché actif	Non cotés sur un marché actif	Côtés sur un marché actif	Non cotés sur un marché actif
Actions	9		8	
Obligations	25		21	
Autres	4		4	
<b>Total</b>	<b>38</b>		<b>33</b>	

## NOTE 15 : DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS CONSTITUÉES EN COUVERTURE D'UN RISQUE DE CONTREPARTIE

En millions d'euros	12-2013	Dotations	Reprises		Autres variations (*)	12-2014
			Utilisées	Non utilisées		
<b>Dépréciations sur opérations bancaires</b>	<b>735</b>	<b>339</b>	<b>(250)</b>	<b>(131)</b>	<b>4</b>	<b>697</b>
Opérations avec la clientèle (sur base individuelle)	642	321	(245)	(124)	6	600
Opérations avec la clientèle (sur base collective)	93	17	(5)	(7)	(2)	96
Opérations sur titres		1				1
<b>Provisions sur opérations non bancaires</b>	<b>4</b>	<b>1</b>				<b>5</b>
Autres couvertures d'un risque de contrepartie	4	1				5
<b>Provisions sur opérations bancaires</b>	<b>4</b>	<b>43</b>	<b>(27)</b>			<b>20</b>
Provisions pour risques de litiges	4	43	(27)			20
<b>Total couverture des risques de contreparties</b>	<b>743</b>	<b>383</b>	<b>(277)</b>	<b>(131)</b>	<b>4</b>	<b>722</b>

(\*) Autres variations = reclassement, effet des variations de change, effet de la variation du périmètre

La ventilation par marché des dépréciations de l'actif liées aux opérations avec la clientèle est présentée en note 6.



## ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### NOTE 16 : DETTES SUBORDONNÉES

En millions d'euros	12-2014	12-2013
<b>Dettes évaluées au coût amorti</b>	<b>251</b>	<b>251</b>
Emprunts subordonnés	250	250
Dettes rattachées sur emprunts subordonnés	1	1
<b>Dettes évaluées à la juste valeur</b>	<b>10</b>	<b>10</b>
Titres participatifs	10	10
<b>Total des dettes subordonnées</b>	<b>261</b>	<b>261</b>

L'émission publique de dettes subordonnées de 250 M€ mise en place en 2005 a les caractéristiques suivantes :

- d'une durée de 10 ans (remboursement in fine le 07/04/2015),
- en devise Euro,
- au taux d'intérêt Euribor 3 mois + 0,90.

La rémunération des titres participatifs émis en 1985 par Diac SA comprend une partie fixe égale au TAM (Taux annuel monétaire) et une partie variable obtenue en appliquant à 40 % du TAM le taux de progression du résultat net consolidé du sous-groupe Diac de l'exercice par rapport à celui de l'exercice précédent.

La rémunération annuelle est comprise entre 100 % et 130 % du TAM, et est assortie d'un taux plancher de 6,5 %.

### NOTE 17 : VENTILATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS PAR DURÉE RESTANT À COURIR

En millions d'euros	< à 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	Total 12/2014
<b>Actifs financiers</b>	<b>8 570</b>	<b>9 762</b>	<b>11 589</b>	<b>281</b>	<b>30 202</b>
Instruments dérivés	41	21	214	22	298
Actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers	125	399	101	132	757
Prêts et créances sur les établissements de crédit	685	5	60		750
Prêts et créances sur la clientèle	7 719	9 337	11 214	127	28 397
<b>Passifs financiers</b>	<b>8 455</b>	<b>3 679</b>	<b>13 728</b>	<b>1 079</b>	<b>26 941</b>
Instruments dérivés	17	38	34		89
Dettes envers les établissements de crédit	874	709	1 077		2 660
Dettes envers la clientèle	5 345	394	1 015	550	7 304
Dettes représentées par un titre	2 219	2 287	11 602	519	16 627
Dettes subordonnées		251		10	261

En millions d'euros	< à 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	Total 12/2013
<b>Actifs financiers</b>	<b>8 205</b>	<b>8 823</b>	<b>10 637</b>	<b>160</b>	<b>27 825</b>
Instruments dérivés	8	19	176		203
Actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers	12	15	49	58	134
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 152	7	1		1 160
Prêts et créances sur la clientèle	7 033	8 782	10 411	102	26 328
<b>Passifs financiers</b>	<b>6 561</b>	<b>4 811</b>	<b>12 984</b>	<b>560</b>	<b>24 916</b>
Instruments dérivés	21	10	99		130
Dettes envers les établissements de crédit	1 132	1 131	964		3 227
Dettes envers la clientèle	3 777	165	644	550	5 136
Dettes représentées par un titre	1 630	3 505	11 027		16 162
Dettes subordonnées	1		250	10	261



## NOTE 18 : VENTILATION DES FLUX FUTURS CONTRACTUELS PAR ÉCHÉANCE

En millions d'euros	< à 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	Total 12/2014
<b>Passifs financiers</b>	<b>8 399</b>	<b>4 087</b>	<b>14 415</b>	<b>1 112</b>	<b>28 013</b>
Instruments dérivés	13	27	25		65
Dettes envers les établissements de crédit	848	596	1 077		2 521
Dettes envers la clientèle	5 339	394	1 015	550	7 298
Dettes représentées par un titre	1 930	2 176	11 587	519	16 212
Dettes subordonnées		250		9	259
Intérêts futurs à payer	269	644	711	34	1 658
<b>Engagements de financements et garanties donnés - clientèle</b>	<b>1 653</b>				<b>1 653</b>
<b>Total flux futurs contractuels par échéance</b>	<b>10 052</b>	<b>4 087</b>	<b>14 415</b>	<b>1 112</b>	<b>29 666</b>

En millions d'euros	< à 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	Total 12/2013
<b>Passifs financiers</b>	<b>6 592</b>	<b>5 070</b>	<b>13 915</b>	<b>603</b>	<b>26 180</b>
Instruments dérivés	23	5	42	37	107
Dettes envers les établissements de crédit	1 101	1 009	964		3 074
Dettes envers la clientèle	3 774	165	644	550	5 133
Dettes représentées par un titre	1 439	3 386	11 021		15 846
Dettes subordonnées			250	9	259
Intérêts futurs à payer	255	505	994	7	1 761
<b>Engagements de financements et garanties donnés - clientèle</b>	<b>1 576</b>				<b>1 576</b>
<b>Total flux futurs contractuels par échéance</b>	<b>8 168</b>	<b>5 070</b>	<b>13 915</b>	<b>603</b>	<b>27 756</b>

La somme des flux futurs contractuels n'est pas égale aux valeurs bilancielle notamment en raison de la prise en comptes des intérêts futurs contractuels et des coupons de *swaps* non actualisés.

Pour les dérivés passifs, les flux contractuels correspondent aux montants à décaisser.

Pour les autres passifs financiers non dérivés, les flux contractuels correspondent au remboursement du nominal et au paiement des intérêts.

Pour les instruments financiers à taux variable, les intérêts ont été estimés sur la base du taux d'intérêt en vigueur au 31 décembre.



## ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### NOTE 19 : JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS (EN APPLICATION D'IFRS 7 ET D'IFRS 13) ET DÉCOMPOSITION PAR NIVEAU DES ACTIFS ET DES PASSIFS À LA JUSTE VALEUR

En millions d'euros 12/2014	Valeur Comptable	Fair Value				Écart <sup>(*)</sup>
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	JV <sup>(*)</sup>	
<b>Actifs financiers</b>	<b>30 201</b>	<b>743</b>	<b>1 048</b>	<b>28 541</b>	<b>30 332</b>	<b>131</b>
Instruments dérivés	298		298		298	
Actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers	756	743		13	756	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	750		750		750	
Prêts et créances sur la clientèle	28 397			28 528	28 528	131
<b>Passifs financiers</b>	<b>26 941</b>	<b>10</b>	<b>27 256</b>		<b>27 266</b>	<b>(325)</b>
Instruments dérivés	89		89		89	
Dettes envers les établissements de crédit	2 660		2 688		2 688	(28)
Dettes envers la clientèle	7 304		7 304		7 304	
Dettes représentées par un titre	16 627		16 924		16 924	(297)
Dettes subordonnées	261	10	251		261	

<sup>(\*) JV : Juste valeur - Écart : Gains ou pertes latents</sup>

Les actifs financiers disponibles à la vente classés en niveau 3 correspondent à des titres de participation de sociétés non consolidées.

La baisse de - 44 M€ par rapport à décembre 2013 s'explique pour l'essentiel par la consolidation de RN SF BV en mai 2014, ce qui justifie l'essentiel de la variation du poste : « Participations dans les entreprises associées et coentreprises ».

En millions d'euros 12/2013	Valeur Comptable	Fair Value				Écart <sup>(*)</sup>
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	JV <sup>(*)</sup>	
<b>Actifs financiers</b>	<b>27 825</b>	<b>77</b>	<b>1 363</b>	<b>26 481</b>	<b>27 921</b>	<b>96</b>
Instruments dérivés	203		203		203	
Actifs financiers disponibles à la vente et autres	134	77		57	134	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 160		1 160		1 160	
Prêts et créances sur la clientèle	26 328			26 424	26 424	96
<b>Passifs financiers</b>	<b>24 916</b>	<b>10</b>	<b>25 269</b>		<b>25 279</b>	<b>(363)</b>
Instruments dérivés	130		130		130	
Dettes envers les établissements de crédit	3 227		3 268		3 268	(41)
Dettes envers la clientèle	5 136		5 136		5 136	
Dettes représentées par un titre	16 162		16 484		16 484	(322)
Dettes subordonnées	261	10	251		261	

<sup>(\*) JV : Juste valeur - Écart : Gains ou pertes latents</sup>

La hiérarchie à 3 niveaux des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan, telle que demandée par la norme IFRS 7 est la suivante :

- **Niveau 1** : évaluations basées sur des prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments financiers identiques.
- **Niveau 2** : évaluations basées sur des prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments financiers similaires ou évaluations pour lesquelles toutes les données significatives sont basées sur des données de marché observables.

- **Niveau 3** : techniques d'évaluation pour lesquelles des données significatives ne sont pas basées sur des données de marché observables.

Les justes valeurs estimées ont été déterminées en utilisant les informations disponibles sur les marchés et les méthodes d'évaluation appropriées selon les types d'instruments.

Toutefois, les méthodes et hypothèses retenues sont par nature théoriques, et une part importante de jugement intervient dans l'interprétation des données du marché. L'utilisation

d'hypothèses différentes et/ou de méthodes d'évaluation différentes pourrait avoir un effet significatif sur les valeurs estimées.

Les justes valeurs ont été déterminées sur la base des informations disponibles à la date de clôture de chaque exercice, et ne prennent donc pas en compte l'effet des variations ultérieures.

En règle générale, quand l'instrument financier est coté sur un marché actif et liquide, le dernier cours coté est utilisé pour calculer la valeur de marché. Pour les instruments non cotés, la valeur de marché est déterminée à partir de modèles de valorisation reconnus qui utilisent des paramètres de marché observables. Si RCI Banque ne dispose pas des outils de valorisation, notamment pour les produits complexes, les valorisations sont obtenues auprès d'établissements financiers de premier plan.

Les principales hypothèses et méthodes d'évaluation retenues sont :

- **Actifs financiers**

Les prêts à taux fixe ont été estimés en actualisant les flux futurs aux taux proposés par RCI Banque au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2014 pour des prêts de conditions et échéances similaires.

Les titres en niveau 3 correspondent aux titres de participations non consolidés pour lesquels il n'existe pas de cotation.

- **Prêts et créances à la clientèle**

Les créances de financement des ventes ont été estimées en actualisant les flux futurs au taux auquel des prêts similaires (conditions, échéance et qualité du débiteur) seraient accordés au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2014.

Les créances à la clientèle qui ont une durée de vie inférieure à un an ne sont pas actualisées, leur juste valeur ne présentant pas d'écart significatif avec la valeur nette comptable.

- **Passifs financiers**

La juste valeur des passifs financiers a été déterminée par l'actualisation des flux futurs aux taux proposés à RCI Banque au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2014 pour des emprunts de conditions et échéances similaires. Les flux prévisionnels sont donc actualisés selon une courbe de taux zéro-coupon, incluant le *spread* de RCI Banque des émissions sur le marché secondaire contre 3 mois.

## NOTE 20 : ACCORDS DE COMPENSATION ET AUTRES ENGAGEMENTS SIMILAIRES

### Convention cadre relative aux opérations sur instruments financiers à terme et accords similaires

Le groupe RCI Banque négocie ses contrats d'instruments dérivés à terme sous les conventions-cadre de l'*International Swaps and Derivatives Association* (ISDA) et de la FBF (Fédération Bancaire Française).

La survenance d'un cas de défaut donne à la partie non défaillante le droit de suspendre l'exécution de ses obligations de paiement et au paiement ou à la réception d'un solde de résiliation pour l'ensemble des transactions résiliées.

Les conventions-cadre ISDA et FBF ne répondent pas aux critères de compensation dans les états financiers. Le groupe RCI Banque ne dispose actuellement d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés uniquement en cas de défaut ou d'événement de crédit.

**Tableau de synthèse des compensations des actifs et passifs financiers**

ACTIF En millions d'euros 31/12/2014	Valeur Brute comptable (avant compensation)	Montants bruts compensés	Montant net au bilan	Montants non compensés			Exposition nette
				Instruments financiers au passif	Garantie au Passif	Garantie hors bilan	
Dérivés	298		298	66			233
Créances de financement réseau <sup>(1)</sup>	1 121		1 121		724		397
<b>Total</b>	<b>1 419</b>		<b>1 419</b>	<b>66</b>	<b>724</b>		<b>630</b>

PASSIF En millions d'euros 31/12/2014	Valeur Brute comptable (avant compensation)	Montants bruts compensés	Montant net au bilan	Montants non compensés			Exposition nette
				Instruments financiers au passif	Garantie au Passif	Garantie hors bilan	
Dérivés	89		89	66			23
<b>Total</b>	<b>89</b>		<b>89</b>	<b>66</b>			<b>23</b>

<sup>(1)</sup> La valeur brute comptable des créances de financement réseau correspondent pour 521 M€ à celles du Renault Retail Group, dont les expositions sont couvertes à hauteur de 550 M€ par un gage espèces accordé par le constructeur Renault (cf. note 11.3) et pour 600 M€ aux concessionnaires financés par Companhia de Credito, Financiamento e Investimento RCI Brasil, dont les expositions sont couvertes à hauteur de 205 M€ par nantissement des lettras de cambio souscrites par les concessionnaires.



## ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

ACTIF En millions d'euros 31/12/2013	Valeur Brute comptable (avant compensation)	Montants bruts compensés	Montant net au bilan	Montants non compensés			Exposition nette
				Instruments financiers au passif	Garantie au Passif	Garantie hors bilan	
Dérivés	203		203	81			122
Créances de financement réseau <sup>(1)</sup>	1 232		1 232		669		563
<b>Total</b>	<b>1 435</b>		<b>1 435</b>	<b>81</b>	<b>669</b>		<b>685</b>

PASSIF En millions d'euros 31/12/2013	Valeur Brute comptable (avant compensation)	Montants bruts compensés	Montant net au bilan	Montants non compensés			Exposition nette
				Instruments financiers au passif	Garantie au Passif	Garantie hors bilan	
Dérivés	130		130	81			49
<b>Total</b>	<b>130</b>		<b>130</b>	<b>81</b>			<b>49</b>

<sup>(1)</sup> La valeur brute comptable des créances de financement réseau correspond pour 423 M€ à celles du Renault Retail Group, dont les expositions sont couvertes à hauteur de 550 M€ par un gage espèces accordé par le constructeur Renault (cf. note 11.3) et pour 809 M€ aux concessionnaires hors groupe financés par Companhia de Credito, Financiamento e Investimento RCI Brasil, dont les expositions sont couvertes à hauteur de 246 M€ par nantissement des lettras de cambio souscrites par les concessionnaires.

### NOTE 21 : ENGAGEMENTS DONNÉS

En millions d'euros	12-2014	12-2013
<b>Engagements de financement</b>	<b>1 645</b>	<b>1 486</b>
Engagements en faveur de la clientèle	1 645	1 486
<b>Engagements de garantie</b>	<b>64</b>	<b>157</b>
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	34	67
Engagements d'ordre de la clientèle	30	90
<b>Total des engagements donnés (*)</b>	<b>1 709</b>	<b>1 643</b>

<sup>(\*) Dont entreprises liées</sup> 11 12

### NOTE 22 : ENGAGEMENTS REÇUS

En millions d'euros	12-2014	12-2013
<b>Engagements de financement</b>	<b>4 812</b>	<b>4 669</b>
Engagements reçus d'établissements de crédit	4 812	4 668
Engagements reçus de la clientèle		1
<b>Engagements de garantie</b>	<b>8 051</b>	<b>8 192</b>
Engagements reçus d'établissements de crédit	146	212
Engagements reçus de la clientèle	4 676	4 788
Engagements de reprise reçus	3 229	3 192
<b>Total des engagements reçus (*)</b>	<b>12 863</b>	<b>12 861</b>

<sup>(\*) Dont entreprises liées</sup> 2 476 2 103

RCI Banque dispose au 31 décembre 2014 de 4 803 M€ de lignes de sécurité confirmées non utilisées, d'une diversification importante de ses programmes d'émissions court et moyen termes et de 1 874 M€ de titres de créances éligibles et mobilisables auprès de la Banque Centrale Européenne (après prise en compte des décotes, hors titres et créances mobilisées à la date de clôture).

#### Garanties et collatéraux

Les garanties ou collatéraux permettent de se prémunir partiellement ou en totalité contre le risque de pertes dû à l'insolvabilité du débiteur (hypothèques, nantissements, lettres d'intention, garanties bancaires à la première demande pour l'octroi de prêts aux concessionnaires et à la clientèle particulière dans certains cas). Les garants font l'objet d'une notation interne ou externe actualisée au moins annuellement.

Dans le but de réduire sa prise de risques, le groupe RCI Banque mène donc une gestion active et rigoureuse de ses suretés notamment en les diversifiant : assurance-crédit, garanties personnelles et autres.

## NOTE 23 : EXPOSITION AU RISQUE DE CHANGE

En millions d'euros 12/2014	Bilan		Hors Bilan		Position Nette		
	Position longue	Position courte	Position longue	Position courte	Total	Dt Monétaire	Dt Structurelle
Position en USD	1 006			(1 006)			
Position en GBP		(898)	1 027		129		129
Position en CHF		(115)	118		3		3
Position en CZK		(12)	30		18		18
Position en ARS	14				14		14
Position en BRL	121				121		121
Position en PLN		(190)	203		13		13
Position en HUF	6				6		6
Position en KRW	162				162		162
Position en MAD	26				26		26
Position en DKK		(71)	71				
Position en TRY	17				17		17
Position en SEK		(40)	40				
Position en NOK	55			(55)			
Position en AUD	125			(125)			
Position en RUB		(45)	45				
Position en SGD	30			(30)			
<b>Expositions totales</b>	<b>1 562</b>	<b>(1 371)</b>	<b>1 534</b>	<b>(1 216)</b>	<b>509</b>		<b>509</b>

En millions d'euros 12/2013	Bilan		Hors Bilan		Position Nette		
	Position longue	Position courte	Position longue	Position courte	Total	Dt Monétaire	Dt Structurelle
Position en USD	1 419			(1 419)			
Position en GBP		(875)	995		120		120
Position en CHF		(7)	10		3		3
Position en CZK	12		6		18		18
Position en ARS	15				15		15
Position en BRL	120				120		120
Position en PLN		(81)	94		13		13
Position en HUF	6				6		6
Position en KRW	148				148		148
Position en MAD	26				26		26
Position en DKK		(44)	44				
Position en TRY	16				16		16
Position en SEK		(23)	23				
Position en NOK	60			(60)			
Position en AUD	120			(120)			
Position en SGD	28			(28)			
<b>Expositions totales</b>	<b>1 970</b>	<b>(1 030)</b>	<b>1 172</b>	<b>(1 627)</b>	<b>485</b>		<b>485</b>

La position de change structurelle correspond à la valeur des titres de participations en devises détenus par RCI Banque SA. La position de change monétaire consolidée s'est maintenue

tout l'exercice en dessous de la limite imposée par le Groupe Renault de 11 M€. Par conséquent, la sensibilité du résultat à une variation des taux de change n'est pas significative.

**NOTE 24 : INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS**

En millions d'euros	12-2014	12-2013
<b>Intérêts et produits assimilés</b>	<b>2 252</b>	<b>2 228</b>
Opérations avec les établissements de crédit	27	20
Opérations avec la clientèle	1 630	1 563
Opérations de location financière	496	535
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	98	109
Intérêts courus et échus des instruments financiers disponibles à la vente	1	1
<b>Étalement des rémunérations versées aux apporteurs d'affaires</b>	<b>(338)</b>	<b>(303)</b>
Opérations avec la clientèle	(271)	(231)
Opérations de location financière	(67)	(72)
<b>Total des intérêts et produits assimilés (*)</b>	<b>1 914</b>	<b>1 925</b>

(\*) Dont entreprises liées 560 538

La titrisation des créances n'ayant pas fait l'objet d'une déconsolidation, les intérêts relatifs aux créances cédées au travers de ces opérations figurent toujours en intérêts et produits sur opérations avec la clientèle.

**NOTE 25 : INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES**

En millions d'euros	12-2014	12-2013
Opérations avec les établissements de crédit	(224)	(281)
Opérations avec la clientèle	(103)	(70)
Opérations de location financière	(1)	(1)
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(15)	(37)
Charges sur dettes représentées par un titre	(598)	(587)
Autres intérêts et charges assimilés	(21)	(25)
<b>Total des intérêts et charges assimilés (*)</b>	<b>(962)</b>	<b>(1 001)</b>

(\*) Dont entreprises liées (33) (35)

**NOTE 26 : GAINS (PERTES) NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT**

En millions d'euros	12-2014	12-2013
<b>Gains (Pertes) nets sur instruments financiers</b>	<b>(4)</b>	
Gains et pertes nets sur opérations de change	(38)	(20)
Gains et pertes nets sur actifs financiers non dérivés de transaction	1	
Gains et pertes nets sur les instruments dérivés classés en opé. de transaction	28	18
Gains et pertes nets sur titres participatifs évalués à la juste valeur	(1)	(1)
Couvertures de juste valeur: variation instruments de couverture	115	(202)
Couvertures de juste valeur: variation éléments couverts	(109)	205
<b>Total des gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur</b>	<b>(4)</b>	<b>0</b>

Les gains (ou pertes) nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat intègrent l'ajustement au titre du risque de crédit de - 3,3 M€ au 31 décembre 2014 se décomposant en un produit de + 0,2 M€ au titre de la DVA et une charge de - 3,5 M€ au titre de la CVA.

**NOTE 27 : GAINS (PERTES) NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS**

En millions d'euros	12-2014	12-2013
<b>Autres actifs financiers</b>	<b>2</b>	<b>3</b>
Dividendes reçus des titres de participation non consolidés	3	3
Variation des provisions pour dépréciation	(1)	
<b>Écart de première consolidation</b>		<b>13</b>
Écart de première consolidation		13
<b>Total gains (pertes) nets actifs financiers disponibles à la vente et autres (*)</b>	<b>2</b>	<b>16</b>

(\*) Dont entreprises liées (1)

L'écart de première consolidation était de 13 M€ au 31 décembre 2013, dont 12 M€ suite à l'entrée de OOO RN Finance RUS (Russie) dans le périmètre de consolidation.

## NOTE 28 : PRODUITS (CHARGES) NETS DES AUTRES ACTIVITÉS

En millions d'euros	12-2014	12-2013
<b>Autres produits d'exploitation bancaire</b>	<b>791</b>	<b>700</b>
Prestations accessoires aux contrats de financement	300	296
Produits des activités de services	339	288
Produits liés aux fins de contrats de location non-douteux	62	54
<i>dont reprise de dépréciation des valeurs résiduelles</i>	3	5
Opérations de location opérationnelle	44	33
Autres produits d'exploitation bancaire	46	29
<i>dont reprise de provisions pour risques bancaires</i>	18	4
<b>Autres charges d'exploitation bancaire</b>	<b>(558)</b>	<b>(450)</b>
Coûts des prestations accessoires aux contrats de financement	(134)	(141)
Coûts des activités de services	(167)	(144)
Charges liées aux fins de contrats de location non-douteux	(53)	(46)
<i>dont dotation de dépréciation des valeurs résiduelles</i>	(3)	(2)
Coûts de distribution non assimilables à des intérêts	(84)	(74)
Opérations de location opérationnelle	(26)	(21)
Autres charges d'exploitation bancaire	(94)	(24)
<i>dont dotation aux provisions pour risques bancaires</i>	(13)	(3)
<b>Autres produits et charges d'exploitation non bancaire</b>	<b>16</b>	<b>22</b>
Autres produits d'exploitation non bancaire	32	34
Autres charges d'exploitation non bancaire	(16)	(12)
<b>Total des produits et charges nets des autres activités <sup>(1)</sup></b>	<b>249</b>	<b>272</b>
<i>(1) Dont entreprises liées</i>	(8)	(8)

Les prestations et les coûts des prestations accessoires aux contrats de financement ainsi que les produits et les coûts des activités de services se rapportent principalement à des prestations d'assurance et d'entretien.

Les produits et les coûts des activités de services comprennent les produits et les charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis par les captives d'assurance du groupe.

Les autres charges d'exploitation bancaires comprennent notamment 52 M€ suite à la décision de la Cour Suprême allemande jugeant les frais de dossiers abusifs (avec rétroactivité depuis 2004).

## Produits nets de l'activité d'assurance

En millions d'euros	12-2014	12-2013
Primes brutes émises	197	158
Variation des provisions techniques	(42)	(31)
Sinistres payés	(18)	(14)
Autres charges des prestations des contrats	(2)	(1)
Sinistres mis à la charge des réassureurs	7	6
Charges et produits nets de cessions en réassurance	(10)	(9)
<b>Total des produits nets de l'activité d'assurance</b>	<b>132</b>	<b>109</b>

## NOTE 29 : CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION ET DES EFFECTIFS

En millions d'euros	12-2014	12-2013
<b>Frais de personnel</b>	<b>(221)</b>	<b>(218)</b>
Rémunération du personnel	(149)	(145)
Charges de retraites et assimilées	(14)	(15)
Autres charges sociales	(49)	(48)
Autres charges de personnel	(9)	(10)
<b>Autres frais administratifs</b>	<b>(196)</b>	<b>(158)</b>
Impôts et taxes hors IS	(24)	(26)
Loyers	(11)	(14)
Autres frais administratifs	(161)	(118)
<b>Total des charges générales d'exploitation (*)</b>	<b>(417)</b>	<b>(376)</b>
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	(3)	(4)

Effectif moyen en nombre	12-2014	12-2013
Financements et services en France	1 305	1 321
Financements et services à l'étranger	1 545	1 523
	<b>2 850</b>	<b>2 844</b>

Les autres charges de personnel comprennent les flux relatifs aux provisions pour restructuration et pour risques liés au personnel.

Conformément aux normes IFRS applicables à RCI Banque, la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) est classée en « Impôts et taxes hors IS ».

Les autres frais administratifs comprennent notamment un paiement de 17 M€ suite à un redressement fiscal sur la TVA de la succursale allemande (RCI Banque S.A. Niederlassung Deutschland).





## ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### NOTE 30 : COÛT DU RISQUE PAR CATÉGORIE DE CLIENTÈLE

En millions d'euros	12-2014	12-2013
<b>Coût du risque sur financement Clientèle</b>	<b>(94)</b>	<b>(81)</b>
Dotations pour dépréciation	(235)	(193)
Reprises de dépréciation	274	245
Pertes sur créances irrécouvrables	(157)	(150)
Récupérations sur créances amorties	24	17
<b>Coût du risque sur financement des Réseaux</b>	<b>(13)</b>	<b>(17)</b>
Dotations pour dépréciation	(92)	(118)
Reprises de dépréciation	91	119
Pertes sur créances irrécouvrables	(13)	(20)
Récupérations sur créances amorties	1	2
<b>Coût du risque sur autres activités</b>	<b>(2)</b>	<b>(4)</b>
Variation de la provision pour risques pays		(3)
Variation des dépréciations des autres créances	(2)	(1)
<b>Total du coût du risque</b>	<b>(109)</b>	<b>(102)</b>

Ce poste comprend le montant net des dotations (reprises) pour dépréciation, les pertes sur créances irrécouvrables, ainsi que les récupérations sur créances amorties.

### NOTE 31 : IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

En millions d'euros	12-2014	12-2013
<b>Impôts exigibles</b>	<b>(228)</b>	<b>(218)</b>
Impôts courants sur les bénéfices	(228)	(218)
<b>Impôts différés</b>	<b>10</b>	<b>(20)</b>
Impôts différés	10	(20)
<b>Total de la charge d'impôts sur les bénéfices</b>	<b>(218)</b>	<b>(238)</b>

La charge d'impôt courant est égale aux montants d'impôts sur les bénéfices dus aux administrations fiscales au titre de l'exercice, en fonction des règles et des taux d'imposition en vigueur dans les différents pays.

#### Impôts différés constatés sur les autres éléments du résultat global

En millions d'euros	Var. 2014 des capitaux propres			Var. 2013 des capitaux propres		
	Avant IS	IS	Net	Avant IS	IS	Net
Opérations de couverture de flux de trésorerie	(1)		(1)	34	(13)	21
Écarts actuariels sur engagements de retraite	(7)	2	(5)	3	(1)	2
Différences de conversion	16		16	(82)		(82)

### NOTE 32 : ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement postérieur à la clôture et susceptible d'avoir une incidence significative sur les comptes du 31 décembre 2014 n'est intervenu entre la date de clôture et le 4 février 2015, date à laquelle le Conseil a arrêté les comptes.

Certaines différences entre les résultats fiscaux des sociétés et les résultats inclus en consolidation donnent lieu à la constatation d'impôts différés. Ces différences résultent principalement des règles retenues pour la comptabilisation des opérations de crédit-bail et de location longue durée, et des dépréciations des créances douteuses.

#### Ventilation du solde net bilantiel des impôts différés

En millions d'euros	12-2014	12-2013
ID sur dépréciations	56	66
ID sur provisions et autres charges déductibles lors de leur paiement	14	15
ID sur déficits reportables	78	85
ID sur autres actifs et passifs	24	(21)
ID sur opérations de location	(399)	(382)
ID sur immobilisations	(1)	
Provisions sur impôts différés actif	(6)	(6)
<b>Total des impôts différés nets au bilan</b>	<b>(234)</b>	<b>(243)</b>

#### Rapprochement entre la charge réelle d'impôts comptabilisée et la charge théorique

En %	12-2014	12-2013
<b>Taux d'impôt sur les bénéfices en vigueur en France</b>	<b>38,00%</b>	<b>38,00%</b>
Différentiel de taux d'imposition des entités françaises	0,53%	1,69%
Différentiel de taux d'imposition des entités étrangères	-7,87%	-9,38%
Variation des provisions sur impôts différés actifs et pertes sur déficits fiscaux	-0,02%	0,01%
Effet des entreprises associées et des coentreprises	0,33%	-0,73%
Autres impacts	2,27%	2,45%
<b>Taux effectif d'impôt</b>	<b>33,24%</b>	<b>32,04%</b>

Les entités françaises Diac S.A. et Diac Location S.A. sont soumises à la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés dont le taux en vigueur est de 10,7 %, ce qui porte leur taux d'imposition sur les bénéfices à 38 %.

## 8. FILIALES ET SUCCURSALES DU GROUPE

### A) LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES ET DES SUCCURSALES À L'ÉTRANGER

	Pays	Participation directe de RCI Banque	Participation indirecte de RCI Banque		Pourcentage d'intérêt	
			%	Détenue par	2014	2013
<b>SOCIÉTÉ-MÈRE: RCI Banque S.A.</b>						
<b>Succursales de RCI Banque</b>						
RCI Banque S.A. Niederlassung Deutschland	Allemagne					
RCI Banque Sucursal Argentina	Argentine					
RCI Banque SA Niederlassung Osterreich	Autriche					
RCI Banque S.A. Sucursal en España	Espagne					
RCI Banque Sucursal Portugal	Portugal					
RCI Banque S.A. Bancna Podruznicna Ljubljana	Slovénie					
RCI Banque Succursale Italiana	Italie					
RCI Banque Branch Ireland	Irlande					
Renault Finance Nordic, Bankfilial till RCI Banque S.A. Frankrike	Suède					
RCI Banque Spółka Akcyjna Oddział w Polsce <sup>(*)</sup>	Pologne					
<b>SOCIÉTÉS INTEGRÉES GLOBALEMENT</b>						
RCI Versicherungs Service GmbH	Allemagne	100				100
Rombo Compania Financiera S.A.	Argentine	60				60
Courtage S.A.	Argentine	95				95
RCI Financial Services SA	Belgique	100				100
AUTOFIN	Belgique	100				100
Administradora De Consorcio RCI Brasil Ltda.	Brésil	99,92	-			99,92
Companhia de Arrendamento Mercantil RCI Brasil	Brésil	-	100	Companhia de Credito, Financiamento e Investimento RCI Brasil		60,11
Companhia de Credito, Financiamento e Investimento RCI Brasil	Brésil	60,11				60,11
Corretora de Seguros RCI Brasil S.A.	Brésil	100				100
RCI Financial Services Korea Co, Ltd	Corée du sud	100				100
Overlease S.A.	Espagne	100				100
Diac S.A.	France	100				100
Diac Location S.A.	France	-	100	Diac S.A.		100
RCI ZRT	Hongrie	100				100
ES Mobility SRL	Italie	100				100
RCI Services Ltd	Malte	100				100
RCI Insurance Ltd	Malte		100	RCI Services Ltd		100
RCI Life Ltd	Malte		100	RCI Services Ltd		100
RCI Finance Maroc	Maroc	100				100
RDFM <sup>(**)</sup>	Maroc		100	RCI Finance Maroc		100
RCI Financial Services B.V.	Pays-Bas	100				100
RCI Leasing Polska	Pologne	100				100
RCI GEST - Instituição Financeira de Crédito, SA	Portugal	100				100



## ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

	Pays	Participation directe de RCI Banque	Participation indirecte de RCI Banque		Pourcentage d'intérêt	
			%	Détenue par	2014	2013
RCI GEST SEGUROS – Mediadores de Seguros, Lda	Portugal	-	100	RCI GEST - Instituição Financeira de Crédito, SA Crédito, SA	100	100
RCI Finance CZ s.r.o.	R. Tchèque	100			100	100
RCI Financial Services s.r.o.	R. Tchèque	50			50	50
RCI Finantare Romania	Roumanie	100			100	100
RCI Broker De Asigurare S.R.L.	Roumanie		100	RCI Finantare Romania	100	100
RCI Leasing Romania IFN S.A.	Roumanie	100			100	100
RCI Financial Services Ltd	Royaume-Uni	100			100	100
OOO RN FINANCE RUS (**)	Russie	100			100	100
RCI Finance S.A.	Suisse	100			100	100
<b>SPV</b>						
CARS Alliance Auto Loans Germany Master (*)	Allemagne		(cf. note 12)	RCI Banque Niederlassung Deutschland		
FCT Cars Alliance Auto Loans Germany V2013-1 (**)	Allemagne		(cf. note 12)	RCI Banque Niederlassung Deutschland		
FCT Cars Alliance Auto Leases Germany	Allemagne			RCI Banque Niederlassung Deutschland		
Cars Alliance DFP Germany 2014 (*)	Allemagne			RCI Banque Niederlassung Deutschland		
FCT CARS Alliance Auto Loans France V 2014-1 (*)	France		(cf. note 12)	Diac S.A.		
FCT Cars Alliance DFP France (**)	France		(cf. note 12)	Diac S.A.		
CARS Alliance Auto Loans France FCT Master	France		(cf. note 12)	Diac S.A.		
CARS Alliance Auto Loans France F 2012-1	France		(cf. note 12)	Diac S.A.		
CARS Alliance Auto Loans France V 2012-1	France		(cf. note 12)	Diac S.A.		
Cars Alliance Warehouse Italy SRL	Italie		(cf. note 12)	RCI Banque Succursale Italiana		
Cars Alliance Funding Italy SRL	Italie			RCI Banque Succursale Italiana		
SPV Cars Alliance Auto Loans UK	Royaume-Uni			RCI Financial Services Ltd		
<b>SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE</b>						
RN SF B.V. (*)	Pays-Bas	50			50	
BARN B.V. (*)	Pays-Bas		60	RN SF B.V.*	30	
RN Bank (*)	Russie		100	BARN B.V.*	30	
Orfin Finansman Anonim Sirketi (**)	Turquie	50			50	50
Renault Crédit Car	Belgique		50,1	AUTOFIN	50,1	50,1

(\*) Entités entrées dans le périmètre en 2014 - (\*\*) Entités entrées dans le périmètre en 2013

## B) INFORMATIONS SUR LES IMPLANTATIONS ET ACTIVITÉS

Pays	Nom des implantations	Nature d'activité	Effectifs <sup>(1)</sup>	Produit net bancaire	Bénéfice ou perte avant impôt	Montant des impôts sur les bénéfices	Subventions publiques reçues
Allemagne	RCI Banque S.A. Niederlassung Deutschland	Financement	322	91	33	(9)	
	RCI Versicherungs Service GmbH	Service					
Argentine	RCI Banque Sucursal Argentina	Financement	38	56	46	(16)	
	Rombo Compania Financiera S.A.	Financement					
	Courtage S.A.	Service					
Autriche	RCI Banque SA Niederlassung Osterreich	Financement	38	12	4	(1)	
Belgique	RCI Financial Services SA	Financement	24	10	7	(2)	
	AUTOFIN	Financement					
	Renault Credit Car	Financement					
Brésil	Administradora De Consorcio RCI Brasil Ltda.	Financement	140	163	100	(33)	
	Companhia de Arrendamento Mercantil RCI Brasil	Financement					
	Companhia de Credito, Financiamento e Investimento RCI Brasil	Financement					
	Corretora de Seguros RCI Brasil S.A.	Service					
Corée du Sud	RCI Financial Service Korea Co, Ltd	Financement	84	53	41	(9)	
Espagne	RCI Banque S.A. Sucursal en Espana	Financement	159	71	45	(11)	
	Overlease S.A.	Financement					
France	RCI BANQUE SA	Financement	1 236	399	179	(78)	
	Diac Location S.A.	Financement					
	DIAC S.A.	Financement					
Hongrie	RCI ZRT	Financement	5	1	(4)	1	
Irlande	RCI Banque branch Ireland	Financement	19	4	1	(0)	
Italie	RCI Banque Succursale italiana	Financement	184	71	24	(23)	
	ES MOBILITY SRL	Financement					
Malte	RCI SERVICES LTD	Holding	12	74	71	(4)	
	RCI Insurance Ltd	Service					
	RCI Life Ltd	Service					
Maroc	RCI Finance Maroc	Financement	27	18	7	(3)	
	RDFM	Service					
Pays-Bas	RCI Financial Services B.V.	Financement	36	12	3	(1)	
Pologne	RCI Banque Spolka Akcyjna Oddzial w Polsce	Financement	51	17	13	(3)	
	RCI Leasing Polska	Financement					
Portugal	RCI Banque Sucursal Portugal	Financement	35	10	6	(2)	
	RCI GEST - Instituição Financeira de Crédito, SA	Financement					
	RCI GEST SEGUROS - Mediadores de Seguros, Lda	Service					
R. Tchèque	RCI Finance CZ s.r.o.	Financement	20	10	8	(2)	
	RCI Financial Services s.r.o.	Financement					
Roumanie	RCI Finantare Romania	Financement	63	12	9	(1)	
	RCI Broker De Asigurare S.R.L.	Service					
	RCI Leasing Romania IFN S.A.	Financement					
Royaume-Uni	RCI Financial Services Ltd	Financement	208	91	64	(15)	



## ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pays	Nom des implantations	Nature d'activité	Effectifs <sup>(1)</sup>	Produit net bancaire	Bénéfice ou perte avant impôt	Montant des impôts sur les bénéfices	Subventions publiques reçues
Russie	OOO RN FINANCE RUS	Financement	229	10	3	(2)	
	RN Bank <sup>(2)</sup>	Financement					
Slovénie	RCI Banque S.A. Bancna Podružnica Ljubljana	Financement	21	2	(1)	0	
Suède	Renault Finance Nordic, Bankfilial till RCI Banque S.A. Frankrike	Financement	13	5	3	(1)	
Suisse	RCI Finance S.A.	Financement	36	18	11	(3)	
Turquie	ORFIN Finansman Anonim Sirketi	Financement	45		1		
<b>Total</b>			<b>3 043</b>	<b>1 210</b>	<b>674</b>	<b>(218)</b>	

<sup>(1)</sup> Équivalent temps plein <sup>(2)</sup> Sous-consolidation RNSF BV-BARN BV-RN Bank

### C) FILIALES DANS LESQUELLES LES PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE SONT SIGNIFICATIVES

Le tableau ci-dessous récapitule les informations relatives aux sociétés du groupe RCI Banque ayant des intérêts minoritaires significatifs, ainsi qu'aux co-entreprises significatives, avant élimination intra-groupe :

En millions d'euros - 31/12/2014 - Avant élimination des opérations intra groupe	Rombo Compania Financiera	Cia de Arrendamento Mercantil RCI Brasil	CFI RCI Brasil
Pays d'implantation	Argentine	Brésil	Brésil
Pourcentage d'intérêts détenu par les participations ne donnant pas le contrôle	40,00%	39,89%	39,89%
Pourcentage des droits de vote par les participations ne donnant pas le contrôle	40,00%	39,89%	39,89%
Nature	Filiale	Filiale	Filiale
Méthode de consolidation	Intégration globale	Intégration globale	Intégration globale
Résultat Net - Part des participations ne donnant pas le contrôle	8	10	15
Capitaux propres - Part des participations ne donnant pas le contrôle			
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle (actionnaires minoritaires)			13
Prêts et créances aux établissements de crédit	13	10	96
Encours nets de crédit et de location financière	198	315	2 355
Autres Actifs	2	18	237
<b>Total Actif</b>	<b>213</b>	<b>343</b>	<b>2 688</b>
Dettes sur établissement de crédit & clientèle et dettes représentées par un titre	135	36	2 297
Autres Passifs	14	64	61
Situation nette	64	244	330
<b>Total Passif</b>	<b>213</b>	<b>343</b>	<b>2 688</b>
Produit Net Bancaire	39	50	105
Résultat net	20	25	37
Autres éléments du résultat global			10
<b>Résultat global</b>	<b>20</b>	<b>25</b>	<b>47</b>
Flux de trésorerie des opérations d' exploitation	(11)	(7)	36
Flux de trésorerie liés aux financements			32
Flux de trésorerie liés aux investissements			1
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>(11)</b>	<b>(7)</b>	<b>68</b>

Les pourcentages de droits de vote sont identiques.

Le montant de la dette au titre des *puts* sur minoritaires pour ces deux entités brésiliennes, CAM RCI Brasil et CFI RCI Brasil est classé en « Autres dettes » pour un montant de 175 M€ au 31 décembre 2014 et 179 M€ au 31 décembre 2013.

Le montant de la dette au titre des *puts* sur minoritaires pour ROMBO Compania Financiera est classé en « Autres dettes » pour un montant de 28 M€ au 31 décembre 2014 et 25 M€ au 31 décembre 2013.

En millions d'euros - 31/12/2013 - Avant élimination des opérations intra groupe	Rombo Compania Financiera	Cia de Arrendamento Mercantil RCI Brasil	CFI RCI Brasil
Pays d'implantation	Argentine	Brésil	Brésil
Pourcentage d'intérêts détenu par les participations ne donnant pas le contrôle	40,00%	39,89%	39,89%
Pourcentage des droits de vote par les participations ne donnant pas le contrôle	40,00%	39,89%	39,89%
Nature	Filiale	Filiale	Filiale
Méthode de consolidation	Intégration globale	Intégration globale	Intégration globale
Résultat Net - Part des participations ne donnant pas le contrôle	8	11	17
Capitaux propres - Part des participations ne donnant pas le contrôle	0	0	0
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle (actionnaires minoritaires)	0	0	11
Prêts et créances aux établissements de crédit	4	3	170
Encours nets de crédit et de location financière	325	394	2 307
Autres Actifs	2	13	217
<b>Total Actif</b>	<b>331</b>	<b>410</b>	<b>2 693</b>
Dettes sur établissement de crédit & clientèle et dettes représentées par un titre	266	139	2 322
Autres Passifs	14	54	53
Situation nette	51	217	318
<b>Total Passif</b>	<b>331</b>	<b>410</b>	<b>2 693</b>
Produit Net Bancaire	41	54	103
Résultat net	20	28	41
Autres éléments du résultat global	1		6
<b>Résultat global</b>	<b>21</b>	<b>28</b>	<b>47</b>
Flux de trésorerie des opérations d'exploitation	1	(2)	(102)
Flux de trésorerie liés aux financements			27
Flux de trésorerie liés aux investissements			
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>1</b>	<b>(2)</b>	<b>(75)</b>



## ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### D) ENTREPRISES ASSOCIÉES ET CO-ENTREPRISES SIGNIFICATIVES

En millions d'euros - 31/12/2014	RN Bank	Orfin Finansman Anonim Sirketi
Pays d'implantation	Russie	Turquie
Pourcentage d'intérêts détenu	30,00 %	50,00 %
Part dans les entreprises associées et co-entreprises	30,00 %	50,00 %
Nature	Entreprise associée	Co-entreprise
Méthode de consolidation	Mise en équivalence	Mise en équivalence
Part dans le résultat des entreprises associées et co-entreprises	(6)	1
Participations dans les entreprises associées et co-entreprises	33	17
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle (actionnaires minoritaires)	0	0
Prêts et créances aux établissements de crédit	151	49
Encours nets de crédit et de location financière	354	429
Autres Actifs	28	8
<b>Total Actif</b>	<b>533</b>	<b>487</b>
Dettes sur établissement de crédit & clientèle et dettes représentées par un titre	410	446
Autres Passifs	13	6
Situation nette	110	34
<b>Total Passif</b>	<b>533</b>	<b>487</b>
Produit Net Bancaire	23	7
Résultat net	15	2
Autres éléments du résultat global		
<b>Résultat global</b>	<b>15</b>	<b>2</b>
Flux de trésorerie des opérations d'exploitation	(15)	(8)
Flux de trésorerie liés aux financements		
Flux de trésorerie liés aux investissements		
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>(15)</b>	<b>(8)</b>



En millions d'euros - 31/12/2013	RN Bank	Orfin Finansman Anonim Sirketi
Pays d'implantation	Russie	Turquie
Pourcentage d'intérêts détenu	30,00%	50,00%
Part dans les entreprises associées et co-entreprises	30,00%	50,00%
Nature	Entreprise associée	Co-entreprise
Méthode de consolidation	Non consolidée	Mise en équivalence
Part dans le résultat des entreprises associées et co-entreprises		
Participations dans les entreprises associées et co-entreprises		
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle (actionnaires minoritaires)	0	0
Prêts et créances aux établissements de crédit		31
Encours nets de crédit et de location financière		269
Autres Actifs		5
<b>Total Actif</b>		<b>304</b>
Dettes sur établissement de crédit & clientèle et dettes représentées par un titre		267
Autres Passifs		5
Situation nette		32
<b>Total Passif</b>		<b>304</b>
Produit Net Bancaire		7
Résultat net		2
Autres éléments du résultat global		
<b>Résultat global</b>		<b>2</b>
Flux de trésorerie des opérations d'exploitation		
Flux de trésorerie liés aux financements		
Flux de trésorerie liés aux investissements		
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>		

## E) RESTRICTIONS IMPORTANTES

Le groupe n'a pas de restrictions importantes sur sa capacité à accéder ou utiliser ses actifs et régler ses passifs autres que celles résultant du cadre réglementaire dans lequel les filiales opèrent. Les autorités de supervision locales peuvent exiger des filiales bancaires de garder un certain niveau de capital et de liquidités, de limiter leur exposition à d'autres parties du groupe et de se conformer à d'autres ratios.



## ANNEXE 1 : ACTIVITÉ DU GROUPE

En millions d'euros	Année	Encours nets à fin décembre <sup>(1)</sup>	Dont réseaux à fin décembre
<b>Europe</b>	<b>2 014</b>	<b>23 612</b>	<b>7 090</b>
	2013	21 395	6 475
dont Allemagne	<b>2 014</b>	<b>4 229</b>	<b>1 124</b>
	2013	3 710	992
dont Espagne	<b>2 014</b>	<b>2 016</b>	<b>476</b>
	2013	1 673	458
dont France	<b>2 014</b>	<b>9 268</b>	<b>2 893</b>
	2013	9 023	2 757
dont Italie	<b>2 014</b>	<b>2 623</b>	<b>688</b>
	2013	2 340	639
dont Royaume-Uni	<b>2 014</b>	<b>2 956</b>	<b>720</b>
	2013	2 295	568
dont Autres pays <sup>(2)</sup>	<b>2 014</b>	<b>2 519</b>	<b>1 188</b>
	2013	2 355	1 062
<b>Eurasie</b>	<b>2 014</b>	<b>87</b>	<b>3</b>
	2013	92	3
<b>Asie Pacifique - Corée du Sud</b>	<b>2 014</b>	<b>1 047</b>	<b>9</b>
	2013	954	8
<b>Amérique</b>	<b>2 014</b>	<b>2 966</b>	<b>707</b>
	2013	3 170	1 022
dont Brésil	<b>2 014</b>	<b>2 652</b>	<b>590</b>
	2013	2 660	807
dont Argentine	<b>2 014</b>	<b>315</b>	<b>117</b>
	2013	511	216
<b>Afrique - Moyen-Orient</b>	<b>2 014</b>	<b>306</b>	<b>68</b>
	2013	283	68
<b>Total groupe RCI Banque</b>	<b>2 014</b>	<b>28 017</b>	<b>7 877</b>
	2013	25 894	7 576

<sup>(1)</sup> hors opérations de location opérationnelle

<sup>(2)</sup> Belgique, Pays-Bas, Suisse, Autriche, Portugal, Pays Nordiques, Pologne, République Tchèque, Hongrie, Slovaquie, Irlande.

Les produits provenant des clients externes sont affectés aux différents pays en fonction du pays d'appartenance de chacune des entités. En effet, chaque entité n'enregistre que des produits provenant de clients résidents dans le même pays que l'entité.

## ANNEXE 2 : LES RISQUES FINANCIERS

### RCI Banque poursuit ses objectifs à travers deux stratégies principales :

- elle émet sous son nom les ressources nécessaires à la continuité de l'activité commerciale des filiales consolidées du groupe (émission de ressources interbancaires, titres de créances et obligataires, titrisations, négociation de lignes de crédit confirmées) et procède aux ajustements de trésorerie des sociétés du groupe ;
- elle gère et minimise l'exposition aux risques financiers liés à l'activité Clientèle des filiales de financement des ventes, par l'utilisation des *swaps* de taux d'intérêt et de change ainsi que d'opérations de change au comptant et à terme.

Le périmètre de la politique financière s'étend à l'ensemble des filiales financières consolidées du groupe RCI Banque, y compris les filiales dont le refinancement n'est pas centralisé.

Le refinancement des filiales situées dans un pays hors zone euro dont le risque de transfert et convertibilité est jugé matériel par RCI Banque est généralement réalisé localement afin de limiter tout risque « transfrontière ». Les procédures Groupe prévoient néanmoins la possibilité pour la centrale de refinancement d'accorder ponctuellement des financements *cross border* aux filiales situées dans ces pays pour des montants limités, ou dans le cas où une police d'assurance couvre le risque de non convertibilité et de non transfert.

Ces filiales sont également soumises aux mêmes exigences de suivi des risques financiers que les autres filiales du groupe : respect des limites de risque de taux et de change, suivi du risque de liquidité, limitation du risque de contrepartie et suivi spécifique par le biais d'un comité financier dédié et d'un *reporting ad hoc*.

Les opérations sur instruments financiers réalisées par le holding RCI Banque sont, pour l'essentiel, liées à sa fonction de centrale de refinancement du groupe RCI Banque.

### L'ORGANISATION DU CONTRÔLE DES RISQUES DE MARCHÉ

Le dispositif spécifique de contrôle des risques de marché s'inscrit dans le cadre du dispositif global de contrôle interne du groupe RCI Banque, selon des normes validées par l'actionnaire Renault. La gestion des risques de marché (risque global de taux, de liquidité et de change) et le respect des limites qui s'y rapportent sont assurés, pour l'ensemble du périmètre groupe RCI Banque, par la Direction Financement et Trésorerie de RCI Banque. Le système des limites qui encadre le dispositif est validé par l'actionnaire et périodiquement actualisé. Le Service des Risques Financiers, rattaché au Département Contrôle Permanent (Secrétariat Général et Direction de la Gestion des Risques) assure la production d'un reporting quotidien et la surveillance de l'exposition du groupe aux risques financiers.

Une liste des produits autorisés, validée par le comité financier de RCI Banque, précise les instruments de change et de taux ainsi que la nature des devises susceptibles d'être utilisées au titre de la gestion des risques de marché.

### LA GESTION DES RISQUES GLOBAUX DE TAUX D'INTÉRÊT, DE CHANGE, DE CONTREPARTIE ET DE LIQUIDITÉ

#### RISQUE DE TAUX

Le risque global de taux d'intérêt représente l'impact d'une variation des taux sur la marge brute financière future.

L'objectif du groupe RCI Banque est de limiter au maximum ce risque afin de protéger sa marge commerciale.

Pour tenir compte de la difficulté à ajuster exactement la structure des emprunts avec celle des prêts, une souplesse limitée est admise dans la couverture du risque de taux par chaque filiale.

Cette souplesse se traduit par l'attribution d'une limite de sensibilité pour chaque filiale validée par le comité financier, déclinaison individuelle d'une partie de la limite accordée par Renault au groupe RCI Banque.

Limite centrale de refinancement	22 M€
Limite des filiales de financement des ventes	11 M€
Non Alloués	2 M€
<b>Total limite de sensibilité en M€ accordé par Renault à RCI Banque</b>	<b>35 M€</b>

La sensibilité ainsi définie consiste à mesurer à un instant T l'impact d'une variation des taux d'intérêt sur la valeur de marché des flux du bilan d'une entité.



## ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

La valeur de marché est déterminée par l'actualisation des flux futurs aux taux de marché à l'instant T.

Le scénario privilégié par le groupe RCI Banque est un calcul de sensibilité à une hausse uniforme de 100 bp des taux d'intérêts sur l'ensemble des maturités. Le calcul est basé sur des *GAP* actif et passif moyens mensuels.

Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des résultats de la modélisation des comportements historiques de la clientèle (remboursements anticipés, etc.), complétés d'hypothèses sur certains agrégats (fonds propres, etc.).

Le calcul de sensibilité est effectué quotidiennement par devise et par entité de gestion (centrale de refinancement, filiales de financement des ventes françaises et étrangères) et permet une gestion globale du risque de taux sur le périmètre consolidé groupe RCI Banque. Le suivi est réalisé par le Service des Risques Financiers, qui est rattaché au Département Contrôle Permanent (Secrétariat Général & Direction de la Gestion des Risques).

La situation de chaque entité au regard de sa limite est vérifiée chaque jour, et des directives de couverture immédiate sont données aux filiales si la situation l'impose.

Le résultat des contrôles fait l'objet d'un *reporting* mensuel au comité financier qui vérifie la conformité des positions avec la stratégie financière du groupe ainsi qu'avec les notes de procédure en vigueur.

En 2014, la sensibilité globale au risque de taux de RCI Banque s'est maintenue en dessous de la limite de 35 M€ fixée par le groupe.

Au 31 décembre 2014, une hausse des taux de 100 points aurait un impact de :

- +1,0 M€ en EUR ;
- +0,9 M€ en GBP ;
- +0,5 M€ en MAD ;
- +0,4 M€ en CHF ;
- 0,3 M€ en KRW ;
- 0,5 M€ en BRL.

La somme des valeurs absolues des sensibilités dans chaque devise s'élève à 4,52 M€.

### **L'analyse du risque structurel de taux fait ressortir les points suivants :**

#### ***Filiales de financement de ventes***

La quasi-totalité des prêts accordés à la clientèle par les filiales de financement des ventes est effectuée à taux fixe pour des durées comprises entre un et soixante-douze mois.

Ces prêts sont couverts par des ressources à taux fixe de même structure. Ils sont adossés en macro-couverture et ne génèrent qu'un risque de taux résiduel.

Dans les filiales où la ressource est à taux variable, le risque

de taux est couvert grâce à des *swaps* de taux d'intérêt de macro-couverture.

#### ***Centrale de refinancement***

L'activité principale de RCI Banque Holding est d'assurer le refinancement des filiales commerciales du groupe.

Les encours des filiales de financement des ventes sont adossés à des ressources à taux fixe, pour certaines micro-couvertes par des *swaps* de taux d'intérêt, et à des ressources à taux variables.

Des opérations de macro-couverture réalisées sous la forme de *swaps* de taux d'intérêt, permettent de maintenir la sensibilité du *holding* de refinancement sous la limite de 22 M€.

Ces *swaps* ainsi que les titres disponibles à la vente sont valorisés en juste valeur par les réserves conformément aux normes IFRS.

#### **Des tests sont réalisés mensuellement afin de vérifier :**

- l'efficacité de la couverture des ressources à taux fixes par les *swaps* d'intérêts les micro-couvrant ;
- la pertinence des opérations de macro-couverture, en confrontant celles-ci aux ressources à taux variable.

Ces données sont calculées sur la base de scénarios simplifiés, en partant de l'hypothèse que toutes les positions courent jusqu'à leur maturité et qu'elles ne sont pas réajustées pour tenir compte des nouvelles conditions de marché. La sensibilité des réserves à une variation des taux d'intérêts exposée ci-dessus ne saurait aucunement être représentative d'un impact sur les résultats futurs.

### **LE RISQUE DE LIQUIDITÉ**

RCI Banque se doit de disposer à tout moment de ressources financières suffisantes pour assurer la pérennité de son activité et son développement.

À cette fin, RCI Banque s'impose des normes internes strictes.

#### **Quatre indicateurs sont suivis mensuellement en comité financier :**

##### ***La position de liquidité statique***

RCI Banque a pour objectif d'avoir une position de liquidité statique positive. Les actifs générés par le passé sont financés par des ressources d'une maturité similaire ou supérieure.

##### ***Le nombre de jours de liquidité***

Un stress-scenario permet de calculer le nombre de jours pendant lesquels le groupe RCI Banque peut, sans aucun recours supplémentaire au marché, disposer d'un montant de liquidités suffisant à la couverture de son activité passée et prévisionnelle.

Ce chiffre est donné par le calcul d'impasses de liquidité tenant compte, d'une part des ressources émises, des lignes bancaires bilatérales confirmées non utilisées, du potentiel éligible aux opérations de politique monétaire du Système Européen de Banques Centrales (SEBC) et de la position de trésorerie et,

d'autre part, des actifs commerciaux et financiers existants et des prévisions d'activité.

### **La liquidité intrinsèque**

Cet indicateur mesure le nombre de jours pendant lesquels RCI Banque peut exercer son activité sans utilisation des accords de crédits confirmés, en utilisant son *cash*, ses actifs hautement liquides et sa capacité d'emprunt en banque centrale.

### **Les sécurités disponibles**

Les sécurités disponibles sont les sources de liquidité d'urgence, utilisables par RCI Banque en cas de besoin. Elles se composent de lignes bancaires bilatérales confirmées, de collatéraux mobilisables et cessibles éligibles au refinancement Banque Centrale, d'actifs financiers à court terme et d'actifs liquides.

- Pour atteindre ses objectifs, RCI Banque dispose au 31 décembre 2014 (périmètre Europe) de 4,0 Md€ de lignes bancaires confirmées non tirées, 1,9 Md€ de collatéral éligible aux opérations de politique monétaire de la BCE (montant après application des décotes et hors créances mobilisées à la date de clôture), 913 M€ d'actifs hautement liquides (HQLA), et un montant de cash disponible de 96 M€.

Afin de diversifier ses utilisations bancaires et de limiter le total des ressources obtenues auprès d'une même contrepartie, la salle des marchés entretient des relations avec un nombre important de banques et d'intermédiaires, tant en France qu'à l'étranger.

## **LE RISQUE DE CHANGE**

Depuis mai 2009, RCI Banque a été autorisée par l'ACPR à exclure les actifs durables et structurels de sa position de change compte tenu du respect des conditions de l'article 331 de l'arrêté du 20 février 2007.

En conséquence, la position de change se situant en dessous du seuil de 2 % des fonds propres défini à l'article 293-2 de l'arrêté du 20 février 2007, RCI Banque ne calcule plus d'exigences en fonds propres au titre du risque de change.

### **Centrale de refinancement**

Très faible historiquement, la position de change de RCI Banque S.A., centrale de refinancement, s'est maintenue en dessous de 3 M€ tout au long de l'année, à l'exception du 30/06/2014 où la position de change de RCI Banque SA a atteint 11,9 M€ en raison de la réception d'un dividende en CHF. Une opération de vente au comptant a permis de réduire cette position à 0,4 M€ dès le 01/07/2014.

Aucune position n'est admise dans le cadre de la gestion du refinancement : la salle des marchés assure à cet égard, la couverture systématique de la totalité des flux concernés.

Des positions résiduelles et temporaires en devises, liées aux décalages de flux inhérents à la gestion d'une trésorerie multidevises, peuvent toutefois subsister. Ces positions éventuelles font l'objet d'un suivi quotidien et obéissent au même souci de couverture.

Toute autre opération de change (notamment au titre de l'anticipation de la couverture des dividendes prévisionnels) ne peut être initiée que sur décision du directeur de la Direction Financements et Trésorerie.

### **Filiales de financement de ventes**

Les filiales de financement des ventes ont l'obligation de se refinancer dans leur propre devise et ne sont donc pas exposées.

Par exception, des limites sont allouées aux filiales où les activités de financement des ventes ou le refinancement sont multidevises, ainsi qu'à celles étant autorisées à placer une partie de leurs excédents de trésorerie dans une devise autre que leur devise patrimoniale.

La limite globale du groupe RCI Banque accordée par l'actionnaire Renault est de 17 M€.

Au 31 décembre 2014, la position de change consolidée du groupe RCI Banque atteint 6,5 M€.

## **LE RISQUE DE CONTREPARTIE**

La gestion du risque de contrepartie sur opérations de marché est assurée par un dispositif de limites définies par RCI Banque, puis validées par Renault dans le cadre de la consolidation des risques de contrepartie au niveau du groupe. Le respect de ces limites est suivi quotidiennement. L'ensemble des résultats des contrôles est communiqué mensuellement au comité financier RCI Banque et intégré au suivi consolidé du risque de contrepartie du Groupe Renault.

Les contreparties sur opérations de marché sont choisies parmi les intervenants bancaires des marchés français et internationaux. Les limites sont attribuées en fonction d'un système de notation interne en vigueur pour l'ensemble du Groupe Renault. Les excédents de liquidité sont principalement placés en dépôts bancaires à très court terme, à la Banque Centrale et en actifs liquides (définition adoptées par le Parlement européen sur recommandations du comité de Bâle).

Ces investissements en actifs liquides, notamment destinés à la constitution du coussin de sécurité nécessaire au respect du ratio LCR, sont encadrés par des limites en montant et en durée définies par le Groupe RCI Banque.

Ainsi, RCI Banque S.A., la centrale de refinancement peut investir directement, ou par l'intermédiaire d'un fonds, en :

- bons du trésor des États de la zone Euro ;
- obligations émises par des entités supranationales (Fonds Européen de Stabilité Financière, ESM, Union Européenne) et des banques de développement (Banque Européenne d'Investissement, KfW)

Des accords ponctuels sont aussi donnés aux filiales de financement des ventes afin qu'elles puissent investir dans des bons du Trésor ou de la Banque Centrale des pays dans lesquelles elles résident.

Les engagements sur les produits dérivés sont pondérés par des coefficients plus conservateurs que ceux recommandés par la



## ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

réglementation. Le risque de règlement/livraison sur opérations de change fait l'objet d'un suivi et de limites spécifiques.

Les garanties bancaires reçues font l'objet d'un suivi spécifique. Selon la méthode « *mark to market positif + add on* », l'équivalent risque de contrepartie s'élève à 456 M€ au 31 décembre 2014 contre 249 M€ au 31 décembre 2013. Selon la méthode forfaitaire, il s'élève à 1 053 M€ au 31 décembre 2014 contre 1 103 M€ au 31 décembre 2013.

Ces montants ne concernent que des établissements de crédit. Ils ont été déterminés sans prendre en compte les accords de compensation conformément à la méthodologie décrite ci-dessous.

**L'exposition relative au risque de contrepartie est suivie selon deux méthodes :**

- le suivi individualisé du risque de contrepartie est fondé sur une méthode forfaitaire interne. Il tient compte, en outre, du risque de livraison et s'appuie sur une méthode de notation interne (déterminée conjointement avec l'actionnaire Renault) qui permet de lier la limite attribuée à chaque contrepartie à une note tenant compte de plusieurs facteurs de risque pondérés : niveau des fonds propres, ratio de solvabilité financière, notations long terme et court terme par les agences de rating, appréciation qualitative de la contrepartie ;
- la méthode forfaitaire est également employée pour mesurer le risque global de contrepartie encouru sur l'ensemble des produits dérivés contractés par le groupe RCI Banque. Elle est fondée sur des coefficients de pondération.

Ces coefficients de pondération sont liés au type d'instruments et à la durée de l'opération.

Durée résiduelle	Coefficient Taux (en % du nominal)	Durée initiale	Coefficient Change (en % du nominal)
Entre 0 et 1 an	2 %	Entre 0 et 1 an	6 %
Entre 1 et 2 ans	5 %	Entre 1 et 2 ans	18 %
Entre 2 et 3 ans	8 %	Entre 2 et 3 ans	22 %
Entre 3 et 4 ans	11 %	Entre 3 et 4 ans	26 %
Entre 4 et 5 ans	14 %	Entre 4 et 5 ans	30 %
Entre 5 et 6 ans	17 %	Entre 5 et 6 ans	34 %
Entre 6 et 7 ans	20 %	Entre 6 et 7 ans	38 %
Entre 7 et 8 ans	23 %	Entre 7 et 8 ans	42 %
Entre 8 et 9 ans	26 %	Entre 8 et 9 ans	46 %
Entre 9 et 10 ans	29 %	Entre 9 et 10 ans	50 %

Ces coefficients sont volontairement plus élevés que ceux prévus par la réglementation sur l'adéquation des fonds propres, ce qui correspond à une approche délibérément prudente et conservatrice dans les conditions actuelles du marché. Il n'est pas fait de compensation entre les risques liés aux positions se neutralisant avec une même contrepartie.

Un suivi global en méthode « *mark to market positif + add-on* » est également réalisé.

Il est fondé sur la méthode règlementaire dite des grands risques. Pour les dépôts et excédents de trésorerie en compte courant, l'exposition est comptabilisée sur la base du montant nominal. Pour les produits dérivés (taux et change), celle-ci est calculée comme la somme des pertes potentielles, calculées sur la base de la valeur de remplacement des contrats réalisés avec la contrepartie sans compensation avec les gains potentiels, augmentée d'un « *add-on* » représentant le risque potentiel futur. Ce risque potentiel futur est déterminé par la réglementation bancaire française (règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du conseil du 26 juin 2013 article 274) comme suit :

Durée résiduelle	Contrats sur taux d'intérêts (en % du nominal)	Contrats sur taux de change et sur l'or (en % du nominal)
<= 1 an	0 %	1 %
1 an < durée <= 5 ans	0,50 %	5 %
> 5 ans	1,50 %	7,50 %



## INFORMATIONS SOCIALES ET SOCIÉTALES





# INFORMATIONS SOCIALES ET SOCIÉTALES

Social	Sommaire	Commentaires
<b>EMPLOI</b>		
L'effectif total et la répartition des salariés par sexe et par zone géographique	p. 113-114	
Les embauches et les licenciements	p. 114	L'exercice a été réalisé sur les 14 principaux pays en termes d'effectifs qui représentent 95% des effectifs totaux
Les rémunérations et leur évolution	p. 118-119	
<b>ORGANISATION DU TRAVAIL</b>		
L'organisation du temps de travail	p. 115	Sur la base, notamment, d'accords cadre (ex.: France, Espagne), l'organisation du temps de travail est définie au plus près du terrain.
L'absentéisme	p. 115	
<b>RELATIONS SOCIALES</b>		
L'organisation du dialogue social	p. 121	
Le bilan des accords collectifs	p. 115 & 121	
<b>SANTÉ ET SÉCURITÉ</b>		
Les conditions de santé et de sécurité au travail	p. 120	
Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales	-	La santé et la sécurité reposent, en particulier, sur les instances de représentation du personnel (ex.: CHSCT en France). Elles n'ont pas donné lieu à la conclusion d'accords sociaux.
Les accidents du travail (Tf, Tg) et les maladies professionnelles	-	Cet indicateur est peu pertinent pour le groupe RCI Banque en raison de la nature de ses activités.
<b>FORMATION</b>		
Les politiques mises en œuvre	p. 116	
Le nombre total d'heures de formation	p. 116	
<b>DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES / ÉGALITÉ DE TRAITEMENT</b>		
Mesures mises en œuvre pour l'égalité homme/femme	p. 121	
Mesures en faveur de l'emploi et de l'insertion de personnes handicapées	p. 121	
Mesures prises en faveur de la lutte contre les discriminations	p. 121	
<b>PROMOTION ET RESPECT DES STIPULATIONS DES CONVENTIONS FONDAMENTALES DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (OIT) RELATIVES</b>		
Élimination des discriminations en matière d'emploi	-	Le groupe RCI Banque affirme son fort attachement aux quatre principes fondamentaux énoncés ci-contre. De surcroît, il s'agit fondamentalement d'une obligation légale dans les pays où RCI Banque opère.
Liberté d'association et droit de négociation collective	-	
Élimination du travail forcé	-	
Abolition du travail des enfants	-	

Sociétal	Sommaire	Commentaires
<b>IMPACT TERRITORIAL, ÉCONOMIQUE ET SOCIÉTALE DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ</b>		
En matière d'emploi et de développement régional	p. 122	
Sur les populations riveraines ou locales	p. 122	
<b>RELATIONS ENTRETENUES AVEC LES PERSONNES OU ORGANISATIONS INTÉRESSÉES PAR L'ACTIVITÉ DE L'ENTREPRISE</b>		
Les conditions de dialogue avec ces personnes ou organisations	p. 122	Outre son activité commerciale à destination de ses divers clients, le groupe RCI Banque entretient des relations avec son tissu local.
Les actions de partenariat ou de mécénat	p. 122	
<b>SOUS-TRAITANCE ET FOURNISSEURS</b>		
La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	p. 123	
L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leurs responsabilités sociale et environnementale	-	Les achats réalisés par le groupe RCI Banque représentent une activité modeste en termes de dépenses.
<b>LOYAUTÉ DES PRATIQUES</b>		
Les actions engagées pour prévenir la corruption	p. 123	
Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	p. 112 & 124	
<b>AUTRES ACTIONS ENGAGÉES EN FAVEUR DES DROITS DE L'HOMME</b>		
Actions engagées en faveur des droits de l'homme	-	Le respect des droits de l'homme est un incontournable de la culture et des actions menées par RCI Banque.



# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

### ERNST & YOUNG Audit

1/2, Place des Saisons  
92 400 Courbevoie - Paris La Défense 1  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux comptes  
Membre de la Compagnie régionale de Versailles

## RCI BANQUE

Exercice clos le 31 décembre 2014

### Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Aux Actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant accrédité par le COFRAC(\*) sous le numéro 3-1050 et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de la société RCI Banque, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2014, présentées dans le rapport de gestion, ci-après les « Informations RSE », en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

### RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, conformément aux référentiels utilisés par la société, composés des instructions du *reporting* RH (ci-après les « Référentiels ») et disponibles sur demande au siège de la société.

### INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le Code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

### RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225 105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE);
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de trois personnes entre le 1<sup>er</sup> septembre 2014 et la date de signature de notre rapport pour une durée d'environ quatre semaines.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000(\*\*).

### 1. ATTESTATION DE PRÉSENCE DES INFORMATIONS RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce avec les limites précisées dans le rapport de gestion, notamment la prise en compte d'un périmètre de reporting restreint à 95 % des effectifs du Groupe, et la dispensation d'informations limitées quant à la dimension environnementale.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

## 2. AVIS MOTIVÉ SUR LA SINCÉRITÉ DES INFORMATIONS RSE

### NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nous avons mené plusieurs entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès du secrétariat général, de la direction du contrôle de gestion, et de la direction des ressources humaines, en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité et leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes<sup>(\*\*\*)</sup> :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions, etc.), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de

sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion.

- Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

### CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément aux Référentiels.

Paris-La Défense, le 9 février 2015

### L'Organisme Tiers Indépendant

#### ERNST & YOUNG ET ASSOCIÉS

Éric Mugnier

Associé

Développement Durable

Olivier Durand

Associé

(\*) Portée d'accréditation disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

(\*\*) SAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical information

(\*\*\*) **Informations sociétales** : l'impact territorial, économique et social (emploi, développement régional, impact sur les populations riveraines ou locales), les relations avec les parties prenantes (les conditions de dialogue, les actions de partenariat ou de mécénat), la loyauté des pratiques (les actions engagées pour prévenir la corruption, les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs).

**Informations sociales** : l'emploi (l'effectif total et répartitions, les embauches et les licenciements, les rémunérations et leur évolution), l'organisation du temps de travail, l'absentéisme, les politiques mises en œuvre en matière de formation, le nombre total d'heures de formation, l'emploi et l'insertion des personnes handicapées.



## GRENELLE II

Le chapitre qui suit répond aux dispositions relatives au « Grenelle II ».

Il porte sur les actions menées par le groupe RCI Banque en matière sociale, sociétale et environnementale.

La responsabilité de RCI Banque s'exerce en premier lieu vis-à-vis de ses salariés. RCI Banque a toujours placé l'humain au cœur de l'entreprise, avec la profonde conviction que les femmes et les hommes du groupe constituent sa première richesse.

La politique des ressources humaines du groupe RCI Banque est fondée sur quatre orientations principales :

- développer les compétences et les talents ;
- optimiser la gestion de la masse salariale ;
- renforcer la qualité du management ;
- favoriser la motivation et l'engagement de tous.

Ces orientations ont été approfondies à l'occasion de l'élaboration de la stratégie du groupe RCI Banque pour les 3 années 2014-2016, intitulée :

## « DRIVE FOR BUSINESS » (D4B)

D4B comporte 4 piliers majeurs :

- élargir l'offre des produits, accélérer sur les **services** ;
- accélérer sur les innovations digitales pour développer la valeur **client** ;
- changer l'**organisation** pour développer une culture de la performance ;
- accompagner le développement à l'**international** de l'Alliance ;

En appui de D4B, le groupe RCI Banque a construit une stratégie RH « Human Resources for Business » (HR4B), elle-même constituée de 4 axes :

- La gestion dynamique des compétences stratégiques
- La gestion individuelle des talents
- Le développement d'une culture de la performance
- L'affirmation d'une identité employeur

La stratégie HR4B du groupe RCI Banque est explicitement au service de la motivation et de la performance de ses collaborateurs.

Les différentes parties du présent document réunissent un ensemble de réalisations déjà effectives au titre de ces 4 axes.



# 1. DIMENSION SOCIALE

## LES RESSOURCES HUMAINES DE RCI BANQUE - CHIFFRES-CLÉS

### LES EFFECTIFS

Les effectifs du groupe consolidé sont présents dans 23 pays, regroupés en cinq régions :

Effectif par région <sup>(*)</sup>	12/2013	Poids	12/2014	Poids	Variation
Europe	2 470	87%	2 515	88%	1%
<i>Dont France</i>	1 311	46%	1 291	45%	-2%
Asie-Pacifique	100	3%	74	3%	-26%
Amériques	158	6%	181	6%	15%
Afrique -Moyen Orient- Inde	95	3%	25	1%	-74%
Eurasie	19	1%	70	2%	268%
<b>TOTAL</b>	<b>2 842</b>	<b>100%</b>	<b>2 865</b>	<b>100%</b>	<b>1%</b>

<sup>(\*)</sup> A noter : Les fortes variations s'expliquent par les modifications suivantes du périmètre des régions :

- Les effectifs Russes (région Eurasie) ont été transférés vers la JV locale sortant ainsi du scope consolidé RCI Banque.
- La Roumanie (69 employés) est passée de région Euromed-Afrique à Eurasie.
- La Corée du sud (région Asie-Pacifique) a vu ses effectifs diminuer de 26 %, d'une part, au titre de la poursuite du plan de réduction des effectifs rendu nécessaire par la situation économique de la filiale, d'autre part, en raison de la reclassification d'effectifs.

Le présent rapport fournit des informations détaillées regroupant 95 % des effectifs totaux et couvrent l'ensemble des régions où le groupe RCI Banque intervient, dont 96 % des effectifs des pays d'Europe.

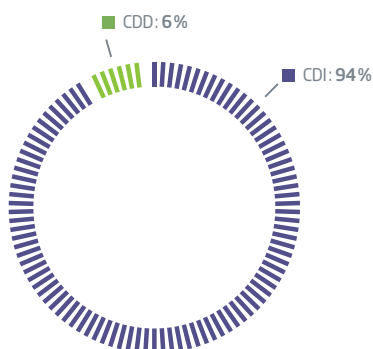
En 2014, 6 pays (Autriche, Belgique, Pays-Bas, Pologne Portugal,

Suisse) ont ainsi été ajoutés au suivi réalisé en 2013, ainsi tous les principaux pays sont présents dans ce rapport.

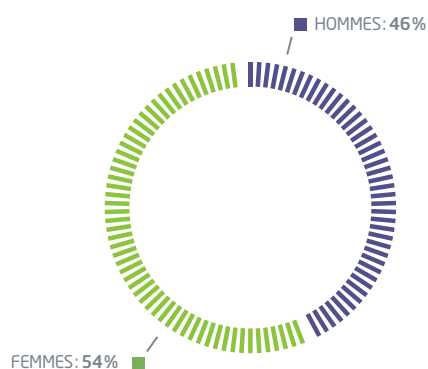
Cette extension du suivi va se poursuivre au cours des prochaines années. Ainsi en 2016, le rapport couvrira l'ensemble des pays où opère RCI Banque.

### RÉPARTITION DES EFFECTIFS

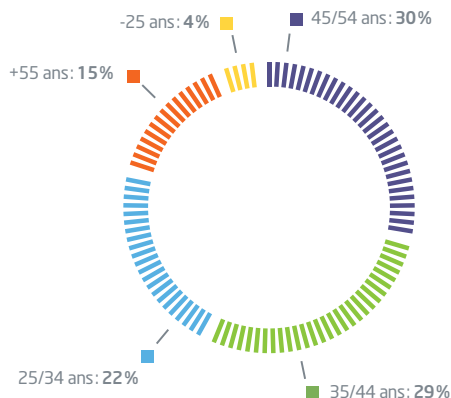
CDI + CDD



CDI + CDD par sexe



CDI + CDD par âge





## INFORMATIONS SOCIALES ET SOCIÉTALES

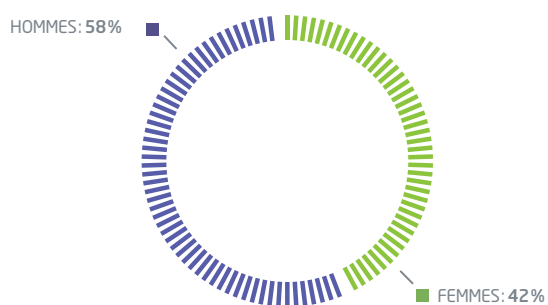
### RÉPARTITION DES EMBAUCHES

Au cours de l'année 2014, RCI Banque a recruté 189 collaborateurs (contre 136 en 2013) en contrat à durée indéterminée, ce qui correspond à 7 % des effectifs totaux des principaux pays.

### RÉPARTITION DES DÉPARTS

Au cours de l'année 2014, 199 départs de collaborateurs en contrat à durée indéterminée ont été enregistrés dont 71 licenciements au sein du groupe RCI Banque, ce qui correspond à 7,1 % des effectifs totaux des principaux pays.

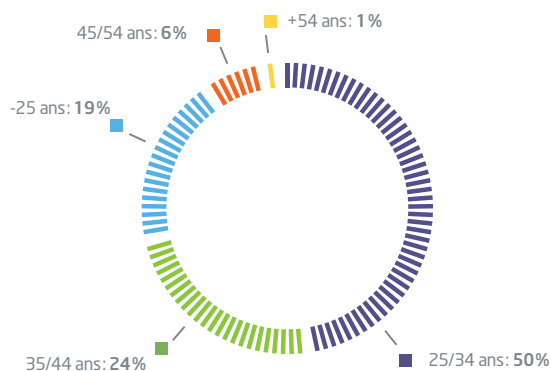
#### CDI par sexe



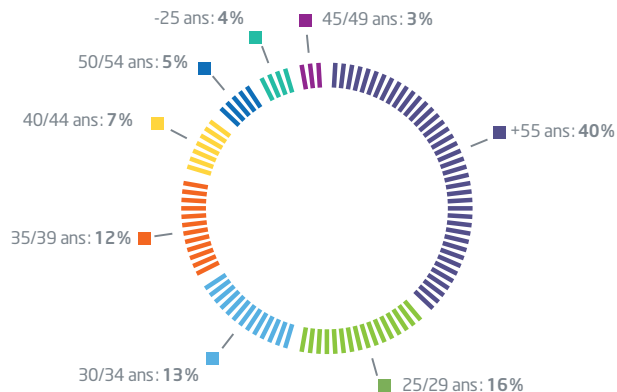
#### CDI par sexe



#### CDI par âge



#### CDI par âge





## L'ABSENTÉISME

Répartition du taux d'absentéisme. Ce taux comprend les absences pour maladie, accidents du travail, (hors congés annuels, événements familiaux, congés sans solde).

PAYS	Taux d'absentéisme 2013	Taux d'absentéisme 2014
Allemagne	4,65%	9,10%
Autriche	NC	4,00%
Belgique	NC	3,50%
Brésil	1,30%	2,70%
Corée du Sud	3,40%	7,70%
Espagne	3,00%	1,40%
France	2,50%	3,70%
Italie	1,90%	3,00%
Pays-Bas	NC	5,00%
Pologne	NC	9,00%
Portugal	NC	3,50%
Roumanie	0,80%	3,10%
Royaume-Uni	2,20%	2,10%
Suisse	NC	1,40%

Le taux d'absentéisme global est de 4.2% en 2014 sur le périmètre étudié.

Sur ce même périmètre, 13 accidents de travail ayant entraîné un arrêt ont été déclarés en 2014.

## La durée de travail hebdomadaire théorique des principaux pays

PAYS	Nombre d'heures
Allemagne	39,0
Autriche	38,5
Belgique	39,0
Brésil	40,0
Corée du Sud	40,0
Espagne	40,0
France	37,8
Italie	39,0
Pays-Bas	40,0
Pologne	40,0
Portugal	37,5
Roumanie	40,0
Royaume-Uni	37,5
Suisse	41,0

## 1.1 LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES ET DES TALENTS

Avant de préciser les réalisations sociales qui ont caractérisé le groupe RCI Banque en 2014, il convient de souligner deux changements majeurs qui sont intervenus successivement en 2013 et 2014 et concernent respectivement :

1. la création d'une entité France mi-2013
2. un changement de gouvernance du groupe RCI Banque à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014

1. Le 1<sup>er</sup> juillet 2013, l'organisation du groupe a changé significativement. Il a ainsi été décidé de doter l'entité France d'une ligne managériale unique afin de renforcer la performance de ce territoire. À ce titre, tout en conservant un statut social unique, l'ensemble des collaborateurs de la DIAC ont été répartis, selon leur activité, entre les directions Corporate de RCI Banque (effectif de l'ordre de 450 collaborateurs) et la Direction générale France (effectif de l'ordre de 800 collaborateurs).

Dorénavant, les directions Corporate peuvent ainsi exercer pleinement leur responsabilité de supervision des pays où opèrent RCI Banque. De même, l'équipe France est totalement dédiée à la performance du pays. La progression des résultats commerciaux déjà enregistrée par l'entité France atteste du bien-fondé de cette stratégie.

2. En vertu de la nouvelle réglementation bancaire européenne, CRD IV, sa transposition dans le Code Monétaire et Financier français et les évolutions subséquentes des règlements du Comité de la réglementation bancaire et financière la gouvernance du groupe RCI Banque a été dernièrement sensiblement modifiée. Auparavant placé sous la responsabilité d'un Président Directeur Général, le groupe RCI Banque compte depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2014, un Président et un Directeur général distincts. Les instances de gouvernance du groupe ont également été adaptées en conséquence avec la création et/ou l'ajustement du conseil d'administration et des instances de gouvernance suivantes : comité des comptes et de l'audit, comité des risques, comités des nominations, comité des rémunérations. Cette nouvelle organisation a pris pleinement effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Par ailleurs, en 2014 RCI Banque a mis en œuvre la nouvelle législation française qui prévoit de consacrer une réunion spécifique du Comité d'entreprise aux orientations stratégiques de la société. Cette séance a donné lieu à un échange approfondi avec les représentants du personnel. Une attention particulière a été portée aux évolutions des métiers liées au déploiement de D4B. L'on citera, en particulier, les méthodes commerciales, les services, le CRM et le digital, l'activité entreprise, la relation client et l'informatique.



### LA FORMATION

RCI Banque s'attache à former l'ensemble de ses collaborateurs quels que soient leur âge, leur statut ou le poste occupé dans le groupe.

À cette fin, l'offre du groupe couvre tous les domaines de la formation professionnelle : des actions dédiées à chaque métier de l'entreprise, aux actions plus individuelles destinées au développement personnel ou à l'acquisition de compétences linguistiques ou transversales.

Le nombre total d'heures de formation dispensées et rémunérées s'élève près de 39 400 heures dans les principaux pays.

En ce qui concerne la France, qui a consacré à la formation en 2014 un peu de moins de 4 % de la masse salariale, le taux d'accès à la formation est de 73 %.

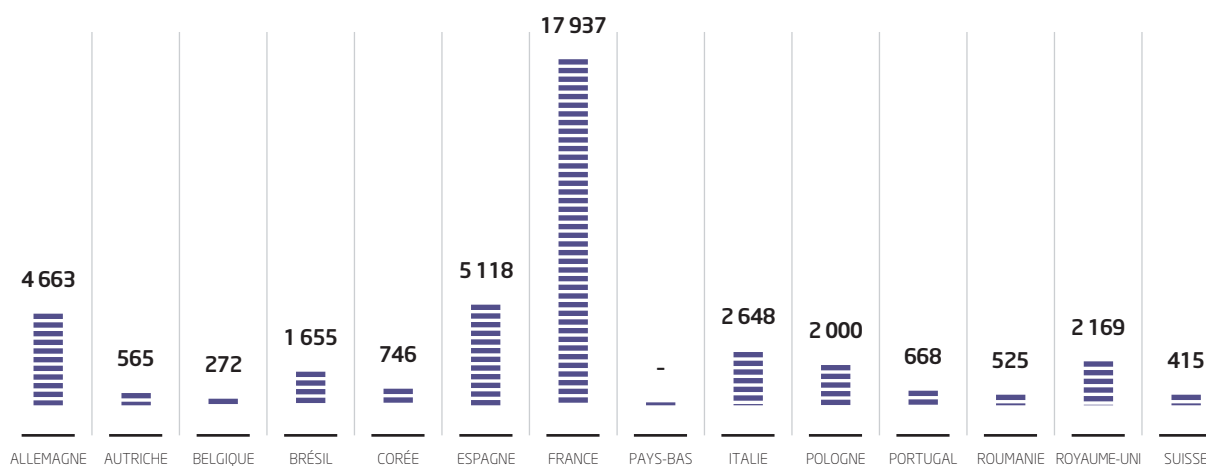
D'importants programmes de formation ont été lancés en 2014 en lien avec le développement des nouveaux *business* et des nouveaux métiers issus de D4B. Ces programmes, à l'intention, à la fois, des collaborateurs de Directions Corporate de RCI Banque et des métiers correspondants dans les filiales, ont complété l'offre de formation plus traditionnelle.

À titre d'illustration, les équipes Corporate dédiées à l'activité Entreprise, d'une part, les directeurs des ventes flottes et les responsables des méthodes commerciales de 16 filiales, d'autre part, ont été réunis en séminaire du 1<sup>er</sup> au 3 avril 2014.

Celui-ci a porté sur la stratégie des ventes flottes, les orientations de formation et l'examen des actions de formation. Il a reçu une excellente évaluation de la part des 70 participants. À leur tour, 17 formateurs de 14 pays ont été réunis du 28 au 30 avril 2014 pour s'approprier en détail les modules de formation en vue de leur déploiement. Il convient de souligner que ces actions de formations ont été inscrites dans les programmes des constructeurs, au sein des Renault et Nissan « *Academy* ».

Des processus semblables ont également été engagés en 2014 en ce qui concerne, respectivement, les activités Digital et Méthodes Commerciales Grand Public. Ils se poursuivent et se renforcent en 2015.

Heures de formation rémunérées par pays en 2014



## L'ÉVALUATION À TRAVERS L'ENTRETIEN INDIVIDUEL

L'entretien individuel constitue chez RCI Banque un moment privilégié de dialogue entre le collaborateur et son manager direct. Il est l'occasion d'établir un bilan de la performance de l'année écoulée, de fixer les objectifs de l'année à venir et d'expliquer leur contribution à la performance de l'entreprise. C'est également lors de cet entretien que le collaborateur formalise ses demandes de formation et échange de façon approfondie avec son manager sur ses perspectives d'évolution professionnelle.

En 2013, il a été introduit dans 5 entités de RCI Banque (Corporate + France, Brésil, Espagne, Maroc, Roumanie) un nouvel outil de développement des talents permettant, parmi d'autres importantes fonctionnalités, de réaliser en ligne l'entretien individuel.

Ce déploiement, qui, par nature, s'adresse à l'ensemble des collaborateurs, s'est poursuivi en 2014 auprès de 10 nouveaux pays (Argentine, Benelux, Colombie, Italie, Hongrie, Malte, Pologne, Portugal, Suède, Royaume-Uni). Il devrait être totalement accompli au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2015.

Au-delà de la numérisation des entretiens individuels annuels, ce nouvel outil sert également de support à l'appréciation collégiale par les managers, d'une part, de la façon dont les collaborateurs maîtrisent leurs postes et, d'autre part, de leur potentiel d'évolution professionnelle. Ce processus d'évaluation, appelé « *people review* », est réalisé en amont de la campagne des entretiens. Par son caractère collégial, il contribue à objectiver les appréciations portées par les managers sur les collaborateurs au cours des entretiens individuels. Les managers qui ont participé aux *people reviews*, à titre expérimental en 2013, puis sur une plus large échelle en 2014, ont exprimé leur grande satisfaction vis-à-vis de ce dispositif, reconnaissant unanimement son bien-fondé et son efficacité.

En 2014 ce sont 150 managers qui ont pu bénéficier de ce procédé.

## LA SÉLECTION ET L'ANIMATION DES HAUTS POTENTIELS

Le groupe RCI Banque procède chaque année à la sélection de ses hauts potentiels. Les candidatures sont proposées par les directeurs et responsables RH des directions Corporate et des filiales et validées par le Comité Exécutif du groupe réuni en comité de carrière.

Les collaborateurs retenus pour faire partie de la liste des hauts potentiels font l'objet d'un suivi très attentif et de mesures spécifiques en ce qui concerne, en particulier, leur parcours de carrière et l'évolution de leur rémunération.

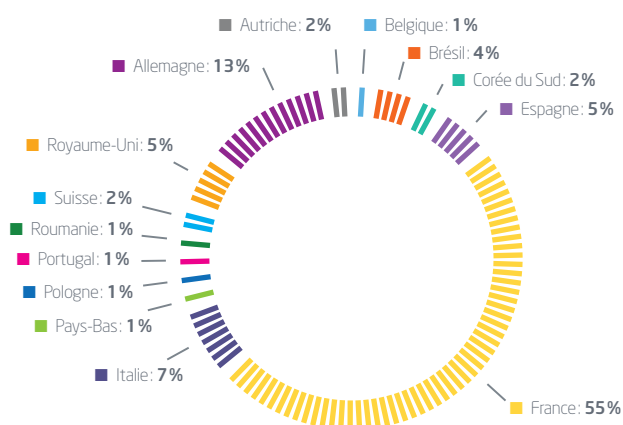
Ils bénéficient également d'une animation qui leur est dédiée. Ainsi, en 2010, a été instaurée la « Convention HPP » (*High Potential and Performer*). Il s'agit d'un séminaire réunissant régulièrement, durant 2 jours complets, l'ensemble des hauts potentiels du groupe afin de leur permettre de rencontrer de façon privilégiée la direction générale du groupe et de constituer leur réseau professionnel.

La dernière Convention HPP s'est tenue les 18 et 19 mars 2014. Intitulée « *New frontiers, new challenges* », elle a particulièrement mis l'accent sur le développement du groupe RCI Banque à l'international, au travers d'un focus sur les réalisations de RCI Banque au service de l'Alliance Renault-Nissan en Eurasie, et sur les enjeux de la transformation digitale de RCI Banque, sous la forme d'une « *learning expedition* » chez un incubateur parisien de *start up*. L'évaluation de cette convention par les participants a été particulièrement remarquable.



### 1.2 LA GESTION DE LA MASSE SALARIALE ET LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

En 2014, le total des frais de personnel des principaux pays est de 210 M€.



En ce qui concerne la France, les éléments principaux de la rémunération se décomposent de la manière suivante :

- la rémunération des collaborateurs est constituée individuellement, d'une partie fixe et d'une partie variable, et collectivement, de la participation ;
- le salaire fixe traduit les responsabilités du poste, la maîtrise de celui-ci par son titulaire ainsi que le potentiel d'évolution de l'intéressé. À ce titre, les révisions salariales, qui interviendront au printemps 2015, s'appuieront sur les conclusions des *people reviews* réalisées au cours de l'automne 2014 (cf. *supra et infra*) ; la part variable (ex. : part variable groupe, prime de performance, bonus commerciaux) est l'expression de la performance annuelle réalisée par le collaborateur ; le *profit sharing* (ex. : participation en France) reconnaît la performance collective ;
- la politique de rémunération : chaque année, RCI Banque Corporate définit pour chaque pays la dérive salariale annuelle. Dans ce cadre, le pays construit sa politique salariale. Il peut ainsi décider d'attribuer, selon les catégories (ex. : non-managers/managers) et la législation nationale, des augmentations générales de salaire (collectives) et/ou des augmentations individuelles, ainsi que des primes. En France, plus particulièrement, la politique salariale donne lieu à une négociation annuelle obligatoire (NAO) en vertu de la législation. En 2014, en lien avec la culture de la performance qui caractérise D4B et HR4B, le principe d'augmentations générales de salaire, dont bénéficiaient jusqu'alors les collaborateurs non-cadres, n'a pas été reconduit.

Au carrefour de la gestion individuelle des talents et du développement d'une culture de la performance, qui constituent 2 des 4 axes de HR4B, le groupe RCI Banque, en lien avec le Groupe Renault, a construit en 2014 un « référentiel des niveaux de responsabilité ».

Il consiste en un classement de l'ensemble des emplois de RCI Banque selon les « poids » de leurs responsabilités (« *job grading* »). Il peut se résumer en une cartographie des niveaux des postes. L'élaboration du référentiel a reposé sur la méthodologie Hay Group, organisme particulièrement reconnu en ce domaine.

Ce référentiel, déjà largement utilisé par de nombreuses grandes entreprises dans le monde, présente de sérieux atouts. Ainsi, il apporte, en particulier :

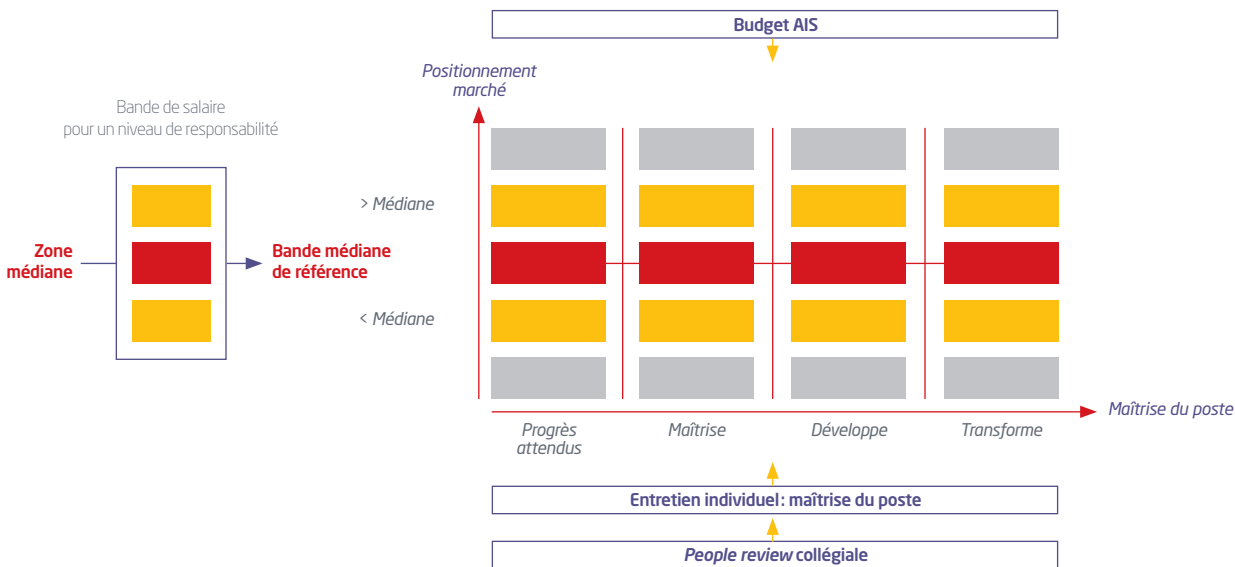
1. - **avant** de clarté et de cohérence dans l'organisation ;
2. - **une facilitation des parcours professionnels**, en fournissant à chacun des éléments de réflexion sur le développement de carrière et la mobilité ; les responsables RH en charge du talent management utilisent, d'ores et déjà, avec assiduité le référentiel des niveaux de responsabilité dans le cadre des parcours professionnels et des mobilités qu'ils réalisent ;
3. - **une clarification du lien entre responsabilité, performance et reconnaissance**, et donc davantage de transparence et d'équité en ce qui concerne la rémunération des collaborateurs.

Ainsi, à chaque niveau de responsabilité correspond, pour un pays considéré, une bande de salaire de référence observée sur le marché. Le positionnement marché permet donc de comparer la rémunération des postes de même niveau de responsabilité par rapport aux rémunérations pratiquées localement.

À ce titre, dans les pays où le référentiel des niveaux de responsabilité est désormais déployé, tels que la France pour ce qui concerne les collaborateurs de statut cadre, les révisions salariales, qui interviendront au printemps 2015, s'appuieront sur ce dispositif.

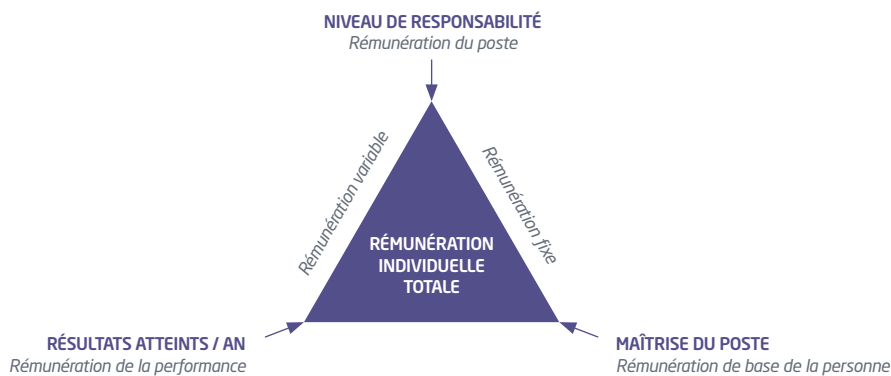
Les managers disposeront, à cet effet, d'un outil d'aide à la décision leur permettant d'attribuer des révisions de salaire individuelles pertinentes en fonction, d'une part, du budget d'augmentation (AIS) alloué par l'entreprise, d'autre part, du positionnement de la rémunération du collaborateur dans la bande de salaire de référence correspondant à son niveau de responsabilité, enfin, du niveau de maîtrise de son poste par le collaborateur.

Le schéma, ci-dessous, synthétise cette démarche :



En conclusion, au moyen des nouveaux processus et outils RH d'évaluation et de rémunération déployés au sein du groupe RCI Banque, l'entreprise se dote d'un système de reconnaissance plus performant :

- le niveau de responsabilité détermine la rémunération du poste ;
- les résultats atteints au regard des objectifs fixés annuellement déterminent la rémunération de la performance ;
- l'ensemble constituant la rémunération individuelle totale.



## L'ÉPARGNE SALARIALE

En France: le Plan d'épargne entreprise du groupe DIAC est destiné à favoriser la constitution d'une épargne collective en ouvrant aux salariés la possibilité de se constituer, avec l'aide de l'entreprise, un portefeuille de valeurs mobilières.

Le Plan d'épargne entreprise (PÉE) comporte, au choix des collaborateurs, quatre fonds communs de placement.

Voici la gamme de fonds du PEE en place en plus du Compte-Courant Bloqué :

- Amundi Label Monétaire F
- Amundi Label Equilibre Solidaire F
- CPR ES Croissance
- Amundi Label Dynamique F

Les versements volontaires peuvent représenter jusqu'à 25 % de la rémunération annuelle du collaborateur. Ils bénéficient d'un abondement de l'entreprise rémunéré à 27,5 % dans la limite de 1 210 € bruts par an.



### 1.3 L'ANIMATION DE LA QUALITÉ DU MANAGEMENT

Le Groupe Renault s'est doté depuis quelques années d'une charte de management : le « *Renault Management Way* » (RMW). Fondée sur les valeurs du Groupe Renault, elle souligne les rôles et responsabilités des managers en tant que « *leader, coach* et éclairer » auprès de leurs équipes. Des formations à l'appropriation de RMW ont été dispensées à l'ensemble des managers du groupe RCI Banque. En vue de compléter le dispositif, de nouvelles formations ont été organisées telle que celle portant sur le « *feedback* au quotidien ».

France	Nombre d'heures (RMW)	Nombre de collaborateurs
2014	98	14

RCI Banque a également instauré en France les « Rencontres managériales ». Elles ont pour objet d'approfondir les valeurs du RMW selon des approches originales. Elles consistent en des conférences d'intervenants extérieurs (issus du monde sportif, culturel, ou de l'entreprise, ...) selon une fréquence trimestrielle, réunissant habituellement une centaine de participants. Les évaluations réalisées auprès des auditeurs à l'issue de chacune des rencontres managériales confirment, d'une part, leur intérêt pour ces manifestations, d'autre part, l'utilité de celles-ci dans leur management au quotidien.

### 1.4 LE RENFORCEMENT DE LA MOTIVATION ET DE L'ENGAGEMENT DE TOUS

Le groupe RCI Banque porte une attention toute particulière au bien-être au travail de ses collaborateurs. Il rejoint, à cet égard, les attentes exprimées par les salariés à l'occasion de plusieurs enquêtes internes.

#### LA COUVERTURE SANTÉ

En France : fin 2011, la DIAC a décidé de l'instauration, à l'intention des collaborateurs, d'une mutuelle obligatoire (couverture santé) avec une contribution de l'employeur. Elle a pris effet en janvier 2012. En totale concertation avec les organisations syndicales, cette mise en place s'est réalisée par décision unilatérale de l'entreprise, cette solution offrant davantage de souplesse pour les salariés déjà présents dans la société.

Le niveau de couverture et la contribution de l'entreprise ont également fait l'objet d'une concertation approfondie avec les organisations syndicales, aboutissant à une prise en charge s'échelonnant aujourd'hui de 32 à 45 % de la cotisation.

À fin 2014, près de 740 collaborateurs avaient adhéré à cette nouvelle mutuelle. Cette mesure est particulièrement appréciée par les bénéficiaires compte tenu du niveau des prestations fournies en contrepartie des cotisations.

La DIAC a ainsi nettement précédé la Loi française qui impose désormais aux entreprises de mettre à la disposition de leurs salariés une complémentaire santé, au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Autres pays en Europe : à noter que RCI Banque Suisse et RCI Banque Autriche ont lancé des campagnes de vaccination de leurs équipes ainsi qu'un check-up complet de santé pour leurs employés.

#### LE BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

RCI Banque accorde une importance particulière, notamment en France, à la prévention des risques psychosociaux.

Différentes enquêtes destinées à mesurer les facteurs de stress ainsi que leur impact sur les collaborateurs ont ainsi été réalisées sur tous les sites français auprès de l'ensemble des collaborateurs.

L'enquête de mesure du stress professionnel, réalisée en 2010 puis renouvelée en 2012 et confiée à un cabinet spécialisé, a montré un taux de « sur-stress » dans des limites raisonnables et inférieur à la moyenne du secteur d'appartenance.

Sur cette base, la DIAC a élaboré son plan d'action de prévention du stress professionnel. Celui-ci a été approuvé par l'ensemble des organisations syndicales.

#### Il comporte trois niveaux de prévention :

- **primaire** : réduire voire supprimer les sources du stress professionnel ;
- **secondaire** : corriger les effets du stress ;
- **tertiaire** : prendre en charge les personnes particulièrement concernées.

Dans ce cadre, plusieurs natures d'actions ont été mises en place :

- la création de l'*Observatoire médical du stress, de l'anxiété et de la dépression (OMSAD)* : il s'agit d'un questionnaire d'évaluation proposé à chaque collaborateur lors de la visite médicale et analysé individuellement avec le médecin du travail ;
- l'*instauration d'une formation à la prévention du stress* destinée à l'ensemble des managers et dont le 1<sup>er</sup> cycle s'est achevé en 2013. 177 managers en ont bénéficié. Les participants ont souligné unanimement la grande efficacité de cette formation pour leur management au quotidien. Cette formation est aujourd'hui considérée, non plus comme une action spécifique, mais bien comme une composante en bonne et due forme du cursus de formation managériale ;
- la réalisation d'*ateliers de relaxation* dispensés par les infirmières.

En 2013, le plan de prévention des risques psychosociaux a connu un nouveau développement avec la proposition, sous la responsabilité du médecin du travail, de soutiens psychologiques par des spécialistes au bénéfice des personnes éventuellement en souffrance. Il a également été recouru à ce dispositif en 2014.

Le plan de prévention des risques psychosociaux fait régulièrement l'objet d'une évaluation et, en corollaire, d'une actualisation en relation avec les partenaires sociaux.

## L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Le groupe RCI Banque est sensible à la situation des personnes handicapées. En Espagne, en particulier, RCI Banque a apporté son concours à la Fundación ONCE par une contribution d'un montant de 11 183 €.

**Tableau récapitulatif du nombre de personnes handicapées employées dans les pays mentionnés dans ce rapport :**

PAYS	Nombre de personnes handicapées 2013	Nombre de personnes handicapées 2014
Allemagne	8	8
Autriche	NC	1
Brésil	3	3
Corée du Sud	2	2
Espagne	2	2
France	32	28
Italie	8	13
<b>TOTAL</b>	<b>55</b>	<b>57</b>

## L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES ET L'ÉQUILIBRE ENTRE LA VIE PROFESSIONNELLE ET LA VIE PRIVÉE

RCI Banque est également très attentif, d'une part, à l'égalité professionnelle entre ses collaborateurs et collaboratrices et, d'autre part, à assurer aux salariés un équilibre entre leur vie professionnelle et leur vie privée.

En France, l'accord de 2011 relatif à « l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et à la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle » conclu avec l'ensemble des Organisations syndicales a vu ses effets renforcés au fur et à mesure de son application. Il comporte un ensemble de mesures particulièrement significatives, dont :

- le repositionnement des rémunérations de salariées ayant connu une maternité. Dans ce cadre, 14 collaboratrices ont fait l'objet d'un repositionnement à la suite d'une analyse de leur historique de carrière ;
- la participation de RCI Banque à un réseau de crèches inter-entreprises. Ce dispositif permet aux jeunes parents qui en font la demande de bénéficier de places en crèche au prix des crèches communales.

En 2014, quinze berceaux ont été proposés et occupés. À l'occasion du suivi de l'accord avec les Organisations syndicales,

celles-ci ont, de nouveau, souligné la grande satisfaction des familles bénéficiaires de cette mesure.

L'accord de 2011, conclu initialement pour une période de 3 ans, a donné lieu à une renégociation fin 2014. La Direction et les Organisations syndicales ont réaffirmé leur volonté d'œuvrer activement en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et de la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle. Le nouvel accord a été signé par les parties prenantes en mars 2015.

Le télétravail à domicile s'inscrit également dans la perspective d'un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

À l'issue d'une première étape constituée de pilotes au sein, en particulier, des directions Informatique et Ressources humaines, la Direction et l'ensemble des Organisations syndicales ont conclu le 20 décembre 2013 un accord d'entreprise en vue de l'essor et de la généralisation progressive du télétravail au sein de l'entreprise. Cet accord a été suivi de nouvelles demandes de travail à domicile : RCI Banque comptabilise actuellement en France 83 collaborateurs en télétravail.

Plusieurs autres pays mènent également des actions en ce domaine comme, par exemple, l'Espagne et les Pays-Bas.

À fin 2014, c'est 196 collaborateurs RCI Banque dans le monde qui bénéficient de cette mesure.

## 1.5 LA QUALITÉ DU DIALOGUE SOCIAL

Comme en témoignent les accords d'entreprise déjà mentionnés dans le présent document (cf. supra), le dialogue avec les partenaires sociaux constitue une forte tradition au sein du groupe RCI Banque.

Il convient d'ajouter, en complément de ce qui précède, qu'en France, la Direction et 3 Organisations Syndicales de la DIAC ont conclu, le 11 octobre 2013, un « accord d'entreprise inter-générationnel ». Approuvé par l'Administration en référence à la Loi du 1<sup>er</sup> mars 2013, cet accord d'une durée de 3 ans, comporte un ensemble de mesures dans 4 domaines : l'insertion durable des jeunes dans l'emploi, l'emploi des seniors, la transmission des savoirs et des compétences et l'égalité d'accès à l'emploi et durant le déroulement de carrière. Ces dispositions font l'objet d'objectifs chiffrés.

Pour sa part, RCI Banque Espagne a conclu, en particulier, fin 2012 un accord salarial portant sur 2013 et 2014. Il associe étroitement révisions salariales et performances attendues de l'entreprise. Il comporte également des dispositions introduisant une flexibilité des horaires dans l'organisation du temps de travail.

En conclusion, comme en témoignent les accords d'entreprise déjà mentionnés dans le présent document (cf. supra), le dialogue avec les partenaires sociaux constitue une forte tradition au sein du groupe RCI Banque.





## 2. DIMENSION SOCIÉTALE

### 2.1 PROJETS AU TITRE DE LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DE L'ENTREPRISE

Le groupe RCI Banque a conduit en 2014 un ensemble de projets au titre de la responsabilité sociale de l'entreprise (RSE). Ils ont principalement porté sur l'éducation, l'assistance humanitaire et la sécurité routière.

#### L'ÉDUCATION

RCI Banque Espagne collabore avec diverses universités madrilènes (ex. : Universidad Complutense, CUNEF, ICADE), sous la forme de l'accueil de stagiaires, pour faciliter l'accès au travail des étudiants.

De plus, chaque année l'économie réalisée par le non-envoi de cartes postales aux fournisseurs et clients sert à faire un don à la fondation Opkikker, qui soutient les enfants malades.

En France, la DIAC développe traditionnellement une ambitieuse « Politique jeunes ». Celle-ci se caractérise par l'accueil d'étudiants en contrats d'alternance et de stagiaires. Ainsi, en 2014, 71 jeunes ont bénéficié d'un contrat d'apprentissage ou d'un contrat de professionnalisation au sein de RCI Banque, de Bac +2 à Bac +5, 21 jeunes d'un stage de Bac +2 à Bac +5 et 4 jeunes élèves de classe de 3<sup>ème</sup> d'un stage de découverte de l'entreprise.

Au Maroc, en association avec Renault Maroc, la filiale contribue à améliorer l'accès à l'éducation et lutter contre l'abandon scolaire. Renault Maroc s'est investi avec le tissu associatif local de Tanger en finançant l'achat de bus destinés au transport scolaire pour un montant de 150 000 €. C'est ainsi 700 élèves qui ont bénéficié de ce soutien. Le but étant d'assurer la mobilité et l'accompagnement pédagogique pour les enfants de la province de Fahs Anjra et de contribuer à la lutte contre l'abandon scolaire dans cette région.

Toujours dans le domaine de la jeunesse marocaine, RCI Banque et Renault ont lancé un programme spécifique pour collégiens et lycéens de la zone de Melloussa et celle de Tanger via 2 parrainages :

- Ciné-Club Junior "la Lanterne Magique" : Projet dédié aux enfants de 8 à 12 ans, issus des quartiers de Tanger « dits » difficiles ;
- programme d'initiation au cinéma en faveur du Collège/Lycée de Melloussa et de la Maison de la Jeune fille de Melloussa.

Plus de 1 000 élèves (Collégiens et Lycéens) sont concernés. Ce projet d'environ 10 000 € favorise la mixité sociale et l'insertion des jeunes à travers l'accès à la culture et la démocratisation de la compréhension du cinéma.

#### L'ASSISTANCE HUMANITAIRE

En Belgique, la Direction de la filiale a offert à chacune de ses employées une boule de Noël pour soutenir la lutte contre le cancer du sein lancée par « Pink Ribbon ».

En France, la Direction de la DIAC et le Comité d'entreprise ont organisé conjointement une collecte de nourriture au profit de l'Association « Les Restaurants du Cœur » qui vient en aide aux sans-abris. Cette opération de solidarité a été réalisée sur proposition d'un collaborateur, lui-même membre bénévole de l'association.

#### LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

RCI Banque et Renault Maroc ont déployé un programme intitulé « Tkayes » à l'intention des 70 000 personnes pour 180 000 €. Il s'agit d'une sensibilisation aux risques routiers. En collaboration avec le Ministère de l'équipement du transport et de la logistique ainsi que du Comité national pour la prévention des accidents de la circulation, sont organisées des opérations de sensibilisation à la sécurité routière au profit de différentes cibles (écoliers, jeunes, professionnels, MRE, grand public).

Par ailleurs, RCI Banque Espagne a également mené des actions en faveur de la mobilité durable et de la culture.

#### LA MOBILITÉ DURABLE

En Espagne : RCI Banque participe au financement de la *Fundación Renault para la movilidad sostenible* à concurrence de 15 000 €.

#### LA CULTURE

RCI Banque Espagne favorise l'adhésion de ses collaborateurs à l'association, *Amigos del Museo del Prado*, en lien avec la *Fundación Renault*, par une contribution à hauteur de 80 % du droit d'inscription à l'association. 1 800 € ont ainsi été versés en 2014.

Notons également que la filiale espagnole est certifiée comme Entreprise Familièrement Responsable. Ce certificat est attribué par la « *Fundación Mas Familia* » en matière de Conciliation et Egalité.



## 2.2 DISPOSITIONS LIÉES SPÉCIFIQUEMENT À L'ACTIVITÉ CLIENTÈLE DU GROUPE RCI BANQUE

### LA CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE

RCI Banque est soumis, comme tout établissement de crédit, à des règles strictes concernant l'information de ses clients préalablement à la souscription d'un crédit, ainsi que le traitement de leurs données confidentielles, plus particulièrement pour les consommateurs. Ces règles résultent de la transposition de directives communautaires ou sont à l'initiative du législateur local. RCI Banque a mis en place un dispositif lui permettant de s'assurer de sa conformité en la matière :

- chaque filiale ou succursale dispose d'une structure de veille réglementaire s'appuyant sur les lettres d'information de cabinets juridiques et de commissariats aux comptes, l'adhésion aux associations professionnelles, la lecture des textes réglementaires...
- la structure de veille tient les opérationnels concernés informés de toute évolution réglementaire de façon permanente, charge à eux de déployer les actions nécessaires correspondantes ;
- un comité de conformité constitué des membres du comité de direction se réunit trimestriellement dans chaque filiale ou succursale pour prendre connaissance des évolutions réglementaires et de l'avancement des plans d'action requis ;
- Les événements ou problèmes majeurs sont revus en comité de conformité groupe ;
- le département Contrôle Permanent pratique enfin des inspections afin d'assurer une évaluation indépendante de l'état des lieux.

### LA POLITIQUE D'ACCEPTATION

Dans le cadre de sa mission vis-à-vis de son actionnaire, RCI Banque veille à faciliter l'accès au financement et à l'achat automobile tout en veillant à ne pas exposer ses clients à des situations difficiles résultant d'un excès d'endettement, et en assurant la rentabilité attendue.

En outre, RCI Banque veille à respecter toute réglementation en vigueur encadrant la vérification de la solvabilité d'un client potentiel : collecte d'informations et de justificatifs, dialogue avec le client, consultation de fichiers, recours à des scores d'aide à la décision... Les process, outils et formations du personnel et des vendeurs en concession font l'objet d'une amélioration continue afin d'assurer le meilleur niveau de performance.

En France, cela se traduit en moyenne de cycle, par un taux d'acceptation d'environ 90 % des clients. Les chiffres varient bien évidemment de pays à pays, mais le pilotage de l'acceptation suit la même méthodologie.

### LA TARIFICATION

La tarification doit permettre de couvrir le coût de la ressource, les coûts de distribution, les frais de fonctionnement et le coût du risque, tout en assurant la rentabilité des fonds propres demandée par l'actionnaire et les investisseurs et qui est nécessaire au respect des ratios prudentiels. Elle doit également être compétitive par rapport à celle des établissements concurrents ; elle variera donc selon les pays, les durées, les apports, l'objet véhicule neuf ou d'occasion afin de répondre aux objectifs mentionnés.

Le taux de rendement peut faire l'objet de bonification de la part du constructeur ou du réseau dans le cadre de campagne promotionnelle permettant d'afficher un taux client particulièrement attractif.

### LES ASSURANCES ET SERVICES ASSOCIÉS

Le groupe RCI Banque propose également une offre complète d'assurances couvrant les risques emprunteur et automobile ainsi que de services accompagnant l'usage automobile.

En synthèse, ces dispositions concernant l'offre, la gestion des risques et la tarification montrent la capacité du groupe RCI Banque, à faciliter l'accès à l'usage automobile en réalisant un taux d'intervention élevé sur les ventes des marques (35,2 %) tout en maintenant un coût du risque faible (0,50 % des encours productifs moyens) dans son intérêt et celui de ses clients.

### LA CORRUPTION

De par son statut d'établissement bancaire, RCI Banque est soumise aux réglementations bancaires en vigueur, notamment au sujet de la Fonction de Contrôle interne (respect du Règlement n° 97-02 du CRBF) et plus récemment, de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque).

Tous les collaborateurs du groupe RCI Banque ont reçu la Charte d'éthique du Groupe Renault.

De même, une formation à la lutte anti-blanchiment a été dispensée en *e-learning* dans plusieurs filiales (France, Portugal, Belgique, Pays-Bas, Espagne).

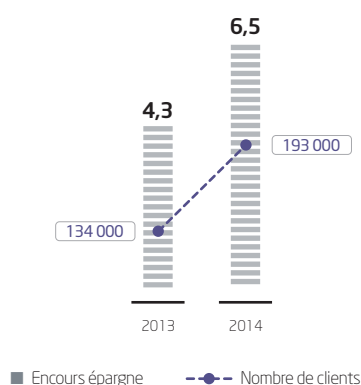


### 2.3 DISPOSITIONS LIÉES SPÉCIFIQUEMENT À L'ACTIVITÉ ÉPARGNE

Le développement réussi de cette activité en France, en Allemagne et plus récemment avec le lancement de cette activité en 2014 en Autriche, pour l'instant dont l'encours atteint à fin 2014, 6,5 Mds (+51 % vs 2013) euros et 25 % (+8 points vs 2013) des encours productifs moyens du groupe RCI Banque, permet d'associer ses clients (193 000 clients, soit une augmentation de +44 % par rapport à l'exercice précédent) au développement de l'économie réelle tout en leur offrant une rémunération attractive.

#### Évolution de l'activité épargne

(en milliards d'euros)



### 3. DIMENSION ENVIRONNEMENTALE

Les informations environnementales requises par la loi Grenelle II sont considérées comme non pertinentes pour l'activité de RCI Banque pour les raisons suivantes :

Les impacts en propre de RCI Banque sont liés à ses bureaux dans le monde, et à ses salariés. Le *reporting* en place ne permet d'effectuer qu'une estimation de ces impacts :

- énergie ;
- eau ;
- papier ;
- déchets...

Pour les impacts liés à l'activité, RCI Banque finance des véhicules produits par Renault et Nissan dont les types de véhicules sont choisis par les clients.

En 2014, RCI Banque a financé 1 270 141 véhicules dont 22 734 véhicules électriques.

RCI Banque est partie prenante dans la définition du modèle économique du véhicule électrique en finançant les batteries des véhicules pour qu'ils soient commercialisés de manière compétitive par rapport au reste de la gamme.



## INFORMATIONS GÉNÉRALES



# INFORMATIONS GÉNÉRALES

## I. RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

### A/ PRÉSENTATION GÉNÉRALE

#### DÉNOMINATION ET SIÈGE SOCIAL

Dénomination : RCI Banque S.A.

L'assemblée générale extraordinaire du 13 novembre 2001 a décidé le changement de dénomination sociale de Renault Crédit International S.A. Banque en RCI Banque S.A.

Nationalité : française

Siège social : 14, avenue du Pavé-Neuf

93168 Noisy-le-Grand CEDEX

Tél. : + 33 1 49 32 80 00

#### FORME JURIDIQUE

Société anonyme enregistrée au tribunal de commerce de Paris le 4 juin 1974, suivant l'acte notarié du 9 avril 1974 et approuvé par l'assemblée générale ordinaire du 28 mai 1975.

#### LÉGISLATION

La société est régie par les dispositions du Code de commerce. Le 7 mars 1991, RCI Banque a reçu l'agrément de la Banque de France pour réaliser les modifications statutaires nécessaires à sa transformation en banque.

Depuis cette date, RCI Banque est soumise à l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires s'appliquant aux établissements de crédit, et en particulier à la loi n° 84-46 du 24 janvier 1984, dont les dispositions ont été reprises dans le Code monétaire et financier.

#### DATE DE CONSTITUTION ET DURÉE

La société a été créée le 9 avril 1974, avec un début d'exploitation le 21 août 1974, pour une durée de 99 ans, soit jusqu'en août 2073.

#### OBJET SOCIAL

La société anonyme RCI Banque a pour objet, tant en France qu'à l'étranger, directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers :

- les opérations de crédit ou de banque, sous toutes leurs formes, destinées ou non au financement de l'acquisition de biens ou de services, et en particulier les opérations de crédit permanent ainsi que l'émission ou la gestion de moyens de paiement liés à ces opérations ;
- l'étude de tous projets relatifs à la création, à l'extension et à la transformation d'entreprises industrielles, commerciales, financières et de services ;

- toutes études complètes ou partielles, toutes activités de conseil et de négociations dans les domaines économiques, financiers, commerciaux et de gestion ;
- toutes recherches de conception et d'amélioration de systèmes de gestion, d'organisation et de financement ;
- la réalisation des projets issus des études sus-énoncées ou la contribution à leur réalisation par tous moyens appropriés, y compris par prise de participation ou d'intérêts dans toutes entreprises existantes ou à créer ;
- le financement des entreprises, en particulier sous forme de participation à leur capital, de souscription à des emprunts, au moyen de ressources provenant des fonds propres de la société ou des emprunts contractés par elle ;
- la prestation de services d'investissement au sens de la Loi de Modernisation des activités financières n° 96-597 du 2 juillet 1996 ;
- la gestion du portefeuille de valeurs mobilières résultant de cette activité, et notamment la réalisation de toutes opérations d'achat, de vente, d'échange de souscription, d'apport de toutes valeurs mobilières ;
- l'intermédiation en assurances, au sens de la loi française du 15 décembre 2005, de transposition de la directive européenne du 9 décembre 2002, toute activité de mandataire, de commissionnaire ou de courtier ;
- d'une manière générale, la réalisation de toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes et pouvant être utiles à l'objet social ou en faciliter la réalisation et le développement.

#### REGISTRE ET NUMÉRO D'IDENTIFICATION

La société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le n° SIREN 306 523 358 (code APE 6419Z), SIRET : 306 523 358 00068.

#### LIEU DE CONSULTATION

##### DES DOCUMENTS JURIDIQUES

Les documents juridiques relatifs à l'émetteur peuvent être consultés au siège social de la société.

#### EXERCICE SOCIAL

L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se clôture le 31 décembre de chaque année.

## B/ DISPOSITIONS PARTICULIÈRES DES STATUTS

### RÉPARTITION STATUTAIRE DES BÉNÉFICES (article 36 - fixation des dividendes)

Le bénéfice est constitué par les produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges sociales, ainsi que de tous amortissements et provisions. Sur le bénéfice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est fait d'abord un prélèvement de 5 % au moins pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours dans le cas où, pour une cause quelconque, cette réserve descendrait au-dessous de ce dixième. Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures, du prélèvement prévu à l'alinéa précédent et de tous autres prélèvements institués par les dispositions légales en vigueur, et augmenté des reports bénéficiaires. Sur ce bénéfice, l'assemblée générale ordinaire peut prélever des dividendes. Ces dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice. Sur l'excédent disponible, l'assemblée générale ordinaire peut effectuer le prélèvement de toutes les sommes qu'elle juge convenable de fixer, soit pour être portées à un ou plusieurs fonds de réserve généraux ou spéciaux, dont elle détermine l'affectation ou l'emploi.

### ASSEMBLÉES (articles 27 à 33 des statuts)

#### Nature des assemblées générales

Les actionnaires se réunissent chaque année en assemblée générale ordinaire dans les cinq mois de la clôture de l'exercice. Des assemblées générales qualifiées d'ordinaires réunies extraordinairement, ou d'extraordinaires lorsqu'elles se rapportent à une modification quelconque à introduire dans les statuts, sauf exception prévue par la loi, peuvent également être tenues. L'assemblée générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires. Ses délibérations, prises conformément à la loi et aux statuts, obligent tous les actionnaires, même absents, incapables ou dissidents.

Pour le calcul du *quorum* des différentes assemblées, il n'est pas tenu compte des actions détenues par la société.

Deux membres du comité d'entreprise, désignés par le comité et appartenant l'un à la catégorie des cadres techniciens et agents de maîtrise, l'autre à la catégorie des employés et ouvriers, peuvent assister aux assemblées générales.

Le conseil d'administration peut décider que les actionnaires pourront participer et voter à toute assemblée par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication permettant leur identification dans les conditions légales.

#### Convocations

Le conseil d'administration convoque les actionnaires en assemblées générales en indiquant dans la convocation le jour, l'heure et le lieu de la réunion.

À défaut, elle peut être également convoquée :

- par les commissaires aux comptes ;
- par un mandataire, désigné par le président du tribunal de commerce statuant en référé, à la demande, soit de tout intéressé, soit d'un ou plusieurs actionnaires réunissant au moins 5 % du capital social ;
- par les liquidateurs.

#### Quorum - Majorité

Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires statuent dans les conditions de *quorum* et de majorité prescrites par les dispositions légales ; elles exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la loi.

#### Composition des assemblées

Dans les assemblées générales, tout actionnaire, quel que soit le nombre de ses actions, peut faire partie de l'assemblée et prendre part aux délibérations et aux votes. Les titulaires d'actions nominatives, ayant demandé leur inscription sur les registres de la société depuis au moins cinq jours avant l'assemblée, sont admis sur simple justification de leur identité. Les actionnaires peuvent se faire représenter par un autre actionnaire ou par leur conjoint. Les pouvoirs établis conformément à la loi doivent être déposés au siège social cinq jours au moins avant la réunion.

Dans les assemblées générales extraordinaires, tout actionnaire, quel que soit le nombre de ses actions, peut faire partie de l'assemblée, prendre part aux délibérations et aux votes. Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-proprétaire dans les assemblées générales extraordinaires. À compter de la convocation de l'assemblée, un formulaire de vote par correspondance et ses annexes sont remis ou adressés, aux frais de la société, à tout actionnaire qui en ferait la demande par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. La société doit faire droit à toute demande déposée ou reçue au siège social au plus tard six jours avant la date de réunion.

Le formulaire de vote par correspondance doit comporter certaines indications fixées par les articles R 225-76 et suivants du Code de commerce. Il doit informer l'actionnaire de manière très apparente que toute abstention exprimée dans le formulaire ou résultant de l'absence d'indication de vote sera assimilée à un vote défavorable à l'adoption de la résolution.

Le formulaire peut, le cas échéant, figurer sur le même document que la formule de procuration. Dans ce cas, ce sont les dispositions de l'article R 225-78 du Code de commerce qui sont applicables. Sont annexés au formulaire de vote par correspondance les documents prévus à l'article R 225-76 susvisé.



## INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le formulaire de vote par correspondance adressé à la société pour une assemblée vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour. Les formulaires de vote par correspondance doivent être reçus par la société trois jours avant la réunion. En cas de retour de la formule de procuration et du formulaire de vote par correspondance, la formule de procuration est prise en considération sous réserve des votes exprimés dans le formulaire de vote par correspondance.

### **Bureau - Feuille de présence**

L'assemblée générale est présidée par le président du Conseil d'administration ou, à défaut, par le vice-président, s'il en a été nommé un, ou par un administrateur désigné par le conseil. Au cas où l'assemblée serait convoquée par les commissaires aux comptes ou par un mandataire de justice ou par les liquidateurs, c'est un de ceux-ci qui présidera l'assemblée. Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux plus forts porteurs d'actions, tant en leur nom personnel que comme mandataires ou, sur leur refus, par ceux qui viennent après, jusqu'à acceptation. Le bureau ainsi constitué désigne le secrétaire, lequel peut être choisi en dehors des membres de l'assemblée. Il est tenu une feuille de présence aux assemblées d'actionnaires, qui contient toutes les mentions exigées par les textes réglementaires. Le bureau de l'assemblée peut annexer à la feuille de présence la procuration ou le formulaire de vote par correspondance portant les nom, prénom usuel et domicile de chaque actionnaire mandant ou votant par correspondance, le nombre d'actions dont il est titulaire et le nombre de voix attaché à ces actions. Dans ce cas, le bureau de l'assemblée indique le nombre des pouvoirs et des formulaires de vote par correspondance annexés à ladite feuille ainsi que le nombre des actions et des droits de vote correspondant aux procurations et aux

formulaires. Les pouvoirs et les formulaires de vote par correspondance devront être communiqués en même temps et dans les mêmes conditions que la feuille de présence. La feuille de présence, dûment émargée par les actionnaires présents et les mandataires, est certifiée exacte par le bureau de l'assemblée. Les fonctions du bureau se rapportent exclusivement à la tenue de l'assemblée et à son fonctionnement régulier ; les décisions du bureau ne sont jamais que provisoires et restent toujours soumises à un vote de l'assemblée elle-même, vote que tout intéressé peut provoquer.

### **Ordre du jour**

L'ordre du jour est arrêté par le Conseil d'administration ou par la personne qui effectue la convocation de l'assemblée ; toutefois, un ou plusieurs actionnaires peuvent, dans les conditions prévues par la loi, requérir l'inscription à l'ordre du jour de projets de résolution ne concernant pas la présentation de candidats au Conseil d'administration.

### **Procès-verbaux**

Les délibérations des assemblées générales sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial, coté et paraphé, et signé par les membres composant le bureau. Ils peuvent être établis sur des feuilles mobiles numérotées sans discontinuité et paraphées.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont valablement certifiés, soit par le président du Conseil d'administration ou un administrateur exerçant les fonctions de directeur général, soit par le secrétaire de l'assemblée. Ils sont valables à l'égard des tiers sous la seule condition de la validité des dites signatures.

## C/ RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL

### C-1/ PRÉSENTATION GÉNÉRALE

#### Capital social

Le capital social, qui était à l'origine de 2 000 000 de francs, a fait l'objet d'opérations ultérieures d'augmentation et de conversion en euros, en conséquence desquelles il se trouve fixé à la somme de 100 000 000 € depuis le 22 novembre 2000. Il est divisé en 1 000 000 d'actions, de 100 € chacune, entièrement libérées.

### C-2/ RÉPARTITION ACTUELLE DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

#### Actionnariat

Au 31 décembre 2014, la totalité des actions était détenue par Renault s.a.s. (hors les huit actions statutairement octroyées aux administrateurs).

#### Modifications intervenues dans la répartition du capital au cours des trois dernières années

Néant

#### Personne physique ou morale exerçant ou pouvant exercer un contrôle sur RCI Banque

Renault s.a.s. détient 99,99 % du capital de RCI Banque.

#### Organigramme - place de l'émetteur dans un groupe

Le Groupe Renault est composé de deux branches distinctes :

- la branche automobile ;
- la branche financement des ventes, constituée par le groupe RCI Banque. Grâce à son statut bancaire, à son accès indépendant aux marchés financiers et à son intégration au marketing du constructeur, RCI Banque assure une offre compétitive de produits de financement automobile et de services liés aux réseaux de distribution des marques du Groupe Renault dans le monde et de Nissan en Europe.

L'organigramme du groupe RCI Banque est décrit dans le rabat de couverture de ce document.

### C-3/ MARCHÉS DES TITRES DE L'ÉMETTEUR

Les titres de capital ne sont pas cotés en Bourse.

#### Cotation des titres

Les emprunts cotés du groupe RCI Banque sont listés aux Bourses de Luxembourg et Paris.

## D/ CONSEIL D'ADMINISTRATION ORGANES DE DIRECTION

En 2014, cinq Conseils d'administration se sont tenus.

À ce jour :

- il n'existe aucun conflit d'intérêt entre les devoirs des membres des organes de direction et leurs intérêts privés à l'égard du groupe RCI Banque ;
- il n'existe pas de contrat de service liant un membre du Conseil d'administration à RCI Banque ou à l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme de ce contrat ;
- indépendamment des conventions réglementées, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres en vertu duquel un membre du Conseil d'administration a été sélectionné.

Le détail de la composition du Conseil d'Administration figure dans le paragraphe III.1.1.1.1 *Composition du Conseil d'administration du chapitre Sécurité Financière*.

## E/ RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS ET DES ADMINISTRATEURS

Au titre de l'année 2014, le total des rémunérations versées par le groupe RCI Banque aux principaux dirigeants s'est élevé à 1 673 442 €, contre 1 395 033 € en 2013.

À noter que dans le cadre du changement de Direction en 2014, le périmètre des dirigeants pris en compte s'est élargi.

## F/ SCHÉMA DE PARTICIPATION DU PERSONNEL

Un accord de participation a été conclu le 2 juin 2003, en application des articles L.442-1 et suivants du Code du travail.

La RSP (réserve spéciale de participation) est répartie entre les salariés du groupe proportionnellement au salaire brut perçu par chaque ayant droit, au cours de l'exercice considéré, dans la limite des plafonds fixés par la loi. Chaque salarié bénéficiaire peut choisir d'affecter cette somme, soit :

- à un compte courant nominatif ouvert dans les livres de l'entreprise ;
- à la souscription de parts d'un fonds commun de placement.

Il n'existe pas de plan d'option sur l'action RCI Banque en faveur du personnel et des dirigeants du groupe RCI Banque.

En millions d'euros	2014	2013	2012	2011	2010
Participation	7,5	7,5	7,3	7,2	6,8
Bénéficiaires	1393	1407	1399	1418	1376



## G/ HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DE LEUR RÉSEAU

(en millions d'euros)	Réseau CAC ERNST&YOUNG				Réseau CAC KPMG				Réseau CAC DELOITTE TOUCHE TOHMATSU				Réseau CAC AUTRES			
	2014		2013		2014		2013		2014		2013		2014		2013	
	H.T.	%	H.T.	%	H.T.	%	H.T.	%	H.T.	%	H.T.	%	H.T.	%	H.T.	%
<b>1- Honoraires d'audit</b>																
Commissaires aux comptes, certifications, examens des comptes individuels et consolidés	925	100	869	88	1 073	100	-	-	-	-	1 309	96	85	100	-	-
Prestations directement liées à la mission d'audit	-	-	118	12	-	-	-	-	-	-	51	4	-	-	-	-
<b>Total des honoraires</b>	<b>925</b>	<b>100</b>	<b>987</b>	<b>100</b>	<b>1 073</b>	<b>100</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 360</b>	<b>100</b>	<b>85</b>	<b>100</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>2- Autres prestations</b>																
Juridique, fiscal, social	-	-	-	-	66	56	-	-	-	-	-	-	7	18	21	32
Systèmes d'information	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	10	-	-	36	55
Autres (vérification de stock...)	-	-	21	100	51	44	-	-	-	-	28	90	31	82	9	13
<b>Total des autres prestations</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>21</b>	<b>100</b>	<b>117</b>	<b>100</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>31</b>	<b>100</b>	<b>38</b>	<b>100</b>	<b>66</b>	<b>100</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>925</b>		<b>1 008</b>		<b>1 190</b>		<b>0</b>		<b>0</b>		<b>1 391</b>		<b>123</b>		<b>66</b>	

## H/ RESPONSABLE DU CONTRÔLE DES COMPTES

### KPMG S.A

Immeuble Le Palatin, 3, Cours du Triangle  
92939 LA DEFENSE CEDEX  
S.A enregistrée au R.C.S de Nanterre n°775726417

**Commissaire aux comptes**  
**membre de la Compagnie régionale de Versailles**

Durée du mandat : six ans

Date de fin de mandat : exercice comptable 2019

Représenté au 31 décembre 2014 par M. Valery FOUSSE

### ERNST & YOUNG AUDIT

Tour First - TSA 14444 - 1/2 Place des Saisons  
92037 Paris La Défense CEDEX  
S.A.S. à capital variable

**Commissaire aux comptes**  
**membre de la Compagnie régionale de Versailles**

Durée du mandat : six ans

Date de fin de mandat : exercice comptable 2015

Représenté au 31 décembre 2014 par Bernard HELLER



## II - HISTORIQUE

RCI Banque est issue du rapprochement, opéré le 1<sup>er</sup> janvier 1990, entre :

- Diac, créée en 1924 pour financer les ventes de Renault en France ;
- Renault Crédit International, fondée en 1974 pour assurer le financement des ventes de Renault en Europe. Dans le cadre de l'accord signé le 27 mars 1999 entre Renault et Nissan, le groupe RCI Banque a acquis les filiales de financement des ventes de Nissan dans cinq pays d'Europe.

Celles-ci sont intégrées au groupe RCI Banque depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1999. Au 31 décembre 2002, la totalité des actions était détenue par la Compagnie Financière Renault, elle-même intégralement détenue par Renault S.A. La Compagnie Financière Renault regroupait les sociétés à caractère financier du Groupe Renault. À compter du 20 juin 2003 et du fait de sa

fusion avec Renault s.a.s, la Compagnie Financière Renault n'est plus administrateur ni actionnaire de RCI Banque, le capital est désormais détenu à hauteur de 100 % par Renault s.a.s.

### A/ SITUATION DE DÉPENDANCE

RCI Banque finance les clients et les concessionnaires du Groupe Renault et de Nissan. RCI Banque n'est soumise à aucune dépendance à l'égard de brevets et de licences, de contrats d'approvisionnements industriels, de contrats commerciaux ou financiers ou à l'égard de procédés nouveaux de fabrication.

### B/ CONSEIL POLITIQUE D'INVESTISSEMENTS

Principaux investissements réalisés au cours des quatre derniers exercices (tableau page de droite).

	CESSION - DISSOLUTIONS - FUSIONS	ACQUISITIONS	CRÉATIONS
2014	<b>France</b> : fusion absorption de SOGESMA S.A.R.L par DIAC S.A		
2013	<b>France</b> : fusion absorption de COGERA S.A par DIAC S.A <b>Royaume-Uni</b> : dissolution de R.F.S et de RENAULT ACCEPTANCE LTD <b>Italie</b> : dissolution d'OVERLEASE S.R.L <b>Mexique</b> : cession à NISSAN de la participation de 15 % dans NRFINANCE MEXICO S.A <b>Pologne</b> : fusion/absorption de RCI BANK POLSKA par RCI Banque S.A <b>Turquie</b> : cession de 50 % de RCI PAZARLAMA VE DANISMANLIK HIZMETLERI LTD SIRKETI qui devient ORF KIRALAMA PAZARLAMA DANISMANLIGI ANONIM SIRKETI		<b>Corée du Sud</b> : création RCI INSURANCE SERVICE KOREA <b>Inde</b> : création de Nissan Renault Financial Services India Private Limited <b>Pays-Bas</b> : création de RNSF B.V. et BARN B.V holdings dans le cadre du partenariat avec NISSAN & UNICREDIT pour la création de RN BANK en RUSSIE. <b>Russie</b> : création de RN BANK <b>Pologne</b> : ouverture de la succursale RCI BANQUE S.A oddzial W POLSCE
2012		<b>France</b> : achat par Diac S.A. de la participation de 5,19 % de Renault s.a.s dans le capital de Cogera S.A.	
2011	<b>Autriche</b> : fusion/absorption de RCI Banque GmbH <b>France</b> : fusion/absorption de SIGMA Services S.A. par Diac Location S.A.		<b>Autriche</b> : ouverture de la succursale RCI Banque S.A. Niederlassung Österreich <b>Hongrie</b> : création de RCI Services KFT, société commerciale <b>Italie</b> : création de ES mobility S.R.L <b>Irlande</b> : ouverture de la succursale RCI Banque Branch Ireland <b>Turquie</b> : création d'une filiale de financement ORFIN Finansman Anonim Sirketi



### III. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT ANNUEL

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent rapport annuel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité, ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée, présentent une image fidèle de l'évolution et des résultats du groupe, et donnent une description des principaux risques auxquels il peut être confronté.

J'atteste que les états financiers établis conformément aux normes comptables applicables donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière, des profits ou des pertes du groupe.

Le 24 mars 2015

Le président du Conseil d'administration

**Dominique THORMANN**

### DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Ce document est disponible sur le site [www.rcibanque.com](http://www.rcibanque.com).

Toute personne désireuse d'obtenir des renseignements complémentaires sur le groupe RCI Banque peut, sans engagement, demander les documents :

#### **RCI Banque**

**Direction Financements et Trésorerie**

API LPN 45

14, avenue du Pavé Neuf

93168 Noisy-le-Grand CEDEX - France

**RCI Banque**  
groupe RENAULT

RCI Banque - S.A. au capital de 100 000 000 €  
Siège social: 14, avenue du Pavé Neuf, 93168 Noisy-le-Grand CEDEX  
Siren 306 523 358 RCS Bobigny  
[www.rcibanque.com](http://www.rcibanque.com)



Imprimé sur papier Fsc

Com  
Next